DE

L'ALLEMAGNE

DEPUIS 1830.

De toutes les contrées de l'Europe, l'Allemagne est peut-être celle où l'influence française s'est exercée avec le plus de suite depuis un demi-siècle. L'ordre civil et, sous beaucoup de rapports, l'ordre politique, y ont été modifiés d'une manière profonde, sans que ces progrès, dus à l'action de nos idées autant qu'à celle de nos armes, y aient été achetés au prix terrible qu'ils nous ont coûté.

Si nous nous reportons à 89, nous trouvons le Saint-Empire encore debout, tronc décrépit, aux vieilles racines, qui, s'il ne végète plus, empêche l'épanouissement de toute vie nouvelle. Cette vénérable institution n'exercait, il est vrai, depuis les conquêtes de Frédéric II et l'apparition de la Russie sur la scène du monde politique, qu'une impuissante autorité de chancellerie. Lorsque les électeurs de Brandebourg menaçaient la couronne impériale et qu'une czarine se portait, à Teschen, garante de la paix de l'Allemagne, il était manifeste, assurément, que le vieux droit public, restauré avec art au congrès de Westphalie, mais que la réforme avait atteint à sa source même, avait à peine conservé une existence nominale. Autour de cette ruine se groupaient néanmoins, confusément pressées, des principautés innombrables, membres épars d'un vaste corps auquel la force féodale sut donner une forme hiérarchique, mais sans parvenir à le rendre compacte. C'étaient ici des rois et des princes, des comtes et des évêques, des abbés et des abbesses, une multitude de chevaliers, sujets immédiats de l'empire, qui se refusaient à reconnaître une autre souveraineté, et réclamaient l'anarchie à titre de droit héréditaire; c'étaient, à Ratis-

bonne et à Wetzlar, des jurisconsultes et des publicistes, secouant la poussière des chartes et s'efforçant de concilier le droit catholique de la bulle d'or avec les principes consacrés à Osnabruck après Maurice et Gustave-Adolphe, pendant que le siècle, dans son cours rapide, emportait également tous ces souvenirs : chaos sans grandeur, mosaïque sans harmonie, où s'éteignait la plus grande des passions de l'homme, le patriotisme, sous la plus petite, la vanité héraldique ; puissance sans autorité par elle-même, mais qui assez long-temps avait agi sur les peuples pour leur ôter la force de la briser.

La révolution française eut à peine touché l'édifice qu'il s'entr'ouvrit et croula. Les victoires de la république et du consulat, l'influence de la Prusse, fidèle à son rôle de novatrice et à son œuvre ambitieuse, l'impuissance misérable de ces souverainetés hybrides, où la couronne compromettait la mitre, amenèrent l'Autriche à sanctionner, à Lunéville, le principe des sécularisations. A Presbourg, la prépondérance française fut fondée d'une manière très exagérée sans doute ; mais ces abus de la victoire paraissent au moins compensés, dans l'intérêt de la civilisation germanique, par l'indépendance des états méridionaux, qui pèsent déjà d'un si grand poids sur les destinées de ce pays : alors fut largement appliqué ce principe de médiatisation, avec lequel disparurent les derniers vestiges du Saint-Empire, dont le nom même s'abîma dans cet immense naufrage.

Après avoir jeté son code à l'Allemagne comme à l'Italie, après y avoir fait germer de toutes parts des idées d'égalité civile, il était réservé à la France de préparer ces peuples à la liberté, en réveillant au milieu d'eux l'idée de l'indépendance et de l'unité nationales. La Prusse, anéantie à Tilsitt ; l'Autriche, abaissée à Vienne, au point de consommer le sacrifice le plus sensible à son orgueil, essayèrent le prestige d'idées nouvelles, et parlèrent une langue jusqu'alors inentendue. Cette langue fut comprise, et, du Rhin à la Mémel, l'on courut mourir en chantant des hymnes que, pour la première fois, la patrie répétait en chœur. Foulée sous le talon d'un conquérant, la Germanie se releva, savamment orgueilleuse de son passé, humiliée de son présent, et comme illuminée de l'avenir. Les plus hardies espérances du XIXe siècle se mêlèrent aux traditions les plus confuses de l'histoire : toutes les convictions s'accordèrent, toutes les écoles se donnèrent la main, et la nation fut soulevée par tous les leviers à la fois.

Les gouvernemens considérèrent le but de la grande croisade comme atteint, lorsque la prise de Paris les eut vengés des humiliations de Berlin et de Vienne, et que le rocher de Sainte-Hélène eut reçu le Titan qui avait escaladé les mystérieuses hauteurs de la royauté. L'opinion n'en jugea point ainsi au-delà du Rhin : des promesses avaient été faites, il fallait penser à les tenir. Toutefois les intérêts nouveaux n'étaient pas assez développés pour se produire d'une manière unanime et précise, et peut-être y avait-il alors autant de ménagemens à garder avec les droits à restreindre qu'avec les droits à consacrer. Aussi des expressions équivoques furent-elles introduites dans rédaction officielle des actes destinés à ouvrir une ère nouvelle au droit public

de l'Allemagne, expressions invoquées tour à tour par les peuples et par les cabinets; les uns s'efforçant d'en étendre la signification, les autres arguant de leur ambiguité calculée pour justifier la mesure restreinte de leurs concessions.

Les traités de Vienne ont été, pour l'Europe, ce que fut pour la France la Charte de 1814, une halte entre le droit public du passé et celui de l'avenir, une transaction entre des souvenirs impuissans et des théories mal formulées. Le passé avait posé les prétendues lois d'un équilibre dont les bases, assises à Munster, furent bientôt après bouleversées par Louis XIV, puis, lors des succès de la coalition contre la France, reprises en sous-œuvre à Utrecht, ce congrès de Vienne du XVIIe siècle, puis encore bouleversées, rétablies, altérées, selon les intrigues des cours ou les arrêts dictés par la victoire depuis Frédéric jusqu'à Napoléon. En place de cet équilibre, qu'il a fallu autant de guerres pour maintenir que cet équilibre même n'en a prévenu, l'avenir semble destiné à consacrer un droit nouveau, celui des nationalités. On cherchera sans doute graduellement, dans la sanction donnée à ces nationalités elles-mêmes, une force qui manqua trop souvent aux combinaisons arbitraires d'une politique artificielle.

Mais cette idée était encore un peu moins avancée en 1815 qu'elle ne peut l'être aujourd'hui; on croyait alors très sincèrement à la possibilité de renouer la chaîne des temps; on voulait restaurer l'Europe, qu'il n'était pas, en effet, temps de refondre; on subissait néanmoins, dans une certaine mesure, au milieu de beaucoup d'incohérences et d'hésitations, assurément fort légitimes, l'influence de ces passions contemporaines si subitement éveillées. Aussi, sans autre préoccupation que d'échapper, pour le moment, à une position difficile, combina-t-on les faits avec les principes, les droits antiques avec les idées nouvelles, et l'acte fédéral fut la dernière et la plus complète expression de ces inévitables incohérences.

Quoi qu'il en soit, on sait qu'en vertu des traités de Vienne des constitutions représentatives furent successivement octroyées à la Bavière, au Wurtemberg, au grand-duché de Bade, à la Hesse, au Hanovre, et que la Prusse elle-même dut organiser des états provinciaux dans toute l'étendue de sa monarchie, établissement qui complétait l'ensemble des institutions administratives conçues par le baron de Stein, édifice auquel une politique plus hardie, dont le prince de Hardenberg eut le pressentiment, aurait peut-être conseillé de donner, dans l'intérêt de l'unité prussienne, un complément nécessaire.

Ces institutions politiques, qui, pendant dix années, n'exercèrent qu'une action peu sensible au-delà du Rhin, et dont l'influence ne semblait pas d'abord devoir être d'un grand poids dans les relations diplomatiques de ce pays, se présentent en ce moment sous un aspect nouveau.

Après 1830, l'Europe s'est trouvée divisée en deux zones distinctes; et par ses sympathies non équivoques, par ses manifestations les plus éclatantes, l'Allemagne méridionale a témoigné vouloir prendre son rôle poli-

tique au sérieux, et appartenir, du moins de cœur, à l'alliance des peuples constitutionnels.

Nulle part en Europe, si ce n'est peut-être en Angleterre, le mouvement de juillet n'excita une émotion plus universelle et plus vive. Il fut facile de voir que les longs efforts de l'école historique pour reconstituer la nationalité allemande, en dehors des théories modernes, efforts que, selon leur esprit et leur intérêt respectifs, la Prusse et l'Autriche favorisaient depuis 1815, n'avaient exercé aucune influence sérieuse sur l'opinion; il dut demeurer évident que le torrent des idées nouvelles avait complètement envahi l'Allemagne, malgré les digues élevées par la science à si grand' peine, et le plus souvent à si grands frais. L'exaltation qu'avait entretenue dans ce pays la lutte de la Grèce de 1821 à 1825, avait déjà pu donner aux gouvernemens allemands la mesure de ces dispositions, dont les vives sympathies manifestées plus tard pour la Pologne constatèrent le véritable caractère; personne ne put douter, en effet, que celles-ci ne s'adressassent moins à l'indépendance de la Pologne qu'à l'esprit révolutionnaire.

L'étincelle de juillet avait embrasé l'Allemagne des bords du Rhin à ceux de l'Elbe, et l'on put craindre un instant que ce pays ne fût menacé de s'abîmer dans une confusion sanglante. Fort heureusement pour les gouvernemens germaniques, que le principe démocratique, fomenté par la propagande parisienne, essaya tout d'abord sa force, avant que le principe bourgeois de la liberté constitutionnelle ne manifestât la sienne. Celui-ci ne se produisit avec son génie propre que plus tard, après les ordonnances de Francfort, et sous le coup de la défaveur et des inquiétudes alors universellement provoquées par les violences et les folies de l'esprit révolutionnaire.

Brunswick donna le signal auquel Leipsick et Dresde répondirent bientôt. Une constitution sortie de l'émeute remplaça, pour la Saxe, ses vieilles lois aristocratiques. La Hesse électorale suivit le même mouvement, et ses institutions furent aussi retrempées dans ce dangereux baptême. Le Hanovre enfin, ce coin de terre encore voué aux influences féodales, mais où, pour la première fois assurément, on voyait étudians et bourgeois fraterniser dans les mêmes espérances et s'unir pour des efforts communs, obtint aussi de la sage prévoyance de son gouvernement des garanties constitutionnelles plus libérales et plus complètes que celles de 1819. La Bavière rhénane surtout, plus immédiatement travaillée par les influences françaises, était devenue le centre d'un mouvement dont le contre-coup se produisit bientôt jusque dans les rues de Munich; enfin la diète elle-même, menacée dans Francfort par l'insurrection, semblait à la veille de disparaître dans une prochaine catastrophe.

Disons-le ici, non pas pour exprimer quelque regret d'un immense service rendu à la paix du monde, mais pour que la France ne méconnaisse pas sa force, et que l'Europe lui sache au moins quelque gré de sa modération; disons-le pour qu'on honore notre sagesse, au lieu d'affecter pour notre impuissance des dédains qui n'ont rien de sincère : un drapeau tricolore aurait

passé le Rhin dans ce redoutable moment, que l'Allemagne, recommençant sa guerre de trente ans, aurait vu s'ouvrir pour elle un avenir rempli des plus terribles perplexités.

La courageuse persévérance du gouvernement français en face des factions sut épargner au monde une telle épreuve, dans laquelle ce gouvernement courait peut-être la chance de disparaître, mais avec celle beaucoup plus assurée de faire tomber aussi tous les autres. L'attitude prise par le ministère du 13 mars sauva l'Allemagne monarchique. D'un autre côté, le mouvement remuant d'abord la jeunesse et les masses populaires, au lieu d'avoir pour centre et pour règle l'opposition des corps légalement constitués, dut tourner vite au jacobinisme, et les intérêts alarmés firent taire des sympathies d'abord unanimes. Lorsqu'aux fêtes de Weinheim, de Kœnigstein et de Hambach, on vit les passions démocratiques se produire sous les expressions les plus ardentes, et que sur des ruines contemporaines des Hauhenstaufen, on entendit l'hymne enflammé de la *Marseillaise*, répété en chœur par vingt mille hommes, lorsque la *Tribune allemande* provoquait ouvertement à la chute de tous les trônes, et que des publicistes, solennellement absous par le jury, confessaient en plein tribunal l'intimité de leurs rapports avec les sociétés républicaines (1), alors une réaction ne put manquer de s'opérer dans l'opinion de ces contrées, réaction dont les gouvernemens surent profiter avec autant d'à-propos que de décision. Lorsqu'elle commença, la Pologne d'ailleurs avait succombé, et l'on avait cessé de compter sur la France. De plus, celle-ci se présentait alors sous un aspect peu propre à encourager l'esprit novateur : d'une part, elle avait soulevé contre elle la conscience des populations religieuses, par le sac du plus vieux temple de sa capitale et ses insultes au signe vénéré de la foi et de la liberté du monde; de l'autre, elle n'avait point encore acquis, en compensation de la force inhérente à tout élément indompté, cette autre force d'opinion et de crédit qui s'attache aux situations régulières et solidement assises; on ne croyait plus à sa verve révolutionnaire, et l'on doutait encore de sa puissance légale.

Ce fut le moment choisi par la diète de Francfort. Alors parurent ces ordonnances mémorables, qu'on peut appeler avec justice les ordonnances de juillet d'outre-Rhin, mesures qui devaient changer radicalement l'état politique de l'Allemagne, et revêtir la diète d'attributions auxquelles n'avaient jamais pensé, à coup sûr, les rédacteurs des traités de 1815, mais qu'on put avec

(1) « Mes principes sont ceux que j'ai exposés à Hambach; mon but est d'éclairer les peuples sur leurs droits, et de leur prouver de la manière la plus évidente que les trônes sont fondés sur l'usurpation...... Je reconnais que les peuples ne sont pas encore suffisamment éclairés pour renverser cette usurpation; mais une fois que le moment sera venu, je n'hésiterai pas un instant à les y provoquer de la manière la plus formelle et la plus positive, en leur criant : *Aux armes! aux armes! Marchons au renversement des rois et à la destruction des trônes!* » (Le docteur Wirth, Discours à la cour de Landau, 25 juillet 1832.)

fondement appuyer sur les principes énoncés d'une manière générale dans l'acte final de 1820 (1).

Ces décisions eurent un double effet : si d'un côté elles en finirent avec l'émeute et rétablirent sur ses bases la société violemment ébranlée, de l'autre, on vit se développer, à l'ombre de cette sécurité même, un esprit constitutionnel et légal qui, jusqu'alors, n'avait guère pu se produire. Ces idées ont été vaincues sans doute autant que des idées peuvent l'être, et en cela la diète fédérale doit être considérée comme ayant atteint son but. Toutefois, dans cette lutte, plutôt suspendue que finie, l'Allemagne s'est montrée sous un aspect nouveau; c'est celui-là qu'il faut embrasser sans trop tenir compte du succès d'un jour, accident sans importance dans la vie des peuples, et qui n'engage pas leur avenir. Pour bien comprendre les résistances de l'opinion

(1) Cette affaire est assez importante pour qu'il soit à propos de bien fixer le point de droit public qu'elle soulève.

L'acte pour la constitution fédérative de l'Allemagne, du 8 juin 1815, porte, article 13 : « Il y aura des *assemblées d'états* (*landstandische verfassungen*) dans tous les pays de la confédération. »

Pendant cinq années, ce texte fut la seule base des discussions de la presse, la seule règle des gouvernemens germaniques. Enfin, le 15 mai 1820, fut publié l'acte final (*schluss-acte*) pour compléter l'organisation de la confédération germanique. Ce document s'exprime sur les questions politiques avec plus de développemens; on sent qu'il émane d'une époque où les cabinets se trouvent en présence de dangers plus sérieux. Il consacre implicitement, quoique dans un sens moins étendu, les droits dont s'est prévalue la diète de Francfort en 1832. L'article 56 porte, il est vrai, que les constitutions d'états existantes ne peuvent être changées que par les voies constitutionnelles (*nur auf verfassungsmassigem wege*); mais immédiatement après viennent les dispositions suivantes :

« La confédération germanique étant, à l'exception des villes libres, formée par des princes souverains, le principe fondamental de cette union exige que tous les pouvoirs de la souveraineté restent réunis dans le chef suprême du gouvernement, et que, par la constitution des états, le souverain ne puisse être tenu d'admettre leur coopération (*mitwirkung*) que dans l'exercice de droits spécialement déterminés. 57.

« Aucune constitution particulière ne peut ni arrêter, ni restreindre les princes souverains confédérés dans l'exécution des devoirs que leur impose l'union fédérative. 58.

« Dans les pays où la publicité des délibérations est reconnue par la constitution, il doit être pourvu par un réglement d'ordre (*durch die Geschaftsordnung*) à ce que ni dans les discussions même, ni lors de leur publication par la voie de l'impression, les bornes légales de la liberté des opinions ne soient outrepassées de manière à mettre en péril la tranquillité du pays ou celle de l'Allemagne entière. 59. »

Enfin le droit d'intervention, pour les cas où une révolte intérieure menacerait la sûreté des autres états de la confédération, est formellement reconnu par les articles 15 et 16 *.

On voit donc que les décrets de Francfort sont fondés en droit, mais qu'ils excèdent évidemment la pensée première des négociateurs. Il est manifeste, par exemple, que l'article 59 ne comporte nullement les suppressions arbitraires de journaux et écrits politiques, sur simple notification de la diète; il présuppose, au contraire, que le règlement d'ordre, destiné à prévenir les abus de la presse, sera fait par chaque état, selon les formes constitutionnelles.

En résumé, les ordonnances de Francfort sont légales dans le sens où l'étaient les ordonnances de juillet, car l'acte final de 1820 est basé tout entier sur l'existence d'un article 14.

* *Nouveau Recueil des Traités de Paix*, par Martens, tome v.

publique dans les états méridionaux, rappelons d'abord l'esprit et les dispositions principales des ordonnances de Francfort.

Jusqu'à ce que l'histoire soit en mesure de rapporter avec certitude ce que du reste tout esprit politique peut deviner, en attendant qu'elle fasse à chaque chancellerie la part qui lui revient dans ces résolutions décisives, il suffira de s'en tenir à ces pièces officielles qu'on dédaignerait moins si l'on savait combien il est difficile d'avoir des idées pour soi, à part celles qu'on est obligé d'avoir pour le public. Or, en lisant le protocole de cette importante séance du 28 juin 1832, tel qu'il nous est donné dans *l'Annuaire historique* pour cette année, l'on y trouve de graves paroles.

Le ministre d'Autriche, président de la diète, fait observer d'abord que des évènemens survenus hors de la sphère d'influence des gouvernemens de l'Allemagne, ont amené un état de choses qui constate *l'approche d'une révolution inevitable*, si la confédération ne tente les efforts les plus énergiques pour résister à un danger aussi redoutable qu'imminent (1). Dans une telle situation, ce ministre et celui de Prusse déclarent qu'aux yeux de leurs cours « l'expérience a prouvé que la diète manque son but principal, le maintien de la sûreté intérieure des états, et qu'on ne peut expliquer que par l'imperfection d'une législation incomplète l'état maladif de l'opinion publique qui se produisait sous une forme aussi menaçante. »

Ces ministres annoncent en conséquence que dans leur opinion l'article 57 de l'acte final de Vienne, consacrant le principe de la souveraineté incommutable dans la personne des princes, alors même qu'ils auraient cru de voir revêtir leur gouvernement de formes représentatives, autorisait surabondamment la diète à prendre les mesures les plus énergiques pour protéger cette souveraineté menacée par des chambres factieuses. Ils proposent donc d'étendre les attributions politiques de la diète en consacrant les principes suivans.

1° Reconnaître la souveraineté comme reposant tout entière dans la personne des princes. Dès lors ceux-ci ne sauraient être astreints à la coopération des chambres législatives que dans certaines limites; ils conservent toujours

(1) « Tant que la situation des esprits s'est bornée à cette agitation, qui est toujours une suite immédiate de grands évènemens qui ont lieu d'une manière inattendue dans des états voisins, sa majesté a cru pouvoir espérer avec confiance que cet état maladif de l'opinion publique cèderait à l'influence que l'expérience du temps et la prépondérance de la majorité calme et bien pensante étaient appelées à exercer sur l'Allemagne. Mais la fermentation ayant atteint, dans plusieurs contrées, un degré tel qu'elle menaçait même l'existence de toute la confédération, le contact permanent où se trouvent les états d'Allemagne, l'immense quantité de feuilles et d'écrits révolutionnaires qui inondent ce pays, l'abus de la parole au sein même des chambres des états, les travaux journaliers d'une propagande qui maintenant ne rougit pas de se montrer au grand jour, et les tentatives infructueuses que faisait chaque gouvernement en particulier pour sévir contre les désordres, ont donné à sa majesté impériale la triste conviction que la révolution, en Allemagne, approche à grands pas de sa maturité, et qu'elle n'a besoin, pour éclater, que d'être tolérée plus long-temps par la diète. » (Prot. de la 22e séance de la diète germanique, 28 juin 1831.)

la faculté de rejeter les pétitions des états, en vertu de leur suprême initiative; ils doivent repousser surtout comme attentatoire à la sûreté de l'état, aussi bien qu'aux obligations étroites imposées par le pacte fédéral à tous les membres de la confédération, le droit anarchique de refuser l'impôt avec lequel aucun gouvernement n'est possible. Si une telle prétention était élevée par des chambres législatives, elle autoriserait *ipso facto*, et sans réclamation préalable, l'emploi de mesures coërcitives de la part de la diète.

2° Établir une commission spéciale chargée de surveiller les assemblées représentatives, avec mission de faire rapport à la diète sur les attentats aux droits des souverains ou à ceux de la confédération germanique, pour la mettre en mesure de prendre sans délai les dispositions convenables.

3° Supprimer dans toute l'étendue de la confédération, et sur simple notification de la diète aux gouvernemens respectifs, les journaux dont la tendance serait de nature à compromettre les principes sur lesquels repose l'état politique de l'Allemagne.

Enfin les deux ministres demandent que la diète se proclame compétente pour prononcer sur toute interprétation du pacte fédéral et de l'acte final, et ils terminent en lui garantissant, au nom de leurs cours, que l'une et l'autre ont pris les mesures militaires nécessaires pour qu'à la moindre réclamation les secours dont on pourrait avoir besoin se rendent aux points désignés avec toute la célérité possible.

Ces importantes propositions furent immédiatement converties en résolutions formelles, sauf quelques observations de détail, et avec des réserves très vagues faites par les ministres des principaux états constitutionnels de l'Allemagne méridionale, réserves dont les circonstances étaient seules de nature à fixer le sens et la portée (1).

Enfin des décisions postérieures (2) complétèrent l'ensemble de ces mesures répressives. La diète se reconnut le droit de prononcer souverainement en matière de presse; elle supprima toutes les associations d'une tendance dangereuse, modifia profondément l'organisation des universités et leurs vieilles prérogatives, consacra le principe de l'extradition en matière politique, en même temps qu'elle confirmait celui d'une assistance immédiate et mutuelle pour toutes ces décisions, aussi bien que pour celles qui pourraient être prises à l'avenir dans l'intérêt du maintien de la tranquillité en Allemagne.

Nous n'aurions pas épuisé tout ce qui se rapporte au nouveau droit public

(1) Le ministre de Saxe s'exprimait ainsi, par exemple : « Le gouvernement royal de Saxe accède aux propositions qui ont pour objet la sûreté de la diète et le maintien de sa dignité, propositions fondées sur les lois fédérales existantes, d'autant plus que les droits constitutionnels des assemblées d'états, et nommément les droits accordés aux états de Saxe par le § 97 de la constitution, relativement à l'examen, au consentement et à la perception des moyens jugés nécessaires pour le gouvernement intérieur, ne seront pas restreints, et que, d'ailleurs, il est supposé partout que tous les moyens constitutionnels de conciliation devront être d'abord épuisés. »

(2) Résolutions du 5 juillet 1832.

fédéral et à l'établissement de cette haute tutelle exercée par deux puissances sur trente-six autres, si nous ne mentionnions tout de suite l'établissement d'une institution complémentaire décrétée plus tard par l'assemblée de Francfort, institution au moins étrange dans sa forme, et qui ne paraît pas destinée à exercer d'influence sérieuse sur l'avenir politique de ce pays.

Lorsque les résistances légales que nous aurons à caractériser tout à l'heure se furent produites, sinon victorieuses, du moins unanimes dans tous les états constitutionnels, on imagina, pour concilier les droits incommutables des souverains avec les prétentions des assemblées législatives, un expédient dont la donnée première remontait à 1815, époque où elle avait été conçue dans un esprit tout différent, comme base de l'unité nationale et de la liberté politique de Allemagne.

Une décision de la diète, prise le 30 octobre 1834, fonda une sorte de suprême magistrature fédérale dotée d'importantes prérogatives. Des contestations venant à s'élever entre un gouvernement allemand et ses chambres sur l'interprétation de la constitution ou sur les limites des droits conférés par elle, il fut décrété qu'après entier épuisement des voies de conciliation ouvertes par les lois de chaque pays, le différend serait décidé d'office et sans appel par des arbitres.

Ce tribunal arbitral est formé par la diète, d'après le mode ci-après. Chacune des dix-sept voix de l'assemblée ordinaire, ou *petit comité*, nomme de trois ans en trois ans, dans les états que cette voix représente, deux hommes éminens par leurs services ou leurs talens, par leurs études ou leur longue pratique des affaires. Ne peuvent être choisis les membres nommés par le gouvernement intéressé, à moins qu'il n'y ait pour cette nomination accord entre le gouvernement et les chambres législatives. Cette liste générale de trente-quatre arbitres ainsi formée, lorsqu'un conflit est dénoncé à la diète par un gouvernement constitutionnel, celui-ci doit choisir trois arbitres pendant que les chambres en choisissent également trois autres.

Un mois seulement est laissé à celles-ci pour user de ce droit; si, ce délai passé, le choix n'est pas fait, le tribunal est formé intégralement par la diète. Ce tribunal constitué élit un sur-arbitre, ce qui porte le nombre de ses membres à sept. Devant lui doit s'instruire alors une véritable procédure politique, et sa sentence a la force et l'effet d'une décision *austrégale*, exécutoire selon le mode déterminé par le pacte fédéral.

Il suffit assurément d'étudier avec quelque soin une telle conception, résultat de longues conférences tenues à Vienne, pour comprendre d'un seul coup tous les embarras politiques de l'Allemagne. Il demeure constaté que le principe représentatif est assez fort pour contraindre à transiger avec lui; et l'opposition constitutionnelle aurait obtenu ce seul résultat pendant une lutte de deux années, qu'il serait déjà considérable pour le présent, plus significatif encore pour l'avenir.

Mais en même temps qu'on traite avec les assemblées parlementaires, on

s'efforce de maintenir l'intégrité de la souveraineté royale, qui disparaît pourtant, puisqu'une puissance nouvelle est destinée à la primer. Pendant qu'on proclame l'indépendance des divers états confédérés, on voit la diète s'arroger non plus seulement une haute tutelle politique, mais une sorte de suprématie administrative et financière, du moment où elle décide en dernier résultat, par l'intermédiaire du tribunal arbitral, du sort des projets de loi et du vote des budgets annuels.

Ce n'est pas que les dispositions de 1834 ne soient assez vagues pour admettre les interprétations les moins concordantes, et c'est en les présentant sous leur côté le plus libéral que les gouvernemens parvinrent à les faire accepter de l'opinion sans trop de résistance. Dans ces essais de conciliation entre deux doctrines opposées, dans cette constante tendance vers l'unité nationale de la patrie allemande, on sent des germes nombreux, qui ne peuvent manquer d'éclore dans l'avenir, en même temps que l'on touche au doigt toutes les faiblesses d'une situation transitoire. Si l'on avait jamais douté des destinées nouvelles de l'Allemagne, si l'on n'avait pas déjà pénétré toutes les facilités que rencontrerait une influence étrangère dans le chaos de ces principes hostiles et de ces intérêts divisés, pourvu qu'elle ne se produisît pas sous des dehors hostiles à l'indépendance germanique, les décrets de Francfort le révèleraient à coup sûr jusqu'à l'évidence; ou je me trompe, ou les résolutions fédérales en disent plus sur le présent et l'avenir que les fêtes même de Hambach.

Maintenant que nous connaissons l'ensemble de ces mesures, rappelons sommairement les résistances qu'elles ont soulevées, et recherchons en quoi celles-ci ont dû rester inefficaces.

Après le mouvement démocratique et révolutionnaire de la fin de 1830 aux premiers mois de 1832, on voit éclater un mouvement constitutionnel sur le caractère légal duquel l'opinion sembla rester incertaine, à raison de cette simultanéité même. Quelque succincte analyse que nous présentions de cette crise parlementaire, elle suffira pour révéler tout ce qu'il y a dans ce pays d'étincelles de vie politique. On verra si l'Allemagne méridionale n'incline pas de toute sa puissance intellectuelle vers les idées françaises, et l'on verra jusqu'à quel point peut être fondée la singulière espérance de la voir accepter jamais le patronage du cabinet de Saint-Pétersbourg pour protéger son unité naissante contre les influences rivales de Berlin et de Vienne (1).

Avant la publication des décrets de Francfort, la Bavière avait assisté à une grande lutte politique où elle avait comme épuisé ses forces. Le retrait des ordonnances de censure, la sortie du ministère de M. de Shenck, qui les avait contresignées, furent un éclatant mais dernier hommage payé aux

(1) Dépêche d'un agent diplomatique russe en Allemagne sur l'état et l'avenir de la confédération germanique. (Portofolio, n° 2.)

Nous attachons peu d'importance à la valeur politique de ce recueil. Si l'on cite ici l'une des pièces originales qui y sont contenues, c'est qu'elle a tous les caractères de l'authenticité.

principes constitutionnels. La vive discussion de la loi sur la presse, la longue collision entre les deux chambres, les transactions auxquelles on dut se prêter de part et d'autre, attestèrent également et les tendances libérales et la modération de l'opinion, qui semblait comprendre et embrasser comme chose sérieuse le mécanisme du gouvernement représentatif.

On éprouvera peut-être quelque étonnement de ce que les ordonnances de la diète, publiées après un assez long délai par le gouvernement bavarois, n'aient pas soulevé au sein des états de ces discussions véhémentes dont retentirent, en 1832 et 1833, d'autres tribunes allemandes. Il est certain, en effet, que la Bavière est le point où les résistances semblaient devoir être les plus vives, et où elles furent le plus promptement domptées. On doit faire observer pourtant que cette publication ne fut faite que « sous réserve de tous les droits consacrés par la charte constitutionnelle. » Ajoutons que plus tard, en ce qui se rapporte à l'établissement du tribunal arbitral créé en 1834, le gouvernement du roi Louis mit le plus grand soin à l'expliquer dans ce sens, que le jugement des différends entre les princes et les assemblées représentatives ne pourrait jamais être déféré à l'autorité arbitrale que du consentement des deux parties, interprétation parfaitement constitutionnelle assurément, mais qui rendrait à peu près nulle et de nul effet la création de la diète.

De telles explications, plus ou moins spécieuses, plus ou moins sincères, sont également importantes sous deux aspects divers : elles constatent d'abord la répugnance des souverains à subir, sans se réserver même le droit de protester contre eux, les arrêts d'une autorité étrangère, contre lesquels ne les protége plus la majesté de la couronne, puis surtout la nécessité de rassurer l'opinion, en présentant les garanties constitutionnelles comme en dehors de toute atteinte.

En Wurtemberg, l'opposition affecta des allures plus vives et plus menaçantes.

Sur la proposition formelle d'un de ses membres (1), la chambre des députés déclara les résolutions de Francfort attentatoires à l'indépendance des états germaniques et aux droits que le Wurtemberg tenait de sa constitution. Elle insista énergiquement pour contraindre le roi à expliquer dans un sens constitutionnel l'assentiment qu'il leur avait donné par l'organe de son ministre près la diète. Le gouvernement wurtembergeois, ne pouvant accepter un pareil vote, qui l'aurait placé dans une situation fort grave en face de la confédération, se détermina à dissoudre la chambre. Mais en vain s'attacha-t-il par tous les moyens à rassurer les esprits et à calmer l'opinion, en vain le ministère prononça-t-il dans le principe, pour expliquer l'adhésion du monarque aux décrets de Francfort, des paroles qui manquaient assurément ou de courage ou de sincérité (2) : tout fut inutile en Wurtemberg à

(1) M. Pfizer, 13 février 1833.

(2) « En portant ces décrets à la connaissance générale, et pour remédier aux malentendus que l'on répand sur leur signification, nous déclarons au nom de sa majesté le roi qu'on

cette époque, comme tout l'aurait été en France aux premiers mois de 1830. Les électeurs renvoyèrent une chambre non moins vive, qui débuta par une proposition d'abolir la censure, admise malgré les efforts du gouvernement à une majorité plus considérable qu'aucune des motions précédentes. Ailleurs qu'en Wurtemberg, un tel conflit se serait vidé par une révolution; mais les Allemands ont le bon esprit de comprendre qu'une telle issue est dangereuse, et d'ailleurs, avant de la commencer, ils voudraient, en gens prudens, être sûrs au moins de la finir. Or, étonnez-vous que le Wurtemberg ne fît pas une révolution tout seul, en face de l'invasion imminente de la Prusse et de l'Autriche!

Dans le grand-duché de Bade, les idées libérales, favorisées par l'accord du grand-duc et des états, avaient fait d'importantes conquêtes. La censure abolie fut remplacée par le régime, assurément peu prudent, de la liberté absolue de la presse. Les résolutions de Francfort vinrent abolir une conquête que cette partie de l'Allemagne rhénane avait saluée de bruyans applaudissemens. Les ordres de suppression de feuilles, les poursuites contre les écrivains désignés, toutes les injonctions, enfin, de la diète, durent être d'autant plus sévèrement exécutées par le gouvernement badoi s, qu'il in spirait moins de confiance, et que le grand-duché était l'objet d'une surveillance plus directe.

En vain la chambre des députés protesta-t-elle avec énergie; en vain se faisait-elle, dans une adresse respectueuse, « l'interprète des inquiétudes profondes d'un peuple fidèle, dont l'esprit, attaché à la légalité, était resté étranger à tous les moyens comme à tous les efforts illégaux. » De telles paroles devaient nécessairement demeurer sans résultat, car la subordination de la faiblesse à la force reste une vérité au XIXe siècle comme en tout autre. Aussi le grand-duc Léopold se borna-t-il à répondre que « les résolutions de la diète n'avaient jamais eu la tendance qui leur était prêtée, et que leur exécution fédérale ne serait nullement en opposition avec ses devoirs comme prince constitutionnel. »

M. de Rotteck réclama la nomination d'une commission d'enquête chargée de proposer tous les moyens qu'appelait la gravité des circonstances. Une telle motion consacrait implicitement la prétention de la chambre à modifier la décision prise par le grand-duc, comme membre de la confédération germanique; elle le plaçait, devant celle-ci, dans une situation que la diète

n'entend nullement menacer l'existence de la constitution du pays, et que tel n'en a pu être le dessein, puisque l'acte final de Vienne établit formellement que les constitutions d'états, ayant une existence reconnue, ne peuvent plus être modifiées que par la voie constitutionnelle. Il n'y a donc, sous aucun rapport, de motif de craindre qu'il soit fait de ces décrets de la diète un usage quelconque qui ne serait pas en harmonie avec la constitution, et le gouvernement continuera, comme jusqu'ici, à maintenir la constitution avec une consciencieuse fidélité, et dans toutes ses stipulations, soit qu'elles concernent l droit des états à concourir à la législation et à voter les impôts, ou bien qu'elles soient relatives à tout autre droit assuré aux citoyens wurtembergeois. » (Déclaration ministérielle, 28 juillet 1832.)

n'aurait jamais acceptée, en admettant que ce prince s'y fût prêté lui-même. Le gouvernement fit comprendre, non sans peine, à la chambre la gravité qu'aurait un tel vote, et l'on vit une transaction, dans laquelle on fit la part de la prudence en réservant celle des principes, sortir, après ces longs débats, de cette lutte, l'une des plus vives qu'ait suivie la jeune Allemagne constitutionnelle.

Mais ce fut surtout dans les deux Hesses que les résistances se produisirent avec une exaltation, et chose plus remarquable, avec une persévérance qui, à l'issue près, ne le cédaient pas à l'élan unanime de l'opinion libérale en France aux dernières années de la restauration. A Darmstadt comme à Cassel, les chambres sont deux fois brisées et deux fois renvoyées en masse avec des mandats impératifs, malgré l'intervention la plus active de l'autorité dans les élections; un ministre est décrété d'accusation (1), le budget est rejeté, les lois les plus libérales sont votées, malgré le pouvoir, et contre lui, signes précurseurs d'une tempête, s'il avait été donné à la tempête d'éclater!

Dira-t-on que ce feu de paille n'a brillé qu'un jour, que les décrets de Francfort ont été acceptés, les écrivains muselés, les universités réformées ou dissoutes, et que dès la fin de 1834, l'Allemagne commençait à rentrer dans son repos? et de ce qu'aujourd'hui les états, de concert avec les gouvernemens, s'occupent beaucoup de chemins de fer, et moins de politique, serait-on admis à conclure, avec certains publicistes, que le mouvement constitutionnel de 1832 était sans portée, que ce pays cédait à un entraînement factice, et que les intérêts nouveaux n'y ont pas acquis les développemens qu'il nous convient de leur supposer? Étrange conclusion que celle-là, vraiment! Eh! que vouliez-vous donc que fissent les petits états en face des forces fédérales prêtes à marcher? Le désir non équivoque des deux grandes puissances militaires n'était-il pas, et qui l'ignorait? d'intervenir à main armée, en appuyant sur une violation des obligations fédérales la suppression des institutions représentatives? Quelle résistance était possible dans un moment où la France se considérait comme dégagée de tout intérêt dans les affaires d'Allemagne? La seule résistance vraiment sérieuse, du moment où il ne pouvait y avoir de concours à attendre de notre gouvernement, impliquait, d'ailleurs, l'emploi de moyens purement révolutionnaires, et le propre de l'opinion bourgeoise, en pareille alternative, n'est-il pas de se résigner même au despotisme? Entre un nouvel essai de république démagogique et une nouvelle dictature impériale, l'opinion constitutionnelle n'eût-elle pas embrassé le dernier parti, même en France? Est-ce donc à dire que cette opinion y soit sans racines et sans force propre?

L'Allemagne a, du reste, bien moins cédé, comme on le dit, que transigé sur la plupart des grandes questions soulevées. Quelle qu'ait été la mesure des concessions réclamées par une position impérieuse, il faut savoir reconnaître que les six dernières années ont avancé, à l'égal d'un demi-siècle, son

(1) M. Hassempflug, ministre de l'intérieur de Hesse-Cassel.

éducation constitutionnelle. Les états méridionaux ont conquis des garanties importantes; la Saxe, le Hanovre, d'autres puissances inférieures, ont reçu des institutions plus libérales; enfin, et c'est ici le point capital, ce pays a manifestement acquis une conscience plus distincte de ses vœux, une aperception plus lucide de ses destinées politiques.

L'opinion constitutionnelle y a été prudente et mesurée, parce qu'il est dans sa nature de l'être, parce qu'en Allemagne, où l'on passe à grand'peine des spéculations de l'intelligence à leur réalisation pratique, les mœurs inclinent vers le pouvoir, et que le vieux sang de ces princes, qui, pendant cinquante années de tourmente, ont partagé toutes les épreuves des peuples, est encore cher à la Germanie.

Quoi qu'il en soit, une révélation complète de l'état intime de ce pays est désormais acquise pour la France comme pour l'Europe. Nous ne pouvons ignorer que s'il entre un jour dans les plans d'une politique, non pas propagandiste et conquérante, mais nationale et modérée, d'appuyer au-delà du Rhin le principe représentatif menacé dans son indépendance, ce concours serait accepté avec transport. Si la France avait été en mesure, et s'il avait pu convenir à ses intérêts d'alors de donner ce concours à l'Allemagne, en 1832, on sait assez que les décrets de Francfort auraient rencontré devant eux bien autre chose que des pétitions collectives et des protestations parlementaires. Qui ne sait qu'assurés d'un point d'appui de ce côté, certains gouvernemens constitutionnels auraient peut-être devancé les peuples dans une résistance habilement calculée pour en recueillir eux-mêmes le bénéfice? Il est, dans l'Allemagne méridionale, des cabinets qui ont encore plus l'ambition de s'agrandir qu'ils n'ont peur de la liberté politique, et ceux-là seront tôt ou tard funestes à l'œuvre de 1815.

La France, intervenant en Allemagne sitôt après juillet dans les ardeurs de son prosélytisme révolutionnaire, aurait pu soulever contre elle les repoussemens de populations honnêtes et religieuses; la France agitant au bord du Rhin les aigles de l'empire, et s'emparant de ce qu'elle appelle ses frontières naturelles, aurait excité plus sûrement encore contre elle l'esprit national, sur lequel pesaient, comme une douleur et comme une flétrissure, les insolens souvenirs de nos jours de conquête. A cet égard, les gouvernemens allemands comprennent à merveille leur véritable situation; ils s'efforcent par tous les moyens de persuader à l'Allemagne que l'action française ne saurait jamais s'exercer autrement. Impuissans ou dévastateurs, tel est le rôle qu'on aimerait à nous faire aux yeux de l'Europe. Le terrain serait bon, en effet, en cas de complications politiques; mais qu'on nous permette aussi de choisir le nôtre, tel qu'il nous conviendra, le cas échéant, de le prendre et de le garder.

Or, notre ascendant sur ce pays est assuré si nous savons respecter sa liberté et son honneur, si, sans nous présenter en démagogues, et, ce qui serait pis encore, en conquérans hautains, nous faisons appel aux intérêts des classes moyennes, aux doctrines constitutionnelles, surtout à l'indé-

pendance des princes et des peuples, annulés par les sénatus-consultes de la diète. Nous possédons en ce moment, pour agir sur la confédération, un levier plus puissant que celui dont disposait Richelieu, lorsqu'il associait les intérêts protestans aux intérêts français; nous n'avons pas besoin d'y gager des pensionnaires comme Louis XIV, et d'intriguer, à force d'or, dans les résidences princières: notre action gît tout entière dans le principe que représente la France; elle est surtout dans les bons exemples que nous saurons donner au monde qui nous observe. Respectons le gouvernement représentatif, qui fonde à la fois et notre dignité personnelle et la force véritable de la nation au dehors; ne l'amoindrissons pas à des proportions mesquines; qu'il représente pour chacun de nous un intérêt vraiment social, et que la France n'ait jamais à nous demander compte de la déconsidération qui pourrait le frapper.

Qu'un gouvernement modéré ne veuille pas abuser de l'état présent de l'Allemagne, qu'il ne tire parti ni des sympathies qui nous provoquent, ni des dissidences entre les pouvoirs et les peuples, ni des rivalités des gouvernemens germaniques entre eux; rien de plus raisonnable et de plus sage assurément; mais que la France sache bien, et que l'Europe n'affecte pas d'oublier, ce qu'elle pourrait si le soin de ses intérêts ou de son honneur l'appelait à sortir de son repos.

Nous venons de décrire les manifestations récentes de l'élément constitutionnel au sein de la confédération; essayons maintenant d'apprécier la puissance de l'élément opposé. Celui-ci est représenté par deux grands états qui, par leur union, ont pu triompher pour un temps des tendances de l'opinion publique dans le sens des idées françaises. Mais cette union existe-t-elle avec des conditions de durée, et ces deux grands états ont-ils la libre disposition de leurs forces?

La situation de l'Autriche est connue; on sait si, en cas de guerre, l'Italie lui porterait plus de ressources qu'elle ne lui créerait de périls.

Ce n'est pas que nous assumions la solidarité des lieux communs consacrés sur la tyrannie autrichienne. Les canons braqués contre Milan et contre Venise nous inspirent peu d'inquiétude pour ces deux nobles cités. Nous tenons le féroce Germain pour assez bon homme, et l'on peut douter que le Milanais, le Vénitien, le Crémonais, le Mantouan, le Parmesan (ne disons pas l'Italien, car ce mot est une abstraction en Italie), fussent parfaitement en mesure de se passer dès à présent de cette vieille tutelle, exercée avec une certaine équité, quoiqu'avec des formes souvent brutales et des procédés constamment maladroits. L'Autrichien n'est assurément pas l'oppresseur de l'Italie, comme l'Ottoman pouvait l'être de la Grèce, comme le Russe l'est en ce moment de la Pologne. Il désire que le bien se fasse, sous la seule condition que ce soit sans bruit. Il laisse agir sans trop d'entrave l'industrie particulière, et pousse l'opinion à s'occuper de chemins de fer, espérant ainsi la détourner de la politique, qui est sa bête noire. Le gouvernement, tout gouvernement autrichien qu'il est, construit et dote des écoles, ouvre d'ad-

mirables communications, témoin la route d'Insprück à Milan, et celle d'Insprück à Vienne; mais l'esprit raide et épais de ses employés allemands, la corruption et la vénalité de ses employés italiens, l'immobilité de ses nombreux factionnaires campés au coin des rues comme des bornes vivantes, l'inquisition tracassière de ses agens pour un passeport, pour une lettre, pour un écrit insignifiant, suffisent pour rendre complètement inutiles et ses sacrifices d'argent et l'honnêteté habituelle de ses intentions.

Les moustaches du barbare sont au fait plus terribles à voir que son joug n'est dur à supporter. Les Italiens ont connu une autre domination étrangère, qui n'était pas assurément de meilleure composition sur les intérêts les plus importans. Aussi, la haine profonde de l'Italien pour tout pouvoir allemand tient-elle moins aux actes de l'administration proprement dite qu'aux souvenirs historiques d'une part, qu'à une incurable incompatibilité de nature, de l'autre.

Le Français n'en ferait pas plus pour l'Italie que l'Autrichien, qu'il serait probablement adoré au-delà des Alpes. C'est qu'en faisant à peu près les mêmes choses, il les ferait autrement, souvent avec naturel, quelquefois avec charlatanisme; mais sans cette lourdeur officielle qui constitue le génie autrichien, comme la subtilité constituait le génie du bas empire. Puis un gouvernement français saurait se faire louer à propos; il dépenserait quelque argent à acheter des tableaux modernes, fussent même de détestables croûtes; il paierait quelques mauvais poètes, et ferait faire des articles de journaux; il laisserait surtout respirer l'Italien que le flegme germanique étouffe; il lui dirait qu'il est le peuple le plus grand, le plus libre et le plus heureux du monde, et l'Italien le croirait. C'est que le Français est doué de cette admirable force d'assimilation dont l'Allemand est absolument dépourvu, et que les conquêtes se consolident moins par la puissance des intérêts que par les sympathies du caractère.

Les sentimens les moins définissables sont par cela même les plus persistans. Quelques efforts que fasse l'Autriche, quelques fautes qu'ait faites la France, rien n'empêchera que les Français ne soient reçus avec bonheur dans un pays qui a eu vingt-cinq ans pour oublier leurs exigences. L'impassibilité de l'officier autrichien, engoncé dans son hausse-col et méditant sur sa consigne, rappelle et conserve le souvenir de cette autre domination qui, pour prix du sang abondamment versé et des trésors lestement enlevés, fondait au moins des monumens d'art, faisait chanter les poètes, portait le code civil aux magistrats, distribuait des croix d'honneur aux militaires, domination acceptée par la famille, par les salons, par la société tout entière, aux jouissances de laquelle elle savait étroitement s'associer.

En cas de guerre, la France agirait sur l'Allemagne par ses idées, sur l'Italie par son génie même, par l'autorité du gouvernement représentatif au-delà du Rhin, par l'attractive puissance de ses mœurs au-delà des Alpes.

Si l'Italie est la plus vulnérable, ce n'est pas, on le sait, la seule partie faible de cet empire que les rivalités politiques s'attachent, au sein même de

la confédération, à présenter comme une puissance moins allemande que slave. En Hongrie, le cabinet de Vienne doit lutter à la fois, et contre le libéralisme moderne, et contre l'esprit féodal associé dans une opposition nationale. Les états de Transylvanie, dissous après une session de huit mois (1), signalée par des résistances violentes, pour ne pas dire séditieuses, ont révélé toute une situation qu'il est plus facile de cacher à l'Europe que de dissimuler à soi-même.

Des habitudes paternelles et des traditions persévérantes prêtent, sans nul doute, une grande force de résistance à cette monarchie si admirablement construite et si habilement conservée au milieu de tant d'orages; et lorsqu'on a vu s'opérer sans aucun changement ni dans la pensée dirigeante, ni dans ses instrumens, la succession d'un règne à l'autre, les états constitutionnels ont pu envier peut-être ce calme profond dans une transition qui, depuis si longtemps, préoccupait le monde politique.

Il a pu suffire des rares qualités heureusement réunies dans un seul homme pour maintenir l'édifice chancelant de la grandeur autrichienne. Mais s'il est donné au grand médecin de prolonger une longévité, il lui est interdit de lutter à toujours contre des vices organiques. Or, bien que le cabinet autrichien ait su maintenir son importance en Europe, depuis 1815, en exploitant les craintes inspirées aux gouvernemens par les progrès du principe libéral, quelle est au fond sa véritable situation en Allemagne? quelle est sa force propre et permanente?

La Prusse, sous les dehors d'une amitié de commande, et fidèle à un rôle permanent dont ne détournent jamais des préoccupations temporaires, s'efforce de détacher de plus en plus de l'Autriche les sympathies des peuples allemands; elle se pose comme seule expression de la nationalité germanique, et les lignes de ses douanes s'avancent de toutes parts jusqu'aux frontières de cet empire. Vers Berlin inclinent les espérances des cabinets ambitieux, qui préfèrent l'avenir sans passé au passé sans avenir.

La Russie menace l'Autriche plus directement encore par ses projets vers l'Orient. On sait la courte joie qu'excitèrent, à Vienne, les premiers succès des Turcs dans la campagne de 1828, joie qu'auraient réveillée les premiers succès des Polonais, si derrière la Pologne ne s'était montrée la révolution, cette ennemie plus redoutable que la Russie elle-même. Afin de lutter contre l'influence russe, l'Autriche, qui n'ose tirer le canon, prend des actions pour la navigation du Danube, dont la Russie occupe l'embouchure; elle affecte les mêmes antipathies que le cabinet de Saint-Pétersbourg, tout en essayant de lui résister; elle fait tout ce qu'il faut pour constater sa crainte, rien de ce qu'il faudrait pour constater sa force.

En face de cet empire au repos, s'élève la Prusse, jeune, confiante, justement fière de ses progrès et de son organisation intérieure.

Depuis 1815, deux pensées ont simultanément préoccupé ce gouvernement

(1) 6 février 1835.

actif et hardi, qui a fondé son crédit sur un contraste constant avec la somnolence de l'Autriche. Pendant que, d'un côté, il étendait ses relations sur l'Allemagne, en reculant chaque jour, par de nouveaux traités d'accession, les postes de ses douanes, de l'autre, il s'occupait avec ardeur du soin de rendre plus étroits les liens qui unissent ses provinces, étrangères les unes aux autres. Pénétrer d'une vie intime et vraiment nationale les parties disjointes de ce vaste corps sans cohésion et sans ensemble, telle a été et telle devait être l'idée-mère de la politique prussienne.

Peut-être pouvait-on comprendre, sous quelques rapports, autrement que ne l'a fait ce cabinet si éclairé d'ailleurs, et ses intérêts à venir et les lois de sa position. Il est loisible de penser, par exemple, que l'érection d'une tribune politique à Berlin aurait plus avancé que tous les efforts du gouvernement prussien l'œuvre à laquelle il s'est laborieusement dévoué. Autour de ce centre, qui eût exercé une si constante domination sur toute l'Allemagne constitutionnelle, auraient pu se grouper assez vite ces provinces arrachées tour à tour à l'Autriche comme à la Saxe, à la Pologne comme à l'empire français. Alors, au lieu d'avoir à combattre le fanatisme luthérien en Silésie, le catholicisme sur le Rhin, le génie national dans le duché de Posen, on se serait trouvé, un demi-siècle plus tôt tout au plus, face à face avec des embarras politiques, il est vrai, mais avec une force immense pour les supporter.

La Prusse a compris autrement son rôle; et celui qu'elle a pris a eu assez de succès pour qu'il pût y avoir quelque ridicule à lui tracer après coup un programme tout différent. Aujourd'hui que pas un état de quelque importance, au Hanovre près, n'est en dehors du vaste réseau de ses tarifs, et que son influence domine visiblement la confédération germanique, elle peut assurément arguer de ses œuvres.

Rejetant, pour appuyer l'unité prussienne, le principe de la liberté politique, le cabinet de Berlin conçut la pensée de puiser sa force dans le principe protestant, qui avait, à bien dire, fondé la monarchie en face du Saint-Empire. Depuis vingt ans, il se présente à l'Allemagne comme le centre de l'esprit réformé, en même temps que comme le modèle des gouvernemens éclairés et progressifs en dehors de l'action des théories françaises. Ce principe le séparait, en effet, de l'Autriche, en même temps qu'il lui servait de garantie contre la France. Si M. Ancillon a dit en 1818 : « Ce n'est pas une triple ligne de forteresses qui nous préservera de la France, ce sera le rempart d'airain du protestantisme, » il a prononcé un mot fort juste; il ne manquait à cette idée que de se produire dans des conditions compatibles avec la prudence, et surtout avec le respect dû à la foi des peuples.

Il est, en effet, un intérêt contre lequel l'intérêt purement social n'aurait pas le droit de prévaloir, à supposer qu'il en eût la puissance. Il y a en ce monde autre chose que de la politique; et pour être des esprits éminens, Machiavel, Charles-Quint, Richelieu et Napoléon ne sont pas la plus haute expression de l'intelligence humaine. Cette expression suprême de la dignité

de notre nature, c'est la religion, qui relie les ames comme la politique associe les intérêts. Les concilier toutes deux est une admirable chose; subordonner l'une à l'autre est un pauvre calcul qui ne saurait conduire qu'à l'abaissement de l'homme et à la dégradation morale de la société.

L'idée de confondre dans une unité nouvelle, d'embrasser dans un rituel national les deux cultes réformés, fut la préoccupation dominante d'un roi patriote et pieux. Calviniste sincère, Frédéric-Guillaume III fit à ce plan de toute sa vie quelques sacrifices théologiques, et *l'église évangélique* fut fondée sur des bases, sinon durables, du moins assez généralement acceptées (1). Cette église est arrivée, en prenant soin de s'occuper beaucoup moins du dogme que de la liturgie extérieure, à fonctionner assez régulièrement, à la manière de toutes les institutions officielles réglementées et salariées; établissement royal parfaitement inoffensif du reste, qui est à une autre église de même origine ce qu'un bon mari morganatique est au terrible époux d'Anna Boleyn.

Mais cette tâche n'était pas la plus ardue; une autre restait entière, et c'est ici que se sont rencontrées des résistances dont il est encore difficile d'assigner le terme, et qui projettent un jour nouveau sur la situation de ce pays. Les cinq sixièmes des populations adjugées à la Prusse par le congrès de Vienne professaient le catholicisme, et cette croyance dominait surtout presque sans exception toutes les populations rhénanes, qu'il s'agissait de pénétrer de cet esprit anti-français, jugé nécessaire pour consolider l'œuvre de 1815 (2).

A-t-il existé un plan parfaitement arrêté à Berlin pour protestantiser les provinces rhénanes et westphaliennes? nous ne le croyons pas. Assurément une telle idée ne s'est présentée ni à Frédéric-Guillaume ni à Guillaume de Nassau, comme pouvant comporter une exécution immédiate. Ce sont là de ces parties trop hasardeuses pour les jouer de sang-froid et cartes sur table. Dans ce cas, on procède bien plutôt par tendances que par entreprisés avouées.

Quoi qu'il en soit, le roi de Prusse, qui est parvenu à faire vivre en bonne intelligence Luther et Calvin, au moyen de bons traitemens, a pu se flatter d'arriver à effacer graduellement, et pour ainsi dire de génération en génération, toutes les aspérités du dogme catholique; il a pu croire qu'il agirait assez à la longue sur le génie intime de l'église romaine, tout en respectant scrupuleusement sa hiérarchie extérieure, pour modifier les points par lesquels la

(1) Cette institution fut organisée en 1817, lors de la troisième fête séculaire de la réforme.

(2) Voici, d'après un journal allemand, la proportion des différens cultes dans les provinces méridionales :

Gouvernement d'Aix-la-Chapelle : 345,000 catholiques, 12,000 protestans.

Gouvernement de Munster : 300,000 catholiques, 40,000 protestans.

Gouvernement de Trèves : même proportion.

Dans ceux de Coblentz et de Dusseldorff, les catholiques sont aussi en très grande majorité, quoique la disproportion soit moindre.

foi catholique sépare radicalement ses disciples des chrétiens appartenant aux communions dissidentes.

L'action incessante du gouvernement prussien depuis 1815 s'est en effet exercée en ce sens par l'administration, par l'enseignement, par la presse, par les innombrables moyens d'influence dont dispose un pouvoir fort sur des mœurs faibles et sur des intérêts trop facilement excités.

Le concordat conclu en 1821 avec le saint-siége a donné au gouvernement prussien, sur l'administration de l'église catholique, des droits qui n'ont rien de plus exorbitant, il est vrai, que ceux reconnus au gouvernement français d'après les lois organiques et les décrets impériaux. Mais à Berlin l'application de ces dispositions se fait par des ministres et des présidens de province, tous étrangers au catholicisme, souvent en état de méfiance, si ce n'est d'irritation, contre lui. Les fidèles de cette religion, totalement exclus de la haute administration aussi bien que des grades supérieurs de la hiérarchie militaire (1), sont dans un état d'infériorité évidente, qui impose des sacrifices difficiles à l'ambition, pénibles à l'amour-propre. L'armée et l'enseignement universitaire sont deux moyens puissans dont dispose le gouvernement pour agir et sur le peuple et sur les classes éclairées.

L'organisation religieuse de l'armée est exclusivement protestante, du moins en temps de paix; l'assistance au service divin et à la prédication est obligée. Le Westphalien, le Silésien, l'habitant des provinces polonaises ou rhénanes, confondus avec les luthériens de la vieille Prusse, compris, malgré leur croyance, dans la juridiction spirituelle d'un pasteur de division, d'après l'*ordonnance ecclésiastique* de 1832, vivent ainsi plusieurs années dans une atmosphère où la foi de leur enfance ne peut manquer de s'obscurcir.

Par l'enseignement universitaire, le gouvernement domine le clergé catholique, s'attachant à favoriser, dans l'intérêt d'un vague ecclectisme religieux, ces tendances rationalistes qui se développent de plus en plus en Allemagne. Il n'y a aucune université catholique pour plus de cinq millions de sujets professant cette religion. Deux universités seulement sont mixtes, celles de Bonn et de Breslau; les autres restent exclusivement protestantes. Encore à Bonn comme à Breslau, le commissaire royal est-il protestant, et les évêques sont-ils sans influence directe sur le choix des professeurs de théologie catholique, contre l'orthodoxie desquels ils sont seulement admis à présenter des objections au ministre.

Il est résulté de l'ensemble de ces causes, qu'en Silésie surtout, le catholicisme dogmatique est descendu à l'état le plus déplorable. L'interprétation

(1) Si l'on en croit l'ouvrage *Sur l'état de l'Église en Allemagne au dix-neuvième siècle*, auquel nous empruntons ces détails, il n'y aurait pas dans l'armée prussienne un seul officier-général, pas même un seul colonel catholique.

Ce livre, imprimé à Augsbourg sous le titre de *Beittrage zur Kirchengeschichte des XIXe jahrhunderts in Deutschland*, a été saisi par la Bavière sur les réclamations du cabinet de Berlin. Ce n'est point une raison de douter de ses assertions, confirmées par des renseignemens nombreux.

libre du symbole y bouleverse chaque jour davantage les bases mêmes de la doctrine chrétienne. Aux bords du Rhin, l'enseignement du docteur Hermès avançait également cette œuvre de décomposition, déjà trop favorisée par le relâchement des mœurs et la faiblesse de la discipline. Aussi le gouvernement prussien n'avait-il pas vu sans vif déplaisir un bref pontifical frapper la doctrine hermésienne, « en ce qu'elle établissait le doute positif comme base de tout enseignement théologique, et qu'elle posait en principe que la raison est l'unique moyen pour arriver à la connaissance des vérités de l'ordre surnaturel (1). »

Un écrit, émané d'une source officielle, a récemment dénoncé cette condamnation comme « le premier pas décisif du chef de l'église pour arrêter le développement de la science catholique en Allemagne (2). » On ne s'étonnera pas, dès-lors, que la publication de ce bref fût interdite dans toutes les provinces de la monarchie. Mais, lorsque des feuilles étrangères l'eurent porté à la connaissance des catholiques, une scission profonde éclata dans le clergé, la majorité adhérant à la décision de Rome, une autre partie se refusant à reconnaître un bref qui n'avait pas été officiellement publié *cum placito regis*.

Mais une affaire bien autrement importante allait bientôt engager le gouvernement prussien dans une série de mesures dont il lui serait en ce moment bien difficile de déterminer la limite.

L'un des moyens les plus habilement employés depuis vingt ans pour arriver sans éclat à cette fusion graduelle des cultes catholique et réformé, avait été l'usage des mariages mixtes, qui assurait au protestantisme une manifeste prépondérance. Tous les ans, du fond de la Prusse luthérienne, arrivait dans les provinces occidentales une légion d'officiers et d'employés célibataires, trop bien stylés et trop bons patriotes pour ne pas placer au premier rang de leurs devoirs celui d'épouser des femmes catholiques, en fondant ainsi des familles protestantes au sein de ces populations que trop de sympathies rattachaient encore à la France.

La position du clergé, relativement à ces mariages, était devenue, depuis quelques années surtout, difficile et pénible. Une ordonnance royale du 25 septembre 1825 avait étendu aux provinces rhénanes et westphaliennes la règle proclamée depuis 1803 pour la partie orientale du royaume, et décidé que dorénavant tous les enfans seraient élevés dans la religion du père, interdisant formellement aux ministres du culte d'exiger aucune promesse contraire à cette disposition, comme condition préalable de l'administration du sacrement.

Or, en ceci, le cabinet prussien dépassait les limites de la politique; il faisait de la théologie, et de la plus hardie qui se pût faire; il mettait, en effet, la conscience de ses sujets catholiques en contradiction avec les règles des

(1) Bref du 26 septembre 1835.

(2) *Exposé de la conduite du gouvernement prussien envers l'archevêque de Cologne*, Paris, Jules Renouard, 1838.

conciles, avec les prescriptions constantes et rigoureuses de l'église catholique; il prétendait enfin interdire aux ministres de ce culte ce dont aucune puissance humaine ne saurait les dispenser.

L'église n'a jamais autorisé la pratique du mariage mixte qu'avec répugnance, et sous la condition étroitement imposée à l'époux catholique, de faire tous ses efforts pour élever dans l'orthodoxie religieuse tous les enfans à naître de son mariage. Ce n'est pas qu'elle conteste en rien la validité de ces unions, mais parce qu'il est dans l'esprit de son dogme fondamental de refuser ses bénédictions dans une circonstance où semblent si gravement compris et la foi d'un des deux conjoints et l'avenir religieux des générations dont ce mariage doit être la source.

Consulté par les évêques de la Prusse catholique sur les embarras chaque jour plus graves où les plaçait l'ordre royal de 1825, le pape Pie VIII n'hésita pas à rappeler, de la manière la moins équivoque, la règle invariable de l'église; il l'imposa de nouveau à la conscience des prélats, tout en concédant au gouvernement prussien des facilités, depuis long-temps réclamées, pour les dispenses et autres points de discipline ecclésiastique. Le bref déclarait valides les mariages mixtes contractés sans empêchement canonique, mais n'autorisait que *l'assistance purement passive* du prêtre, lorsque ces mariages ne seraient pas célébrés avec les garanties réclamées par l'église pour l'éducation des enfans, garanties dont le pape déclarait n'avoir pas plus la volonté que le pouvoir de dispenser (1).

Ce n'est pas au point de vue purement politique qu'il faut juger de telles questions. Le premier devoir de l'homme d'état est, assurément, de rallier les intérêts divisés, en suggérant un esprit de concessions mutuelles; mais la religion se règle par d'autres maximes, parce qu'elle se rapporte à un ordre d'idées très différent. Altérer l'intégrité du dogme ou de la discipline, c'est s'exposer à enfanter, non la paix qui entretient la charité, mais l'indifférence dans laquelle toute croyance s'éteint.

Il peut être fâcheux, sans doute, de modifier une loi politique; mais la foi est pour l'humanité, même sous le simple rapport social, chose plus importante que l'unité de législation.

La cour de Prusse, peu satisfaite des concessions restreintes du bref pontifical, s'abstint de lui donner aucune publicité, non plus qu'à l'instruction plus explicite du cardinal Albani. Mais l'existence de cette pièce était connue; il fut impossible de ne pas paraître en tenir compte : c'est ce qu'on essaya de faire en négociant secrètement, à Berlin, avec l'archevêque de Cologne, comte de Spiegel, l'un des prélats complètement conquis à la pensée du cabinet, une convention prétendue explicative du bref de 1830, destinée à servir de règle dans la pratique. Cette convention, signée par l'archevêque Spiegel et M. Bunsen, ministre prussien près le Saint-Siége, alors à Berlin (2),

(1) Bref du 25 mars 1830 à l'archevêque de Cologne et aux évêques de Trèves, Paderborn et Munster. — Instruction conforme du cardinal Albani, 27 mars.

(2) 19 juin 1834.

n'allait à rien moins qu'à autoriser, en matière de mariage mixte, précisément ce que Rome persistait à refuser de la manière la plus formelle.

Lorsque le siége de Cologne devint vacant, le premier soin du ministre des cultes fut de réclamer du baron de Droste, que le roi venait d'y élever, l'exécution de la convention passée avec son prédécesseur *en conformité*, disait-on, du bref de Pie VIII.

Les difficultés déjà si graves de sa situation étaient encore augmentées pour le nouvel archevêque, par l'usage ou l'abus qu'on prétendait faire contre lui d'une adhésion qu'il aurait donnée à cette convention, comme condition de son élévation au siége de Cologne. M. de Droste, en effet, informé de l'existence d'un acte secret conclu *conformément* au bref du pape, avait déclaré *apprendre* avec joie l'existence d'un tel accord, et s'était engagé à l'exécuter *dans l'esprit de paix où il avait été conçu* (1).

De cette promesse donnée en termes généraux avant sa nomination, le cabinet de Berlin paraît induire que l'archevêque connaissait la substance même de la convention secrète, alors que celui-ci, sur son honneur d'homme et sa conscience de prêtre, atteste qu'il croyait, en 1835, adhérer à un acte conforme, et non pas diamétralement contraire aux prescriptions pontificales.

Quoique cet incident ait compliqué l'affaire si parfaitement simple de Cologne, il ne touche pas, du reste, au fond même de la question. L'archevêque aurait eu le tort grave d'adhérer à des dispositions contre lesquelles le soin de ses devoirs l'aurait excité plus tard à revenir, que cette faiblesse ne lui créerait pas une situation plus fausse assurément que celle d'un agent diplomatique, amené, par les difficultés de son rôle, à nier en avril 1836, dans une note officielle, l'existence d'une convention signée par lui-même en juin 1834 (2)!

On sait les mesures auxquelles s'est trouvé entraîné un cabinet dont la prudence et la modération ont fondé le crédit en Allemagne et en Europe; tristes nécessités dont l'expérience de M. Ancillon aurait probablement détourné, quelles que fussent ses sympathies religieuses, et qui, commençant dans les provinces rhénanes, se produisent aujourd'hui à l'autre extrémité du royaume, au sein des catholiques provinces polonaises (3).

La Prusse s'est gratuitement engagée dans des voies incertaines et périlleuses. Si elle persiste dans l'exécution de l'ordonnance de 1825, près de la moitié de ses sujets se regarderont comme atteints à la source même de leur foi; et la seule autorité religieuse qui soit aujourd'hui dans le monde, est venue sanctionner leurs plaintes et rompre un silence dont les pouvoirs politiques semblaient se croire assurés pour toujours. L'adhésion de la masse du clergé, dont les membres devançaient déjà le jugement de Rome au grand

(1) *Exposé de la conduite du gouvernement prussien*, etc., pag. 122.

(2) Note de M. Bunsen au cardinal Lambruschini. — Annexe nº VI de la publication faite par la chancellerie romaine: *Espositione di fatto documentata su quanto ha preceduto e seguito la deportazione di monsignor Droste, arcivescovo di Colonia. Romà.* 1838.

(3) Lettre pastorale de l'archevêque de Gnesen et Posen, 17 février 1838.

jour où cessent toutes les complaisances humaines (1), l'agitation des provinces rhénanes qui ont désormais à faire valoir des griefs mieux compris que les griefs exclusivement politiques, tout constate que, dans cette affaire, il faudra reculer devant la conscience des peuples, si l'on ne veut courir des chances incalculables.

Rome hésite long-temps, et c'est un devoir, lorsqu'il faut attaquer les pouvoirs publics, et s'associer en quelque chose aux résistances qu'ils rencontrent. Mais il fallait ici préserver l'avenir et peut-être réparer quelque chose dans le passé. Avec les plaintes de la Prusse catholique, les douleurs de la Pologne pourraient bien monter aussi jusqu'au pied du Vatican, trop long-temps inaccessible. Alors la politique européenne rencontrerait des complications inattendues, et que le monde ne pénètre pas encore.

Rome a été bercée au vent de toutes les fortunes : selon le cours des idées et des siècles, selon ces nécessités temporaires, que subit, en les dominant, toute pensée immortelle, elle a navigué, tantôt avec les puissances, tantôt avec les peuples; ainsi triomphante au sein du calme, ou le front souvent caché sous l'écume des flots, s'avance vers ses mystérieuses destinées, cette église dont la barque du pêcheur est le naïf et sacré symbole.

La Prusse a entrepris un duel que la prudence semblait commander d'éviter. Le champ clos, d'ailleurs, est bien rapproché de la Belgique où flottent enlacés les drapeaux de la liberté civile et religieuse; pays que ses souvenirs, ses mœurs, ses intérêts, lient d'une manière si étroite aux provinces rhénanes, et dont il nous est arrivé d'écrire dans ce recueil même, bien avant les complications actuelles : « Dans vingt-cinq ans la Belgique aura obtenu le pays entre Meuse et Rhin, ou elle sera réunie à la France (2). »

Les affaires religieuses de la Prusse sont trop graves pour que nous n'en tenions pas compte, en appréciant notre véritable position en Europe.

Contre la diète de Francfort, la France représente, en effet, l'esprit constitutionnel; contre la Prusse, si, ce qu'à Dieu ne plaise, une alliance aussi honorable qu'utile venait à se dissoudre, elle représenterait le principe catholique attaqué dans sa liberté. A ce titre, au moins, on devait attendre d'écrivains patriotes une appréciation sérieuse de cette grave question. Mais certains théologiens émérites de la restauration ont retrouvé leur science d'il y a dix ans, et tous les agrémens de leur polémique. Ils se sont voués à la Prusse que cette alliance pourtant ne suffit pas à rassurer, et qui songerait, dit-on, à en contracter une autre.

Il ne manquait plus, pour être en mesure de saisir l'Allemagne par tous les points sensibles, que de pouvoir faire appel à l'esprit universitaire; et le

(1) « Nunc morbo dolorosissimo correptus, in vitæ discrimine versans, divinâ gratiâ illustratus ex actis illis ecclesiæ mala gravissima oritura, et ecclesiæ catholicæ canones et principia iisdem læsa esse perspectum habeo; ideoque quantum hac in re summi momenti erravi, pœnitentia ductus liberâ mente et proprio motu retracto. » (Lettre de l'évêque de Trèves au lit de mort, *Espositione di fatto*, etc., annexe VI.)

(2) *De la Nationalité belge*, nº du 1er juin 1836.

roi Ernest de Hanovre n'a pas voulu que cette dernière facilité pût manquer à ceux qui viendraient expérimenter un jour la solidité de l'édifice germanique.

Ce coup d'œil, rapidement jeté sur l'Allemagne politique, doit faire comprendre quels embarras ont éprouvés les gouvernemens constitutionnels, par suite d'une tentative qui devait infailliblement réveiller les méfiances publiques et ranimer l'opposition amortie au sein des assemblées représentatives. Celles-ci se devaient à elles-mêmes, comme elles viennent de le faire, en effet, de protester contre le précédent du Hanovre, qui s'applique à toutes les constitutions allemandes. Voir recommencer la crise de 1832 est un souhait qu'aucun des gouvernemens de ce pays n'oserait faire, même avec la chance d'y conquérir des prérogatives nouvelles. Tous savent combien la plus légère complication, et l'action même indirecte de la France en rendrait l'issue redoutable.

S'il est, du reste, un acte inique dans le fond, insolent dans sa forme, c'est, à coup sûr, ce retrait d'une constitution très librement émanée de la prérogative royale, retrait qu'on promet de compenser par une remise de quelque mille thalers, don de joyeux avénement, jeté par le despotisme au peuple criant largesse.

La constitution hanovrienne de 1833 peut arguer d'une origine aussi sévèrement monarchique que la Charte française de 1814. Si, après 1830, des troubles graves éclatèrent à Osterode et à Gœttingue, ces symptômes menaçans avaient complètement disparu, et le calme le plus profond régnait dans le royaume, lorsque le duc de Cambridge, ouvrant, en 1832, la session des états, annonça, au nom du roi, que des modifications étaient par lui jugées indispensables à la constitution de 1819. Les états discutèrent ces modifications pendant une année, et présentèrent le résultat de leur travail au monarque, qui ne le promulgua comme nouvelle loi fondamentale du royaume qu'avec des altérations importantes.

L'étrange prétention du successeur de Guillaume IV est un outrage à la foi publique plus encore qu'à la liberté. Il n'y a pas de droit politique, il n'y a pas d'engagemens internationaux, si des agnats héritant d'une couronne sont admis à invalider des dispositions légales, et d'après le même principe, des stipulations diplomatiques, sous le prétexte qu'elles s'appliqueraient à leurs intérêts de famille et qu'ils ne les auraient pas consenties. La solidarité est la base de la perpétuité monarchique, et l'ancien duc de Cumberland aurait intérêt à respecter ce dogme, la seule force des royautés, lorsqu'elles sont représentées par certains hommes.

Que ce prince réussisse à faire une autre constitution, ou que sa tentative échoue devant une résistance passive, la seule force de l'Allemagne livrée à elle-même, il a posé un principe dont, pour être reculées, les conséquences ne seront pas moins importantes. De doctes professeurs ont dû porter hors du royaume, à la prospérité duquel leur popularité était indissolublement associée, des leçons interdites aux chaires muettes de Gœttingue; des élèves

ont suivi leurs maîtres, et le pouvoir a été conduit à attenter à la liberté des uns, parce qu'il avait proscrit les autres. Rien n'est logique comme la violence; elle crée, même pour les ames droites, les plus inflexibles nécessités.

Ainsi, sans s'exagérer la portée de ces nombreux symptômes, comment ne pas voir que l'on touche partout en Allemagne, non à de vives douleurs, mais à ces indéfinissables malaises qu'engendrent l'incertitude des doctrines et la fausseté de toutes les positions? Ce pays porte plus marqué qu'aucun autre le caractère de transition inhérent à ce siècle et aux établissemens qu'il a fondés. Rien de fixe, ni dans le droit constitutionnel, ni dans les rapports des peuples avec leurs gouvernemens, ni dans ceux de ces gouvernemens entre eux. D'un côté, des souverainetés indépendantes; de l'autre, une diète intervenant arbitrairement entre les peuples et les rois, abaissant ceux-ci au rôle d'exécuteurs obligés de ses mandats de police. Au sein de cette confédération, deux tendances constamment hostiles, que des appréhensions communes maintiennent seules dans un concert apparent. Entre ces deux centres d'attraction, de petits états hésitant dans leur attitude, et pressentant l'absorption qui les menace, sans se sentir en mesure d'y échapper; des gouvernemens voulant défendre leur souveraineté intérieure contre les empiétemens d'une autorité étrangère, en même temps qu'ils ont besoin de la protection de celle-ci contre les prétentions de leurs assemblées représentatives; des rêves d'unité et des incompatibilités profondes; des idées libérales et des habitudes obséquieuses; partout, enfin, des tiraillemens qui ne laissent vraiment le droit d'insulter aux misères de personne.

Les nôtres sont grandes, qui en doute? Mais qu'en face de cette monarchie parlementaire, dont l'Europe se complaît à tracer de si sombres tableaux dans ses journaux et jusque dans les nôtres, elle ne se pose pas trop fièrement comme un corps compacte et homogène. Nous étalons nos maux, l'Europe cache les siens, voilà la principale différence; et si la modestie va bien aujourd'hui, comme je le crois, à la France constitutionnelle, l'Europe peut, à coup sûr, en prendre aussi sa part. Il ne siérait à aucun gouvernement d'imiter les gens qui chantent parce qu'ils ont peur.

LOUIS DE CARNÉ.

DU RÉSEAU

DES

CHEMINS DE FER

tel qu'il pourrait être établi aujourd'hui

EN FRANCE.

Les grandes lignes de chemins de fer en faveur desquelles l'opinion publique et l'administration semblent maintenant se trouver d'accord, et sur lesquelles, abstraction faite des grandes questions d'administration publique et de politique que soulève l'entreprise d'un vaste réseau, il ne peut guère y avoir de débats qu'en ce qui concerne, soit les localités intermédiaires qu'elles doivent traverser, soit l'ordre dans lequel il convient de les entreprendre en totalité ou par parties, soit enfin le mode d'exécution par l'État ou par les compagnies, par les ponts-et-chaussées ou par les officiers du génie et de l'artillerie assistés de l'armée; ces grandes lignes qu'on a, avec raison, dénommées politiques, sont au nombre de cinq, savoir :

1° Celle de Paris vers la Méditerranée, par Lyon et Marseille.
2° Celle de Paris vers l'Angleterre, la Belgique et les provinces rhénanes.

(1) Cet article et celui relatif aux chemins de fer qui a été inséré dans notre n° du 15 mars sont extraits d'un Mémoire lu par l'auteur à l'Académie des Sciences morales et politiques, dans les séances des 10 et 17 mars.

3° Celle de Paris à la Péninsule espagnole, par Bordeaux et Bayonne, avec ramification sur Nantes.

4° Celle de Paris vers l'Allemagne centrale, vers Vienne et le Danube, par Strasbourg.

5° Celle de Paris à la mer, par Rouen.

A ces cinq lignes parisiennes, il y aurait lieu d'en joindre deux autres, dirigées, l'une du golfe de Gascogne vers la Méditerranée ou de Bordeaux à Marseille, l'autre de la Méditerranée vers la mer du Nord, ou de Marseille au Rhin. Aboutissant à la Méditerranée, celle-ci serait, qu'on me passe l'expression, un Danube artificiel aussi utile à l'Allemagne, et surtout à celle du nord, que l'est à l'Allemagne du midi le Danube lui-même par sa liaison avec la mer Noire. Le chemin de fer de la Méditerranée à la mer du Nord n'est réellement possible que par la France. Pour aller de Gênes, de Venise ou de Trieste à Hambourg, il faudrait se frayer un passage à travers des chaînes de montagnes en présence desquelles l'art doit s'incliner. Au contraire, la ligne de Marseille au Rhin est une voie sûre et courte que la nature semble s'être plu à indiquer. On n'y rencontre ni Alpes du Tyrol ni Alpes rhétiennes, ni faîtes de trois à quatre mille mètres d'élévation; l'unique barrière à franchir est un contrefort du Jura élevé de trois cent cinquante mètres seulement au-dessus de la mer, contrefort qu'a déjà surmonté le canal du Rhône au Rhin, et qui serait de nouveau gravi sans peine par un chemin de fer.

Pour ouvrir cette communication, il suffirait, sur le sol français, d'un chemin de fer partant de Strasbourg pour venir vers Lyon s'embrancher sur celui de Paris à la Méditerranée (1).

Si la navigation à vapeur prenait dans l'Atlantique le développement que d'audacieuses tentatives semblent faire pressentir (2), il

(1) Le réseau des chemins de fer tel que l'administration le conçoit et qu'elle l'a fait connaître dans l'exposé des motifs de la loi présentée le 15 février ne différait de ce qui est indiqué ici qu'en ce qu'il comprend une ligne de plus, celle de Paris à Toulouse, par le centre de la France. Cette ligne serait d'une exécution fort difficile, et son utilité est fort contestable.

(2) On vient de reconstruire en Angleterre trois bateaux à vapeur destinés à faire le service entre New-York et les ports anglais de Londres, de Liverpool et de Bristol. Le départ de celui de Londres a eu lieu le 28 mars.

L'opinion publique s'est occupée en Angleterre de la révolution qui surviendrait dans l'importance relative des divers ports nationaux, si la navigation à vapeur parvenait à s'organiser régulièrement et économiquement d'un bord de l'Atlantique à l'autre. Il a paru évident aux hommes les plus compétens que les ports situés sur la côte occidentale de l'Irlande lutteraient alors avec un avantage marqué contre ceux du canal Saint-George, qui sépare l'Irlande de la Grande-Bretagne, et que, par exemple, tel petit port irlandais obscur aujourd'hui, comme celui de Valentia, éclipserait peut-être alors Liverpool lui-même.

deviendrait nécessaire d'exécuter une autre ligne dirigée vers notre port le plus occidental, c'est-à-dire vers Brest, car Brest deviendrait le point de départ pour les régions du Nouveau-Monde avec lesquelles nous aurions alors des relations fort multipliées; mais l'hypothèse sur laquelle se motiverait l'exécution de la ligne de Brest est encore si incertaine, qu'elle est exclusivement du domaine de la politique spéculative.

Il est difficile de dire exactement quel serait le développement total du réseau. Cependant on peut l'évaluer à mille vingt-quatre lieues; savoir :

Route de la Méditerranée		220 lieues.
Route d'Angleterre et de Belgique ou *du Nord :*		
De Paris à Calais, par Lille	87	
Prolongement jusqu'à la frontière belge dans la direction de Gand, par Lille	4	109 —
Embranchement sur Valenciennes, et prolongement jusqu'à la frontière belge, vers Mons et Bruxelles	18	
Route d'Espagne, par Bordeaux et Bayonne	200	247 —
Embranchement de Nantes	47	
Route de Paris vers l'Allemagne centrale, par Strasbourg.		116 —
Route de Paris à la mer, en profitant d'une partie du chemin du Nord		50 —
Route de la Méditerranée à la mer du Nord :		
De Saint-Symphorien (sur la route de la Méditerranée) à Lauterbourg, par Strasbourg et Bâle		148 —
Route du golfe de Gascogne à la Méditerranée :		
De Bordeaux à Beaucaire (sur la route de la Méditerranée)		134 —
TOTAL. . .		1024 lieues.

Nos savans ingénieurs ont évalué à un milliard un réseau de onze cents lieues, ce qui mettrait la lieue à 900,000 fr. moyenne. Cette évaluation est inadmissible, si l'on adopte le mode de construction proposé par les ingénieurs et adopté par l'administration des ponts-et-chaussées, car ce système a été emprunté aux Anglais; et, en dépit de tous devis préalables, il exige en Angleterre deux millions environ par lieue. Or, si de l'autre côté du détroit les chemins de fer coûtent deux millions, nous ne comprendrions pas qu'en France, sur un sol ordinairement plus accidenté, avec les mêmes données de pentes, de rayons de courbure et de double voie, ils coûtassent moins de la

moitié. En supposant que nos ingénieurs s'appliquent rigoureusement à construire dans un style simple et nullement monumental, il n'est ni impossible, ni improbable que, tout en payant le fer plus cher que leurs émules d'Angleterre, ils parviennent à restreindre la dépense à 1,500,000 fr., par exemple; mais il serait imprudent d'espérer un plus fort rabais, quelles que puissent être les promesses des devis. La réputation de véracité des devis n'est pas plus proverbiale que celle des bulletins; et ce qui se passe quotidiennement sous nos yeux prouve qu'en cela la voix publique n'a pas tort.

A raison de 1,500,000 fr. par lieue, la dépense totale du réseau de 1024 lieues serait de 1,536,000,000 fr.

Cette somme est plus que considérable; elle est effrayante. Il y aurait beaucoup d'inconvéniens à ce que le gouvernement, cédant au louable désir de donner satisfaction à l'impatience du public qui veut jouir des chemins de fer, cherchât à se la procurer dans un bref délai, ou, ce qui, sous beaucoup de rapports, et surtout sous celui du bon aménagement de la fortune publique, revient à peu près au même, à la faire consacrer aux chemins de fer par les compagnies. Distraire de propos délibéré une pareille masse de fonds des autres usages auxquels l'industrie applique le capital national, ce serait vouloir plonger le pays dans une perturbation commerciale semblable à celle dont l'Amérique a récemment été la victime. En fait de capitaux, quoique ce soit une matière naturellement douée d'une certaine élasticité, tout déplacement qui n'est pas ménagé est dangereux. Là aussi se vérifie cette loi de la mécanique rationnelle que tout choc brusque occasionne une perte de forces vives.

L'un des moyens d'obvier à cette difficulté consisterait à diminuer les frais de premier établissement des chemins de fer, en adoptant un autre système de construction. Il y a donc lieu de se demander jusqu'à quel point il convient que nous nous tenions scrupuleusement dans la ligne des erremens anglais, nous qui avons un territoire beaucoup plus vaste que nos voisins d'outre-Manche et dont par conséquent les lignes seraient beaucoup plus longues; nous qui disposons de beaucoup moins de capitaux; nous qui aurons à transporter une population beaucoup moins riche, et par conséquent hors d'état de payer les places aux prix qu'il faut cependant établir lorsque la mise de fonds a été extrêmement forte, si l'on veut que les chemins de fer s'entretiennent eux-mêmes et donnent quelque revenu. Ne conviendrait-il pas de pencher un peu vers le système de construction des Américains, système qui, comme l'atteste l'arbitre suprême de ce

monde, l'expérience, n'entraîne pas d'accidens et n'a d'autre défaut que d'accroître, dans une proportion médiocrement considérable pourtant, les frais courans d'exploitation, et que de ralentir d'un tiers ou d'un quart la vitesse, mais qui a l'inappréciable avantage de coûter huit fois moins que le système anglais?

Placés, sous le rapport de l'étendue du territoire et sous celui de l'abondance des capitaux, dans le juste milieu entre l'Angleterre et les Etats-Unis, ne devrions-nous pas nous tenir également dans ce juste milieu, en ce qui concerne le mode de construction de nos chemins de fer, à moins que nous ne voulions expérimenter sur la fortune publique après avoir épuisé les expériences sur les formes du gouvernement, ou que, dans un débordement d'abnégation et de longanimité, nous ne consentions à procéder à l'ouverture de ces communications rapides au travers de notre France, avec une lenteur qui permettrait à nos petits-enfans seuls d'en apprécier le bienfait?

La dépense excessive qu'entraînerait l'exécution des chemins de fer, si nous les établissions dans le système auquel l'administration des ponts-et-chaussées a accordé la préférence, tiendrait à certaines règles que nos ingénieurs se sont imposées, et parmi lesquelles on en distingue trois surtout qui sont onéreuses. Ce sont :

1° Un *maximum* de pente qui n'est que le dixième ou même le vingtième du *maximum* fixé pour les routes ordinaires. De là la nécessité de combler les vallées et de trancher les montagnes.

2° Un minimum très élevé pour le rayon de courbure à employer dans les tournans. De là l'obligation de ne tenir aucun compte des difficultés naturelles du sol, et encore une fois, de combler les vallées et de trancher les montagnes au lieu de se conformer dans une certaine limite aux contours du terrain et à ses inégalités.

3° L'établissement d'une double voie tout le long du chemin, de manière à en avoir une exclusivement réservée aux transports qui s'opèrent dans un sens, et une seconde pour les trains qui vont en sens contraire.

Il serait bon d'examiner :

1° Si nous devons absolument et toujours nous imposer pour les pentes un maximun de trois ou de trois et demi millièmes;

2° Si nous devons nous interdire des rayons de courbure de moins de mille mètres (1);

3° Si partout et toujours les grandes lignes ont besoin d'avoir deux

(1) Il y a un an, l'administration admettait des pentes de 5 millièmes, et des rayons de courbure de 500 mètres.

voies, et s'il ne vaudrait mieux les réduire provisoirement à une seule en construisant cependant les travaux d'art et particulièrement les ponts pour deux voies, et en établissant de distance en distance des places de croisement où les deux voies subsisteraient.

Je ne prétends aucunement déterminer avec quelque précision jusqu'à quel point il convient de s'écarter des règles que nos ingénieurs se sont tracées. Je me réduis à demander qu'avant de considérer ces règles comme devant être rigoureusement maintenues dans tous les cas, comme sacramentelles, on leur fasse au moins subir la formalité d'une enquête non-seulement mathématique, mais aussi commerciale, financière et administrative. Certes, un chemin de fer où il aurait été possible de les observer, vaudrait mieux qu'un autre où on les aurait enfreintes. Mais deux chemins de fer de cent lieues chacun, par exemple, lors même qu'ils présenteraient sous le rapport des pentes ou des courbures quelques imperfections, et sous celui de la continuité des deux voies quelques lacunes, valent mieux, ce me semble, qu'un seul chemin de fer de cent lieues où sur ces trois points on se serait religieusement incliné devant les arrêts de la théorie abstraite. Respectons profondément les sciences mathématiques; consultons-les, c'est une excellente pierre de touche; mais les mathématiques ne peuvent prétendre ni à gouverner ni même à administrer seules l'état; et l'expérience, encore un coup, vaut tous les A + B du monde. Si donc l'expérience démontre que la sécurité publique n'a rien à redouter de pentes de cinq millièmes, et que, pour de courts intervalles on peut sans danger en admettre qui soient de sept millièmes et plus (1); si elle déclare que l'on peut très aisément guider les locomotives sur des courbes dont le rayon n'est que la moitié, le quart ou même le dixième du *minimum* (2) recommandé par le conseil-général des ponts-et-chaussées, il me semble

(1) Il est très fréquent de rencontrer sur des chemins de fer américains, desservis par des machines locomotives, des pentes de 40 à 50 pieds par mille anglais (7 1/2 à 9 4/10 millièmes). Dans quelques cas, on y établit des pentes doubles où cependant le service a lieu par locomotives. Sur le chemin de Liverpool, il y a une pente de 11 millièmes 4/10 desservie par locomotives; sur ce même chemin, M. Minard mentionne une pente qui va à 22 millièmes, mais qui est munie d'une machine fixe, et traitée par conséquent comme un plan incliné.

(2) Sur la plupart des chemins de fer américains, on admet des courbes de moins de 1000 pieds (300 mètres) de rayon. Sur le chemin de Baltimore à l'Ohio, il y a beaucoup de courbes de 400 à 600 pieds anglais (120 à 180 mèt.). Il y en a même une de moins de 300 pieds (90 mèt.). Cependant sur ce chemin on emploie des locomotives; il a fallu seulement rechercher pour ces machines quelques dispositions particulières qui remédient à tout danger. Les expériences récentes de M. Laignel ont démontré que, par une combinaison simple et ingénieuse, il était possible de conserver une grande vitesse, celle de 9 lieues à l'heure, par exemple, sur des courbes de 300 mètres de rayon.

que le public profane peut, sans manquer aux égards qu'il doit au savoir de nos ingénieurs, appeler de leur décision. L'économie publique est aussi en droit de réclamer voix délibérative en matière de chemins de fer, comme dans toutes les circonstances où il s'agit de grandes entreprises d'intérêts positifs ; et je doute fort qu'elle sanctionne les raisonnemens de nos ingénieurs sur les capitaux (1).

Quant au doublement de la voie, je crois que c'est un sujet sur lequel, sans être un membre éminent de l'Académie des sciences, on peut se former une opinion éclairée. Sur ce point, tout homme de sens est compétent, et j'écouterais plus volontiers l'avis d'un inspecteur des postes ou d'un directeur de messageries que celui du théoricien le plus versé dans les profondeurs du calcul infinitésimal. Que deux voies soient nécessaires à tout chemin de fer aboutissant à Paris dans un rayon de dix ou de quinze lieues, c'est ce que tout le monde accordera, parce qu'il faut, dans ce cas, un départ et une arrivée à chaque heure ou même à chaque demi-heure; et, cependant, disons qu'avec une seule voie on a eu, sur le chemin de fer de Saint-Germain, un service plus que passablement régulier

(1) En matière de devis, il arrive fréquemment que l'on fasse un raisonnement tel que celui-ci : « Si l'on vise à l'économie du capital, on pourra effectuer telle portion de chemin de fer avec une dépense de 1,200,000 fr. au lieu de 1,500,000; mais alors la dépense de traction sera augmentée annuellement de 20,000 francs. En déboursant une fois pour toutes 300,000 fr. de plus pour frais de premier établissement, on évitera donc un déboursé annuel de 20,000 fr. Ainsi, en consentant à ajouter ces 300,000 fr à la dépense primitive, on se trouvera avoir placé 300,000 fr. à 6 2/3 p. 100, ce qui est un excellent placement qu'il y aurait duperie à refuser. » Cette manière de raisonner est exacte quand il s'agit de petites sommes; mais elle cesse de l'être lorsqu'il est question de 3 ou 400 millions, car elle suppose qu'il existe dans le pays une masse de capitaux indéfinis où il est possible de puiser *ad libitum*, comme dans l'Océan, sansqu'il en résulte de perturbation. Or, c'est une hypothèse tout-à-fait gratuite. La quantité des capitaux que l'on peut sans inconvénient distraire du marché financier est bornée en tout pays; elle l'est particulièrement là où, comme en France, les institutions de crédit existent à peine et où l'organisation des capitaux est défectueuse.

Au surplus, l'augmentation des frais courans d'un chemin de fer, à laquelle on se soumettrait, en adoptant sur quelques points des pentes supérieures à 3 ou même à 5 millièmes, et des courbes de moins de 1000 mètres ou même de 500 mètres de rayon, serait proportionnellement de beaucoup au-dessous de ce que j'ai supposé dans l'exemple ci-dessus. Avec des courbes d'un petit rayon, on est simplement astreint à ralentir la marche des convois pendant le court instant qu'on passe sur les courbes; il paraît même qu'avec le système de M. Laignel, on pourrait se dispenser de cette précaution. Avec des pentes de plus de 5 millièmes, qui seraient maintenues sur une certaine longueur, la dépense additionnelle se réduirait, au cas où l'on voudrait conserver partout la même vitesse, à celle d'une machine de renfort qu'on attacherait aux convois pour monter la rampe, tout comme les rouliers prennent un cheval de renfort quand ils ont une côte à gravir. Il y a même des combinaisons de service qu'il serait trop long de détailler ici, et qui diminueraient cette dépense dans une forte proportion. Telles sont celles que j'ai vu recommander à la compagnie du chemin de fer de New-York au lac Érié par une commission d'ingénieurs composée de MM. M. Robinson de Philadelphie, B. Wright de New-York, et J. Knight de Baltimore.

et qu'aucun accident n'est venu troubler, soit pendant les jours de l'inauguration, soit depuis, malgré la foule qui s'y précipitait avec frénésie, et quoique, à l'origine, les employés, tous novices, ne fussent pas familiarisés avec leurs attributions. Mais entre Paris et Lyon, par exemple, il suffirait, chaque jour et dans chaque direction, de deux départs séparés l'un de l'autre de cinq ou six heures. Entre New-York et Philadelphie, villes de deux cent cinquante mille ames chacune, sur cette terre où les hommes ne tiennent pas en place, il n'y en a pas davantage, et un seul des deux est très couru. Sur chaque point du chemin, il ne passerait donc que quatre trains de voitures chargées de voyageurs. En y ajoutant un train dans chaque direction pour les marchandises, le nombre total des trains ne serait que de six. Dès-lors, avec une seule voie, en distribuant dans un ordre aisé à découvrir pour chaque cas, les heures de départ, et en déterminant d'avance quelques points de station où l'un des convois devrait attendre l'autre, il serait possible d'assurer aux voyageurs une marche à peu près non interrompue, sans leur faire courir aucun risque, sans qu'un convoi fût exposé à se heurter contre un autre convoi allant en sens contraire. L'organisation du service deviendrait très facile sous ce rapport, si, d'espace en espace, et particulièrement aux abords des grandes villes, on doublait la voie sur un développement de deux ou trois lieues.

Avec deux trains pour les voyageurs dans chaque direction, l'on n'aurait à subir, entre Paris et Marseille, que deux momens d'arrêt, dont la durée ne dépasserait pas une demi-heure ; ce serait donc une heure seulement ajoutée au voyage. Le train des marchandises ne retarderait nullement celui des voyageurs, parce qu'il leur laisserait le champ libre en se tenant dans des gares d'évitement convenablement échelonnées sur toute la distance. Lors même que les délais qu'il subirait devraient, pour le plus grand avantage et la plus grande sécurité des hommes, être de quelques heures, il n'en résulterait aucun inconvénient. Au moyen de stationnemens, on pourrait, sans entraver la circulation entre les points extrêmes, ajouter un autre train spécialement destiné aux voyageurs allant et venant entre les points intermédiaires. En un mot, ce n'est pas se faire illusion que d'espérer qu'au lieu d'établir une double voie partout sur une grande ligne, on pourrait sans difficulté pour le service et sans danger pour le public, se borner à une seule pour la moitié ou les deux tiers du parcours. L'expérience des Etats-Unis, où l'on voyage plus que chez nous, et celle de la Belgique, qui est la portion plus peuplée du continent européen, ne justifie-t-elle pas cette espérance?

Il est présumable également qu'il y aurait lieu à ce qu'on se relâchât de la rigueur avec laquelle on exige que toute route royale et départementale, et même vicinale, ne soit traversée qu'au moyen d'un pont par-dessus ou par-dessous. Dans les environs de Paris et aux abords des grandes villes, cette précaution est indispensable. Au milieu des campagnes, ce serait fort souvent une sûreté tout-à-fait superflue que l'on donnerait au public, et une inutile dépense qu'on infligerait au Trésor ou aux compagnies. Avec un passage de niveau, une barrière et un gardien garantiraient amplement la sécurité publique dans un très grand nombre de cas.

Or, si à l'égard des pentes, des rayons de courbure et du doublement de la voie, et pour quelques autres faits moins essentiels, nous gardions le milieu entre les Anglais et les Américains, il est probable que la dépense de nos chemins de fer tiendrait le milieu entre celle des chemins de fer d'Angleterre et des *railroads* d'Amérique, et qu'elle serait d'environ 700,000 à 800,000 fr. au lieu de 1,500,000 fr. qu'ils devront absorber par lieue, si nous suivons la mode anglaise. En prenant pour base d'évaluation le chiffre de 800,000 fr., les mille vingt-quatre lieues du réseau général coûteraient 819,000,000 fr., c'est-à-dire 717,000,000 fr. de moins que si on les exécutait dans le système proposé par nos ingénieurs.

Même en supposant que l'on réduise la dépense des chemins de fer par l'adoption de règles autres que celles qui semblent aujourd'hui prévaloir, l'exécution du vaste réseau projeté pour la France exigerait beaucoup d'argent, et ce qui est plus fâcheux encore beaucoup de temps. Il y a urgence, cependant, à mettre le pays en possession de moyens de transport qui permettent aux classes bourgeoises de se déplacer suivant les principales directions, d'un bout à l'autre du territoire, avec une vitesse de plus de deux lieues à l'heure, et s'il se peut à moins de frais que quarante à soixante centimes par lieue. Telle est l'influence de la facilité des voyages sur le progrès de la richesse, et tel est le poids dont pèse aujourd'hui dans la balance politique la considération, toute matérielle pourtant, du bien-être, que ce n'est qu'au prix de pareils services que notre système politique méritera la qualification de gouvernement de bourgeoisie que beaucoup de ses amis lui donnent. A plus forte raison, ceux qui regardent la dynastie nouvelle comme destinée à améliorer le sort de toutes les classes sans exception, et qui pensent que l'épithète de populaire est la plus glorieuse que puisse ambitionner le trône de juillet, ceux-là désirent avec raison

la création prompte d'un vaste ensemble de communications à l'aide duquel l'immense majorité de nos concitoyens puisse voyager autrement qu'à pied au milieu de la boue qui borde nos chaussées. C'est là un des motifs pour lesquels ils se prononcent hautement en faveur des chemins de fer. Enfin la nature de notre régime représentatif semble exclure l'idée d'entamer le réseau des chemins de fer, si ce n'est sur une grande échelle et sur beaucoup de points à la fois; car comment obtenir le vote de la chambre des députés, en faveur des chemins de fer, si l'on ne fait jouir à peu près simultanément de la célérité magique qui les distingue, toutes les grandes divisions du territoire, le centre et les extrémités, l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud.

Que faire donc si d'une part la saine politique, les nécessités représentatives, l'intérêt de toutes les classes et celui du gouvernement interdisent d'ajourner ou de pousser autrement qu'avec énergie et ensemble l'établissement de nouvelles voies qui transportent les voyageurs rapidement et à bas prix, et si d'une autre part il semble impossible d'entreprendre immédiatement, avec vivacité, l'exécution de notre réseau de chemins de fer, soit parce que les chambres, malgré le désir qu'a chaque député de doter son arrondissement, ou son département, ou sa région de l'Est ou de l'Ouest, du Midi ou du Nord, se refuseraient à voter, à brûle-pourpoint, tous les fonds que ce réseau obligerait à dépenser, à la suite de toutes nos autres charges ordinaires et extraordinaires, soit parce que la question n'a pas été suffisamment élaborée et mûrie?

La question paraît insoluble, et elle l'est en effet, si l'on se borne à mettre en jeu les chemins de fer seuls; mais elle devient moins inextricable si l'on combine les chemins de fer avec les lignes navigables qu'il faudrait exécuter ou améliorer dans tous les cas.

En compliquant ainsi la question, il arrive, comme souvent, qu'on la simplifie. Moyennant cette partie liée, il serait possible de combler, sans compromettre les finances du pays, un des désirs les plus ardens des populations, celui qui fait réclamer de toutes parts des moyens rapides de transport et des facilités nouvelles de déplacement pour les hommes; moyennant l'alliance des bateaux à vapeur et des chemins de fer, on pourrait, sans efforts surhumains, contenter à la fois, dans un assez bref délai, toutes les grandes divisions de la France, en leur donnant un système de communications qui les couvrirait toutes, qui remplirait, je ne dis pas dans la perfection, je ne dis pas au même degré que le réseau de chemins de fer commencé en Angleterre, mais deux ou trois fois mieux que nos routes ordinaires

avec leurs diligences embourbées, l'importante condition de la rapidité des voyages, et qui, mieux que les ruineux *rail-ways* de la Grande-Bretagne, satisferait à la clause du bas prix des places, clause plus importante encore que celle d'une vitesse aérienne pour les dix-neuf vingtièmes de nos compatriotes qui sont pauvres, et dont il faut pourtant que nous nous habituions à tenir compte désormais dans toute entreprise nationale.

En menant de front la création de lignes praticables pour les bateaux à vapeur, ou l'amélioration de celles sur lesquelles déjà ces bateaux circulent, et l'établissement de quelques chemins de fer, on pourrait constituer en peu d'années un système provisoire de communications accélérées et économiques, dont toutes les parties, sans exception, malgré le caractère transitoire de l'ensemble, rentreraient sans modification dans le système général et définitif des communications et de la viabilité du pays, et qui plus tard serait converti en un réseau complet de chemins de fer non-interrompus. Ce serait, en un mot, un premier acte qui ne diminuerait pas notre désir d'arriver au dénouement, mais qui, nous permettant de l'entrevoir et nous en faisant jouir à moitié en réalité et pleinement en espérance, grace aux inépuisables ressources de l'imagination française, modérerait notre élan et nous déterminerait à prendre patience.

Pour la réalisation de ce *mezzo termine*, la nature elle-même a beaucoup fait par l'admirable disposition de nos fleuves. Si, en effet, l'on prenait une à une les grandes lignes de chemins de fer, on verrait que nos grandes artères de navigation peuvent être avantageusement employées pour suppléer à la moitié du réseau, de telle sorte que provisoirement, pour accroître dans une proportion énorme la facilité des communications d'un bout à l'autre du pays, il suffirait d'améliorer nos fleuves, ce à quoi tout le monde est décidé, et de relier par des chemins de fer les points à partir desquels les fleuves sont ou peuvent devenir navigables pour de beaux bateaux à vapeur à grande vitesse, c'est-à-dire parcourant au moins 4 lieues à l'heure, en eau morte. Ainsi, provisoirement, les chemins de fer s'arrêteraient là où commenceraient les bateaux à vapeur. Les bateaux à vapeur fournissent, on ne saurait trop le répéter, le moyen de voyager très vite; sous le rapport du bon marché, de l'agrément et de la commodité, ils dépassent les chemins de fer. Déjà nous les voyons se multiplier, malgré le mauvais état de nos fleuves, sur la Saône et le Rhône, sur la Seine, la Garonne et la Loire, sur notre littoral de l'Océan et sur la Méditerranée. Là où la communication par bateaux à vapeur

est déjà facile et possible, là où le cours des rivières peut être amélioré de manière à offrir aux bateaux à vapeur un chenal suffisamment profond pendant toute l'année, il y aurait de la précipitation à établir dès aujourd'hui de dispendieux chemins de fer. Ce n'est point par là qu'il faut entrer en matière, ce n'est pas ce qui presse le plus.

Ainsi, par exemple, de Paris à Marseille, l'espace qui doit être le premier comblé par un chemin de fer, ne nous paraît point être la vallée du Rhône. Le chemin de fer de Paris à Châlons-sur-Saône doit passer bien avant celui de Lyon à Marseille, parce qu'il est déjà aisé de se rendre, à très peu de frais, très commodément et en peu de temps, de Châlons à Marseille, ou au moins de Châlons à Arles. Les améliorations que l'on apporte au cours de la Saône et pour lesquelles les fonds sont votés, et celles qu'il est possible d'établir dans le lit du Rhône, justifient l'ajournement de tout chemin de fer entre Châlons et les environs d'Arles. Le chemin de fer de Paris à Châlons mettra Lyon à 24 heures de Paris, ce qui lui importe plus que d'être à 12 heures de l'embouchure du Rhône; il contribuera bien plus que celui de Lyon à Marseille à multiplier les rapports de Paris et des départemens du nord avec la Méditerranée. Sous le rapport stratégique, le chemin de fer de Paris à Châlons ou à Lyon, a une bien autre valeur que celui de Lyon à Marseille. En matière d'administration intérieure, il présente aussi bien plus d'avantages; car les localités qu'il rapproche de Paris sont bien plus nombreuses. A l'égard des relations avec Paris, il profiterait à tout ce qui est au midi de Lyon, au même degré que le chemin de Lyon à Marseille, et il desservirait de plus tout ce qui est situé entre Lyon et Paris. Il ne serait même pas impossible de diriger le chemin de Paris à Châlons, de manière à le faire servir sur la moitié de son cours aux communications entre Paris et l'Allemagne. Enfin, en temps de paix, il permettrait de diminuer dans une proportion considérable les forces militaires échelonnées dans le midi, car la garnison de Paris serait alors en même temps la garnison de Lyon. De ce point de vue, le chemin de fer de Paris à Châlons économiserait à l'état sur l'énorme budget du ministère de la guerre, par le fait seul de la réduction qu'il autoriserait dans le nombre des régimens stationnés à Lyon, une somme de quatre à cinq millions par an, représentant à peu près l'intérêt de la somme qu'il aurait coûté.

Il est même très probable, à cause de l'ample allocation dont la Saône a été l'objet en 1837, que la navigation à vapeur, à grande vitesse, pourrait partir d'un point situé en amont de Châlons, de Saint-Symphorien, par exemple, de manière à desservir l'extrémité méri-

dionale des deux canaux de Bourgogne et du Rhône au Rhin. Dans ce cas, il suffirait que le chemin de fer venant du nord fût poussé jusque-là.

Marseille est le premier port de France. L'importance que la Méditerranée acquiert tous les jours, la civilisation qui renaît à Constantinople, à Smyrne et à Alexandrie, en Grèce comme sur les bords de la mer Noire, et que nous devons ressusciter à Alger, tout promet à Marseille un immense avenir. Il ne peut donc entrer dans la pensée de personne de sacrifier Marseille. Mais un peu d'examen suffit pour reconnaître que le chemin de fer de Paris à Châlons, accouplé à l'amélioration du Rhône, serait bien autrement favorable à Marseille qu'un chemin de fer latéral au fleuve. Si l'on commençait en même temps le chemin de fer de Paris à la Méditerranée, du côté du midi, par un tronçon jeté entre Marseille et Arles ou Marseille et Avignon, ou plutôt Marseille et Beaucaire, les intérêts de Marseille seraient parfaitement satisfaits quant à présent. Dans l'intérêt exclusif du commerce de Marseille, on peut même citer plusieurs travaux locaux plus urgens que le chemin de fer de Lyon à Arles. Tels sont les docks et la nouvelle passe que les Marseillais attendent avec impatience, tel est le canal de Marseille à Bouc, qui complèterait la grande ligne ou plutôt les grandes lignes de navigation intérieure entre Marseille et Paris, Marseille et la mer du Nord, Marseille et l'Océan. Tel est le canal projeté depuis long-temps, et qui amènerait de la Durance à cette grande cité l'eau dont elle est dépourvue; tel serait un système général d'irrigation qui rendrait à la culture, sur le littoral de la Méditerranée, de vastes terrains que les Romains cultivaient jadis, et qui, selon la tradition, étaient d'une admirable fertilité, parce que le peuple-roi avait su les arroser. Tel serait aussi un système hydraulique qui renouvellerait sans relâche l'eau empestée du port de Marseille.

Ainsi le chemin de fer de Paris à la Méditerranée pourrait, quant à présent, être réduit à deux tronçons, l'un de Paris à Châlons ou plutôt à Saint-Symphorien, l'autre de Marseille à Avignon ou seulement à Beaucaire, car la navigation du Rhône n'est pas plus mauvaise entre Avignon et Beaucaire qu'au-dessus d'Avignon. Le Rhône conserve même bien au-dessous de Beaucaire un régime identique à celui qui le caractérise plus haut; il conviendrait cependant de choisir Beaucaire pour point d'arrivée du chemin de fer parti de Marseille, tel qu'il devrait être exécuté dans le réseau provisoire. Beaucaire tend à devenir un carrefour de chemin de fer, et il le sera très prochainement. C'est là que le chemin d'Alais au Rhône va se terminer; c'est

là aussi que le chemin de Cette au Rhône, premier tronçon partiellement en construction aujourd'hui du chemin venant de Toulouse et de Bordeaux, rencontrera le fleuve. Il est donc nécessaire que le chemin qui doit de Marseille se diriger vers le nord, afin d'éviter aux voyageurs la traversée en mer de Marseille à l'embouchure du Rhône, atteigne Beaucaire; mais il suffit que jusqu'à nouvel ordre il s'arrête là.

Il serait possible aussi de raccourcir, du côté de Paris, le chemin de la Méditerranée, en profitant de l'une des rivières qui affluent vers la capitale, c'est-à-dire de la Seine ou de la Marne. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce sujet.

La ligne de Paris vers l'Angleterre, la Belgique et les provinces Rhénanes, ne paraît pas susceptible d'être réduite par la substitution de la navigation à vapeur aux chemins de fer.

Celle de Paris à la Péninsule, par Bordeaux et Bayonne, avec ramification sur Nantes, s'y prêterait mieux. Il serait indispensable de construire un chemin de fer de Paris à Orléans. Au-delà d'Orléans, jusqu'à Tours et même un peu plus loin, la Loire, convenablement améliorée, dispenserait du chemin de fer. Pour tout le reste de la distance jusqu'à Bayonne, il serait fort difficile de substituer les bateaux à vapeur aux machines locomotives, à moins de couper par un canal assez large pour que ces bateaux puissent s'y mouvoir, l'angle aigu qui est compris entre le cours de la Loire et celui de la Vienne, afin de rejoindre directement cette dernière rivière que l'on remonterait ensuite jusqu'à Châtellerault. Ce canal pourrait n'avoir que sept à huit lieues de long. Ce serait un ouvrage dont la largeur et la profondeur dépasseraient les bornes que l'on s'impose pour les canaux ordinaires; il n'aurait cependant rien d'insolite à côté de quelques canaux aujourd'hui existans; il pourrait même être sur de moindres dimensions que le canal Calédonien, ou le canal d'Amsterdam au Helder, ou le canal latéral au Saint-Laurent (1). Il serait possible aussi de se servir, d'Orléans à Châtellerault, du canal latéral à la Loire prolongé jusqu'aux environs de cette dernière ville, et sur lequel on emploierait des bateaux rapides analogues à ceux des canaux d'Écosse.

Sur une bonne partie du trajet, au-delà de Chatellerault, c'est-à-

(1) Le canal latéral au Saint-Laurent a 42 mètres 50 centimètres de large à la ligne d'eau et 3 mètres d'eau; ses écluses ont 61 mèt. de long et 16 mèt. 70 centim. de large. Le canal Calédonien a 37 mèt. de large et 6 mèt. 80 centim. de profondeur; ses écluses ont 52 mèt. 40 centim. de long et 12 mèt. 20 centim. de large. Le canal d'Amsterdam au Helder a 38 mèt. de large et 6 mèt. 20 centim. de profondeur.

dire entre Bayonne et Bordeaux, le chemin de fer serait fort peu dispendieux; le sol des Landes est naturellement nivelé, les bois y abondent. Les Landes offrent une ressemblance frappante avec la région sablonneuse, couverte de pins et inhabitée, qui forme le littoral de l'Atlantique, dans l'Amérique septentrionale, de la Chésapeake à la Floride. Il semble évident qu'un chemin de fer pourrait y être établi aux prix américains, c'est-à-dire à raison de 200,000 ou 250,000 fr. par lieue.

Quant à l'embranchement par Nantes, la Loire suffisamment perfectionnée en autoriserait l'ajournement.

La ligne de Paris vers l'Allemagne centrale par Strasbourg pourrait pareillement être remplacée en partie par la navigation à vapeur. La Marne coule dans une direction qui serait à peu près celle du chemin de fer. Douze millions ont été votés, l'an dernier, pour le perfectionnement de cette rivière, il serait possible d'effectuer les travaux de telle sorte qu'un bateau à vapeur à grande vitesse pût remonter jusqu'à Châlons, ou jusqu'à Vitry, ou même jusqu'à Saint-Dizier (1). Cette ligne pourrait aussi se confondre, pendant une cinquantaine de lieues, à partir de Paris avec celle de la Méditerranée, en adoptant pour l'une et pour l'autre une direction moyenne qui alongerait d'une heure seulement le voyage de Marseille et qui ajouterait moins encore au voyage de Strasbourg. Enfin il serait possible de remplacer temporairement, en totalité ou en majeure partie, ce tronc commun au chemin de fer de la Méditerranée et à celui de l'Allemagne, par la Marne ou par la Seine, rendues navigables en amont de Paris pour des bateaux à vapeur à grande vitesse.

L'exécution complète d'un chemin de fer de Paris au Hâvre serait

(1) L'administration voulait établir les écluses nécessaires à la canalisation de la Marne sur de belles dimensions, afin que les grands bateaux de la Basse-Seine pussent parcourir la Marne canalisée. Elle proposait, dans le projet de loi de 1837, de leur donner 7 mètres 80 centimètres de largeur. La commission de la chambre des députés n'approuva pas ce plan, et, conformément à sa proposition, l'allocation demandée par le ministre des travaux publics fut réduite à ce qu'il fallait pour construire des écluses larges seulement de 5 mètres 20 centimètres. On serait encore à temps de revenir à l'idée des ponts-et-chaussées, puisque les travaux ne sont pas en cours d'exécution.

D'après le plan adopté, la Marne sera remplacée, sur un développement assez étendu, par un canal latéral. Si l'on voulait faire de cette rivière une ligne praticable pour de beaux bateaux à vapeur, il faudrait creuser le canal sur une plus grande largeur. La construction d'un canal de 25 mètres de largeur n'a rien dont on doive s'effrayer. Nous avons déjà dit que la province du Haut-Canada, qui n'a pas une seule grande ville, où les capitaux sont fort rares, et dont la population totale est à peine égale à la population moyenne de nos quatre-vingt-six départemens (400,000 ames), avait entrepris et avancé l'exécution d'un canal dont la largeur va à 42 mètres 50 cent.

indispensable, c'est la seule solution possible de la grande question de Paris port de mer. La circulation des hommes est d'ailleurs extrêmement animée dans la riche vallée de la Seine.

On concevrait cependant à la rigueur que le chemin de fer ne fût voté immédiatement dès cette année qu'entre Paris et Rouen, sauf à pourvoir dans une des plus prochaines sessions à l'achèvement de la ligne. La navigation à la vapeur est très perfectionnée entre Rouen et le Hâvre; *La Normandie* n'emploie que 7 heures 15 minutes moyennement pour faire à la descente ce trajet de trente-cinq lieues. Elle met moins de temps à la remonte, ainsi qu'il arrive sur d'autres fleuves sous l'influence de la marée; la durée moyenne du trajet est alors de 6 heures 20 minutes. Avec un chemin de fer entre Paris et Rouen, on se rendrait de Paris au Hâvre en onze heures environ, et l'on en reviendrait en dix. Ce serait une amélioration sensible sur ce qui est, car en diligence le trajet dure vingt heures.

Quelques personnes ont pensé que le chemin de fer de Paris à Rouen n'était pas un de ces travaux urgens pour lesquels aucun délai n'est admissible. « N'est-il pas plus pressant, disent-elles, de rendre parfait le régime de cette belle Seine, qui déjà, dans l'état de nature, est sous le rapport de la navigabilité le premier des fleuves de France, et cette perfection est-elle donc pour la Seine si difficile à atteindre? Faudrait-il de si grands efforts pour faire disparaître les bancs de sable qui y gênent la navigation, et pour réduire, par quelques coupures, les coudes qu'imposent ses détours multipliés? Si moyennant 12 ou 15 millions, il est possible d'assurer en toute saison, sur la Seine, la circulation des plus grands bateaux à vapeur et de tous les autres bateaux, de diminuer de trente pour cent ou même de moitié les frais et la durée du transport des marchandises, n'est-on pas fondé à soutenir que l'amélioration de ce fleuve magnifique doit précéder l'établissement d'une voie entièrement nouvelle qui coûterait trois ou quatre fois autant et ne satisferait pas aux mêmes conditions de transport économique? A l'aide des bateaux à vapeur et d'un chemin de fer partant de Paris pour aboutir à Poissy, par exemple, ne parviendrait-on pas à conduire promptement et à peu de frais les voyageurs de Paris à Rouen? »

Mais en raison des nombreuses sinuosités de la Seine qui, de Poissy à Rouen, décrit un parcours de quarante et une lieues, tandis qu'il n'y en a que vingt-cinq par la route de terre, l'avantage des bateaux à vapeur serait dans ce cas presque annulé. En supposant le fleuve amélioré, il faudrait huit heures pour aller ainsi de Paris à Rouen,

et onze pour remonter de Rouen à Paris. Il serait difficile d'établir au travers des coteaux qui bordent la Seine, quelques coupures qui abrégeassent sensiblement le voyage. A cause du voisinage de Paris, de la richesse de la vallée, du nombre des voyageurs qui la sillonnent, et de l'immense mouvement de marchandises et de denrées qui se dirigent par le fleuve, il y a lieu à mener de front le chemin de fer et le perfectionnement de la Seine, perfectionnement qui n'entraînerait que des frais médiocres, dont, si l'on y tenait absolument, le Trésor pourrait se couvrir au moyen d'un péage momentané. A partir de Pontoise, où il pourrait s'embrancher sur le chemin de fer du Nord, le chemin de Rouen n'aurait que vingt-cinq lieues.

Le chemin de Paris à Rouen ne suffirait pourtant pas, même pour un réseau provisoire. Quoique moins sinueuse en aval de Rouen qu'en amont, la Seine décrit encore bien des courbes entre Rouen et le Hâvre. La distance de ces deux villes est de trente-cinq lieues par eau; elle n'est que de vingt et une par la route royale. D'ailleurs pour entrer au Hâvre ou pour passer du Hâvre en Seine, le bateau à vapeur est obligé de choisir le moment de la marée, ce qui occasionne une mobilité perpétuelle dans les heures de départ et d'arrivée. Le problème de Paris port de mer ne sera résolu que lorsque, entre le lever et le coucher du soleil, le négociant parisien pourra aller au Hâvre, y faire ses affaires et rentrer dans sa famille. Il faut pour cela que le chemin de fer soit complet de Paris à la mer.

Le chemin de fer de la Méditerranée à la mer du Nord, au lieu de venir chercher jusqu'à Lyon celui de Paris à la Méditerranée, devrait se terminer, du côté du sud, sur la S ône, au point jusques auquel de beaux bateaux à vapeur pourraient la remonter, une fois améliorée; nous avons supposé que ce serait Saint-Symphorien. Du côté du nord, il devrait s'arrêter à Strasbourg, si le gouvernement badois réalisait son projet d'en exécuter un parallèle au Rhin jusqu'à Manheim en passant par Kehl. Comme une compagnie s'est chargée du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, il n'y aurait plus à entreprendre qu'une ligne venant de Saint-Symphorien s'embrancher sur celui-ci à Mulhouse.

Le chemin de fer de la Méditerranée au golfe de Gascogne ou de Marseille à Bordeaux devrait de même, du côté de l'ouest, ne pas dépasser Moissac sur la Garonne, et, du côté de l'est, s'arrêter à la ville de Cette qui, infailliblement, sera, avant peu, reliée à Beaucaire par des chemins de fer appartenant à des compagnies.

Moyennant ce système, au lieu de mille vingt-quatre lieues, le

réseau général des chemins de fer pourrait être provisoirement considéré comme réduit à six cent dix-huit,

Savoir :

1° *Ligne de la Méditerranée, par Lyon et Marseille :*		
Chemin de Paris à Saint-Symphorien	83	108 lieues.
Id. de Marseille à Beaucaire.	25	
2° *Ligne de Paris vers l'Angleterre, la Belgique et les provinces rhénanes.*		109 —
3° *Ligne de Paris à la Péninsule, par Bordeaux et Bayonne :*		
Chemin de Paris à Orléans.	29	164 —
Id. de Tours à Bordeaux.	85	
Id. de Bordeaux à Bayonne.	50	
4° *Ligne de Paris vers l'Allemagne, par Strasbourg :*		
Chemin de Châlons ou de Vitry (1) à Strasbourg. .		75 —
5° *Ligne de Paris à la mer :*		
Chemin de fer de Paris au Hâvre, à partir de Pontoise.		47 —
6° *Ligne directe de la Méditerranée à la mer du Nord :*		
Chemin de Saint-Symphorien à Mulhouse.		51 —
7° *Ligne directe de la Méditerranée au golfe de Gascogne :*		
Chemin de Moissac à Cette		64 —
TOTAL. . .		618 lieues.

Qui coûteraient au prix de 800,000 fr. par lieue, la somme de 494,000,000 fr.

Il y aurait donc une réduction de quatre cent six lieues sur l'étendue du réseau et de 325,000,000 fr. sur la dépense.

Mais ce n'est pas tout :

Dans le calcul précédent je crois avoir accepté, sur plusieurs points, l'hypothèse la moins favorable aux réductions. Et, par exemple, je n'ai tenu compte ni de la facilité qu'il y aurait probablement à se servir de la Seine pour la communication de Paris à Marseille, ni de l'éventualité d'un canal jeté transversalement de la Loire à la Vienne, près de l'embouchure de celle-ci, canal qui permettrait de continuer le trajet par eau, au-delà de Tours jusqu'à Châtellerault. En tenant compte de ces circonstances diverses, on aurait, pour le développement réduit du réseau, le chiffre de cinq cent cinquante-neuf lieues (2) et pour la dépense probable, toujours dans le cas où

(1) Il serait possible qu'au lieu d'être dirigée par la vallée de la Marne, cette ligne dût remonter la vallée de la Seine, et se confondre ainsi, sur une certaine distance, avec celle de Paris à la Méditerranée. Dans ce cas, l'économie resterait à peu près la même.

(2) En retranchant du chiffre précédent de 618 lieues : 1° la distance de Tours à Châtelle-

l'on se déciderait en faveur d'un mode économique de construction, la somme de 447,000,000 fr.

Répétons que la dépense du réseau entier serait, avec le même mode de construction, de 819 millions, et qu'avec le mode préféré par l'administration des ponts-et-chaussées, elle s'élèverait à 1,536 millions.

Ce n'est pas tout encore :

Sans doute il conviendrait que le réseau réduit des chemins de fer fût décidé en masse. Toutefois, pendant quelques années, on pourrait différer l'ouverture des travaux sur quelques portions du territoire qui recevraient en compensation, et dès à présent, des canaux destinés à en changer la face, et dans quelques directions où le besoin d'un chemin de fer est moins pressant qu'ailleurs. Ainsi, puisqu'il est décidé que l'on établira un magnifique canal de Paris à Strasbourg, le chemin de fer qui doit relier Strasbourg à Paris n'est pas d'une extrême urgence. Les populations intéressées comprendraient aisément que l'on en retardât la construction, s'il leur était solennellement promis pour un prochain avenir. Il en résulterait une diminution de 75 lieues. Si l'on dotait la France de l'ouest des grands ouvrages de navigation qui lui sont nécessaires, l'ouverture des travaux du chemin de fer de la Méditerranée au golfe de Gascogne pourrait aussi être remise; on pourrait également ajourner l'entreprise du chemin de fer de la Méditerranée à la mer du Nord. De là encore 115 lieues à défalquer.

Il semble aussi que le chemin de fer du Nord pourrait n'avoir, provisoirement au moins, qu'une entrée en Belgique. Il faudrait alors opter entre la direction de Valenciennes et celle de Lille. La supériorité commerciale et manufacturière de Lille et du pays qui l'entoure, et la facilité qu'il y aurait à rejoindre Calais à peu de frais, avec un embranchement partant de Lille, sont de puissans motifs de préférence que la ligne de Lille peut invoquer. Mais d'un autre côté, à cause des détours qu'elle imposerait aux voyageurs de Paris à Bruxelles, puisqu'elle obligerait à passer par Malines, elle a un grand désavantage sur le tracé rival ; elle allongerait, en effet, le trajet de vingt lieues au moins, c'est-à-dire de plus de deux heures. On n'attache aucun prix à économiser deux heures dans un voyage de longue haleine; il est même presque indifférent de rester en route deux heures de plus ou de moins quand il s'agit d'un trajet tel que celui de Paris à Londres, qui ne peut être effectué qu'une fois dans la

rault, qui forme 19 lieues sur le chemin de fer de Paris à la Péninsule ; 2° 40 lieues sur le chemin de Paris à la Méditerranée, pour la distance comprise entre Paris et Troyes.

journée. Tout ce qui est nécessaire alors, c'est que le voyage soit aisément praticable entre le lever et le coucher du soleil, c'est-à-dire qu'alors quatorze heures et douze se valent. Mais toutes les fois que la distance est telle qu'il soit facile, moyennant certaines combinaisons, de la franchir deux fois, du matin au soir, l'hésitation n'est plus possible entre deux systèmes dont l'un permet ainsi l'allée et le retour dans les vingt-quatre heures, tandis que l'autre interdirait le double voyage. Il est donc indispensable que le chemin de Paris à Bruxelles passe par Valenciennes (1). Mais Lille mérite un embranchement, et l'on ne saurait le lui refuser, surtout s'il veut concourir à la dépense; d'ailleurs l'embranchement dirigé des environs de Douai sur Lille ferait partie de la route de Paris à Londres (2), ligne du premier ordre.

Le chemin de fer de Bordeaux à Bayonne semble au premier abord être l'un des tronçons dont l'ajournement serait le plus naturel, car quelle urgence y a-t-il à établir les communications les plus perfectionnées dans une région aussi misérable? Pourquoi créer ces rapides moyens de transport pour les hommes, là où il n'y a pas d'hommes à transporter? — Mais ce chemin de fer importe aux bonnes relations de la France et de l'Espagne; il hâtera le jour où le défrichement des Landes sera opéré dans la limite où il est possible; il coûterait incomparablement moins que tout autre chemin de fer; enfin, considération qui me paraît décisive, il dispenserait le Trésor d'établir ou d'entretenir à très grands frais une route royale au travers des Landes. On sait que dans ces plaines sablonneuses il n'y a de bonnes routes que moyennant un pavage, et il faut y charroyer les pavés de fort loin.

Moyennant les nouvelles réductions qui viennent d'être signalées, le chiffre du réseau tomberait à 369 lieues, dont la dépense, à raison de 800,000 francs par lieue, serait de 295,000,000 fr.

Mais il devrait être bien entendu qu'il ne s'agit, pour le reste du

(1) De ce point de vue, le tracé par Saint-Quentin présenterait un léger avantage sur celui qui passe par Amiens. Suivant M. Vallée, en admettant que les deux tracés se confondissent entre Paris et Creil, la différence serait d'une lieue et demie au moins, dans un cas, et de trois lieues dans une autre hypothèse.

(2) En établissant un embranchement direct d'Amiens sur Boulogne et Calais, le trajet de Paris à Boulogne serait plus court de 25 lieues, c'est-à-dire d'environ 2 heures et demie, que par Lille. Celui de Paris à Calais serait par là raccourci de 14 lieues, c'est-à-dire d'une heure et demie. Le chemin de fer d'Amiens à la mer aurait, jusqu'à Calais, 40 lieues; jusqu'à Boulogne, 32 lieues et demie. Celui de Lille à Calais aurait 26 lieues. Mais, moyennant une nouvelle ramification de 6 lieues et demie, le chemin de fer de Calais à Lille desservirait le port important de Dunkerque; il pourrait même être tracé de manière à passer par Dunkerque, sans être allongé de plus de deux lieues.

réseau, que d'un ajournement à courte échéance, et qu'on ne s'y détermine qu'en vue d'éviter des embarras au Trésor et d'épargner au monde financier une perturbation qui réagirait fatalement sur toutes les branches de l'industrie nationale.

Les 369 lieues de chemin de fer seraient réparties comme il suit :

1° *Ligne de la Méditerranée, par Lyon et Marseille :*		
Chemin de fer de Troyes à Saint-Symphorien. . .	43	68 lieues.
Id. de Marseille à Beaucaire.	25	
2° *Ligne de Paris vers l'Angleterre, la Belgique et les provinces rhénanes.*		109 —
3° *Ligne de Paris à la Péninsule, par Bordeaux et Bayonne :*		
Chemin de Paris à Orléans	29	145 —
Id. de Châtellerault à Bordeaux	66	
Id. de Bordeaux à Bayonne.	50	
4° *Ligne de Paris vers l'Allemagne, par Strasbourg.* . .		» —
5° *Ligne de Paris à la mer :*		
Chemin de Paris au Hâvre, à partir de Pontoise. .		47 —
6° *Ligne directe de la Méditerranée à la mer du Nord.* .		» —
7° *Ligne directe de la Méditerranée au golfe de Gascogne.*		»
TOTAL. . .		369 lieues.

Si l'on y ajoutait, pour la ligne de Paris vers l'Allemagne, par Strasbourg, le chemin de fer de Vitry à Strasbourg, par Metz, dont la longueur serait d'environ.	75 lieues.
Et pour la ligne directe de la Méditerranée à la mer du Nord, le chemin de fer de Saint-Symphorien à Mulhouse, dont la longueur serait de	51 —
On aurait un total de. . .	495 lieues.

Il faut reconnaître que, pour réseau réduit ainsi à un petit nombre de lignes de choix, 800,000 fr. par lieue ne suffiraient pas. Sur la tige principale du chemin du Nord, sur celui d'Orléans et sur celui de Paris à la mer, au moins jusqu'à Rouen, le service serait trop actif pour qu'une seule voie pût y satisfaire. Les terrains et la main-d'œuvre y coûteraient plus cher qu'ailleurs. Enfin ces trois chemins devraient être établis de manière à comporter une grande vitesse. Cependant, avec une économie bien entendue, et en tenant compte de diverses circonstances favorables, telle que la configuration aplanie du sol entre Paris et Orléans, le nivellement parfait des Landes et les bois qu'on

y trouve à vil prix, et que l'on utiliserait pour la construction du chemin de fer, le réseau ramené à sa plus simple expression devrait être construit pour 338,000,000. fr.

Savoir :

1° *Ligne de la Méditerranée.* .	68 lieues	à 800,000 fr.	= 54,400,000 fr.
2° *Ligne d'Angleterre et de Belgique.*	109 —	à 1,200,000	= 130,800,000
3° *Ligne de Paris à la Péninsule.*			
Chemin d'Orléans. . . .	29 —	à 1,000,000	= 29,000,000
Id. de Châtellerault à Bordeaux.	66 —	à 800,000	= 52,800,000
Id. de Bordeaux à Bayonne.	50 —	à 300,000	= 15,000,000
4° *Ligne de Paris à la mer.*			
Chemin de Pontoise au Hâvre.	47 —	à 1,200,000	= 56,400,000
Totaux. . .	369 lieues.		= 338,400,000 fr.
Si l'on ajoute pour le chemin de Vitry à Strasbourg. . . .	75 —	à 800,000	= 60,000,000
Et pour celui de Saint-Symphorien à Mulhouse.	51 —	à 800,000	= 40,800,000
	On aurait le total de. .		. 439,200,000 fr.

Rappelons que le réseau entier exécuté dans un système dont j'ai essayé d'établir la praticabilité, coûterait, au lieu des 338 millions qu'exigerait le réseau réduit, 819 millions, et que dans le système de construction proposé par les ponts-et-chaussées, la dépense serait d'au moins 1,500 millions.

Passons à l'évaluation du temps qui serait nécessaire pour traverser le pays d'une extrémité à l'autre au moyen du réseau provisoire minimun de trois cent soixante-neuf lieues, combiné avec un service de bateaux à vapeur sur les lignes navigables convenablement perfectionnées.

En admettant, ce que rigoureusement les faits déjà accomplis autorisent, sur les chemins de fer une vitesse de dix lieues à l'heure; sur les rivières une vitesse de six lieues à la descente et de quatre à la remonte, excepté pour le Rhône où il n'est pas possible d'espérer à la remonte plus de trois lieues, même après que le fleuve aura été

amélioré, on trouve que le voyage d'une extrémité à l'autre de la France, suivant les principales directions, durerait (1) :

Du Hâvre à Marseille. . . .	42	heures	52	minutes.
De Marseille au Hâvre. . . .	51	—	32	—
De Lille à Bayonne	34	—	6	—
De Bayonne à Lille.	34	—	6	—
De Lille à Nantes	25	—	32	—
De Nantes à Lille	28	—	27	—
De Strasbourg à Bayonne (2). .	73	—	47	—
De Bayonne à Strasbourg. . .	79	—	42	—
De Strasbourg à Nantes. . .	65	—	16	—
De Nantes à Strasbourg. . .	76	—	6	—
De Strasbourg à Marseille. . .	50	—	50	—
De Marseille à Strasbourg. . .	66	—	»	—
De Bordeaux à Marseille (3). .	52	—	33	—
De Marseille à Bordeaux. . .	48	—	28	—
De Paris à la mer.	5	—	24	—
De Paris à Calais	8	—	18	—
De Paris à Londres.	13	—	18	—

Voici quelle est, en ce moment, dans les circonstances les plus favorables, sur les mêmes lignes, la durée du voyage par les diligences, en supposant que dans la vallée du Rhône on profite du bateau à vapeur à la descente entre Châlons et Arles, à la remonte entre Lyon et Châlons, et non compris le temps que l'on passe dans les villes où l'on change de voiture ou de véhicule, telles que Paris, Bordeaux et Lyon.

Du Hâvre à Marseille.	108	heures.
De Marseille au Hâvre.	131	—
De Lille à Bayonne et *vice versâ*.	110	—
De Lille à Nantes, id. . . .	65	—

(1) Voir à la fin de l'article les tableaux de la première série, n[os] 1, 2, 3, 4 et 5.

(2) En supposant le chemin de fer de Vitry à Strasbourg, le trajet sur les lignes aboutissant à Strasbourg, celle de Marseille exceptée, serait raccourci de 26 heures 30 minutes, et durerait :

De Strasbourg à Bayonne. . .	47	heures	17	minutes.
De Bayonne à Strasbourg. . .	53	—	12	—
De Strasbourg à Nantes. . . .	38	—	46	—
De Nantes à Strasbourg. . . .	47	—	36	—

(3) En supposant le chemin de fer complet de Cette à Beaucaire, ce qui ne peut manquer d'être effectué, car le chemin de fer de Cette à Montpellier se construit. Celui de Nîmes à Beaucaire fait partie du chemin d'Alais à Beaucaire, actuellement en construction, et celui de Nîmes à Montpellier fait l'objet d'une demande en concession de la part de capitalistes sérieux.

De Strasbourg à Bayonne, id. . . .	150	—
De Strasbourg à Nantes, id. . . .	105	—
De Strasbourg à Marseille	75	—
De Marseille à Strasbourg.	103	—
De Bordeaux à Marseille et *vice versâ*. . .	86	—
De Paris à la mer . . . id. . . .	20	—
De Paris à Calais. . . . id. . . .	25	—
De Paris à Londres. . . id.	36	—

Mais, je le répète, ce sont là des *minima* que, sur presque toutes les lignes, les diligences atteignent à peine pendant quelques semaines chaque année, et où rien n'est compté pour les stations obligées dans les centres intermédiaires, c'est-à-dire à Paris, à Bordeaux et à Lyon. Il se passera plusieurs années encore avant que l'état de nos routes et de nos voitures permette de réduire à ces chiffres la durée habituelle des voyages en diligences, même déduction faite de ces stations. Dans tous les cas, il convient de porter vingt-quatre ou douze heures en sus, selon les diverses lignes, pour les temps d'arrêt qu'il faut ainsi subir dans les villes où les messageries se correspondent, c'est-à-dire douze heures pour les lignes aboutissant à Nantes, et vingt-quatre pour les autres, ce qui donne pour la durée du trajet :

Du Hâvre à Marseille.	132	heures, ou	5	jours	et	12	heures.
De Marseille au Hâvre.	155	—	6	—		11	—
De Lille à Bayonne et *vice versâ*. .	134	—	5	—		14	—
De Lille à Nantes, id. . .	77	—	3	—		5	—
De Strasbourg à Bayonne, id. . .	174	—	7	—		6	—
De Strasbourg à Nantes, id . .	117	—	4	—		21	—
De Strasbourg à Marseille.	99	—	4	—		3	—
De Marseille à Strasbourg.	127	—	5	—		7	—
De Bordeaux à Marseille et *vice versâ*.	110	—	4	—		14	—

On peut cependant penser que les vitesses sur lesquelles sont basés les calculs présentés plus haut, pour les voyages par bateaux à vapeur et par chemins de fer, seront très difficiles à atteindre dans la réalité comme résultats moyens et continus. Il n'est donc pas inopportun d'établir parallèlement d'autres calculs en adoptant des hypothèses moins favorables.

Si l'on suppose une vitesse effective de huit lieues à l'heure sur les chemins de fer (1); de cinq lieues à la descente, et de trois et demie

(1) Pour le Hâvre et pour le Nord, il conviendrait cependant que le service fût organisé spécialement sur le pied de 10 lieues à l'heure. A cause des temps d'arrêt à Calais et à Douvres, le trajet de Paris à Londres se ferait alors en quatorze heures.

à la remonte sur les rivières, en maintenant cependant pour le Rhône six lieues à la descente avec trois à la remonte; si l'on admet que dans la vallée de la Loire jusqu'à l'embouchure de la Vienne, ainsi qu'entre Tours et Châtellerault, le voyage ait lieu sur un canal latéral à la Loire prolongé de la Loire à la Vienne, à raison de trois lieues et demie dans les deux sens, rapidité que maintenant l'on dépasse notablement sur les canaux d'Écosse; si, enfin, l'on compte un quart d'heure de retard (1) pour chaque transition de la navigation au chemin de fer et réciproquement, et, en outre, deux heures perdues par jour pour les repas ou autre cause, on arrive aux résultats suivans (2) :

Du Hâvre à Marseille. . . .	55	heures	30	minutes.
De Marseille au Hâvre. . . .	67	—	45	—
De Lille à Bayonne.	41	—	45	—
De Bayonne à Lille.	45	—	»	—
De Lille à Nantes.	29	—	30	—
De Nantes à Lille.	33	—	30	—
De Strasbourg à Bayonne (1). .	89	—	»	—
De Bayonne à Strasbourg. . .	102	—	»	—

(1) Un quart d'heure serait plus que suffisant pour le passage des voyageurs d'un bateau à vapeur au chemin de fer et *vice versâ*, et pour le transbordement de leur bagage. En Amérique, cette combinaison des bateaux à vapeur et des chemins de fer se présente sur plusieurs lignes très fréquentées, telles que celles de New-York à Philadelphie et à Boston, et de Philadelphie à Baltimore. On va de New-York à Philadelphie au moyen de deux bateaux à vapeur, l'un dans la baie de New-York, l'autre sur la Delaware, et d'un chemin de fer jeté de South-Amboy (baie de New-York) à Bordentown sur la Delaware. De même entre Philadelphie et Baltimore, les voyageurs sont transportés par deux bateaux à vapeur allant et venant, l'un sur la Delaware, l'autre sur la Chésapeake, et aboutissant aux deux extrémités d'un chemin de fer traversant l'ithsme qui sépare la Chésapeake de la Delaware. Chacun des changemens de véhicule ne prend ordinairement que 8 à 10 minutes tout compris, et quelquefois moins, quoiqu'il y ait chaque fois de 300 à 600 voyageurs. Tout s'opère cependant sans précipitation et dans le plus grand ordre. Avant de se rendre du bateau à vapeur au chemin de fer, chaque voyageur reçoit un billet indiquant le numéro de la voiture et de la section de voiture qui lui est destinée ; quant au bagage, il se transporte du bateau au chemin de fer et *vice versa* sans embarras, sans chance de perte, et en un clin d'œil, au moyen d'une disposition bien simple ; au départ de New-York, par exemple, les effets des voyageurs qui vont à Philadelphie sont réunis dans un ou deux grands coffres. Quand le bateau est arrivé à sa destination, à South-Amboy, une grue, plantée sur le bord de l'eau, au débarcadère, enlève les coffres un à un et les place chacun sur une plate-forme munie de roues et se mouvant comme un wagon sur le chemin de fer. Ailleurs on se dispense de cette grue ; les coffres, à bord du bateau, sont posés sur une plate-forme que l'équipage du bateau fait rouler sur un plancher établi à cet effet sur le débarcadère, jusqu'au chemin de fer, lequel est immédiatement contigu au rivage. Le bagage des voyageurs, toujours en petit nombre, qui doivent s'arrêter aux points intermédiaires, est casé à part.

(2) Voir à la fin de l'article les tableaux de la deuxième série, n°s 7, 8, 9 et 10.

De Strasbourg à Nantes. . . .	77	—	15	—
De Nantes à Strasbourg. . . .	91	—	»	—
De Strasbourg à Marseille (1). .	59	—	»	—
De Marseille à Strasbourg. . .	71	—	»	—
De Bordeaux à Marseille. . .	61	—	15	—
De Marseille à Bordeaux. . .	57	—	15	—

Pour se faire une idée exacte de l'économie de temps qui résulterait de l'établissement du réseau provisoire de 369 lieues, de chemins de fer combiné avec l'amélioration des lignes navigables et un service de bateaux à vapeur à grande vitesse, il n'y a qu'à comparer ces derniers nombres avec ceux précédemment cités qui indiquent la durée du voyage en diligence, ce qui se réduit à déterminer le rapport qui existe entre la durée du voyage par les moyens actuels, pour les diverses grandes lignes, telle qu'elle est évaluée au tableau ci-dessus, et le nombre d'heures nécessaires par chemins de fer et lignes navigables, tel qu'il vient d'être exposé pour les mêmes lignes. Ce rapport est tel que, si l'on représente par le même nombre 100 le temps de chaque voyage en diligence, le temps suffisant pour parcourir chacune des grandes lignes correspondantes par le système proposé, se trouvera représenté par les nombres suivans :

Tableau comparatif des vitesses obtenues avec le service actuel des messageries, et de celles que l'on obtiendrait avec le système proposé de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

1re Ligne.	Du Hâvre à Marseille.	41	6/10
	De Marseille au Hâvre.	43	6
2e Ligne.	De Lille à Bayonne.	31	2
	De Bayonne à Lille.	33	4
3e Ligne.	De Lille à Nantes.	38	3
	De Nantes à Lille.	43	5
4e Ligne (2).	De Strasbourg à Bayonne . . .	51	»
	De Bayonne à Strasbourg . . .	58	6

(1) En supposant un chemin de fer entre Strasbourg et Vitry sur la Marne, et un autre de Saint-Symphorien à Mulhouse, le trajet sur les lignes aboutissant à Strasbourg durerait :

De Strasbourg à Bayonne. . .	60 heures		» minutes.	
De Bayonne à Strasbourg. . .	69	—	40	—
De Strasbourg à Nantes. . . .	45	—	40	—
De Nantes à Strasbourg. . . .	55	—	30	—
De Strasbourg à Marseille. . .	36	—	»	—
De Marseille à Strasbourg. . .	49	—	30	—

(2) Pour les lignes aboutissant à Strasbourg et à Marseille, nous avons supposé que le chemin de fer de Vitry à Strasbourg, et celui qui, partant de Saint-Symphorien, irait rejoindre à Mul-

5e Ligne.	De Strasbourg à Nantes. . . .	65	8
	De Nantes à Strasbourg. . . .	77	7
6e Ligne.	De Strasbourg à Marseille. . .	59	8
	De Marseille à Strasbourg. . .	55	9
7e Ligne.	De Bordeaux à Marseille. . . .	55	7
	De Marseille à Bordeaux. . . .	52	»

C'est-à-dire que pour la ligne de Lille à Bayonne, le temps du trajet serait réduit des deux tiers; pour celle du Hâvre à Marseille, des trois cinquièmes.

Établissons la même comparaison pour les prix, en distinguant deux sortes de places.

Nous adopterons, pour les divers modes de transport, des prix qui paraissent très plausibles d'après les faits actuellement constatés en France et ailleurs (1). Voici ce que coûterait le trajet pour le système mixte de viabilité proposé pour chacune des grandes lignes :

Tableau du prix des premières et des secondes places suivant les diverses diagonales tracées d'une extrémité à l'autre de la France, par chemins de fer et lignes navigables (2).

DÉSIGNATION DES LIGNES.	PLACES. Premières.		PLACES. Secondes.	
1re Ligne. — Du Hâvre à Marseille *et vice versâ*.	69 fr.	» c.	36 fr.	10 c.
2e Ligne. — De Lille à Bayonne	71	40	45	45

(1) D'après ce qui a lieu chez nous, et d'après ce qui se passe chez d'autres peuples, on peut évaluer comme il suit les prix des places en France avec les divers moyens de transport, pour une lieue :

	Premières.	Secondes.
Diligences.	50 c.	30 à 40
Chemins de fer.	25 à 30	15 à 20
Bateaux rapides des canaux .	25 à 30	15 à 20
Bateaux à vapeur	20 à 25	8 à 12

C'est sur ces bases que les prix, indiqués ici, ont été calculés pour chaque sorte de places, en prenant dans chaque cas la moyenne entre les termes extrêmes. Ainsi pour les premières places des chemins de fer, par exemple, le chiffre qui a été adopté est celui de 27 cent. et demi par lieue.

(2) Les prix indiqués dans ce tableau supposent que les chemins de fer de Vitry à Strasbourg, et de Mulhouse le chemin de fer de Bâle à Strasbourg, ne seraient pas exécutés. Avec ces deux chemins, le temps nécessaire pour parcourir les lignes nos 4, 5 et 6 diminuerait et les nombres proportionnels correspondant à ces lignes deviendraient :

4e Ligne.	De Strasbourg à Bayonne. . .	34	5
	De Bayonne à Strasbourg. . .	40	»
5e Ligne.	De Strasbourg à Nantes. . . .	39	»
	De Nantes à Strasbourg. . . .	47	2
6e Ligne.	De Strasbourg à Marseille. . .	35	»
	De Marseille à Strasbourg. . .	39	»

3e Ligne. — De Lille à Nantes.	43	40	26	75
4e Ligne. — De Strasbourg à Bayonne	100	40	67	35
5e Ligne. — De Strasbourg à Nantes.	73	40	48	65
6e Ligne. — De Strasbourg à Marseille. . . .	62	90	37	45
7e Ligne. — De Bordeaux à Marseille. . . .	60	25	40	45

Par les moyens actuels les prix seraient :

Tableau du prix des places par les moyens actuels de transport, sur les diverses grandes lignes (1).

DÉSIGNATION DES LIGNES.	PLACES. Premières.		Secondes.	
Du Hâvre à Marseille.	107 fr.	75 c.	81 fr.	» c.
De Marseille au Hâvre.	123	25	92	70
De Lille à Bayonne et *vice versâ*.	132	»	99	»
De Lille à Nantes. . . . id.	76	»	57	»
De Strasbourg à Bayonne. id.	162	75	121	90
De Strasbourg à Nantes. id.	106	75	79	90
De Strasbourg à Marseille.	85	50	64	15
De Marseille à Strasbourg.	101	»	75	40
De Bordeaux à Marseille et *vice versâ*.	86	»	64	50
De Paris à Calais. . . . id.	32	75	24	55

En représentant successivement par le même nombre 100 les divers prix des diverses places en diligence, on trouve que les prix des places par chemins de fer et lignes navigables seraient représentés par les nombres suivans :

Valeurs comparatives des prix des places par le système mixte proposé, les prix correspondans par les moyens actuels étant figurés par 100 (2).

DÉSIGNATION DES LIGNES.	PLACES. Premières.	Secondes.
Du Hâvre à Marseille et *vice versâ*.	64	44 5/10
De Lille à Bayonne. . . id. . .	54	45 8/10

bourg, et de Saint-Symphorien à Mulhouse, ne seraient pas exécutés, et que le trajet pour ces portions de la route se ferait en diligence.

Si les chemins de fer de Mulhouse à Saint-Symphorien et de Strasbourg à Vitry étaient construits, les prix sur les lignes 4, 5 et 6 deviendraient :

De Strasbourg à Bayonne, et *vice versâ*.	87	00	55	00
De Strasbourg à Nantes . . . id. . .	60	00	36	30
De Strasbourg à Marseille. . . id. . .	51	60	28	35

(1) Entre Strasbourg et Marseille, nous avons supposé que les voyageurs feraient par bateau à vapeur le trajet à la descente, de Châlons à Arles, et celui à la remonte de Lyon à Châlons. C'est ce qui a lieu aujourd'hui.

(2) Si les chemins de fer de Strasbourg à Vitry et de Mulhouse à Saint-Symphorien étaient

De Lille à Nantes et *vise versâ*. .	58 4/10	46 8/10
De Strasbourg à Bayonne. id. . .	61 6/10	55 2/10
De Strasbourg à Nantes. id. . .	68 7/10	60 8/10
De Strasbourg à Marseille. id. . .	73 5/10	64 9/10
De Bordeaux à Marseille. id. . .	69 7/10	62 9/10

Ainsi la réduction du prix des places serait considérable pour les voyageurs de toutes les classes. Elle le serait surtout pour les classes peu aisées. Entre le Hâvre et Marseille, par exemple, l'économie ne serait que d'un tiers aux premières places; elle serait de près de trois cinquièmes aux secondes.

Pour comparer numériquement avec exactitude le système de viabilité proposé avec celui que nous possédons aujourd'hui, il faut tenir compte à la fois et de la vitesse et du prix. Si l'on admet que les titres respectifs des deux systèmes soient géométriquement proportionnels au degré de vitesse et au degré de bon marché qui leur sont propres, on trouvera qu'en adoptant le nombre 100 pour représenter successivement dans chacune des directions et à chaque sorte de places, le mérite du mode de voyager actuellement en usage, le système résultant de la combinaison du réseau *minimum* de chemins de fer avec les bateaux à vapeur sera représenté, pour la série des lignes et aux deux places, par la série des nombres suivans :

Tableau indiquant pour chacune des grandes lignes et pour chacune des deux sortes de places, les nombres qui représentent le degré de supériorité du système mixte proposé, en supposant que le mode de voyager actuellement en usage soit, pour les lignes et places correspondantes, représenté par 100 (1).

DÉSIGNATION DES LIGNES.		PLACES.	
		Premières.	Secondes.
1re Ligne	Du Hâvre à Marseille. . . .	370	540
	De Marseille au Havre.. . . .	360	520

exécutés, les nombres proportionnels deviendraient [pour les lignes qui aboutissent à Strasbourg :

De Strasbourg à Bayonne et *vice versâ*.	53 4/10	45
De Strasbourg à Nantes	54 1/10	45 4/10
De Strasbourg à Marseille.	60 4/10	44 2/10

(1) Si les chemins de fer de Mulhouse à Saint-Symphorien et de Strasbourg à Vitry étaient exécutés, ces nombres changeraient pour les lignes 4, 5 et 6, et deviendraient :

De Strasbourg à Bayonne	470	500
De Bayonne à Strasbourg	340	400
De Strasbourg à Nantes.	370	420

2e Ligne.	De Lille à Bayonne.	590	700
	De Bayonne à Lille.	550	650
3e Ligne.	De Lille à Nantes.	440	550
	De Nantes à Lille.	390	480
4e Ligne.	De Strasbourg à Bayonne. . .	320	340
	De Bayonne à Strasbourg. . .	270	310
5e Ligne.	De Strasbourg à Nantes . . .	220	250
	De Nantes à Strasbourg. . . .	190	210
6e Ligne.	De Strasbourg à Marseille. . .	230	300
	De Marseille à Strasbourg. . .	240	310
7e Ligne.	De Bordeaux à Marseille. . .	270	290
	De Marseille à Bordeaux. . .	290	300

Moyennant ce système de viabilité, nous économiserions donc notre temps et notre argent dans une proportion considérable. Nous aurions infiniment plus d'agrément et de comfort; hygiéniquement même nous y gagnerions en bien-être et en santé, car pour nous Français, race nerveuse, un voyage à pas de tortue est un supplice, et la lenteur des postillons de diligence nous agite la bile et nous fouette le sang.

D'ailleurs l'entreprise serait réalisable dans un délai de moins de dix ans; ainsi elle profiterait à d'autres qu'aux races futures. Le principe de l'hérédité est en baisse chez nous, et nos plans de travaux publics doivent porter l'empreinte de cette tendance du siècle. Lorsqu'un duc et pair, ou un conseiller au parlement, ou un simple échevin pouvaient se dire avec une confiance mêlée d'orgueil que leurs arrière-petits-enfans figureraient parmi les plus brillans seigneurs de la cour, dans les rangs d'une magistrature indépendante, ou sur le siége municipal, il était naturel de penser aux générations à venir, autant qu'à celles du présent. Aujourd'hui que, passant d'un extrême à l'autre, nous nous sommes soustraits à une immobilité cyclopéenne pour nous livrer à une débauche d'instabilité; aujourd'hui que la notion de l'avenir semble effacée de nos cervelles, tout projet qui devrait profiter à la postérité seule ne peut plus être accueilli qu'avec froideur, sinon avec dédain. C'est donc un titre à faire valoir hautement en faveur d'un nouveau système de communications, que la facilité d'être exécuté dans le cours de peu d'années, et d'ar-

De Nantes à Strasbourg.	330	380
De Strasbourg à Marseille. . . .	370	450
De Marseille à Strasbourg. . . .	340	410

river à bonne fin, pourvu que l'on y consacre seulement le temps que la diplomatie moderne accorde à des négociations qui ne concluent pas et à des chapelets de protocoles qui ne finissent rien.

Ce réseau donnerait satisfaction à toutes les parties du territoire, au Midi, jusqu'à présent si négligé, tout comme au Nord, jusqu'ici privilégié, à l'Ouest comme à l'Est.

Enfin il serait de nature à être accompli moyennant une allocation annuelle de 25 millions, seulement de la part de l'état, même en supposant que l'on ne pût décider les départemens et les villes à s'imposer aucun sacrifice pour jouir de ces voies extraordinaires; car il n'y a pas d'exagération à espérer que, lorsqu'on le voudra, on rencontrera des concessionnaires qui exécuteront à leurs risques et périls le chemin d'Orléans et celui de Rouen. Il est même probable qu'on en trouverait qui prolongeraient ce dernier jusqu'à la mer, moyennant une subvention modique. Il resterait alors à exécuter au compte de l'état, dans le Nord, le chemin de fer de Londres et de Bruxelles, dans le Midi, du côté de l'Ouest, celui de Châtellerault à Bayonne, et du côté de l'Est ceux de Troyes à Saint-Symphorien, et de Beaucaire à Marseille. Ainsi les prétentions de l'esprit naissant d'entreprise seraient comblées sans que le gouvernement perdît son droit, sacré en France, de se mettre à la tête de toutes les grandes entreprises nationales, de toutes les améliorations populaires. Quant au perfectionnement des fleuves, sur la portion de leur cours qui ferait partie des grandes lignes que nous avons passées en revue, perfectionnement qu'il faut exécuter dans tous les cas, il n'exigerait pas plus de 50 millions (1), ce qui porterait à 300 millions en totalité, ou à 30 millions par an, pendant dix ans, la dépense à la charge

(1) En effet, l'ensemble des lignes navigables comprises dans le système de viabilité exposé ici n'aurait que 192 1/2 lieues de développement, savoir :

Seine : de Troyes à Paris.	53 lieues.
Rhône : de Lyon à Beaucaire.	65 1/2
Loire : de l'embouchure de la Vienne à Nantes.	35
Garonne : de Moissac à Langon.	39
TOTAL. . .	192 1/2

A raison de 250,000 fr. par lieue, chiffre élevé, l'amélioration de ces portions de fleuves, dans leur lit, coûterait 48,125,000 fr.

Nous ne comptons pas ici la Saône, parce que les fonds nécessaires pour la perfectionner ont été votés l'an dernier, ni le canal latéral à la Loire, parce que c'est un des premiers ouvrages qui doivent être proposés aux chambres.

Nous pourrions faire remarquer aussi que déjà la Garonne, la Loire et le Rhône reçoivent, sur le budget ordinaire des ponts et chaussées, des allocations annuelles de 1,000,000 fr. pour la Garonne, de 1,100,000 fr. pour la Loire et de 800,000 fr. pour le Rhône, et que l'amélioration de la Seine de Paris à Nogent a été, l'an dernier, l'objet d'un vote de 1,170,000 fr.

du Trésor. Le public retrouverait les trois quarts de la somme nécessaire aux chemins de fer, par le seul effet de la diminution du prix des places et de la réduction des subsides qu'il paie aux hôteliers (1). 300 millions, ce n'est que les deux tiers de ce que nous coûta la campagne de 1823 en Espagne!

Ce réseau ne serait pas, à beaucoup près, aussi parfait que celui qu'il est possible de concevoir lorsqu'on examine les faits des hauteurs de la théorie, et qu'il est permis aux optimistes d'espérer fermement pour une époque plus ou moins éloignée. Cependant n'est-il pas vrai, d'après ce qui précède, qu'il serait incomparablement supérieur à ce qui sert aujourd'hui au déplacement des hommes? Ne courons pas après la perfection absolue, quand il y a, autour de nous et chez nous, tant d'imperfections désolantes; n'aspirons de prime-saut qu'à la demi-perfection, et estimons-nous heureux si nous pouvons l'atteindre. S'il est certain qu'en nous évertuant dix ou douze ans, nous puissions arriver à ce résultat, que, tout en terminant la vaste entreprise de la canalisation complète du territoire, ce qui n'absorbera pas moins de 700 millions; en achevant nos routes, qui en réclament 200; en dotant nos ports des belles constructions qui distinguent ceux de la Grande-Bretagne, nous ayons rendu aisé aux voyageurs de toutes les classes et de toutes les fortunes, de se transporter, en moins de deux jours et demi, du Hâvre à Marseille, et en un peu plus d'un jour et demi, de Lille à la frontière d'Espagne, il me semble que nous devrions borner là notre ambition présente, et oublier pour un moment, sauf à nous en ressouvenir plus tard, qu'avec des chemins de fer jetés de la frontière du Nord à celle du Midi, et de l'Est à l'Ouest, la France pourrait être traversée, de part en part, en vingt-quatre heures. Certes, parcourir le pays d'un bout à l'autre, en un seul jour, serait mieux que d'être obligé d'y en consacrer deux; mais ce serait déjà bien que d'avoir réduit à deux jours un voyage auquel nos pères, il y a cinquante ans, en mettaient quinze, qui, actuellement, en prend cinq ou six à la bourgeoisie allant en diligence, et vingt-cinq à la démocratie qui chemine à pied. Le mieux est souvent l'ennemi du bien. Le bien en faveur duquel j'ai essayé de plaider ici n'exclurait pas le mieux; il le préparerait; il redoublerait nos forces, nos ressources, et notre ardeur pour y parvenir.

(1) Lorsque l'on pourrait se rendre en deux jours moyennement et à très peu de frais d'une extrémité à l'autre de la France, le nombre des voyageurs augmenterait dans une forte proportion. En ne comptant que 1000 voyageurs par jour dans toutes les directions réunies et en n'évaluant l'économie qu'à 50 francs par voyageur, l'économie totale pour un an serait de 18 millions.

Première Série.

N° 1. VOYAGE ENTRE LE HAVRE ET MARSEILLE.	DISTANCES en LIEUES de 4000 mètres. Partielles.	Depuis le point de départ.	DURÉE DU TRAJET en heures et minutes. Trajets partiels.	Depuis le point de départ.
Du Hâvre à Marseille.				
Du Hâvre à Paris, en chemin de fer . . .	54	54	5 24	5 24
De Paris à Troyes, par la Seine.	53	107	13 15	18 39
De Troyes à Saint-Symphorien, en ch. de f.	43	150	4 18	22 57
De Saint-Symphorien à Lyon, par la Saône.	52	202	8 40	31 37
De Lyon à Beaucaire, par le Rhône. . . .	52 1/2	254 1/2	8 45	40 22
De Beaucaire à Marseille, en chemin de fer.	25	279 1/2	2 30	42 52
Retour de Marseille au Hâvre.				
De Marseille à Beaucaire, en chem. de fer.	25	25	2 30	2 30
De Beaucaire à Lyon, par le Rhône. . . .	52 1/2	77 1/2	17 30	20 »
De Lyon à Saint-Symphorien, par la Saône.	52	129 1/2	13 »	33 »
De Saint-Symphorien à Troyes, en ch. de f.	43	172 1/2	4 18	37 18
De Troyes à Paris, par la Seine	53	225 1/2	8 50	46 8
De Paris au Hâvre, en chemin de fer . . .	54	279 1/2	5 24	51 32
N° 2. VOYAGE ENTRE LILLE ET BAYONNE.				
De Lille à Bayonne.				
De Lille à Paris, en chemin de fer	61	61	6 6	5 6
De Paris à Orléans, en chemin de fer. . .	29	90	2 54	9 »
D'Orléans à Tours, par la Loire.	29 3/4	119 3/4	7 30	16 30
De Tours à Châtellerault, par la Loire, la Vienne, et un canal de jonction entre ces deux rivières.	24	143 3/4	6 »	22 30
De Châtellerault à Bordeaux, en ch. de fer.	66	209 3/4	6 36	29 6
De Bordeaux à Bayonne, en chemin de fer.	50	259 3/4	5 »	34 6
Retour de Bayonne à Lille.				
De Bayonne à Bordeaux, en chemin de fer.	50	50	5 »	5 »
De Bordeaux à Châtellerault, en ch. de fer.	66	116	6 36	11 36
De Châtellerault à Tours, par la Vienne, la Loire, et un canal de jonction entre la Loire et la Vienne.	24	140	6 »	17 36
De Tours à Orléans, par la Loire	29 3/4	169 3/4	7 30	25 6
D'Orléans à Paris, en chemin de fer. . . .	29	198 3/4	2 54	28 »
De Paris à Lille, en chemin de fer. . . .	61	259 3/4	6 6	34 6

Dans ce tableau et dans les autres de la première série, la vitesse sur les chemins de fer est supposée de 10 lieues à l'heure: sur les rivières, elle est comptée sur le pied de 6 lieues à la

N° 3. VOYAGE ENTRE LILLE ET NANTES.	DISTANCES en LIEUES de 4000 mètres.		DURÉE DU TRAJET en heures et minutes.	
	Partielles.	Depuis le point de départ.	Trajets partiels.	Depuis le point de départ.
De Lille à Nantes.				
De Lille à Paris, en chemin de fer.	61	61	6 6	6 6
De Paris à Orléans, en chemin de fer. . .	29	90	2 54	9 »
D'Orléans à l'embouchure de la Vienne, par un canal latéral à la Loire	42 3/4	132 3/4	10 42	19 42
De l'embouchure de la Vienne à Nantes, par la Loire	35	167 3/4	5 50	25 32
Retour de Nantes à Lille.				
De Nantes à l'embouchure de la Vienne, par la Loire	35	35	8 45	8 45
De l'embouchure de la Vienne à Orléans, par un canal latéral à la Loire.	42 3/4	77 3/4	10 42	19 27
D'Orléans à Paris, en chemin de fer. . . .	29	106 3/4	2 54	22 21
De Paris à Lille, en chemin de fer.	61	167 3/4	6 6	28 27
N° 4. VOYAGE ENTRE STRASBOURG ET BAYONNE.				
De Strasbourg à Bayonne.				
De Strasbourg à Vitry, en diligence. . . .	68	68	34 »	34 »
De Vitry à Paris, par la Marne.	71	139	11 50	45 50
De Paris à Orléans, en chemin de fer. . .	29	168	2 54	48 44
D'Orléans à Châtellerault, par la Loire, la Vienne, et un canal de jonction. . . .	53 3/4	221 3/4	13 27	62 11
De Châtellerault à Bordeaux, en ch. de fer.	66	287 3/4	6 36	68 47
De Bordeaux à Bayonne, en ch. de fer. .	50	337 3/4	5 »	73 47
Retour de Bayonne à Strasbourg.				
De Bayonne à Bordeaux, en ch. de fer. .	50	50	5 »	5 »
De Bordeaux à Châtellerault, en ch. de fer.	66	116	6 36	11 36
De Châtellerault à Orléans, par la Vienne, la Loire, et un canal de jonction. . . .	53 3/4	169 3/4	13 27	25 3
D'Orléans à Paris, en chemin de fer . . .	29	198 3/4	2 54	27 57
De Paris à Vitry, par la Marne.	71	269 3/4	17 45	45 42
De Vitry à Strasbourg, en diligence. . . .	68	337 3/4	34 »	79 42

descente et de 4 lieues à la remonte. Pour le Rhône, on n'admet à la remonte qu'une vitesse de 3 lieues. Pour la Loire et la Vienne, on a supposé une vitesse moyenne de 4 lieues à la descente et à la remonte; mais, à partir de l'embouchure de la Vienne, on a calculé pour la descente de la Loire sur le pied de 6 lieues à l'heure.

N° 5. VOYAGE ENTRE STRASBOURG ET NANTES.	DISTANCES en LIEUES de 4000 mètres.		DUREE DU TRAJET en heures et minutes.	
	Partielles.	Depuis le point de départ.	Trajets partiels.	Depuis le point de départ.
De Strasbourg à Nantes.				
De Strasbourg à Vitry, en diligence. . . .	68	68	34 »	34 «
De Vitry à Paris, par la Marne	71	139	11 50	45 50
De Paris à Orléans, en chemin de fer. . .	29	168	2 54	48 44
D'Orléans à l'embouchure de la Vienne, par un canal latéral à la Loire.	42 3/4	210 3/4	10 42	59 26
De l'embouchure de la Vienne à Nantes, par la Loire.	35	245 3/4	5 50	65 16
Retour de Nantes à Strasbourg.				
De Nantes à l'embouchure de la Vienne, par la Loire.	35	35	8 45	8 45
De l'embouchure de la Vienne à Orléans, par un canal latéral à la Loire.	42 3/4	77 3/4	10 42	19 27
D'Orléans à Paris, en chemin de fer . . .	29	106 3/4	2 54	22 21
De Paris à Vitry, par la Marne.	71	177 3/4	17 45	40 6
De Vitry à Strasbourg, en chemin de fer.	68	245 3/4	34 »	74 6

Deuxième Série.[1]

N° 6. VOYAGE ENTRE LE HAVRE ET MARSEILLE.	DISTANCES en LIEUES de 4000 mètres. Partielles.	DISTANCES en LIEUES de 4000 mètres. Depuis le point de départ.	DUREE DU TRAJET en heures et minutes. Trajets partiels.	DUREE DU TRAJET en heures et minutes. Depuis le point de départ.
Du Hâvre à Marseille.				
Du Hâvre à Paris.	54	54	6 45	6 45
De Paris à Marseille.	225 1/2	279 1/2	43 »	49 45
Pour les changemens des chemins de fer en rivières, et réciproquement	»	»	1 15	51 »
Pour les repas et autres temps d'arrêt, à raison de 2 heures par 24 heures. . . .	»	»	4 30	55 30
Retour de Marseille au Hâvre.				
De Marseille à Paris.	225 1/2	225 1/2	53 45	53 45
De Paris au Hâvre.	54	279 1/2	6 45	60 30
Pour les changemens des chemins de fer en rivières, et réciproquement	»	»	1 15	61 45
Pour les repas et autres temps d'arrêt, à raison de 2 heures par 24 heures. . . .	»	»	6 »	67 45
N° 7. VOYAGE ENTRE LILLE ET BAYONNE.				
De Lille à Bayonne.				
Le Lille à Paris	61	61	7 38	7 38
De Paris à Bayonne	198 3/4	259 3/4	30 22	38 »
Pour les changemens de rivière ou de canal en chemins de fer, et réciproquement.	»	»	» 45	38 45
Pour les repas et autres temps d'arrêt, à raison de 2 heures par 24 heures. . .	»	»	3 »	41 45
Retour de Bayonne à Lille.				
De Bayonne à Paris.	198 3/4	198 3/4	33 7	33 7
De Paris à Lille	61	259 3/4	7 38	40 45
Pour les changemens de rivière ou de canal en chemins de fer, et réciproquement.	»	»	» 45	41 30
Pour les repas et autres temps d'arrêt, à raison de 2 heures par 24 heures. . . .	»	»	3 30	45 »

(1) Dans les tableaux de la deuxième série, la vitesse est supposée, sur les chemins de fer, de 8 lieues à l'heure; sur les rivières, de 5 à la descente et de 3 et demie à la remonte, excepté

N° 8. VOYAGE ENTRE LILLE ET NANTES.	DISTANCES en LIEUES de 4000 mètres. Partielles.	Depuis le point de départ.	DURÉE DU TRAJET en heures et minutes. Trajets partiels.	Depuis le point de départ.
De Lille à Nantes.				
De Lille à Paris	61	61	7 38	7 38
De Paris à Nantes	106 3/4	167 3/4	19 18	26 56
Pour les changemens de rivière en chemin de fer, et réciproquement.	»	»	» 30	27 24
Pour les repas et autres temps d'arrêt. . .	»	»	2 6	29 30
Retour de Nantes à Lille.				
De Nantes à Paris	106 3/4	106 3/4	22 30	22 30
De Paris à Lille.	61	167 3/4	7 38	30 8
Pour les changemens de rivière en chemin de fer, et réciproquement.	»	»	» 30	30 38
Pour les repas et autres temps d'arrêt. . .	»	»	2 52	33 30
N° 9. VOYAGE ENTRE STRASBOURG ET BAYONNE.				
De Strasbourg à Bayonne.				
De Strasbourg à Paris.	139	139	51 »	51 »
De Paris à Bayonne.	198 3/4	337 3/4	30 22	81 22
Pour les changemens de moyens de transport.	»	»	1 »	82 22
Pour les repas et autres temps d'arrêt. . .	»	»	6 38	89 »
Retour de Bayonne à Strasbourg.				
De Bayonne à Paris	198 3/4	198 3/4	33 7	33 7
De Paris à Strasbourg.	139	337 3/4	60 40	93 47
Pour les changemens de moyens de transport.	»	»	1 »	94 47
Pour les repas et autres temps d'arrêt. . .	»	»	7 13	102 »

sur le Rhône, où l'on n'a compté que sur 3 lieues à la remonte en maintenant l'hypothèse de 6 lieues à la descente, et sur la Loire, où l'on n'a compté que sur 3 lieues et demie dans les deux sens jusqu'à l'embouchure de la Vienne.

N° 10. VOYAGE ENTRE STRASBOURG ET NANTES.	DISTANCES en LIEUES de 4000 mètres.		DUREE DU TRAJET en heures et minutes.	
	Partielles.	Depuis le point de départ.	Trajets partiels.	Depuis le point de départ.
De Strasbourg à Nantes.				
De Strasbourg à Paris.	139	139	51 »	51 »
De Paris à Nantes.	106 3/4	245 3/4	19 18	70 18
Pour les changemens de moyens de transport	»	»	» 45	71 3
Pour les repas et autres temps d'arrêt. .	»	»	6 12	77 15
Retour de Nantes à Strasbourg.				
De Nantes à Paris	106 3/4	106 3/4	22 30	22 30
De Paris à Strasbourg.	139	245 3/4	60 40	83 10
Pour les changemens de moyens de transport	»	»	» 45	83 55
Pour les repas et autres temps d'arrêt. . .	»	»	7 5	91 »

MICHEL CHEVALIER.

HISTOIRE POLITIQUE

DES

COURS DE L'EUROPE

DEPUIS LA PAIX DE VIENNE

JUSQU'A LA GUERRE DE RUSSIE.[1]

I.

Depuis le démembrement de la Prusse, la pensée de Napoléon ne cessa d'être préoccupée de deux grands projets, le premier d'abattre la puissance anglaise, le second de rétablir la Pologne. Mais les voies pour atteindre ces deux grands buts étaient bien différentes : l'une était droite et franche, l'autre oblique et mystérieuse. La guerre contre l'Angleterre se faisait à la face du ciel : elle embrassait le monde ; elle avait pour théâtres toutes les mers, pour acteurs ou instrumens presque tous les états civilisés du globe. Le rétablissement de la Pologne, au contraire, était une œuvre non-seulement d'une difficulté immense, mais compliquée d'intérêts majeurs et divers, et qui com-

(1) Le travail qu'on va lire est détaché d'une *Histoire politique de l'Europe depuis la paix de Lunéville jusqu'aux traités de* 1815. Ce grand ouvrage, fruit de longues recherches, approche de son terme. Il a été composé tout entier, comme l'histoire de M. Bignon, avec les correspondances diplomatiques. L'auteur ayant été long-temps attaché au ministère des affaires étrangères, le précieux dépôt des archives a été librement ouvert à ses investigations, et disposant ainsi des plus riches matériaux, il s'est trouvé en mesure de poursuivre un ouvrage commencé il y a plusieurs années. Les IXe et Xe volumes de l'*Histoire de France sous Napoléon* devant être consacrés au récit des faits contenus dans les pages qui suivent, l'auteur a désiré prendre date et publier dès à présent son travail.

mandaient des ménagemens extrêmes. Pour l'accomplir, il fallait beaucoup de temps, des intervalles de repos suivis d'efforts prodigieux, une puissance dictatoriale, et, jusqu'à la dernière crise de son achèvement, une dissimulation profonde. De là, pour l'empereur Napoléon, un rôle double où l'audace des pensées et des actions était forcée de s'envelopper de mystères et de dénégations, rôle que d'ailleurs ne repoussait point son caractere à la fois énergique et dissimulé. Ainsi, nous le voyons, à Tilsitt, d'une main poser les fondemens de la nouvelle Pologne, et de l'autre, s'unir à cet empire de Russie auquel, tôt ou tard, il faudra bien qu'il arrache le fruit du triple partage; il croit avoir assez fait dans ce premier effort : le germe est créé; c'est au temps et aux évènemens à le développer. Pour le moment, l'alliance de la Russie suffit aux exigences de sa politique : il la contracte de bonne foi, avec la résolution d'y rester fidèle tant que la défection de son allié ou la violence des évènemens ne l'auront point détruite. Bientôt une nouvelle guerre s'allume en Allemagne. Cette guerre révèle la fragilité de l'ouvrage de Tilsitt; mécontent de son allié, Napoléon se regarde comme dégagé des promesses qu'il lui a faites à Tilsitt et à Erfurth touchant la Pologne. L'état dont il a jeté les bases en 1807, il l'agrandit en 1809; le duché polonais s'accroît de deux millions d'ames; l'édifice s'élève; déjà ses grandes proportions se dessinent, mais il n'est point terminé, et le moment de la crise dernière n'est point venu. A Vienne comme à Tilsitt il veut s'arrêter; il espère que de sa main puissante il pourra diriger encore cette grande question de la Pologne, la tenir à l'écart, et en ajourner dans un vague avenir la solution : il ne voit pour le moment qu'un but, abattre l'Angleterre. Maintenant que presque tous les états du continent lui sont soumis ou alliés, il va mettre à une dernière épreuve l'obéissance des uns, le dévouement des autres, pour que tous concourent, par un effort immense, à réduire sa grande ennemie maritime. Dans cette lutte décisive, le premier rôle, après le sien, appartient de droit à l'empereur Alexandre. Son alliance lui est plus que jamais nécessaire : il s'agit d'une partie définitive qu'il ne peut gagner s'il n'obtient de son allié un concours absolu et sans réserve.

Cependant sa pénétration est trop grande, il sait trop la portée de ses actes pour se dissimuler l'effet irritant qu'a dû produire à Saint-Pétersbourg le dernier traité de Vienne. En présence d'une révolution aussi profonde dans toute l'économie du système qui avait été fondé à Tilsitt, quelle attitude va prendre l'empereur Alexandre? quelle sera la mesure de son dépit? où s'arrêtera la limite de son opposition au nouvel ordre de choses? Voilà ce qui préoccupe vivement l'esprit de l'empereur après la paix de Vienne.

Du reste, il compte sur le prestige de sa force, sur le caractère facile d'Alexandre, sur l'ascendant moral qu'à Tilsitt et à Erfurth il a exercé sur lui, et qu'il espère avoir conservé; les premiers mouvemens d'irritation calmés, il se flatte de le ramener à lui à force d'empressemens et d'égards. Tous ses efforts vont tendre désormais à ranimer sa confiance et à le rassurer sur le sort de ses provinces polonaises. Aussitôt après la signature du traité du 14 octobre,

il lui avait écrit de Schœnbrünn une lettre remplie des témoignages les plus affectueux, paraissant avoir oublié tous ses torts dans la dernière guerre et ne se rappeler que les épanchemens de Tilsitt et d'Erfurth. Cette lettre contenait une déclaration formelle de sa part de ne point rétablir la Pologne. Elle accompagnait la copie du traité de Vienne, et elle était destinée à en amortir l'impression fâcheuse. Il est facile de concevoir l'impatience mêlée d'inquiétude avec laquelle l'empereur, de retour d'Allemagne, attendait les premières nouvelles de son ambassadeur. Ces dépêches si vivement attendues le trouvent à Fontainebleau entouré des hommages et des respects des rois ses alliés, empressés à venir le complimenter sur ses derniers triomphes. Elles recevaient des circonstances un intérêt extrême.

Le duc de Vicence avait remis lui-même entre les mains de l'empereur de Russie la copie du traité du 14 octobre. Alexandre l'avait lue avec une extrême attention, sans proférer un mot, mais avec un visage troublé et mécontent. La lecture achevée, il était tombé dans un silence morne et plein de tristesse comme un homme frappé d'un coup inattendu. Il en était sorti par ces mots. « Je suis mal récompensé d'avoir remis mes intérêts dans les mains de l'empereur Napoléon, et de l'avoir secondé, comme je l'ai fait, dans la guerre et les négociations. Il semble qu'on ait pris à tâche de faire justement le contraire de ce que j'avais demandé. » Puis, il avait ajouté que ses intérêts blessés ne l'empêchaient point de sentir tout le prix de la paix; « il l'acceptait telle qu'elle avait été signée, et il l'exécuterait loyalement. »

Le comte de Romanzoff, obligé à moins de ménagemens, mit à nu la pensée intime de son gouvernement. « Évidemment, dit-il à notre ambassadeur, vous cherchez à remplacer l'alliance russe dont vous ne voulez plus par celle du grand-duché. » Le cabinet de Saint-Pétersbourg ne se borna point à des plaintes verbales : il adressa une note au duc de Vicence, note pleine de reproches et d'amertume. « L'empereur Napoléon, y était-il dit, dispose de sa propre volonté de 2,400,000 habitans appartenant à un pays occupé par les troupes russes qui l'ont conquis : l'adjonction de 2,000,000 d'ames au grand-duché de Varsovie va développer la puissance de cet état, nourrir la pensée de ses habitans, partagée par l'opinion du monde, qu'il est destiné à redevenir royaume de Pologne. Sa majesté le dit sans hésiter : elle était en droit de s'attendre à un autre dénouement. »

Bientôt le peuple russe avait eu connaissance du traité. Heureuse enfin de sympathiser cette fois avec les sentimens du souverain, l'opinion, jusqu'alors mal contenue, avait fait explosion; toutes les voix s'étaient élevées pour déplorer la faiblesse du czar, son dévouement sans mesure pour un allié perfide qui venait d'y répondre par une ingratitude dont l'histoire n'offrait point d'exemple. Il était impossible de le méconnaître; la Russie tout entière se sentait atteinte dans sa dignité comme dans ses intérêts les plus chers, par l'agrandissement du duché de Varsovie et par l'affaiblissement démesuré de l'Autriche. Alexandre personnellement en était désespéré. Depuis quatre ans, il luttait avec effort contre les passions de son peuple en faveur de l'alliance

française. Si du moins il eût retiré quelque avantage considérable de la dernière guerre, l'opinion l'eût absous : mais qu'avait-il à offrir pour apaiser les murmures de sa noblesse? l'Autriche, la seule barrière qui le séparât du colosse français, démantelée et subjuguée, la Pologne sortant de ses ruines, reparaissant sur la scène du monde entourée des sympathies et des vœux d'une partie de l'Europe et impatiente de compléter sa régénération. Puis, l'amour-propre personnel du prince se trouvait gravement compromis : jugeant la crise trop importante pour rester effacé derrière ses ministres, il avait dirigé lui-même la négociation relative au partage de la Gallicie; il avait mis à découvert sa dignité d'empereur, et le coup était allé le frapper directement et à fond.

Ainsi, orgueil du souverain, dignité nationale, intérêts généraux de l'empire russe, le traité de Vienne avait tout froissé : nul doute que si la crainte ne l'eût contenu, le cabinet de Saint-Pétersbourg n'eût point borné à des plaintes inutiles l'expression de son mécontentement. Mais la situation était grave : déjà la Russie ressentait les effets de l'abaissement de l'Autriche; elle se voyait isolée et maîtrisée par cette France redoutable dont elle sentait bien qu'elle ne marchait plus l'égale. Il lui fallait modérer l'expression de son dépit, et se soumettre, pour le moment, à un ordre de choses jugé par elle comme une calamité déplorable.

Napoléon ne demandait pas autre chose. Le point important pour lui était qu'Alexandre évitât, dans le moment présent, toute explosion violente, et acceptât le traité de Vienne comme un fait accompli. L'avenir lui restait, et il comptait le mettre à profit pour se faire pardonner le coup qu'il venait de porter aux intérêts de son allié. L'occasion de lui offrir une sorte de réparation vint bientôt se présenter d'elle-même.

La résignation de l'empereur Alexandre avait ses limites. N'ayant point en ce moment la force ni la volonté d'attaquer de front le dernier traité de Vienne, il résolut du moins d'en amortir les funestes effets en obtenant de l'empereur Napoléon que, par un acte solennel et public, les deux empires fixassent, d'une manière irrévocable, le sort du duché de Varsovie et rendissent comme impossible le rétablissement futur de la Pologne. Il insista sur cet acte comme sur la seule garantie qui pût mettre un terme aux alarmes qu'avait excitées, dans son esprit comme dans celui de ses peuples, l'agrandissement récent du duché polonais.

Napoléon se trouva trop heureux de conserver à ce prix un allié qu'il craignait de s'être pour jamais aliéné. Il mit un empressement marqué à céder à ses instances; il autorisa son ambassadeur à donner au cabinet de Saint-Pétersbourg toutes les garanties qu'il pouvait désirer contre le rétablissement futur de la Pologne. Dans son discours d'ouverture au corps législatif (novembre 1808), il annonça hautement qu'il était résolu de ne faire aucune démarche tendant à la restauration de cet ancien royaume.

A ces témoignages de confiance et d'amitié, il en ajouta un dernier plus expressif que tous les autres. Il venait de prendre une décision, l'une des plus

graves de sa vie, celle de se séparer de l'impératrice Josephine et de contracter un nouveau mariage. Les deux époux avaient toujours vécu dans une douce et tendre harmonie, et les exigences de la politique pouvaient seules dissoudre une union qui avait été parfaitement heureuse. Mais il n'était point né d'enfant de ce mariage. Aux yeux de Napoléon, le trône qu'il avait fondé avait besoin, pour être consolidé, d'une autre sanction que celle de sa gloire et de sa puissance; il lui fallait celle de l'hérédité. Une crainte continuelle obsédait sa pensée, c'est qu'à sa mort tous les intérêts ennemis de son gouvernement ne se réunissent pour détruire l'œuvre de son génie et de ses victoires, et que la France ne devînt la proie du jacobinisme ou d'une contre-révolution bourbonienne. « Mes ennemis se donnent rendez-vous sur ma tombe, » s'écriait-il souvent. En devenant le fondateur d'une dynastie nouvelle, il espérait tout à la fois conjurer les coalitions de l'étranger, les complots de l'intérieur, les ambitions de sa propre famille, et intéresser à la conservation de son trône celle des cours de l'Europe à laquelle il s'allierait. Ainsi, le désir de se créer une grande alliance continentale qui l'a porté à chercher successivement son point d'appui à Berlin, à Vienne et enfin à Saint-Pétersbourg, ce désir va le guider encore dans le choix de sa nouvelle épouse. Le dévouement du prince Eugène eut alors à subir de cruelles épreuves. Ce fut lui que l'empereur chargea de préparer sa mère au coup qui, en la frappant, semblait devoir le déshériter de la plus belle couronne du monde. Le vice-roi remplit courageusement sa pénible mission. Les scènes qui se passèrent alors entre la mère et le fils furent déchirantes. Joséphine portait à l'empereur un attachement tendre et sincère. En lui donnant sa main lorsqu'il n'était encore que simple général de la république, elle avait aidé à sa fortune; elle avait grandi avec lui; elle avait joui de sa gloire et de sa puissance comme de sa confiance et de son affection. Il y a peu de douleurs humaines comparables à celle qui dut s'emparer du cœur de cette femme, lorsqu'il lui fallut sacrifier à la froide politique ses affections les plus chères et toutes les pompes du trône. La résignation était pour elle une loi; elle subit son sort, non sans verser d'abondantes larmes.

Le 15 décembre, un conseil extraordinaire fut convoqué aux Tuileries : tous les princes et toutes les princesses de la famille impériale y assistèrent. L'empereur, s'adressant à l'archichancelier prince Cambacérès, lui dit : « La politique de ma monarchie, l'intérêt et le besoin de mes peuples, qui ont constamment guidé toutes mes actions, veulent qu'après moi je laisse à des enfans, héritiers de mon amour pour mes peuples, ce trône où la Providence m'a placé. Cependant, depuis plusieurs années, j'ai perdu l'espérance d'avoir des enfans de mon mariage avec ma bien-aimée épouse l'impératrice Joséphine; c'est ce qui me porte à sacrifier les plus douces affections de mon cœur, à n'écouter que le bien de l'état, et à vouloir la dissolution de notre mariage. Parvenu à l'âge de quarante ans, je puis concevoir l'espérance de vivre assez pour élever, dans mon esprit et dans ma pensée, les enfans qu'il plaira à la Providence de me donner. Ma bien-aimée épouse a embelli quinze

années de ma vie : elle a été couronnée de ma main... Je veux qu'elle conserve le rang et le titre d'impératrice. »

Joséphine prit ensuite la parole et dit d'une voix étouffée par les sanglots . « Je me plais à donner à mon auguste et cher époux la plus grande preuve d'attachement et de dévouement qui ait été donnée sur la terre; je tiens tout de ses bontés; c'est sa main qui m'a couronnée, et, du haut de ce trône, je n'ai reçu que des témoignages d'affection et d'amour du peuple français. Je crois reconnaître tous ces sentimens en consentant à la dissolution d'un mariage qui, désormais, est un obstacle au bien de la France, qui la prive du bonheur d'être un jour gouvernée par les descendans d'un grand homme. » Toute cette scène, malgré l'appareil d'étiquette qui y fut déployée, fut extrêmement touchante.

Le lendemain 16 décembre, un sénatus-consulte, adopté par le sénat, déclara dissous le mariage de l'empereur Napoléon avec l'impératrice Joséphine. L'épouse répudiée se rendit aussitôt à la Malmaison pour y cacher ses pleurs, et l'empereur à Trianon, comme s'il eût voulu fuir ce palais des Tuileries, témoin si long-temps de leur bonheur mutuel et qui venait d'être le théâtre de scènes si déchirantes.

Napoléon avait à choisir une nouvelle épouse. Trois partis se présentaient à lui : une princesse de Saxe, une archiduchesse d'Autriche et une grande-duchesse de Russie. Une alliance avec la maison de Saxe n'eût répondu qu'imparfaitement au but que se proposait l'empereur; elle n'eût point renforcé son système et elle eût certainement déplu à Saint-Pétersbourg. Une archiduchesse était un brillant parti, mais qui avait un inconvénient immense, celui de nous aliéner l'empereur Alexandre. Restait le parti russe, qui réalisait au plus haut degré tous les avantages d'une alliance de famille.

L'empereur Alexandre avait une sœur, la grande-duchesse Anne Petrowna, âgée de seize ans. C'est à cette jeune princesse que Napoléon résolut de s'unir. Les convenances politiques le guidèrent surtout dans cette préférence. Il ne pouvait s'abuser sur les dispositions actuelles d'Alexandre, et il savait bien que pour le rattacher à sa cause, il fallait d'autres garanties que de simples protestations d'amitié. Évidemment, la guerre de 1809 et le traité qui l'avait terminée avaient comme dissous l'alliance de Tilsitt. Les intérêts de la France et de la Russie, harmonisés par cette alliance, étaient devenus incompatibles et déjà tout-à-fait hostiles, et cependant la première ne pouvait se passer du concours de la seconde, dans les mesures extrêmes et décisives qu'elle méditait contre l'Angleterre. De là, de part et d'autre, une position fausse et violente dont il n'était possible de sortir que par deux issues, par une nouvelle alliance politique fondée, comme celle de Tilsitt, sur un partage à peu près égal de force et d'influence entre les deux empires, ou par une guerre qui soumît le plus faible au plus fort. Mais ces deux partis extrêmes répugnaient à Napoléon : l'alliance, parce qu'elle eût exigé tout d'abord de sa part le sacrifice d'une partie de sa prépondérance; la guerre, parce qu'elle l'écartait du but actuel de ses efforts, l'abaissement de l'Angleterre.

Entre ces deux partis la raison conseillait de choisir le premier. La véritable force doit savoir se maîtriser elle-même. Napoléon ne fut si grand à Tilsitt que parce qu'il posa lui-même des bornes à sa puissance, en admettant au partage de la domination du continent son ennemi vaincu. Aujourd'hui les calculs d'une ambition exclusive l'emportent sur ceux d'une politique mesurée et conservatrice. Il ne veut rien céder de ce qu'il a conquis, ni se faire pardonner l'excès de sa puissance en élevant à son niveau celle de la Russie, et il se flatte de concilier tant d'exigences avec le maintien de l'alliance et de la paix, au moyen d'une combinaison intermédiaire, par une alliance de famille. Il espère qu'Alexandre ne résistera point à un témoignage aussi éclatant d'attachement, et qu'il lui rendra la confiance et l'amitié qu'il lui exprimait naguère.

Le 22 novembre, près d'un mois avant la consommation du divorce, des instructions spéciales furent envoyées à Caulaincourt, pour qu'il préparât les voies à cette alliance. « Dans l'entrevue d'Erfurth, lui écrivit le duc de Bassano, l'empereur Alexandre doit avoir dit à l'empereur Napoléon qu'en cas de divorce, la princesse Anne, sa sœur, était à sa disposition. Sa majesté veut que vous abordiez la question franchement et simplement avec l'empereur Alexandre, et que vous lui parliez en ces termes : Sire, j'ai lieu de penser que l'empereur des Français, pressé par toute la France, se dispose au divorce. Puis-je mander qu'on peut compter sur votre sœur? Que votre majesté veuille y penser deux jours et me donne franchement sa réponse, non comme à l'ambassadeur de France, mais comme à une personne passionnée pour les deux familles. Ce n'est point une demande formelle que je vous fais, mais un épanchement de vos intentions que je sollicite. » Cette lettre était signée par le ministre, mais avait été dictée par l'empereur. Lorsque la dépêche parvint à notre ambassadeur, Alexandre visitait les provinces de son empire, d'où il ne revint à Saint-Pétersbourg que dans les derniers jours de décembre. Le duc de Vicence mit à profit cette absence; il prit des informations précises sur la personne de la grande-duchesse Anne, et il sut que sa constitution, d'une apparence frêle, venait à peine d'atteindre son entier développement. Dans le moment même où il transmettait ces indications à l'empereur, et avant qu'elles ne fussent arrivées à Paris, Napoléon lui envoyait l'ordre exprès de demander en son nom la main de la grande-duchesse Anne. La lettre qui contenait ces ordres portait la date du 13 décembre, et elle avait été dictée, comme celle du 22 novembre, par l'empereur lui-même. « On n'attachait, disait-il dans cette lettre, aucune importance à la différence des religions, et on voulait une réponse immédiate. » La même lettre renfermait ces mots : « Partez de ce principe que ce sont des enfans qu'on veut. »

Tandis que cette négociation s'ouvrait à Saint-Pétersbourg, l'Autriche se mettait sur les rangs, et, prenant l'initiative, offrait d'elle-même à Napoléon la main d'une archiduchesse. Elle fut certainement instruite à temps du projet de divorce et de l'intention de l'empereur de demander une épouse à la Russie. Cet évènement, dans la détresse actuelle de l'Autriche, avait une

portée immense. Il ne pouvait y avoir de sûreté pour elle qu'autant que la France et la Russie cesseraient d'être intimement unies. Leur alliance causait son désespoir, puisqu'elle ne lui offrait en perspective que ruine ou servitude. Si elles venaient maintenant à resserrer leurs nœuds par un mariage, elle perdait le seul avantage qu'elle espérait avoir retiré de la dernière guerre, celui d'avoir dissous l'alliance de Tilsitt. Elle tombait de nouveau à la merci de Napoléon et d'Alexandre, n'ayant plus cette fois la force nécessaire pour leur résister. Une alliance de famille avec le chef de la France pouvait seule prévenir un évènement aussi funeste. M. de Metternich aborda le premier ce sujet délicat avec le comte de Narbonne, gouverneur de Trieste, qui se trouvait alors à Vienne. Cette démarche eut lieu dans les premiers jours de décembre. Après avoir d'abord enveloppé sa pensée de voiles diplomatiques, comme c'est l'habitude de son esprit, il finit par s'expliquer clairement. « Croyez-vous, dit-il à Narbonne, que l'empereur Napoléon ait jamais eu l'envie de divorcer avec l'impératrice? » Sur les réponses vagues du comte de Narbonne, il reprit et s'étendit long-temps et avec chaleur sur les convenances et la possibilité d'une alliance de famille entre les deux cours. Le nom de l'archiduchesse Marie-Louise fut prononcé, puis il ajouta : « Cette idée est de moi seul, je n'ai point sondé les intentions de l'empereur à cet égard; mais outre que je suis comme certain qu'elles seraient favorables, cet évènement aurait tellement l'approbation de tout ce qui possède ici quelque fortune et quelque nom, que je ne le mets pas un moment en doute, et que je le regarderais comme un véritable bonheur pour mon pays et une gloire pour le temps de mon ministère (1). »

Il est probable que la dépêche du comte de Narbonne, relative à cette ouverture, parvint à Paris à peu près en même temps que les renseignemens de Caulaincourt sur la complexion délicate de la grande-duchesse Anne. Ces renseignemens durent préparer Napoléon à un refus de la Russie, et le disposèrent tout naturellement à recevoir les offres de l'Autriche. La question du mariage fut entamée avec l'ambassade d'Autriche par un agent non officiel, le comte Alexandre de Laborde; il en reçut la déclaration formelle que, si l'empereur Napoléon demandait la main de l'archiduchesse Marie-Louise, il trouverait un accueil favorable. Cette négociation fut conduite, de notre côté, avec tant d'art et de réserve, que le nom de l'empereur ne s'y trouva nullement compromis, et qu'il n'y eut d'engagé que la parole du prince de Schwartzemberg, ambassadeur d'Autriche.

L'empereur tenait ainsi dans ses mains les fils d'une double négociation, tout prêt à conclure avec la Russie si elle acceptait, avec l'Autriche si la réponse de Pétersbourg n'était point favorable. Cette réponse arriva enfin.

(1) Les paroles de M. de Metternich prouvent que ce fut l'Autriche, et non la France, comme l'ont avancé plusieurs écrivains, qui prit l'initiative dans l'affaire du mariage. Cette démarche fut faite avant que le divorce ne fût prononcé, tandis que les pourparlers entre le comte de Laborde et le chevalier Florette, secrétaire de l'ambassade d'Autriche à Paris, n'eurent lieu qu'après la consommation du divorce, le 19 décembre.

L'empereur Alexandre avait paru extrêmement sensible à la demande de Napoléon; mais il avait répondu aussitôt que l'âge trop tendre de sa sœur serait peut-être un obstacle à une alliance qui comblerait les vœux les plus chers de son cœur; « il allait, ajouta-t-il, en conférer avec l'impératrice sa mère, qui en déciderait elle-même. » La demande rencontra, dans cette princesse, des objections de plus d'un genre: les unes avouées hautement et en quelque sorte officielles, c'étaient celles relatives à la constitution délicate de sa fille; d'autres, plus secrètes et plus vives, inspirées par l'orgueil dynastique et des préjugés de race. De plus, on élevait des prétentions singulières sur la question religieuse : on exigeait une chapelle aux Tuileries, avec tout le cortége du culte grec. Quant à l'empereur Alexandre personnellement, il désirait vivement l'alliance, faisant bon marché des préjugés dynastiques dans une affaire où la politique avait une si grande place. Les derniers témoignages de confiance et d'amitié qu'il avait reçus de Napoléon l'avaient réellement touché, et avaient amorti la fâcheuse impression qu'avait faite sur lui le dernier traité de Vienne; il commencait à prodiguer de nouveau à notre ambassadeur les paroles amicales et flatteuses. Le 2 janvier 1810, il lui dit, avec une grace pleine de séduction: « Qu'il ne soit plus question entre nous de reproches ni de plaintes; j'ai été pour l'empereur Napoléon encore plus un ami qu'un allié, je le serai plus que jamais, maintenant qu'il me rassure sur les justes inquiétudes qu'il m'avait données; et le temps lui prouvera que je suis de ces gens que rien ne change. Ce n'est pas seulement vers votre nation que me portent mon cœur et mes opinions, mais aussi vers le grand homme qui vous gouverne. Comme tout le monde, j'admire sa gloire et son génie; comme souverain et comme son ami, je fais des vœux pour tout ce qui peut asseoir et perpétuer sa dynastie. » Les vœux secrets du cœur de ce prince étaient donc en faveur d'une alliance de famille qui deviendrait, pour son empire, une garantie de sûreté et de paix, et, pour les prétentions légitimes de sa politique, un nouveau point d'appui. Peut-être espérait-il, en cette occasion, que Napoléon se prêterait aux impossibilités présentes et se résignerait à attendre : il demandait un délai de quelques mois.

Mais la dignité du chef de la France ne lui permettait pas de rester plus long-temps à la merci d'un refus de l'impératrice-mère. « Ajourner, c'est refuser, dit-il; d'ailleurs, je ne veux pas, dans mon palais, entre moi et ma femme, des prêtres étrangers. » Et il parut, dès ce moment, se prononcer en faveur de l'archiduchesse Marie-Louise. Cependant, avant de faire la démarche officielle, il réunit son conseil et lui soumit les deux projets de l'alliance russe et de l'alliance autrichienne. La majorité se prononça en faveur de cette dernière. Les partisans de cette opinion dirent que l'Autriche n'avait cessé jusqu'ici d'être, sur le continent, le pivot et le centre de toutes les coalitions contre la France; qu'elle était dominée par la crainte que l'empereur Napoléon ne la détruisît; qu'une alliance de famille calmerait ses inquiétudes, et, en la désarmant, assurerait la paix du continent. L'empereur appuya cette opinion avec chaleur. Le roi de Naples, le prince de Talleyrand

et le ministre de la police, Fouché, votèrent pour la Russie. « Il n'y a en Europe comme en France, dit Fouché, que deux partis : celui qui a perdu à la révolution et celui qui y a gagné. L'Autriche est en perte, la Russie est en gain ; c'est donc à la Russie qu'il faut s'allier. » Cette opinion était celle d'une politique saine et élevée : c'était celle de l'empereur ; mais il se croyait maîtrisé par les circonstances ; il lui répugnait d'ajourner son nouveau mariage. La Russie, par son refus déguisé, le précipitait dans les bras de l'Autriche.

La demande en mariage de l'archiduchesse Marie-Louise fut faite immédiatement.

Cette grande décision, sur laquelle la cour de Vienne osait à peine compter, la combla de joie ; elle la reçut comme un retour inespéré de fortune. Tout se trouvant réglé d'avance entre les deux cours, la conclusion du mariage ne se fit pas attendre. Le 14 janvier, la nullité du mariage de Napoléon avec Joséphine fut prononcée par l'officialité de Paris, sous prétexte que toutes les formalités religieuses exigées par le concile de Trente n'avaient point été remplies. Napoléon se prêta à cette décision, pour apaiser les scrupules religieux de l'empereur François.

Berthier, prince de Neuchâtel, fut choisi pour aller épouser solennellement, au nom de son souverain, l'archiduchesse Marie-Louise. Il arriva à Vienne le 3 mars, et le 11 le mariage fut célébré dans cette capitale avec un éclat extraordinaire. Le 13 du même mois, la fille des Césars s'arracha des bras de son père et de sa famille, pour venir partager le lit et le trône du soldat couronné qui avait cueilli ses plus beaux lauriers dans les champs de Rivoli, d'Austerlitz et de Wagram.

Le duc de Vicence fut aussitôt chargé d'instruire la cour de Saint-Pétersbourg de ce grand évènement. Il eut ordre de dire à l'empereur Alexandre que le mariage que son souverain venait de contracter n'avait point de caractère politique, et n'altérerait, en aucun point, les sentimens d'amitié qu'il avait voués à son allié de Tilsitt. Il devait de plus insinuer que c'étaient les difficultés soulevées par la différence des deux cultes qui avaient décidé l'alliance en faveur de la maison d'Autriche.

La cour de Russie n'était nullement préparée à une semblable alliance. Alexandre en fut atterré. Malgré son art à dissimuler, il lui fut impossible de maîtriser le dépit extrême qu'il en conçut. Ne pouvant attaquer l'acte en lui-même, il s'en prit à la forme. Il se montra blessé de la précipitation avec laquelle le mariage s'était conclu à Vienne : « Félicitez l'empereur sur le choix qu'il a fait, dit-il au duc de Vicence ; il veut des enfans, toute la France lui en désire ; le parti qu'on a pris est donc celui qu'on devait préférer ; il est cependant heureux que l'âge nous ait arrêtés ici ; où en serions-nous si je ne me fusse pas borné à parler de cela en mon nom à ma mère ? quels reproches n'aurait-elle pas à me faire ? quels reproches n'aurais-je pas à vous adresser ? car il est évident que vous traitiez des deux côtés. » Il finit en se plaignant qu'on lui objectât la différence des religions, lorsqu'on avait commencé par déclarer que cette différence ne serait point un obstacle au mariage.

Cet évènement a été décisif dans les relations politiques des deux empereurs. Il acheva ce que le dernier traité de Vienne avait commencé. Il creusa entre eux un abîme que rien ne put combler. Toute confiance, toute harmonie entre ces deux grands princes, furent détruites sans retour. Les dernières protestations de Napoléon, ses égards empressés, tout fut effacé aux yeux du czar. L'alliance de famille lui parut un acheminement à une alliance politique, le symptôme éclatant d'un nouveau système, et le dernier coup porté à celui qui avait été établi à Tilsitt. C'est alors que l'avenir commença à lui apparaître sombre et menaçant, et qu'il résolut de se mettre en mesure pour tenir tête aux orages qui s'amoncelaient dans l'Occident.

A tout prendre, ce fut un grand malheur pour Napoléon qu'il n'ait pu s'unir par les liens du sang avec l'empereur Alexandre: même en admettant que cette alliance n'eût point détourné le cours des évènemens, elle l'eût certainement ralenti; elle en eût modéré la violence, elle eût ajourné la solution des graves difficultés que le dernier traité de Vienne avait soulevées entre les deux empires. N'eût-elle produit que ce résultat, il eût été immense, car gagner du temps pour l'empereur, c'était tout. Libre pour quelque temps d'inquiétude du côté du Nord, il eût appliqué son génie et ses forces à pacifier l'Espagne et à vaincre l'Angleterre. Ces deux ennemis abattus, il fût devenu le dictateur de l'Europe, l'arbitre souverain de toutes les questions. Sa puissance fût devenue si prodigieuse, qu'Alexandre n'eût probablement point osé la braver, heureux sans doute d'accepter les dépouilles de l'empire ottoman en dédommagement de sa résignation au rétablissement intégral de la Pologne.

L'alliance avec l'Autriche, au contraire, à côté d'avantages douteux, entraînait d'immenses inconvéniens; et d'abord elle nous aliénait la Russie dont le dévouement et l'appui nous étaient indispensables pour triompher de l'Angleterre, et ne la remplaçait point par l'alliance de l'Autriche, car cette puissance, depuis ses derniers malheurs, n'avait plus d'alliance à nous offrir; elle nous appartenait forcément, non à titre d'amie, mais comme une ennemie vaincue et subjuguée. Marie-Louise, donnée par elle au chef de la France, ne pouvait être que le triste gage de sa servitude, et la plus vive expression de son abaissement. Cette alliance a été bien funeste à l'empereur, car elle l'a entouré d'illusions et de mensonges. Elle lui a fait voir un beau-père et un allié dans un ennemi qui ne lui avait livré sa fille que pour sauver sa monarchie et sa couronne.

La France ne se laissa point éblouir par l'éclat et le faste des fêtes du mariage; son jugement resta sain et ferme au milieu de l'ivresse étudiée et des adulations des courtisans; elle jugea sévèrement l'alliance; elle ne put voir sans douleur son illustre chef passer des bras d'une épouse qui était sortie de ses rangs, dans ceux d'une Autrichienne, et, par cet accès d'orgueil monarchique, répudier, en quelque sorte, son origine plébéienne et révolutionnaire.

Maintenant que cette alliance fatale est conclue, tous les regards de l'Europe vont se fixer sur Paris et Vienne, car du degré d'intimité qui va

s'établir entre les deux cours, doivent naître les évènemens qui décideront du sort du monde. Le spectacle est grand et digne, en tous points, du drame terrible qui se joue en Europe depuis vingt ans.

Si l'alliance de famille devait être un jour une calamité pour la France, on peut dire que, pour l'Autriche, elle fut une véritable crise de salut; son premier effet était de garantir son existence et celle de la dynastie impériale. Dans l'état de détresse où cette monarchie était tombée, elle pouvait, elle et son empereur, s'attendre à tous les genres d'infortune. Le mot de Napoléon au prince de Lichtenstein, dans le camp de Znaïm, donnait la mesure des coups que sa main pouvait frapper (1). Maintenant, du moins, tout le monde était rassuré : l'état conservait son existence, l'empereur François son trône; le présent et l'avenir se trouvaient garantis, c'étaient là d'immenses avantages. Mais le jeune ministre auquel l'empereur François venait de confier la haute direction des affaires poursuivait un but beaucoup plus élevé. Déjà, depuis long-temps, le comte de Metternich s'efforçait d'engager sa cour dans une alliance politique avec celle des Tuileries, non qu'il fût entraîné vers la France par des sympathies d'idées ou de systèmes; tout autant que personne en Autriche, il haïssait sa domination, mais il la redoutait encore plus qu'il ne la haïssait. Tant qu'il avait cru son pays assez fort pour la vaincre par les armes, il avait approuvé son système de coalitions; mais apres la bataille d'Iéna, la question lui parut jugée pour un temps, et le moment venu, pour sa cour, de prendre place dans le système français. Ambassadeur d'Autriche à Paris, il ne cessa dès-lors de conseiller l'union avec la France. Son argument décisif était que Napoléon, qui ne pouvait se passer d'une grande alliance continentale, qui, avant et après la bataille d'Eylau, avait fait de bonne foi ses offres à l'Autriche, s'adresserait à Saint-Pétersbourg, s'il était refusé à Vienne, et que saisie dans les serres d'une alliance aussi redoutable, sa cour y trouverait la ruine ou la servitude. Ses conseils ne furent point écoutés, Napoléon conclut l'alliance de Tilsitt, et deux ans après, l'Autriche jouait, pour la quatrième fois, son existence dans les champs d'Eckmuhl et de Wagram. Après ces grands désastres, le rôle du comte de Metternich se dessina plus fortement encore. Il devint le chef avoué du parti pacifique et français, comme le comte de Stadion l'était du parti belliqueux et anglais. C'est à ce titre qu'il fut choisi pour négocier la paix à Altenbourg, et au même titre encore

(1) Lorsqu'après le désastre de l'Autriche à Wagram, le prince de Lichstenstein vint négocier dans le camp français l'armistice de Znaïm, Napoléon lui dit qu'il était prêt non-seulement à laisser l'Autriche dans son intégrité actuelle, mais même à lui restituer le Tyrol et le Voralberg, si l'empereur François consentait à laisser son trône au grand-duc de Wurzbourg. Il est certain que, jusqu'à son alliance de famille avec la maison d'Autriche, Napoléon prêtait à son empereur des idées et des sentimens incompatibles avec l'ordre de choses que la révolution et l'empire avaient créé en France : il le croyait personnellement hostile à son trône. Si ses victoires, dans la guerre de 1809, n'avaient point été mélangées de revers, et qu'il se fût trouvé maître des destinées de l'Autriche, comme il l'avait été dans les guerres précédentes, tout porte à penser qu'il eût adopté une de ces deux alternatives, ou il l'eût démembrée, ou il lui eût demandé le sacrifice de sa dynastie.

qu'il fut placé, après la paix, à la tête des affaires. Il avait alors trente-six ans. Quoiqu'il arrivât au gouvernement de l'état avec une grande réputation de sagacité, il n'avait point encore donné la mesure de ses rares talens. Le genre et le grand nombre de succès que les agrémens de son esprit et de sa personne lui avaient valus à Paris, pendant son ambassade, le faisaient passer généralement pour un homme de plaisir, léger dans ses goûts, ayant peu d'avenir, et qui n'était point à la hauteur des grands évènemens au milieu desquels il se trouvait placé. D'origine étrangère (sa famille, illustre d'ailleurs, faisait partie de ces nobles médiatisés qui, après la paix de Lunéville, étaient venus chercher des honneurs et de l'emploi à Vienne), personnifiant pour ainsi dire la nécessité implacable qui enchaînait l'Autriche à la France, entouré d'ambitions rivales intéressées à le perdre, il était à peine supporté par toute la cour et le pays, comme la dernière condition d'une paix flétrissante. Mais c'était un de ces hommes appelés, par la distinction éminente de leur esprit, à de hautes destinées; il se montra, dès son arrivée au timon des affaires, ce qu'il est encore aujourd'hui, accessible sans doute aux préjugés et aux passions politiques, mais sachant au besoin en faire le sacrifice, dirigé en général plus par les intérêts que par les principes, prenant son point d'appui dans les évènemens plutôt que dans les coteries de cour et les factions, et avant tout, ennemi prononcé des partis extrêmes; à l'inverse du génie audacieux qui gouvernait la France, son système était de tourner les obstacles au lieu de les briser, de ne jamais se refuser à la fortune quand elle se présentait, mais de savoir l'attendre; son esprit est vaste, pénétrant, timide dans les crises périlleuses, mais prompt et hardi dans l'exécution de ce qu'il a résolu, au fond bien plus habile encore que grand, et plus fait pour conserver que pour détruire ou fonder. Ses défauts sont ceux de ses qualités; il est essentiellement l'homme des intérêts présens; sa conscience souple et facile admet toutes les métamorphoses, même les plus opposées. La dignité du caractère et la moralité politique se perdent à travers toutes ces transformations, et, il faut bien le dire, jamais homme d'état n'a poussé plus loin que M. de Metternich le mépris de la vérité et l'oubli de la foi jurée.

Ce ministre arriva donc aux affaires avec la pensée arrêtée de lier son pays à la France. C'est dans ce but qu'il conseilla à l'empereur son maître de donner la main de sa fille à l'empereur Napoléon, et ce mariage ne fut pour lui qu'un moyen d'arriver plus sûrement à l'objet de tous ses vœux, à l'alliance politique. Mais cette alliance ne pouvait plus être ce qu'elle eût été après la journée d'Eylau. L'Autriche alors était encore assez puissante pour se faire payer cher ses services. Aujourd'hui, elle était en quelque sorte hors d'état de se mouvoir sous la main de son vainqueur et de son maître. Sous quelque forme qu'elle voulût se déguiser à elle-même son servage, sa destinée était d'être la vassale et non plus l'alliée de l'empire français. M. de Metternich ne se dissimulait nullement l'humilité d'une pareille situation, et il la subissait sans réserve, comme une nécessité horrible, mais dont, à force de ruses et d'habileté, il ne désespérait point de tirer de grands avantages.

La cour de Vienne s'associa franchement à la pensée de son ministre et s'abandonna tout entière à l'impulsion qui l'entraînait vers nous. L'alliance politique devint le but de tous ses vœux comme de toutes ses démarches. A voir son ardeur actuelle, dépourvue de toute dignité, on eût dit qu'elle voulait pénétrer de force dans notre système et conquérir de haute lutte notre amitié et notre confiance. Cette cour nous donna alors un étrange spectacle. On vit son empereur, ses ministres, ses archiducs, sa noblesse elle-même, changer brusquement et sans pudeur de langage et d'attitude vis-à-vis de nous, accabler d'égards et d'empressemens notre ambassadeur, rivaliser de servitude et d'adulations, exalter à l'envi la gloire et le génie du grand homme qui nous gouvernait, tous enfin concourir de leurs paroles et de leurs actions à cet éclatant mensonge d'un dévouement prétendu sincère à leur plus mortel ennemi : nouvel et triste exemple de la dégradation et de l'avilissement dans lesquels l'excès du malheur finit trop souvent par précipiter les ames. L'empereur François joua son rôle, dans cette haute comédie politique, avec une apparence de bonhomie pleine de ruse et d'habileté. Ses effusions de père l'aidèrent merveilleusement à dissimuler ses vues politiques. Le sacrifice de sa fille une fois consommé, il parut s'identifier avec les nouvelles destinées de Marie-Louise. On le vit se passionner pour les moindres incidens qui se rattachaient à une tête aussi chère, se montrer heureux de son bonheur, fier de l'avoir placée sur le premier trône du monde, puis associer à ces sentimens de père l'expression de ses vœux pour l'alliance. Rien ne contribua plus que ce mélange de tendresse paternelle et de ruse politique à tromper la sagacité de Napoléon. Il lui a fallu les cruelles épreuves de 1814 et de 1815 pour l'éclairer sur la bonne foi et les vertus de famille de la noble maison de Hapsbourg et de Lorraine.

« Je donne à votre maître ma fille chérie, dit l'empereur François, le 11 mars 1810, au comte Otto, notre ambassadeur à Vienne; elle mérite d'être heureuse, et je suis sûr qu'elle le sera : aussi voyez-vous la joie répandue sur tous les visages; mes peuples ont besoin de repos, ils applaudissent au dessein que nous avons pris; je suis sûr que nos liens se resserreront de plus en plus.» Quelques jours après, il dit au même ambassadeur ces mots plus expressifs encore : « Nous n'avons plus qu'un même intérêt, c'est de resserrer nos liens et de travailler de concert au repos de l'Europe. »

L'oligarchie autrichienne prêta franchement son appui au système nouveau : jamais elle n'avait abhorré plus profondément notre domination; mais, éclairée et habile, elle avait la mesure exacte et le sentiment des malheurs du pays. Elle-même avait beaucoup souffert dans la dernière guerre : elle avait trempé de son sang les champs d'Eckmuhl, d'Essling et de Wagram. La paix et le repos lui étaient nécessaires pour cicatriser d'aussi grands maux. Elle approuva donc l'alliance de famille : au lieu de se tenir à l'écart, elle affecta d'étaler ses pompes dans les solennités du mariage; elle évita ensuite d'entraver, par aucune démarche improbatrice, le système de M. de Metternich, parut résignée et soumise, se contentant d'épancher l'expression de ses re-

grets comme de ses espérances dans l'intimité des familles ou dans les coteries des salons.

Quant au fond même du pays, il applaudit bien plus franchement encore à l'alliance de famille. Les populations commençaient à subir le prestige attaché à la gloire et aux grands succès : elles éprouvaient je ne sais quel respect mêlé de résignation fataliste pour cette grande France et son illustre chef, auxquels la Providence semblait décidément livrer l'empire du monde; et puis, elles étaient à bout d'énergie, fatiguées de toujours combattre sans jamais vaincre. Les intérêts publics et privés avaient tant souffert, le deuil et la ruine avaient frappé tant de maisons, qu'on n'aspirait plus qu'au repos. On voulait la paix à tout prix, fût-ce une paix sans honneur ni dignité.

Le mariage et tout le système politique qui s'y rattachait rencontrèrent donc en Autriche une approbation générale. Il y eut sans doute des ames trop passionnées pour se résigner et se taire, des ambitions déçues et irritées, des amours-propres que blessa l'élévation de Marie-Louise. L'impératrice sa belle-mère et l'archiduchesse Béatrix en conçurent, dit-on, une vive jalousie, mais c'étaient là des adversaires peu redoutables. Ils formèrent des coteries, mais point de partis, des intrigues et non une opposition sérieuse : ils avaient contre eux la raison politique et le pays tout entier.

Dans les calculs et les espérances de la cour de Vienne, le mariage devait conduire à l'alliance politique, et l'alliance politique à un changement complet dans le système fédératif de la France. Enlever la France à la Russie et détruire jusqu'aux derniers vestiges du système fondé à Tilsitt, voilà quel était son grand but : à peine le mariage eut-il été conclu, qu'elle se mit sérieusement à l'œuvre pour nous exciter et nous aigrir contre notre allié. Tout ce qu'elle employa de ruses et de mensonges pour arriver à ses fins forme assurément une des pages les plus curieuses de cette grande histoire : dans cette vue, rien ne lui coûta, ni les accusations directes et violentes, ni les insinuations perfides. Afin de nous mieux fasciner, elle simula l'effroi : à entendre M. de Metternich et les archiducs, l'Europe n'avait plus qu'une seule et redoutable ennemie, c'était la Russie. La civilisation de l'Occident était menacée par la barbarie moscovite, et son indépendance, par cet empire formidable qui s'étendait depuis la Laponie jusqu'à la mer Égée. L'empereur Napoléon était seul assez puissant pour le contenir. C'était de sa fermeté et des hautes prévisions de son génie que l'Occident attendait son salut. Dans toutes ces plaintes, il y avait une insinuation évidente et d'une séduction bien perfide : c'est que le moment était venu pour la France de relever la barrière de la Pologne. La cour de Vienne irritait ainsi notre ambition; elle nous déclarait, sous toutes les formes et à tous propos, qu'elle voulait être française, s'associer à notre gloire, partager nos périls comme notre fortune : en cas de guerre, elle mettait à notre service sa pensée et son bras. Afin de perdre plus sûrement l'empereur Alexandre dans l'esprit de Napoléon, elle attaquait sa sincérité, dénonçait ses relations intimes et secrètes avec le cabinet de Londres, et l'accusait de violer journellement le système continental.

Du reste, il est juste de le dire, tout n'était point simulé dans les craintes qu'elle nous exprimait à l'égard de la Russie, et elle en éprouvait de très légitimes. Cette puissance poursuivait avec gloire et succès la guerre contre les Turcs : elle occupait sans obstacles la Moldavie et la Valachie : elle maîtrisait toute la navigation du Danube, levant des droits énormes et ruineux sur les marchandises de l'Autriche, laissant assez pressentir, par ces violences prématurées, comment elle traiterait son commerce dès qu'elle serait paisible maîtresse des bouches du Danube. La cour de Vienne s'effrayait avec raison de la marche ambitieuse d'une puissance qui menaçait aujourd'hui de l'envelopper sur toute l'étendue de ses frontières orientales. Aussi suivait-elle avec une extrême inquiétude les progrès de ses armées. Une victoire sur les Turcs la jetait presque dans un aussi grand trouble que si elle eût été remportée sur elle-même. Déjà démantelée au midi et à l'occident, quelle serait sa destinée si elle perdait encore ses positions défensives du côté de l'Orient ? Elle était aujourd'hui à la merci de la France; était-elle donc condamnée à tomber aussi dans la dépendance de la Russie ? Mais là ne se bornaient point les craintes que lui inspirait cet empire. Depuis quelques années, il se tramait à Saint-Pétersbourg un plan conçu avec beaucoup d'art et exécuté, par des agens fidèles, avec une habileté profonde. Soit prévision, dans l'esprit de cette cour, d'un demembrement prochain de l'Autriche, soit qu'elle voulût simplement se créer, à tout évènement, des chances nouvelles d'agrandissement, il est hors de doute qu'elle travaillait alors, avec un zèle ardent et mystérieux, à se former en Hongrie un parti redoutable. La religion était son principal moyen d'influence sur la population grecque de ce royaume. Ses agens secrets parcouraient le pays, distribuant à leurs co-religionnaires des livres de prières imprimés à Saint-Pétersbourg, confondant à leurs yeux, dans l'objet du culte, l'empereur Alexandre chef de la religion avec la religion même, et les préparant ainsi, par une sorte d'invasion morale, à reconnaître un jour, comme leur souverain, leur auguste pontife. Aussi, les noms de Catherine II et d'Alexandre trouvaient-ils place, dans les prières des Grecs de Hongrie, avant ceux de l'empereur François, et, dans la plupart de leurs maisons, les images du czar se trouvaient mêlées à celles des saints protecteurs du foyer domestique. Cet état de choses était grave : il pouvait amener de grands périls pour la monarchie, surtout si la France restait l'alliée de la Russie. L'Autriche avait un intérêt capital d'abord à les désunir, puis à s'attacher à l'une pour l'opposer à l'autre. Elle avait perdu vis-à-vis de toutes les deux, avec la force qui contient, la considération qui se fait écouter. Il ne lui restait plus qu'à se faire de l'empire français un point d'appui contre son autre ennemi naturel. Mieux valait encore servir un seul maître que de devenir la proie de tous les deux.

Puis encore elle avait à satisfaire de vifs ressentimens; il lui était doux de se venger et de cette alliance de Tilsitt qui avait appelé sur elle de si grands maux, et du rôle beaucoup trop français à ses yeux qu'avait joué la Russie dans la dernière guerre, et de la cupidité qu'elle avait, disait-elle, montrée

en acceptant les 400,000 Galliciens qui lui étaient échus en partage par le traité de Vienne, et qu'elle s'était vainement humiliée à lui redemander.

Plusieurs mois s'étaient passés pendant lesquels la cour de Vienne s'était épuisée en protestations de dévouement pour nous; l'empereur Napoléon n'y avait encore répondu que par de vagues promesses d'amitié et de bons offices, lorsqu'un évènement grave fut pour cette cour une occasion décisive de le faire expliquer.

Les Russes avaient ouvert la campagne de 1810 par de grands succès. Ils avaient franchi le Danube, s'étaient emparés des places de Silistrie et de Bazardjick, avaient envahi la Bulgarie et s'étaient avancés jusqu'au pied des Balkans, avec l'intention de forcer ces fameux passages et de s'emparer de Constantinople. Mais le grand-visir les défendait avec 60,000 hommes; il avait pris à Schumla une position formidable, contre laquelle vinrent se briser les efforts des Russes, qui, après d'impuissantes et meurtrières attaques, furent obligés de regagner le Danube, avec une armée fort affaiblie. C'était là un échec véritable : l'orgueil et la joie étaient rentrés dans le divan; on applaudissait à Vienne, quand un grand désastre vint tout à coup replonger la Porte dans le désespoir. Le grand-visir avait poursuivi les Russes dans leur retraite sur le Danube, et avait pris position avec une armée de 40,000 hommes sur la Yanka, annonçant l'intention de venir débloquer la ville de Routshouk qu'assiégeaient les Russes. Alors le général Kamenskoi, qui les commandait en chef, se décida à prendre l'offensive; il ne laissa devant Routshouk qu'un faible corps, et se porta de sa personne avec le gros de son armée contre le grand-visir, le surprit à Batin (juin 1810), et le défit complètement. L'armée ottomane perdit, dans cette fatale journée, ses bagages, ses munitions, et tout son matériel. L'armée elle-même se trouva comme dissoute. Ceux que le fer ou le plomb des Russes avaient épargnés, se débandèrent, et les Balkans se trouvèrent pour cette fois sérieusement menacés et à découvert. Les places de Szistaw, de Routshouk, de Giorgiev et de Nicopoli, se rendirent aux Russes, auxquels la victoire semblait ouvrir le chemin de Constantinople. La nouvelle de la bataille de Batin produisit à Vienne une impression très vive. La peur, exaltant toutes les têtes, leur montrait déjà les Balkans franchis et la croix grecque arborée sur la mosquée de Sainte-Sophie. Alors la cour de Vienne se décide à une démarche éclatante. Le 6 juillet, M. de Metternich arrive chez notre ambassadeur : « L'empereur, son maître, lui dit-il, est très inquiet des progrès des Russes qui mettent en péril l'existence de la Turquie, et commencent à cerner ses états sur les points les plus vulnérables; la crise est grave, imminente; elle exige des mesures promptes, énergiques; le moment est venu pour la France et l'Autriche de s'unir, afin d'empêcher l'empire ottoman de devenir la proie de la Russie... » Puis, il déclare en termes nets et expressifs que l'Autriche ne peut rester plus long-temps dans la position vague et douteuse où elle est depuis la paix; il lui faut une base sur laquelle elle puisse se poser; elle n'a plus qu'un désir, une volonté, c'est de s'unir sans réserve à la France. Dans cette occasion dé-

cisive, la cour de Vienne avait résolu de frapper les grands coups. Son ministre se lamente sur les difficultés de sa position; s'effrayant de dangers qui n'existent point, il montre sa cour entourée de mille intrigues, ayant toutes pour but de l'écarter des bras de la France, à laquelle elle veut se donner, pour la rejeter dans ceux de l'Angleterre qu'elle hait et qu'elle repousse. « Tout ceci, dit-il au comte Otto, tient à un fil, et il faudrait bien peu de chose pour le rompre. » L'empereur François vient lui-même en aide à son ministre. Pour nous émouvoir, il met à nu sa faiblesse naturelle; il l'exploite avec un air de franchise rempli de perfidie. « Il craint, dit-il, de succomber aux embûches qu'on lui tend de toutes parts; il conjure son gendre de lui épargner, en fixant son sort, de pénibles épreuves. On veut à tout prix me compromettre vis-à-vis de la France, dit-il le 19 juillet, au comte Otto; les intrigues n'auront un terme que lors de la signature d'un traité d'alliance. »

Tandis que la cour de Vienne implorait notre alliance avec de si vives instances, la Turquie se livrait de même à nous sans partage. Dans la dernière guerre, elle avait été sur le point de céder à l'influence anglaise; la majorité du divan, corrompue et subjuguée, s'était assemblée au bruit des désastres d'Essling, et avait délibéré si le moment n'était pas venu de nous déclarer la guerre. La chute de l'Autriche à Wagram déjoua à Constantinople, comme ailleurs, les plans de nos ennemis, et la réaction en notre faveur fut subite et violente. Le sultan Mahmoud connaissait tous nos torts envers lui, et nos ennemis avaient su, par d'adroites calomnies, les aggraver encore; il savait qu'à Tilsitt, Alexandre et Napoléon avaient ébauché un partage de son empire, qu'à Erfurth la France avait acheté à ses dépens la coopération de la Russie contre l'Autriche. Il s'affligeait d'une politique si contraire aux traditions de la vieille monarchie française, et la déplorait hautement et avec amertume; mais habitué, comme les Orientaux, à voir le droit dans la force, et un décret du ciel dans un fait accompli, disciple d'ailleurs de Sélim l'admirateur enthousiaste de Napoléon, il avait pour cet empereur un sentiment profond de respect mêlé d'une sorte de religieuse terreur. Ce fut lui, et presque lui seul qui, dans la guerre de 1809, sut résister à l'entraînement du divan, aux menaces de la flotte anglaise, et rester en paix avec la France. Au fond, il avait une connaissance très exacte des affaires de l'Europe; maintenant que l'Autriche était dans la dépendance de la France, l'empereur Napoléon lui apparaissait comme le pouvoir dominateur sur le continent, et le véritable arbitre des destinées de la Porte. Il craignait, et tout le divan partageait ses appréhensions, que son empire ne devînt tôt ou tard la victime et le prix de l'alliance qui unissait la France et la Russie. A cet égard, les précédens de Tilsitt autorisaient toutes les craintes; un voile mystérieux enveloppait encore les conférences d'Erfurth. A Constantinople comme à Vienne, on ignorait la limite précise des concessions que l'empereur Napoléon avait faites alors à son allié. Peut-être s'étaient-elles étendues bien au-delà de la Moldavie et de la Valachie? peut-être avait-il payé le consentement d'Alexandre au rétablissement futur de la Pologne, en lui abandon-

nant d'avance la plus grande partie des dépouilles de l'Orient? Pour échapper à une pareille calamité et sortir d'incertitude, la Porte ne vit qu'un moyen, ce fut de se jeter dans les bras de la puissance qui tenait son sort entre ses mains. « Nous ne demandons qu'un mot à l'empereur Napoléon, dirent les ministres turcs à notre chargé d'affaires, et s'il le prononce, il nous trouvera prêts à tout; nous lui sacrifierons les amis que l'Angleterre conserve encore ici; nous nous exposerons de nouveau aux menaces de ses flottes; nous irons jusqu'à vous abandonner la défense des Dardanelles. » Puis, sans attendre notre réponse, impatiente seulement d'apaiser nos ressentimens, fût-ce avec du sang et des supplices, la Porte nous jeta les têtes des chefs du parti anglais. Ozzet-Bey, Beylich-Effendi, Vahid-Effendi et bien d'autres payèrent, la plupart de la vie, quelques-uns de l'exil, leur dévouement à la cause de nos ennemis. Après le désastre de Batin, les instances de la Porte pour obtenir notre protection et la promesse de notre alliance redoublèrent d'ardeur, et elles coïncidèrent si parfaitement avec celles de l'Autriche, que, sans aucun doute, les deux puissances concertèrent leurs démarches pour leur donner plus de force.

Des avances aussi empressées, aussi chaleureuses, n'agirent que trop puissamment sur l'esprit de Napoléon; il crut que la cour de Vienne et la Porte avaient rompu sans retour avec ses ennemis, et que c'était avec une entière résignation, sans arrière-pensée, au moins pour le moment présent, qu'elles se livraient à lui. Alors commença à se manifester un changement sensible dans sa politique. Le cadre de ses plans s'agrandit; sa pensée ambitieuse et son audace prirent un essor immense et sans limites. Mesurant sa force prodigieuse, l'exagérant peut-être, il se crut l'arbitre, et déjà, pour ainsi dire, le dictateur du continent. Son attitude vis-à-vis de l'empereur Alexandre se modifia. A dater de ce moment, il cessa d'avoir pour ce prince ces égards empressés, ces ménagemens délicats que se doivent entre eux des souverains alliés; tout en s'attachant, avec un soin extrême, à ne point le blesser dans la sphère directe de sa puissance, il ne le consulta plus, comme autrefois, sur ses résolutions les plus graves, paraissant peu soucieux de l'impression qu'elles produisaient sur lui comme des dommages qui pouvaient en résulter pour les intérêts de son empire. En même temps il se rapprocha visiblement de l'Autriche et de la Turquie, non cependant qu'il consentît à leur accorder les traités d'alliance qu'elles lui demandaient. Couronner l'alliance de famille avec la maison d'Autriche par une alliance politique, c'eût éte rompre en visière avec la cour de Saint-Pétersbourg et la pousser violemment dans les bras de l'Angleterre. Un traité secret eût été bientôt divulgué, et la cour de Vienne eût été la première à le révéler. Une alliance avec la Porte, qui était en guerre ouverte avec la Russie, était plus impossible encore, et n'admettait pas même d'examen. Tout l'ensemble des combinaisons de Napoléon se fût trouvé détruit par des alliances prématurées avec la Turquie et l'Autriche; mais il se plut à leur donner des témoignages non équivoques d'intérêt et d'amitié, manifestant l'intention évidente de se les

attacher, sans se compromettre, et de les tenir en réserve, sous sa main pour les évènemens de l'avenir. Il tint, du reste, à la Porte un langage net et franc. Il lui avoua qu'il avait autorisé l'empereur Alexandre, par la convention d'Erfurth, à conquérir la Moldavie et la Valachie; qu'ainsi, il n'avait plus d'influence personnelle à exercer sur le sort de ces deux provinces; qu'il fallait donc qu'elle redoublât d'énergie et d'efforts, ne pouvant plus compter, pour les recouvrer, que sur elle-même; puis, en même temps, il lui promit de la garantir contre toutes prétentions de la Russie qui sortiraient de la limite de ces concessions, telles que de prendre position sur la rive droite ou aux embouchures du Danube, de demander pour frontière l'ancien lit du fleuve, ce qui entraînerait, de la part de la Turquie, la cession d'un territoire considérable et des deux rives du Danube, ou bien enfin de réclamer l'indépendance de la Servie, toutes conditions que le général Kamenskoi avait voulu imposer à la Porte après la bataille de Batin, et dont la convention d'Erfurth n'avait pas dit un mot. Nos ambassadeurs à Saint-Pétersbourg et à Vienne eurent ordre de faire cette déclaration, le premier à la Russie pour la contenir, le second à l'Autriche pour la rassurer.

C'était là une décision d'une grande importance qui révélait à quel point la France avait dévié des principes de l'alliance de Tilsitt. Le principe fondamental de cette alliance avait été que les deux empires devaient s'équilibrer mutuellement et marcher d'un pas égal. Certes, la Russie eût été dans son droit en exigeant des compensations au développement énorme qu'avait récemment acquis la puissance de Napoléon, et ces compensations, où pouvait-elle les prendre, si ce n'est en Orient? Si les deux empereurs avaient resserré leur alliance politique par une alliance de famille, peut-être Napoléon eût-il toléré, dans son allié, des élans d'ambition que ne légitimaient que trop ses dernières conquêtes. Mais le temps des concessions était passé. L'alliance avec la maison d'Autriche avait tout changé.

La cour de Vienne et la Porte reçurent avec satisfaction ces premiers témoignages d'amitié et de protection que venait de leur donner la France. Ce n'était point là encore cette alliance désirée par elles avec tant d'ardeur; mais ils en étaient le prélude. Le point essentiel pour l'Autriche surtout c'était qu'elle réussît à inspirer assez de confiance à l'empereur Napoléon pour qu'il se décidât à transporter son point d'appui de Saint-Pétersbourg où l'avaient placé les traités de Tilsitt, à Vienne, et qu'elle devînt son principal allié de fait, en attendant qu'elle pût l'être officiellement.

Quant à la cour de Saint-Pétersbourg, elle accueillit notre déclaration avec une indifférence affectée. Elle ne fit entendre aucune plainte : elle promit de ne point sortir des stipulations de la convention d'Erfurth; mais, au fond, elle en conçut un amer déplaisir; elle vit bien que c'en était fait de notre alliance, et que l'Autriche l'avait tout-à-fait remplacée dans nos affections.

II.

Nous venons de voir la France et la Russie commencer à se heurter sur la question d'Orient; la question polonaise va nous les montrer bien plus divisées encore.

Napoléon, au moment où il avait demandé la main de la grande-duchesse Anne, avait autorisé, comme nous l'avons dit, le duc de Vicence à donner à la cour de Saint-Pétersbourg toutes les garanties qu'elle lui demanderait contre le rétablissement de la Pologne. Une grande latitude avait été laissée sur ce point à notre ambassadeur. Ses instructions portaient qu'il pourrait signer une convention, mais cependant ne s'y décider que si l'empereur Alexandre l'exigeait absolument. Ce prince mit à profit l'occasion avec une grande habileté; non-seulement il exigea une convention, mais il s'empressa d'en soumettre le projet à la signature de notre ambassadeur, espérant sans doute nous enlever cet acte par surprise et sous l'influence tout amicale de la négociation du mariage. Le duc de Vicence eut alors le tort grave d'exécuter trop à la hâte des instructions évidemment écrites sous l'influence et dans l'attente d'une alliance de famille. Mais s'il faillit alors, ce fut en quelque sorte par excès de droiture. Caulaincourt s'était placé, par la distinction éminente de sa personne, dans une position toute spéciale à la cour de Russie. Son beau et noble caractère lui avait acquis au même degré la confiance et l'amitié de Napoléon et d'Alexandre; il était à Saint-Pétersbourg plus qu'un ambassadeur ordinaire, et, en quelque sorte, le lien des deux empereurs, l'interprète éloquent et chaleureux de l'alliance qui les avait unis à Tilsitt. Depuis quatre ans, il épuisait son habileté à consolider cette alliance à laquelle lui semblaient attachées la durée du système de son souverain et la véritable force de la France. Il s'affligeait profondément de tout ce qui était de nature à en altérer l'esprit et la lettre. Dévoué à l'empereur son maître, mais trop sincère pour lui dissimuler ce qu'il croyait des fautes, il avait désapprouvé le dernier agrandissement du duché de Varsovie : le coup une fois porté, il avait mis un zèle ardent et beaucoup d'art à en adoucir les effets, et il y avait réussi. Dans sa pensée, qui semblait d'abord avoir été celle de l'empereur, tout devait céder à la nécessité de raffermir l'alliance de Tilsitt, si fortement compromise par le dernier traité de Vienne. Dans la négociation présente, il ne crut pas que ce fût payer trop cher le maintien de cette alliance au prix des garanties les plus étendues contre le rétablissement futur de la Pologne, et il s'y était cru formellement autorisé par les instructions précises de sa cour. Peut-être aussi, il faut le dire, était-il devenu l'ami trop personnel d'Alexandre pour conserver, dans ses relations diplomatiques avec lui, l'allure indépendante et libre d'un ambassadeur. Il y avait évidemment chez lui fascination et tout l'entraînement, dans le langage comme dans l'action, qui en est la suite. D'une utilité merveilleuse à son souverain, tant que dura l'intimité de l'alliance, il ne fut plus qu'un interprète timide et inexact de sa pensée, dès que cette intimité eut cessé.

Le duc de Vicence signa donc, le 5 janvier 1810, un projet de convention dont voici les principales dispositions :

Article 1er. Le royaume de Pologne ne sera jamais rétabli.

L'article 2 proscrivait les noms de Pologne et de Polonais dans les actes publics.

L'article 5 interdisait, comme principe fixe et immuable, au grand-duché de Varsovie, toute extension territoriale sur l'une des parties composant l'ancien royaume de Pologne.

Par le dernier article, la convention devait être rendue publique.

Cet acte allait certainement bien au-delà des concessions que l'empereur Napoléon avait résolu de faire aux exigences de la politique russe; mais si les deux empereurs s'étaient unis par le sang, il est probable que les aspérités de cette négociation eussent été promptement adoucies; ils se seraient fait de mutuelles concessions, et la question polonaise, au lieu d'être mise à vif, fût restée dans l'état où l'avait laissée le dernier traité de Vienne, attendant, d'un avenir plus ou moins éloigné, une solution quelconque. Mais la réponse ambiguë d'Alexandre, à la demande de la main de sa sœur, accompagnait le projet de convention, et elle n'était point faite pour lui mériter l'indulgence de la cour des Tuileries. Aussi cet acte y fut-il accueilli avec colère : le duc de Vicence fut blâmé de l'excès de sa facilité, et au projet russe on opposa un contre-projet français (10 février 1810).

L'article 1er, s'écartant du caractère absolu et providentiel du projet russe, disait simplement : La France s'engage à ne favoriser aucune entreprise tendant à rétablir la Pologne.

L'article 5 interdisait à la Russie, aussi bien qu'au duché de Varsovie, toute extension nouvelle de territoire sur l'une des parties composant l'ancien royaume de Pologne.

Enfin la Russie avait exigé la publicité pour la convention; la France voulait qu'elle restât secrète.

La pensée des deux empereurs se révèle dans ces deux projets.

Que voulait Alexandre? Que Napoléon, par une sorte de serment solennel, fait en présence du monde entier, frappât d'une sorte d'impossibilité le rétablissement de la Pologne, qu'il étouffât lui-même dans le cœur de tous les Polonais les espérances qu'il y avait fait naître, qu'il proclamât son divorce avec cette nation infortunée, qu'en signe de cet éclatant abandon il arrachât de ses propres mains au duché de Varsovie ses empreintes polonaises, qu'enfin il plaçât l'infamie du partage sous la garantie de la France elle-même.

La question était posée en termes si nets, si absolus, qu'elle ne laissait pas à Napoléon le choix d'une réponse évasive : elle pénétrait comme un trait incisif jusqu'à sa pensée la plus intime; elle le mettait dans la nécessité de s'expliquer.

Napoléon, de son côté, attachait un grand prix à se maintenir en paix avec la Russie; mais il en mettait un bien plus grand encore à ne point désespérer un peuple qu'il réservait, dans le secret de sa pensée, à de hautes destinées. Aussi calcula-t-il son projet de convention de manière à tranquilliser, pour le

moment, la Russie et à se conserver libre pour l'avenir, dans tout ce qui touchait au sort futur des Polonais. Mais si le projet russe exigeait beaucoup trop, le projet français n'accordait pas assez. Sur une question où se trouvaient en jeu ses plus chers intérêts, il était évident que la Russie ne se contenterait point d'une garantie aussi incomplète. En effet, elle se montra blessée du rejet de sa convention. Rapprochant les premières facilités de notre ambassadeur de nos refus actuels, elle dit que c'étaient les deux phases diverses d'une négociation commencée sous l'inspiration d'une pensée amicale, et terminée sous une influence secrètement hostile, les expressions de deux systèmes, le premier tout russe, le second tout autrichien. Alexandre s'en expliqua personnellement avec beaucoup d'amertume à Caulaincourt. « La convention, dit-il (11 mars 1810), telle que l'a faite la France, et avec ses termes ambigus, n'est plus rien; son but est manqué. L'empereur m'avait promis les assurances les plus positives; probablement alors il voulait les donner, pourquoi ne le veut-il plus? La convention, telle que je la désire, telle qu'elle m'est nécessaire, ne donne rien à la Russie, n'ouvre aucune porte à son ambition; elle ne lie les mains qu'à quelques brouillons polonais, qui voudraient encore troubler le monde. Il ne peut mettre dans la même balance un épisode douteux, qui attaquerait les droits de tous les souverains, ceux même de l'Autriche, à laquelle il s'allie, avec les intérêts de la Russie, qui n'a cessé de lui être dévouée. » Puis il ajouta que Napoléon changeait sans cesse, tandis que lui, depuis Tilsitt, avait tout fait pour tranquilliser tout le monde. « Ma modération et la justice de ma cause, dit-il, sont notoires; ce ne sera pas moi qui troublerai la paix de l'Europe; je n'attaquerai personne, mais si on vient m'attaquer, je me défendrai. »

Ces paroles décelaient une inquiétude profonde et, pour la première fois, le pressentiment d'une guerre avec l'Occident. C'est qu'en effet l'avenir se montrait à ce prince sombre et menaçant. Les nouvelles de Vienne lui apprenaient que cette cour fatiguait maintenant le chef de la France de son ardeur servile, s'abandonnait à lui sans mesure, et l'excitait même secrètement contre la Russie. Ainsi la pensée de Napoléon siégeait dans les conseils de Vienne comme elle régnait déjà à Berlin, à Dresde et à Varsovie. Plus de barrières entre Alexandre et son terrible rival. La violence des évènemens les a mis en présence; mais Alexandre est seul, tandis que Napoléon dispose de presque toutes les forces du continent. Aujourd'hui qu'à l'occident comme au centre il a brisé toutes les résistances, soumis toutes les volontés, voudra-t-il s'arrêter? Oui peut-être, jusqu'à ce que l'Angleterre et l'Espagne soient vaincues. Mais ces deux ennemis abattus, respectera-t-il la Russie, restée libre encore et intacte? Pourra-t-il résister aux chances séduisantes d'une lutte décisive, dont le but sera la dictature de l'Europe, et le moyen, la restauration complète de l'ancienne Pologne.

Telles sont les craintes qui assiégent l'esprit du czar et tous les membres de son conseil. Aussi se montre-t-il inflexible dans ses demandes de garantie contre le rétablissement de la Pologne. Il renvoie à Paris un nouveau projet

de convention différant légèrement du premier dans la forme, mais quant au fond absolument semblable. Il eut le même sort que l'acte du 5 janvier; Napoléon s'obstina dans son refus. La fermeté d'Alexandre n'en fut point ébranlée. Il s'opiniâtra à son tour dans ses exigences, et, s'enhardissant par la résistance, il prit une décision d'une fermeté bien audacieuse. Il ordonna à son ambassadeur à Paris, le prince Kourakin, de n'admettre aucune modification, soit dans le fond, soit dans la forme, à son dernier projet, et de déclarer en termes respectueux, mais fermes, à l'empereur Napoléon, qu'un nouveau refus de sa part de le ratifier serait considéré par l'empereur son maître comme la preuve qu'il avait résolu de rétablir un jour la Pologne.

C'était la première fois, depuis la paix de Tilsitt, que le czar faisait entendre un pareil langage au chef de la France; mais la nature opiniâtre de celui-ci ne fit que se raidir davantage devant le ton impératif de son rival. Entre la Pologne et la Russie son choix était fait depuis long-temps. Certes, on ne pouvait s'attendre à le voir reculer devant son propre ouvrage, à répudier le passé par crainte de l'avenir, à démolir aujourd'hui ce qu'il avait édifié hier. Moins que jamais il était disposé à faiblir sur un point qui touchait aux fondemens même de sa politique, lorsque l'Autriche et la Turquie s'attachaient à son char. Irrité de se voir forcé dans les derniers retranchemens de sa pensée, il rompt violemment une négociation qui le fatigue.

« Que prétend la Russie par un tel langage, dit-il au prince Kourakin; veut-elle la guerre? Pourquoi ces plaintes continuelles? pourquoi ces soupçons injurieux? Si j'avais voulu rétablir la Pologne, je l'aurais dit, et je n'aurais pas retiré mes troupes de l'Allemagne. La Russie veut-elle me préparer à une défection? Je serai en guerre avec elle le jour où elle fera sa paix avec l'Angleterre. N'est-ce pas elle qui a recueilli tous les fruits de l'alliance? La Finlande, cet objet de tant de vœux et de combats, dont Catherine II n'osait pas même ambitionner quelque démembrement, n'est-elle pas, dans toute sa vaste étendue, devenue province russe? Sans l'alliance, la Moldavie et la Valachie, que la Russie veut réunir à son empire, lui resteraient-elles? Et à quoi m'a servi l'alliance? A-t-elle empêché la guerre avec l'Autriche, qui a retardé les affaires d'Espagne? J'étais à Vienne avant que l'armée russe ne fût rassemblée, et cependant je ne me suis pas plaint; mais certes, on ne doit pas se plaindre de moi. Je ne veux point rétablir la Pologne; je ne veux point aller faire mes destinées dans les sables de ses déserts. Je me dois à la France et à ses intérêts, et je ne prendrai pas les armes, à moins qu'on ne m'y force, pour des intérêts étrangers à mon peuple. Mais je ne veux point me déshonorer en déclarant que le royaume de Pologne ne sera jamais rétabli, me rendre ridicule en parlant le langage de la divinité, flétrir ma mémoire en mettant le sceau à cet acte d'une politique machiavélique; car c'est plus qu'avouer le partage de la Pologne, de déclarer qu'elle ne sera jamais rétablie : non, je ne puis pas prendre l'engagement de m'armer contre des gens qui m'ont bien servi, qui m'ont témoigné une bonne volonté constante et un grand dévouement. Par intérêt pour eux et pour la Russie, je les exhorte

à la tranquillité et à la soumission; mais je ne me déclarerai pas leur ennemi, et je ne dirai pas aux Français : Il faut que votre sang coule pour mettre la Pologne sous le joug de la Russie. Si jamais je signais que ce royaume de Pologne ne sera jamais rétabli, c'est que j'aurais l'intention de le rétablir, et l'infamie d'une telle déclaration serait effacée par le fait qui la démentirait. »

Après une sortie aussi violente, Alexandre ne pouvait plus, sans compromettre sa dignité ou la paix, insister davantage sur la convention : rédigée telle que le demandait la France, elle n'était rien pour lui; car ce n'était point contre le présent qu'il voulait des garanties, mais contre l'avenir, tandis que Napoléon, au contraire, consentait bien à se lier pour le présent, mais voulait se réserver l'avenir. L'empereur de Russie aima mieux se passer de garanties que d'en obtenir d'incomplètes: il n'en parla plus; mais il sortit ulcéré de cette négociation: il avait lu dans l'ame de Napoléon; il lui avait arraché son secret; d'allié qu'il était naguère, il le trouva son ennemi. Cependant la situation de son empire lui imposait une grande réserve et d'extrêmes ménagemens. Napoléon disposait de presque toutes les forces du continent, et il était en mesure de les précipiter sur la Russie et de lui arracher sa prééminence dans le Nord. L'intérêt d'Alexandre n'était donc point de vouloir la guerre dans le moment actuel, mais au contraire de l'ajourner. Gagner du temps, continuer de feindre un grand dévouement pour la France, lorsqu'on ne rêvait que projets de vengeance contre elle; attendre, pour éclater, une occasion favorable, et préparer déjà dans l'ombre les élémens d'un vaste armement, tel fut le plan de conduite adopté alors par l'empereur de Russie.

III.

Désunies sur la question d'Orient et surtout sur celle de la Pologne, la France et la Russie ne tardèrent pas à l'être sur la question maritime, question plus grave que toutes les autres, parce qu'elle pouvait devenir une cause de guerre immédiate.

Les différends qui éclatèrent sur ce point entre les deux empires, se rattachent à tout l'ensemble de l'histoire du système continental pendant les années 1810 et 1811, et ils en forment assurément la page la plus curieuse. Le moment est venu de dire quelles furent les principales phases parcourues par ce fameux système depuis 1807. Le but dans lequel il fut fondé était d'atteindre l'Angleterre dans la source de sa puissance et de sa richesse, de fermer à ses navires tous les ports, à son commerce tous les marchés du continent, et de la placer ainsi entre l'abîme d'une banqueroute générale et la paix, telle que nous voulions la lui imposer.

Jamais la lutte de deux grands peuples ne donna naissance à une machine de guerre plus compliquée et d'une portée plus vaste. Le jour où cette machine immense fut mise en exercice et commença à fonctionner, elle atteignit tout d'abord les neutres. Les neutres, qui se réduisaient alors presqu'exclusivement aux Américains du Nord, n'avaient pas cessé, depuis le

commencement de la guerre, de prostituer leur pavillon à l'Angleterre. Ils naviguaient publiquement pour son compte; ils étaient devenus les facteurs de son commerce, ses intermédiaires directs avec tous les marchés du continent. Une condition préalable était donc nécessaire pour que le système continental fût applicable et portât ses fruits, c'était que le lien par lequel notre ennemi se rattachait au continent fût brisé. Le décret de Berlin (21 novembre 1806) fut un premier coup porté à la navigation des neutres. Ce décret, que nous rappelons à dessein, mettait en état de blocus les Iles Britanniques et interdisait l'entrée des ports de la France et de ses alliés à tout bâtiment, quel qu'il fût, venant directement d'Angleterre et de ses colonies. Lorsque ce décret fut rendu, nous étions en guerre avec une partie du continent, et son application se trouvait restreinte à nos ports et à ceux de nos alliés. Mais la paix de Tilsitt et l'alliance maritime que nous conclûmes alors avec la Russie, lui donnèrent un caractère européen; il devint la loi du continent, la véritable base du système continental.

En présence d'une coalition aussi formidable, l'Angleterre vit bien qu'elle n'avait que le choix entre deux alternatives, désarmer la France, en lui demandant la paix, ou obtenir des neutres le sacrifice absolu de leur pavillon. Elle aima mieux combattre que de fléchir, et elle lança ses fameux ordres du conseil du 11 novembre 1807. Non-seulement elle déclara bloqués tous les ports du continent qui étaient fermés à son pavillon, mais encore elle exigea des neutres, sous peine de confiscation de leurs bâtimens, qu'ils se soumissent à la visite de ses croisières, qu'ils relâchassent dans ses ports avant d'aller aborder un port étranger, et, en cas de réexportation de leurs chargemens, qu'ils lui payassent un droit. Ces dernières mesures dépassaient toutes les limites de la violence et de la tyrannie. L'Angleterre disait à tous les neutres : « Le continent me ferme ses ports et vous y appelle : eh bien! moi, je vous les interdis à mon tour, à moins que vous ne consentiez à les aborder pour mon propre compte. Le continent proscrit mon pavillon; soit, le vôtre m'en tiendra lieu; je vous déclare que je ne reconnais plus de neutres; vous me prêterez votre pavillon, vos navires, vos équipages, et vous irez vendre mes produits, comme s'ils étaient les vôtres, sur les marchés de l'Europe; sinon je saisirai, je brûlerai, je coulerai à fond vos navires; en un mot vous serez à moi tout entiers, sans réserve, ou vous disparaîtrez de la mer.»

Les dernières mesures de l'Angleterre ne pouvaient rester sans réponse. Si Napoléon se fût arrêté au décret de Berlin, son système se fût évanoui avant d'être appliqué. Il suivit hardiment son adversaire dans la voie où il était engagé, et il lança ses décrets de Milan (19 novembre et 11 décembre 1807). Ces décrets déclarèrent dénationalisé, devenu propriété anglaise, et par conséquent confiscable tout navire qui aurait touché en Angleterre, qui aurait souffert la visite de ses vaisseaux, qui aurait payé à son gouvernement un tribut quelconque, ou qui enfin serait simplement convaincu de destination pour un port anglais. Le décret de Berlin s'était borné à écarter de nos ports la marchandise anglaise sous quelque pavillon qu'elle se présentât; les dé-

crets de Milan allaient bien plus loin; ils allaient l'atteindre et la saisir en pleine mer sous le pavillon neutre qui lui servait de manteau. C'est comme si, à son tour, l'empereur Napoléon eût tenu ce langage aux neutres, c'est-à-dire aux Américains : « L'Angleterre fait depuis quatorze ans à la France une guerre implacable; c'est elle qui a organisé et soldé toutes les coalitions qu'il lui a fallu vaincre et qui l'ont forcée, pour lui résister, à s'emparer d'une partie du continent. C'est elle qui, encore aujourd'hui, trouble toutes ses gloires, toutes ses prospérités, et qui rend la paix impossible. Maintenant qu'elle a détruit mes escadres et celles de mes alliés, je n'ai plus le choix des armes pour la combattre et la réduire : il faut que je la frappe au cœur de sa puissance, que je lui ravisse cet immense marché du continent qu'elle inonde de ses produits, et d'où elle pompe ces richesses avec lesquelles elle arme et solde tous mes ennemis. Ces marchés, je vous les livre : mon système tend à émanciper le continent de la tutelle de l'industrie anglaise, et à mettre entre vos mains le monopole du commerce des denrées coloniales. Vous avez donc un intérêt immense à le soutenir, et vous ne pouvez le soutenir qu'en faisant respecter votre neutralité. Depuis quatre ans, vous la laissez indignement outrager par mon ennemie; vous lui prostituez votre pavillon, qui n'est plus qu'un mensonge et qui me fait mille fois plus de mal que si vous me déclariez franchement la guerre. Le moment est venu de vous prononcer : faites respecter votre neutralité, et vous n'aurez pas de plus ferme alliée que la France, ou humiliez-vous sous la tyrannie de l'Angleterre, et dès-lors vous n'êtes plus neutres, vous devenez Anglais, vous êtes mes ennemis, et je vous traiterai comme tels. »

Les États-Unis, saisis et frappés par les deux puissances qui se les disputaient avec tant de fureur, ne virent qu'un moyen de leur échapper à toutes les deux, ce fut de s'interdire toute navigation avec elles. Le 22 décembre 1807, ils mirent l'embargo dans tous les ports de la république : mais les négocians de l'Union violèrent la défense de leur gouvernement; leurs navires continuèrent de naviguer dans les mers d'Europe pour compte anglais. Alors le gouvernement fédéral eut recours à une mesure plus énergique, il remplaça l'embargo par l'acte de *non-intercourse* (1er mai 1809). Cet acte interdit formellement, sous diverses pénalités, aux Américains toutes relations commerciales avec l'Angleterre et la France, déclara les ports de l'Union fermés aux navires de ces deux puissances, et frappa de confiscation tous ceux qui y pénétreraient. Cette fois encore, la cupidité l'emporta chez les négocians des États-Unis sur le respect des lois de leur pays; ils ne se soumirent pas plus à l'acte de *non-intercourse* qu'à l'embargo, en sorte que leurs navires se trouvèrent dénationalisés non-seulement par les décrets français, mais aussi par la législation de leur propre gouvernement. On les vit se livrer sans pudeur au plus honteux des trafics, celui de leur pavillon, le prostituer sur tous les points du globe à l'Angleterre, et, par cette lâche condescendance, lui livrer le commerce du monde. Jamais leurs relations avec elle ne furent aussi multipliées que pendant l'année 1809. L'état de l'Europe

ne favorisait que trop alors la contrebande anglaise. L'Autriche avait rallumé la guerre en Allemagne; la Prusse, le Hanovre, la Westphalie, la Turquie elle-même menaçaient de se soulever contre nous. La Suède luttait ouvertement contre l'alliance de Tilsitt; une guerre affreuse ensanglantait l'Espagne, les états du saint-père étaient ouverts aux intrigues anglaises : partout enveloppé d'ennemis ouverts ou cachés, Napoléon était obligé d'observer vis-à-vis de tous et même de ses propres alliés, les plus grands ménagemens. L'occasion eût été mal choisie pour exiger de leur part l'exécution rigoureuse de ses décrets. Dans l'opinion des populations comme des gouvernemens, ce système était un joug odieux auquel tous s'efforçaient de se soustraire, en favorisant la contrebande anglaise, qu'elle se fît sur bâtimens anglais, ou sous pavillon neutre. Prenant ses points d'appui dans les intérêts et les vœux des peuples comme des gouvernemens, la contrebande avait fini, en 1810, par s'organiser sur une échelle immense, et s'ouvrir une foule d'issues par lesquelles elle faisait filtrer, dans toutes les parties de l'Europe, des quantités énormes de produits anglais. Ainsi le vaste réseau dans lequel Napoléon avait voulu enfermer le continent était brisé sur presque tous les points. La plupart des marchés qu'il avait voulu enlever à ses ennemis se trouvaient de nouveau envahis, inondés par leurs marchandises. Les principaux foyers de la contrebande étaient l'Espagne, la Hollande, les villes anséatiques, Cuxhaven, le duché d'Oldenbourg, quelques ports de la Prusse, la Poméramie suédoise, la Suède tout entière, à quelques égards la Russie elle-même, et en Orient, la Turquie.

Telle était la situation commerciale de l'Europe au commencement de l'année 1810. Mais alors l'état du continent était bien changé; à l'exception de l'Espagne, l'Angleterre avait perdu en Europe tous ses points d'appui : ses alliés, la Suède elle-même, étaient tous tombés sous les lois de la France ou incorporés à son système. Des Pyrénées au pôle glacé de l'Europe, la volonté du chef de la France régnait en souveraine. Si la Grande-Bretagne avait conquis la dictature de la mer et du commerce, la France touchait à la dictature du continent. Le moment est venu enfin pour son chef d'accomplir sa pensée tout entière, de punir en maître toutes les infractions commises depuis trois ans contre son système. Il rassemble toutes ses forces pour terminer, par des coups prompts, terribles, décisifs, la guerre maritime; il veut réduire l'Angleterre au désespoir, et pour la vaincre, il n'emploie pas d'autres armes que celle de son système impitoyable tel qu'il était sorti des décrets de Milan. Ce système devint la loi suprême de toute l'Europe continentale, la condition première d'existence pour les peuples comme pour les trônes. Pour tous, il n'y eut plus qu'une alternative, l'adopter dans sa rigueur, ou s'attirer les vengeances de la France et succomber. Dans cette voie où l'empereur Napoléon se précipite avec une incroyable passion, aucun obstacle, aucune convenance, ne l'arrêtent. Il ose tout ce qu'il peut oser; il brise et détruit tout ce qui s'oppose à sa marche. Ses premiers coups vont frapper directement les Américains. Le 23 mars 1810, il ordonna, par son décret de Ram-

bouillet, la saisie et la vente de tous les bâtimens américains qui, à dater du 20 mai 1809, seraient entrés ou entreraient dans les ports de l'empire, de ses colonies ou des pays occupés par ses armées. Le caractère officiel et diplomatique de ce décret était d'être un acte de représailles de la France contre l'acte de *non-intercourse* qui avait été dirigé contre elle aussi bien que contre l'Angleterre. Mais la pensée réelle qui le dicta ne fut point une pensée de vengeance ni de guerre contre le gouvernement américain. Son but était, au contraire, d'arracher cette république à sa politique d'inertie et de faiblesse à l'égard de l'Angleterre, et de l'armer contre elle. Quant aux négocians américains en rébellion ouverte contre les lois de leur pays, c'était bien la guerre, et la guerre implacable que leur déclarait le décret de Rambouillet, et c'était justice : il portait de plus au commerce anglais un coup d'une portée incalculable. Les évènemens ont prouvé que Napoléon avait frappé fort et juste, car c'est le décret de Rambouillet qui finit par mettre aux prises, en 1812, les États-Unis et l'Angleterre. Nous dirons plus tard les circonstances qui précédèrent ce grand évènement.

Tandis que Napoléon enlevait au commerce anglais la ressource du pavillon américain, il s'occupait de lui fermer toutes les issues par lesquelles il inondait le continent de ses produits.

Il s'adressa d'abord à la Hollande pour en obtenir le sacrifice absolu de ses relations commerciales avec l'Angleterre. Ce pays, à cause de ses innombrables affluens, de sa proximité des ports de la Grande-Bretagne, de l'étendue et de la nature de ses spéculations, était le point de l'Europe où la contrebande anglaise avait jeté les plus profondes racines. Comme c'est le commerce extérieur et maritime qui le fait vivre, le système continental, qui était l'interdiction de ce commerce, dut soulever contre lui tous les intérêts publics et privés. Si la Hollande avait eu la liberté de ses mouvemens, nul doute qu'elle ne se fût prononcée dès ce moment pour l'alliance anglaise. N'étant point en situation de s'arracher des bras de la France, elle feignit d'adopter officiellement son système, et de fait, elle l'éluda. Son histoire, depuis 1807 jusqu'en 1810, n'est qu'un perpétuel et opiniâtre effort de sa part pour s'affranchir de nos décrets. Ses ports ne cessèrent pas un seul jour d'être remplis de navires anglais et américains, et ses magasins, de denrées coloniales d'origine anglaise, que ses négocians se chargeaient d'expédier sur tous les marchés de l'Europe. Elle devint le principal entrepôt des produits de nos ennemis et son grand comptoir sur le continent. La France ne pouvait tolérer de semblables relations; la Hollande était forcément un des satellites de sa puissance; elle avait jusqu'alors partagé ses destinées maritimes et coloniales; il fallait que cette communauté de fortune durât jusqu'au terme de la lutte. La force des choses l'exigeait ainsi. La France, jetée en dehors de toutes les voies régulières et pacifiques, était sous l'empire des nécessités les plus terribles et les plus violentes. Le système continental n'admettait pas d'exceptions, et en eût-il admis, la Hollande eût été le dernier pays dont il eût toléré la neutralité; car pour elle, être neutre, c'était devenir, sous le point de vue

maritime et commercial, province anglaise. Il n'existait pour elle que deux alternatives, se soumettre à nos décrets, ou à notre domination immédiate. D'un côté, sacrifice de ses relations avec nos ennemis; de l'autre, incorporation à notre territoire. Voilà ce que ne voulut point comprendre le prince auquel Napoléon avait confié le gouvernement de ce royaume. Soit faiblesse de caractère, désir d'une popularité qui n'était point de saison, ou plutôt débilité d'un esprit incapable d'embrasser l'ensemble d'une situation qui ne le saisissait que par le côté des exigences et des sacrifices, il est certain que Louis manqua à tous ses devoirs envers l'empereur et la France. Il savait à quelles conditions son frère l'avait fait roi; il déchira sciemment un contrat dont il avait signé toutes les obligations. Au lieu d'user de son pouvoir pour amener progressivement les Hollandais à se résigner à des souffrances cruelles, mais passagères, il s'associa à toutes leurs passions, épousa leurs préjugés, se ligua avec eux contre la politique de la France, se fit le protecteur déclaré de la contrebande anglaise, lui ouvrit ses ports, ses côtes, ses villes et jusques à son palais, comme le lui reprocha son frère. On le vit tendre tous les ressorts de sa raison, tourmenter la délicatesse de sa conscience pour se persuader qu'il était Hollandais, réserver ses faveurs pour les amis de l'Angleterre, écarter des affaires nos plus dévoués partisans, encourager les libelles publics contre le chef de la France; en agir enfin, lui qui devait tout, son éducation, sa fortune, sa couronne à son frère, en agir comme aurait pu le faire un stathouder de la maison d'Orange aux gages de la cour de Londres.

Napoléon se plaignit long-temps, mais en vain; enfin il se décida à sévir. Son autorité tomba de tout son poids sur ce pays et sur ce trône en révolte flagrante contre sa volonté. Dans son discours au corps législatif (3 décembre 1809), il prononça ces mots. « La Hollande, placée entre la France et l'Angleterre, en est également froissée; cependant elle est le débouché des principales artères de mon empire; des changemens deviendront nécessaires; la sûreté de mes frontières et l'intérêt bien entendu des deux pays l'exigent impérieusement »

Troublé et inquiet, Louis s'empressa de demander des explications sur la portée de ces paroles. Son frère les lui donna, et prit occasion de ce fait pour lui dire sa pensée tout entière. Il lui traça le tableau de tous ses griefs contre lui, et n'hésita point à lui déclarer que puisque la Hollande s'obstinait à se faire le principal entrepôt du commerce ennemi sur le continent, il était dans l'intention de la réunir à la France comme complément de territoire et comme le coup le plus funeste qu'il pouvait porter à l'Angleterre. Au fond, l'empereur s'affligeait d'être forcé d'en venir à une telle extrémité. Sa sagacité pressentait le dommage qui en résulterait pour sa puissance morale en Europe. Un moyen fut tenté pour prévenir ce grave évènement; ce fut le traité du 16 mars 1810. Par cet acte, la Hollande céda à la France le Brabant hollandais et la totalité de la Zélande. Le Thalweg du Wahl devint la limite des deux états. Par ce même traité, il fut décidé que les embouchures des rivières et des ports de la Hollande seraient mis sous la garde

dès douaniers français appuyés d'un corps de troupes de dix-huit mille hommes, dont six mille Français et douze mille Hollandais. Ainsi, ce traité plaçait sous la surveillance de nos douaniers les côtes et les ports de la Hollande, et sous notre domination directe, la partie de son territoire où affluaient en plus grand nombre les produits anglais.

Une autre tentative fut encore essayée pour sauver la Hollande. L'empereur consentit à ce que le gouvernement de ce pays ouvrît avec la cour de Londres une négociation, dans le but d'en obtenir une modification à ses ordres du conseil. M. Labouchère, riche négociant d'Amsterdam, fut chargé de cette délicate mission. Il arriva le 6 février à Londres, et le 7, il entra en conférence avec le marquis de Wellesley. Les instructions de son gouvernement, instructions dictées sous l'influence de l'empereur, l'autorisèrent à laisser pressentir au cabinet de Saint-James, que s'il refusait obstinément de modifier les ordres du conseil, la réunion de la Hollande à la France en deviendrait l'inévitable conséquence. Le 11, le ministre anglais lui envoya la réponse de son gouvernement. C'était un refus positif d'entamer aucune négociation sur une semblable base. Ainsi l'Angleterre rivalisait d'audace et de fierté avec son terrible ennemi; c'en était fait dans sa pensée; le gant était jeté; dût la Hollande être réunie au grand empire, elle ne renonçait à aucune de ses prétentions.

Le traité du 16 mars était une transaction violente, et peut-être impraticable, entre les exigences impérieuses de la politique française et la situation où se trouvait la Hollande. Le roi Louis en agit encore alors avec une faiblesse qui semblait trahir une perfide duplicité. Son devoir était de refuser sa sanction au traité, s'il le trouvait ignominieux et inexécutable, ou, l'ayant une fois signé, de l'accepter loyalement avec toutes ses exigences. Il signa l'acte à Paris, et une fois de retour en Hollande, il ne tenta pas même de le mettre à exécution : il ne parut occupé que des moyens de s'y soustraire. De son côté, l'empereur irrité ne garda plus de mesures. Au lieu de se tenir dans la limite du traité en n'envoyant que six mille hommes sur le territoire hollandais, il en fit entrer vingt mille sous le commandement d'Oudinot. Le 29 juin, ce maréchal manifesta la résolution d'entrer dans Amsterdam. Au milieu de cette crise croissante de difficultés et de périls, le roi eut un moment la pensée sérieuse de défendre sa capitale, et de recourir au moyen extrême de l'inondation; mais il rencontra dans ses ministres et ses généraux une résistance opiniâtre. Les Hollandais d'aujourd'hui n'étaient plus ces fiers républicains qui humilièrent l'orgueil de Louis XIV, et le mirent à deux doigts de sa perte. Brisé par la violence des évènemens, le faible Louis résolut d'abandonner un trône où il accusait son frère de ne l'avoir placé que pour en faire le douanier en chef de son peuple; il abdiqua, et s'enfuit comme un esclave qui a brisé sa chaîne, après avoir confié la régence à la reine; il se rendit à Tœplitz. Cette conduite affligea profondément l'empereur, et lui arracha ces paroles pleines de douleur et d'amertume : « Concevez-vous, s'écria-t-il, une malveillance aussi noire du frère qui me doit le plus? quand

j'étais lieutenant d'artillerie, je l'élevai sur ma solde, je partageais avec lui le pain que j'avais, et voilà ce qu'il me fait! » On assure que la force de l'émotion lui arracha des larmes. L'abdication du roi de Hollande ne lui laissait point le choix entre deux partis; reconnaître la régence de la reine et occuper le pays militairement était une mesure extrême qui offrait tous les inconvéniens de la conquête sans aucun de ses avantages. La réunion à la France était le seul parti possible. La condition matérielle des Hollandais ne pouvait qu'y gagner; la mer leur étant fermée, ils entreraient du moins dans la sphère de puissance et de commerce dont la France était le centre et le pivot. C'est à cette résolution (1er juillet 1810) que s'arrêta l'empereur; un sénatus-consulte du 10 décembre 1810 sanctionna la réunion de la Hollande à l'empire français. La nation hollandaise, par sa résignation silencieuse, sembla ratifier la destruction de sa nationalité qu'elle avait cependant autrefois achetée par soixante ans des plus héroïques efforts.

Du reste, l'accroissement forcé de puissance matérielle qui en résulta pour l'empereur Napoléon fut un grand malheur dans sa destinée politique. Il contribua presque autant que la guerre d'Espagne à ruiner sa puissance morale en Europe. Ses ennemis, qui étaient partout, qui remplissaient toutes les cours, qui entouraient tous les trônes, se répandirent en lamentations sur le sort des Hollandais, de ce peuple infortuné, dirent-ils, auquel notre alliance avait déjà coûté ses plus belles colonies. Les passions déjà bien hostiles contre nous s'envenimèrent davantage; nos amis se refroidirent; enfin tous ceux qui se flattaient de trouver dans notre alliance un adoucissement à leurs maux désespérèrent tout-à-fait de notre modération.

En Russie, surtout, la réunion de la Hollande produisit une impression déplorable. Napoléon, soit orgueil et répugnance à justifier ses actes, soit que, dans le secret de son ame, maintenant que le coup était porté et que la Hollande s'était faite en quelque sorte sa complice par son consentement tacite, il résolût de conserver ce pays à la France, Napoléon ne fit parvenir à Saint-Pétersbourg aucune parole d'explication sur la prise de possession de ce royaume. Évidemment, Alexandre s'attendait à ce que la France lui présenterait la réunion comme une mesure temporaire exigée par d'impérieuses circonstances, et qui ne dépasserait point le terme de la guerre maritime: cette explication impatiemment désirée, Napoléon ne la donna pas, et Alexandre en fut blessé. Il interpréta de la manière la plus fâcheuse le silence de l'empereur; il vit un emportement d'ambition là où sans doute il n'était entré qu'une combinaison de guerre contre l'Angleterre: sa méfiance s'en accrut, et il résolut plus que jamais de chercher partout des points d'appui contre une ambition qui débordait de toutes parts.

Les villes anséatiques, Cuxhaven, une partie de la Westphalie, et en général les embouchures du Weser, de l'Ems et de l'Elbe, étaient autant de foyers de contrebande anglaise. Les mêmes nécessités qui avaient amené la réunion de la Hollande motivèrent aussi la réunion de tous ces territoires. Elle fut consacrée par le sénatus-consulte du 13 décembre 1810. Il en fut de

même du duché d'Oldenbourg : nous dirons plus tard les graves circonstances qui accompagnèrent et suivirent la réunion de ce petit territoire à la France.

A l'occasion des derniers décrets, Napoléon annonça l'intention de conserver à l'empire français les embouchures de l'Escaut, du Rhin, de l'Ems, du Weser et de l'Elbe, et d'établir, au moyen d'un canal maritime, une navigation intérieure entre la France et la Baltique. C'était là sans doute une conception grandiose et qui allait à la taille de son génie; mais elle révélait la résolution évidente de passer le Rhin, de porter les limites de l'empire sur la rive gauche de l'Elbe, et de disputer la Baltique à l'influence de la Russie. De si vastes projets n'étaient guère de nature à rassurer la cour de Saint-Pétersbourg.

La Prusse, trop abaissée pour avoir une volonté libre, reçut de l'empereur Napoléon l'injonction de fermer ses ports à tous les bâtimens américains, et d'y confisquer toutes les denrées coloniales qui s'y trouveraient entreposées; et, en vassale tremblante, elle s'empressa d'obéir à ses ordres.

Le gouvernement danois fut de même invité à appliquer nos décrets à ses ports. Non-seulement il s'empressa de nous satisfaire; mais, afin de paralyser plus sûrement la contrebande anglaise, il mit l'embargo sur tous les navires de ses sujets : il avait à venger contre l'Angleterre des injures de tous genres et de toutes dates, et il saisissait avec ardeur toutes les occasions de lui nuire et de la frapper.

La Suède reçut la même injonction que la Prusse et le Danemark. Ce royaume a rempli, dans les dernières années de l'empire, un rôle tellement important, que nous sommes forcés d'en parler avec quelque étendue.

Pendant la lutte fatale et récente où l'avait engagée son roi contre la Russie et la France, la Suède n'avait pas cessé un seul jour de témoigner à l'Angleterre un grand dévouement; elle avait offert à ses navires des ports sûrs et nombreux où ses produits étaient entreposés, et d'où ils étaient ensuite exportés en quantités énormes sur le continent, qui les recevait en fraude. Aussi, Napoléon avait-il jugé qu'il était d'une importance majeure, pour le triomphe de son système, que la Suède l'adoptât. Il en fit la condition fondamentale de la paix qu'il conclut le 6 janvier 1810 avec ce royaume, et elle fut reproduite dans son traité avec le Danemark. Quant à celui que la Suède conclut avec la Russie, et par lequel elle céda à cet empire la Finlande et les îles d'Aland, le cabinet de Saint-Pétersbourg admit une exception à l'application, dans les ports de cet état, du système continental, en faveur des denrées coloniales et du sel, et il autorisa ce royaume à recevoir ces produits comme par le passé, par la voie directe de l'Angleterre. Cette clause irrita l'empereur Napoléon, qui s'en plaignit vivement à Saint-Pétersbourg, et qui, pour son compte, ne voulut jamais l'admettre. Cette différence, qui était capitale dans la manière dont la France et la Russie entendaient l'exécution du système continental, tenait au fond même de leurs intérêts et de leur politique.

Les intérêts de toute nature de la Suède l'entraînaient vers l'Angleterre. Protection contre la Russie, maintenant surtout qu'elle avait perdu la Finlande,

riche marché où s'écoulaient ses bois, ses fers et ses pelleteries, et d'où elle recevait, en échange, les produits industriels nécessaires à ses besoins, cette puissance lui assurait tout. Parvenir à briser un tel faisceau de liens semblait une tâche impossible. D'ailleurs, sa puissante alliée exerçait sur elle tous les genres d'ascendans : avec le pouvoir de lui rendre de grands services, elle avait aussi celui de lui faire beaucoup de mal; elle la dominait ainsi par la terreur non moins que par les bienfaits. Dès que la saison le lui avait permis, elle avait envoyé une escadre de vingt vaisseaux de guerre dans la Baltique, afin de tenir la Suède en échec et d'être en mesure de l'accabler si elle se jetait trop avant dans l'alliance française. Confiante dans l'amitié d'une puissance sous le patronage de laquelle elle s'était si long-temps placée, la cour de Stockholm avait laissé sans défense toutes ses côtes méridionales. Carlscrona, qui renfermait tous ses établissemens maritimes, onze vaisseaux de guerre, sept frégates et neuf bricks; Landscrona, la clé de la Baltique, étaient hors d'état de résister à un coup de main des Anglais. Enfin, eût-elle voulu adopter sincèrement le système continental, la contrebande se serait jouée de ses efforts. Ses rivages démesurément étendus, hérissés d'une multitude infinie d'îles, se prêtaient merveilleusement à la fraude, et toute la sévérité des douaniers n'aurait pu l'empêcher. Aussi le gouvernement suédois, en adhérant au système continental, avait-il promis à la France plus qu'il n'avait le pouvoir et la volonté de tenir. Céder tantôt à une exigence, tantôt à une autre, selon son degré de violence; s'efforcer, avant tout, d'échapper à la plus dure de toutes, celle de rompre avec l'Angleterre; tâcher d'arriver à force de ruses, de dénégations, d'engagemens pris et rompus, à la crise quelconque qui fixerait son sort, comme celui du reste de l'Europe, tel fut le plan de conduite qu'elle résolut de suivre.

Il est des nécessités tellement impérieuses, qu'il y a folie à vouloir les dominer. Aussi, l'empereur, tout emporté qu'il fût par sa haine contre l'Angleterre, était trop éclairé pour ne pas comprendre et subir la position tout-à-fait exceptionnelle où se trouvait la Suède. Il entrait dans ses calculs d'exiger beaucoup d'elle, sauf à tolérer de sa part, sans l'avouer, des infractions au système dont sa constitution géographique était en quelque sorte complice. Peu lui importait au fond que ce royaume s'approvisionnât de sucre, de coton et de café sur les marchés anglais, pourvu que ces produits se consommassent exclusivement chez elle. Elle n'était, après tout, pour le commerce britannique, qu'un débouché de trop peu d'importance, pour le sauver de sa ruine. Mais la Suède ne se contentait pas de pourvoir aux besoins de sa propre consommation; elle partageait, dans la mer Baltique, le rôle et les énormes bénéfices des Américains naviguant pour compte anglais. Dans le moment même où tout le continent se soumettait à nos décrets, non-seulement elle s'en affranchissait pour elle-même, mais elle passait des conditions de la simple neutralité à un état de guerre offensive contre notre système. Elle se faisait l'intermédiaire le plus actif de tout le commerce de nos ennemis avec ces mêmes ports de la Baltique que nous venions de leur fermer, et dont elle avait en quelque sorte recueilli l'héritage commercial. La réunion de la Hol-

lande, de Cuxhaven et des villes anséatiques à la France, et l'adoption de nos décrets par la Prusse et le Danemark, avaient forcé les navires destinés pour ces pays, et la plupart chargés de denrées coloniales d'origine anglaise, à changer de direction. Quelques-uns étaient allés aborder les ports de Russie; mais le plus grand nombre était venu chercher refuge et entreposer ses cargaisons dans les ports de Suède et de Poméranie, principalement dans celui de Gothenbourg, qui avait acquis, depuis quelques années, une importance commerciale extraordinaire, et qui, pendant les six premiers mois de l'année 1810, avait reçu pour plus de 100 millions de denrées coloniales et six mille navires.

La Suède était donc devenue, avec les négocians américains, l'ennemie la plus dangereuse du système continental qu'elle sapait dans ses fondemens, et ennemie d'autant plus funeste, qu'elle se couvrait du masque de notre alliance. Napoléon ne pouvait tolérer long-temps de pareilles offenses. Le 19 mai 1810, il avait sommé une première fois la cour de Stockholm d'interdire ses ports à tous les neutres en masse, et d'ordonner la confiscation de toutes les denrées coloniales qui s'y trouvaient entreposées, sous peine, si elle hésitait, de voir la Poméranie occupée par nos troupes. Elle avait répondu à cette sommation avec une humilité profonde et comme si elle avait résolu de se soumettre. L'ordre avait été envoyé à tous ses agens de se conformer aux désirs de la France; mais, soit impuissance à se faire obéir, soit contre-ordre donné secrètement, les ports du royaume n'avaient pas cessé un moment d'être ouverts aux marchandises anglaises, et, comme nous l'avons dit plus haut, la réunion de la Hollande et des villes anséatiques à la France avait donné à ce commerce illicite une extension prodigieuse.

C'est au milieu de ces graves démêlés que mourut le prince royal d'Augustenbourg. Le 18 mai, ce prince, passant une revue, se trouva mal subitement et tomba de cheval. Tout présentait les symptômes d'une apoplexie foudroyante (1).

Cet évènement rendait nécessaire l'élection d'un nouveau prince royal, évènement fort grave auquel l'état actuel de l'Europe et la situation toute spéciale de la Suède donnaient une grande importance. Le grand âge du roi, la débilité de sa santé et de ses facultés laissaient en quelque sorte le trône vacant. C'était donc plus qu'un prince que la Suède allait élire; c'était un chef, un roi de fait, auquel elle allait confier la direction de ses destinées.

(1) La Suède portait à ce prince un véritable attachement; elle l'aimait comme l'homme de son choix. Sa mort si prompte et dans un âge peu avancé éveilla des soupçons, qui, chez le peuple, se changèrent en conviction furieuse. Il le crut empoisonné. Résolu de venger sa mort, il choisit sa victime aux funérailles mêmes du prince. Le comte de Fersen était le frère de la comtesse Piper, l'ennemie jurée du parti qui avait fait élire le prince d'Augustenbourg. Il n'en fallut pas davantage pour attirer sur lui la rage du peuple. Le comte conduisait le deuil en qualité de grand-maréchal du palais. Des groupes furieux l'assaillirent dans sa voiture, l'en arrachèrent, et après l'avoir abreuvé d'outrages, le mirent en pièces. Il fallut la présence du roi pour apaiser la fureur populaire et ramener le calme dans la ville de Stockholm.

Trois compétiteurs s'offrirent d'abord pour solliciter ses suffrages : le duc d'Oldenbourg, oncle de l'empereur Alexandre, le frère du prince décédé, et le roi de Danemark. Le duc d'Oldenbourg était le candidat de la Russie ; il fut promptement écarté. Le prince d'Augustenbourg avait pour lui la mémoire d'un frère dont la Suède avait pleuré la mort. Le seul titre du roi Christian était d'être l'allié dévoué et le candidat supposé de la France. Dans des temps ordinaires, le jeune prince d'Augustenbourg, que la cour protégeait ouvertement, eût été préféré ; mais ce choix avait l'inconvénient de laisser la Suède plongée dans les embarras inextricables où elle se trouvait à la mort du dernier prince, et dont elle voulait tâcher de sortir à la faveur d'une nouvelle élection. Quant au roi Christian, les intérêts commerciaux du royaume, ses préjugés, ses souvenirs, tout repoussait sa candidature. Entre la Suède et le Danemark, il y avait trois siècles de rivalités et de haines.

Les intérêts présens de la Suède l'entraînaient vers un autre choix que celui de ces deux prétendans. Sa situation était véritablement hérissée de difficultés en quelque sorte inconciliables. Tous ses intérêts de commerce, de marine, de navigation, la jetaient en dehors du système continental ; mais se déclarer contre ce système, c'était s'attirer les vengeances de Napoléon. Déjà une première fois il l'avait livrée, dans sa colère, au bras de la Russie, qui l'avait dépouillée de la Finlande. Le mal qu'il lui avait fait une première fois, il pouvait l'aggraver encore en s'emparant de la Poméranie, et menacer jusqu'à son existence en la partageant entre la Russie et le Danemark. D'un autre côté, elle ne pouvait entrer dans les erremens du système français sans amener la ruine générale du commerce et mettre le pays tout entier en faillite, et sans se compromettre vis-à-vis de l'Angleterre. Ainsi, elle se trouvait placée entre deux abîmes, ne pouvant échapper à l'un sans tomber dans l'autre. Elle ne vit qu'un moyen de sortir d'une situation aussi violente : ce fut de chercher un prince royal dans la famille de l'empereur Napoléon ou dans les rangs de ses maréchaux. Mais, en prenant ce parti, elle ne prétendait nullement s'abandonner à la France ; elle voulait, au contraire, s'assurer un protecteur contre ses exigences, un médiateur dans ses démêlés avec elle, un chef habile et éclairé qui usât de son influence auprès de son ancien souverain pour désarmer ses rigueurs dans toutes les questions de commerce et de navigation. Elle voulait plus encore ; elle espérait qu'un prince français lui ferait restituer tôt ou tard la Finlande, et que la main qui avait eu le pouvoir de la lui faire perdre, aurait un jour celui de la lui rendre.

Le pays tout entier parut comprendre cette nécessité de se rattacher à la France. Roi, ministres, noblesse, commerçans, tous exprimèrent le vœu que l'empereur Napoléon daignât tourner ses regards vers la Suède, la diriger de ses lumières dans la crise présente, et désigner à ses suffrages le prince qu'elle devait élire. Mais l'empereur refusa d'accepter le rôle que lui offrait la Suède, résolu de n'exercer aucune influence même indirecte sur l'élection du prince royal. La délicatesse de ses relations avec la Russie lui commandait cette réserve extrême. Placer sur les degrés du trône de Suède un prince

de sa famille ou simplement un de ses maréchaux, c'eût été se compromettre pour des avantages incertains vis-à-vis de la cour de Saint-Pétersbourg. Il avait à réclamer son concours, comme celui du reste du continent, à ses grandes mesures contre l'Angleterre, et c'eût été préluder étrangement à de pareilles demandes que d'accepter le vasselage de la Suède. S'il s'était cru la liberté d'exprimer un vœu, il l'eût fait en faveur du roi de Danemark. La réunion des trois couronnes de Danemark, de Norwège et de Suède, sur la tête de ce loyal et fidèle allié, eût présenté cet avantage immense de remettre les clés du Sund dans les mains d'un prince dévoué, et d'arracher ainsi la cour de Stockholm à l'influence anglaise. En outre, elle eût fait du nouveau royaume de Scandinavie un puissant contrepoids à l'influence russe dans les affaires du Nord, et cette partie de l'Europe se fût trouvée organisée d'après les principes d'un meilleur équilibre. Mais la cour de Saint-Pétersbourg n'eût point toléré une résolution qui aurait attaqué aussi à fond sa puissance relative et sa prépondérance dans le Nord. Aussi, Napoléon mit-il une sorte d'affectation à n'encourager, par aucune parole, même par la plus légère insinuation, la candidature du roi Christian. Il poussa si loin sa réserve à cet égard, que son chargé d'affaires, M. Désaugiers, ayant pris sur lui d'agir en faveur du roi de Danemark, il le désavoua hautement et se hâta de le rappeler de Stockholm.

Les états convoqués pour l'élection étaient assemblés à Orébro, attendant qu'un mot de l'empereur Napoléon fixât leurs incertitudes; son silence étudié les affligeait, lorsqu'un troisième compétiteur parut sur la scène : c'était Bernadotte, prince de Ponte-Corvo. Ce maréchal s'était attiré, en 1808, l'estime et la reconnaissance de la Suède. Chargé, à cette époque, d'occuper la province de Scanie et de la soumettre, il avait, conformément aux instructions de son maître, traité les Suédois plutôt comme des amis égarés qu'il fallait ramener par la douceur, que comme des ennemis qu'il fallait châtier. Il recueillit personnellement, tant dans cette circonstance que dans son administration de la Poméranie, tous les avantages d'une modération qui lui avait été commandée par son gouvernement, et il laissa dans les esprits l'impression d'un administrateur plein de lumières et d'humanité. Il s'attacha même, par la grace expressive et toute méridionale de sa personne, la plupart des hauts dignitaires de la Suède, qui l'approchèrent. Parmi eux se trouva le général Wrède, qui jouissait à la cour et dans le pays d'une grande influence. Un autre officier, noble de naissance, mais d'un rang subalterne, Morner, qui avait été son prisonnier et était resté son ami, fut, dit-on, celui qui lui suggéra l'idée de briguer les suffrages de la diète, et il fit un voyage en France dans ce dessein. Bernadotte avait une ambition pleine d'ardeur et d'impatience, il saisit avidement la chance de grandeur qui s'ouvrait devant lui; mais il dit qu'il n'accepterait que si l'empereur l'y autorisait. Napoléon laissa le champ libre à son ambition, en lui déclarant qu'étant élu par le peuple, il ne s'opposerait point à l'élection par les autres peuples. Cependant, dans notre conviction, son vœu secret était que Bernadotte ne fût

point élu. De tous les illustres frères d'armes qui l'entouraient et qui formaient comme l'auréole de sa gloire militaire, ce maréchal était celui qu'il aimait le moins. Il s'était toujours fait remarquer par une ambition turbulente et tracassière, et par un esprit envieux et frondeur. On eût dit que l'obéissance lui pesait. Dans la journée d'Auerstaedt, à Wagram, et dans d'autres occasions encore, il avait manifesté de l'insubordination et des prétentions vaniteuses. Par politique autant que par modération naturelle, Napoléon avait fermé les yeux sur les torts de son lieutenant; il avait fait plus; il n'avait rien épargné pour s'attacher un homme que recommandaient un grand courage, un esprit brillant, une séduction infinie de manières, et plus que tout le reste, son mariage avec la sœur de la femme de Joseph. Dignités, honneurs, richesses, l'empereur lui avait tout donné; cependant sa facilité ne pouvait aller au point d'assurer la couronne de Suède à un homme qu'il savait au fond peu dévoué, et dont l'élévation aurait l'inconvénient immense d'exciter les ombrages de la Russie. Bernadotte fut élu cependant. La diète suédoise, fatiguée, était sur le point d'arrêter son choix sur le jeune prince d'Augustenbourg; dans un comité préparatoire, onze voix sur douze s'étaient prononcées en faveur de ce prince, lorsque l'arrivée d'un agent secret de Bernadotte, que ses partisans firent, dit-on, passer pour un courrier de l'empereur, apportant son consentement formel à l'élection, changea subitement les dispositions de l'assemblée. Heureuse de sortir d'incertitude, trompée certainement sur les dispositions réelles de l'empereur, croyant voir une protection chaleureuse dans ce qui n'était qu'un assentiment arraché plutôt qu'accordé, un prince dévoué à son souverain dans un sujet jaloux et insoumis, la diète élut à l'unanimité, le 21 août 1810, le maréchal Bernadotte, prince royal de Suède.

Napoléon n'avait que trop de raison de craindre l'effet de cette élection sur la cour de Russie; elle fut d'abord jugée comme une combinaison toute française et l'œuvre de la politique personnelle de l'empereur. En l'apprenant, Alexandre laissa échapper ces mots : « Je le vois bien, l'empereur Napoléon veut me placer entre Varsovie et Stockholm. » Mais bientôt ses craintes se dissipèrent, et le prince de Ponte-Corvo se chargea lui-même de le convaincre que ce n'était point un ennemi de la Russie qui venait d'être appelé à gouverner la Suède.

L'élection une fois consommée, Napoléon délia son lieutenant de son serment de fidélité. On assure cependant qu'il voulut y mettre pour condition que Bernadotte ne porterait jamais les armes contre la France, et que le prince s'y étant refusé, l'empereur se résigna et lui dit : « Eh bien ! partez, que nos destinées s'accomplissent. » Ce fait, rapporté par les autorités les plus dignes de foi, nous semble en contradiction avec les procédés délicats et généreux de l'empereur pour Bernadotte, au moment de leur séparation. Le prince n'avait d'autre fortune que ses dotations. Napoléon ne voulut point que son ancien frère d'armes parût en Suède pauvre et sans ressources. Il lui promit 2 millions de son trésor. Plus tard, on a dit que ce prince n'en

avait touché qu'un seul. Ce qui est hors de doute, c'est qu'avant de se séparer de lui, l'empereur l'entretint long-temps, lui parla avec confiance et abandon, déroula sous ses yeux le vaste plan qu'il avait conçu pour réduire l'Angleterre, et lui déclara qu'il comptait sur son influence et son pouvoir pour ramener la Suède dans les voies du système continental. Bernadotte promit tout, il sembla s'associer de pensée comme d'action aux grandes combinaisons de l'empereur : ils parurent se quitter satisfaits l'un de l'autre. Sans doute Napoléon se flatta que l'élection de Bernadotte allait commencer pour la Suède une ère nouvelle et la rattacher, autant du moins que le comportait la nature des choses, à son système. Il se trompait. Nous l'avons dit : la Suède, en demandant un prince royal à la France, avait voulu désarmer ses rigueurs et non lui faire le sacrifice de son commerce. L'élection du prince de Ponte-Corvo ne la fit point dévier de la ligne politique où elle s'était placée depuis la paix. En dépit de ses fausses protestations et de ses ordres officiels, elle continua de recevoir dans ses ports une énorme quantité de produits anglais, qui ensuite allaient inonder les marchés de l'Allemagne et de la Russie. Cette conduite révolta l'empereur; il lui sembla que cette puissance se jouait impudemment de lui et de la France. A dater de ce moment, il redoubla d'exigences envers elle, et, pour la première fois, il passa de la simple menace à des actes de sévère rigueur. Il donna l'ordre de saisir tous les navires de cette nation qui seraient chargés de denrées coloniales. Cette mesure reçut une application immédiate. Huit navires suédois furent saisis à Warnemunde. Lorsque cette décision fut prise et exécutée, le prince royal n'avait point encore pris possession de sa nouvelle dignité. Elle irrita au plus haut degré la cour de Stockholm, qui, dans un premier mouvement d'énergie, ordonna à son ministre à Paris, M. de Lagerbielke, de parler à l'empereur en personne et de lui demander la restitution des navires. Voici la réponse de Napoléon; sa passion et son système s'y peignent tout entiers :

« Comment! vous prétendez, monsieur, que je fasse relâcher des bâtimens porteurs de marchandises de contrebande appartenant à des Anglais, et que, par une lâche condescendance pour la Suède, je rende inutiles les mesures que je prends contre le commerce anglais et à l'exécution desquelles j'ai fait concourir toute l'Europe! Quoi! j'aurais chassé du trône mon frère que j'ai élevé, et que je chéris, parce que je l'ai vu hors d'état d'opposer une barrière à la contrebande qui se faisait ouvertement par la Hollande, et je laisserais la Suède faire impunément cette contrebande si nuisible aux intérêts du continent! Si la Suède avait rempli ses engagemens envers moi, la paix serait faite avec l'Angleterre. Douze cents bâtimens anglais, qui ont pénétré cette année dans la Baltique, n'y seraient pas entrés, parce qu'aucun asile ne leur était ouvert; mais ils étaient sûrs de recevoir sur les côtes de Suède un accueil amical. Là, on leur fournissait de l'eau, des vivres, du bois; là, ils pouvaient attendre et saisir à propos le moment d'introduire leurs denrées sur le continent, et, lorsqu'une tentative échouait d'un côté, de la renouveler de l'autre. La Suède m'a fait plus de mal cette année que les cinq coalitions

que j'ai vaincues... Prétend-elle donc être seule le magasin duquel toutes les marchandises anglaises et les denrées coloniales seront librement versées sur le continent? Non, quand un nouveau Charles XII serait campé sur les hauteurs de Montmartre, il n'obtiendrait pas cela de moi. Au point où en sont les choses, la Suède doit se prononcer; qu'elle se déclare pour ou contre la France, le système continental ne peut admettre de puissance neutre sur le continent. M. Alquier (ministre de France à Stockholm) recevra l'ordre de demander à votre gouvernement qu'il déclare la guerre à l'Angleterre, qu'il ferme ses ports, que ses batteries soient armées, que les vaisseaux anglais ne puissent approcher des côtes sans qu'on tire sur eux, qu'enfin les bâtimens anglais actuellement dans les ports de Suède et les marchandises anglaises, soient saisis et confisqués. Si votre gouvernement se refuse à ces demandes, M. Alquier partira; vous, monsieur, vous quitterez Paris, et je vous ferai la guerre. Je ne puis vous atteindre qu'en Poméranie, mais je vous ferai faire la guerre par le Danemark et par la Russie; et ne croyez pas que le choix que vous avez fait d'un prince français puisse rien changer à mes déterminations. Ce choix est une insulte quand vous ne marchez pas dans mon système. Ce choix est un inconvénient de plus pour moi, car il peut donner de l'ombrage à la Russie; vous savez que je ne l'ai pas voulu, que toutes vos démarches avant l'élection n'ont pu obtenir un mot d'assentiment de ma bouche ni de celle de mes ministres. Si un courrier du prince de Ponte-Corvo s'est fait passer pour un courrier du gouvernement, c'est qu'on a bien voulu ne pas s'y tromper. Mais si, ayant un prince français dans vos conseils, vous ne marchez pas dans mon système, quel ne serait pas le danger d'un pareil exemple! Qu'aurais-je à dire au Danemark, s'il s'arrangeait avec l'Angleterre? à la Russie, si elle faisait la paix? Vous craignez que la guerre avec l'Angleterre ne vous occasionne des pertes; mais le Danemark n'a-t-il pas fait des pertes? La Russie ne souffre-t-elle pas? La Prusse, l'Autriche, la France, ne souffrent-elles pas? N'est-ce pas par des privations que nous devons acheter la paix, et faut-il que toute l'Europe souffre pour procurer d'immenses richesses à la Suède? Je vous préviens que j'ai donné ordre de confisquer tous vos bâtimens chargés de denrées coloniales; je confisquerai aussi les bâtimens français qui sont dans le même cas; je ferai séquestrer vos bâtimens même chargés de denrées de votre sol, si dans quinze jours vous n'êtes pas en guerre avec l'Angleterre; j'ai trop long-temps souffert; j'ai eu le tort de ne pas vous faire cette sommation au moment où je réunissais la Hollande, parce qu'alors mon système recevait une rigoureuse exécution, dont le succès, sans vous, aurait été complet. »

Ce que l'empereur avait dit dans ce fameux discours, il l'exécuta. Le temps des demi-mesures et des faux sermens était passé pour la Suède; il fallait qu'elle prît un parti, lors même que ce parti serait un abîme. Enfin elle courba la tête et se résigna. Non-seulement la cour de Stockholm déclara formellement la guerre à l'Angleterre, mais elle fit saisir, dans les entrepôts de Gothenbourg et de Poméranie, une quantité considérable de marchandises

anglaises. Elle allait donc entrer enfin dans ce vaste réseau du système continental, et c'était là, pour Napoléon, un succès immense. Si la Russie secondait ses mesures, la soumission de la Suède devait porter à l'Angleterre un coup décisif et mortel.

Le tarif de Trianon et le brûlement des marchandises anglaises devaient compléter cet ensemble de mesures violentes, mais indispensables pour forcer à la paix notre puissante ennemie. Malgré la sévérité de nos décrets, la contrebande anglaise réussissait à jeter sur le continent un grand nombre de produits coloniaux. Napoléon voulut l'atteindre jusque dans les magasins du continent. Il décréta dans ses états et fit adopter par tous ses alliés un tarif connu sous le nom de tarif de Trianon, qui frappait d'un droit de 60 pour 100 toutes les denrées coloniales, sans exception, trouvées chez les marchands. En même temps que cette mesure devait décourager la contrebande, elle allait assurer le débit, sur tous les marchés de l'Europe, des produits coloniaux que la France se procurait par la voie des licences. Les produits coloniaux ou autres, convaincus d'appartenir au commerce anglais, furent condamnés à être non-seulement saisis, mais brûlés.

Le concours de toutes ces mesures tendait à l'exclusion absolue des denrées coloniales de tout le continent, et les populations ne pouvaient cependant se passer de ces produits. L'industrie du sucre indigène n'existait encore qu'en germe, germe précieux que l'avenir devait féconder; les plantations d'indigo, de coton, dans les contrées méridionales de l'Europe, étaient des essais plus ou moins heureux, mais, pour le moment, de nulles ressources. Napoléon sentit la nécessité d'ouvrir une issue aux produits coloniaux. Il créa l'usage des licences. Des diplômes accordèrent à un certain nombre de négocians français le privilége d'importer directement d'Angleterre et de ses colonies, dans les ports français, des denrées coloniales, sous la condition expresse que leurs navires exporteraient en échange, en Angleterre, des produits d'industrie française. Ces licences étaient vendues fort cher aux négocians, ce qui était un moyen de maintenir à un taux très élevé le prix des denrées coloniales et d'en limiter la consommation aux besoins de la plus stricte nécessité. Mais les conditions auxquelles on accordait les licences ne furent point remplies; l'Angleterre, trop heureuse de nous vendre ses denrées coloniales et de recevoir, en échange, nos céréales dont elle manquait, refusa d'admettre les produits de notre industrie manufacturière, en sorte que nos armateurs qui, pour se conformer aux règlemens des licences, étaient forcés de charger leurs navires avec des produits de cette nature, étaient réduits à les vendre à vil prix à des navires américains qu'ils rencontraient dans leur traversée, et bien souvent à les jeter à la mer. Les licences étaient réellement un adoucissement aux rigueurs du système continental; elles furent cependant une des causes qui exaspérèrent le plus les gouvernemens et les populations étrangères contre l'empereur. Trompés par les libelles anglais qui exagéraient à dessein le nombre de ces priviléges accordés à nos négocians, ils accusèrent Napoléon d'imposer à ses alliés d'affreuses privations, tandis

qu'il savait trouver le secret de soulager ses peuples, de vouloir ainsi s'emparer du monopole des denrées coloniales sur tout le continent, et de faire de son système l'instrument du plus épouvantable despotisme qui ait jamais pesé sur l'Europe.

Les dernières mesures adoptées par l'empereur contre l'Angleterre furent sur le point de toucher le but poursuivi par lui avec tant d'ardeur. Pour la première fois, la prospérité de son ennemie fut sérieusement ébranlée dans ses vieilles bases. La production, faute de travail, fut partout arrêtée : les magasins s'engorgèrent; le change baissa d'une manière effrayante; les banqueroutes se multiplièrent; presque toute la population ouvrière de Manchester, de Birmingham, de Liverpool et de Londres, privée d'ouvrage et de salaires, tomba à la charge des paroisses. La cité de Londres tout entière éleva ses clameurs; elle accabla de pétitions les deux chambres pour les conjurer de sauver le pays d'une ruine imminente en lui donnant la paix. Dans cette terrible crise nationale, le gouvernement britannique se montra, il faut le dire, admirable d'énergie et de courage; quand tout tremblait autour de lui, lui seul resta ferme et impassible; une voie de salut lui restait encore, et, tant qu'elle ne lui serait point fermée, il avait résolu de ne point fléchir.

Dans l'esprit de l'alliance de Tilsitt, comme du système continental, tels que les avait conçus l'empereur Napoléon, l'interdiction des ports de la Russie au commerce anglais devait être absolue, s'étendre à tous les genres de produits, aux denrées coloniales aussi bien qu'aux objets manufacturés. La situation et les intérêts de cet empire lui permettaient-ils d'admettre le système avec tous ses développemens, toutes ses exigences? Les faits allaient répondre.

Depuis le règne de Catherine II, de nombreux essais avaient été tentés par le gouvernement russe pour développer l'aptitude merveilleuse de son peuple à imiter les arts et l'industrie de l'Europe. Sur plusieurs points de l'empire, de grands établissemens s'étaient élevés dans des branches d'industrie où l'Angleterre excellait déjà, particulièrement dans celle des cotons. Catherine II, Paul I[er], Alexandre, n'avaient rien épargné, ni l'or, ni les encouragemens, pour développer leur prospérité; mais en Russie, comme partout, la concurrence de l'industrie anglaise, étayée par des traités de commerce avantageux, avait comprimé ces germes d'industrie nationale. Un des premiers effets du système continental était d'écarter cette concurrence redoutable. Il devint, dans les mains de l'empereur Alexandre, une combinaison parfaitement adaptée à ses vues sur l'industrie naissante de son empire. Il en fit un véritable système de douanes qui devait plus tard porter ses fruits. Le prodigieux essor qu'a pris l'industrie russe depuis vingt ans a pour point de départ, comme presque partout, le système continental. Ce système, dans son application à la plupart des produits manufacturés de l'Angleterre, a donc été sincèrement embrassé par l'empereur Alexandre. Sans doute, la contrebande parvenait à jeter sur les côtes si étendues de son empire une grande masse de ces produits; mais dans ses ports, le pavillon neutre ne par-

venait point à les protéger. Les autorités russes, sauf le cas de corruption, retrouvaient toute leur pénétration dès qu'il s'agissait de les atteindre et de les confisquer. Là s'arrêta, pour la Russie, la limite du système continental. Cette puissance, privée de colonies, se trouvait placée dans des conditions géographiques qui la rendaient, quant à l'usage des denrées coloniales, tout-à-fait dépendante des nations maritimes. Lorsqu'elle rompit avec l'Angleterre et s'unit à la France, une grande question dut se présenter à elle. De quelles mains recevrait-elle désormais les denrées coloniales dont elle ne pouvait se passer? De l'Angleterre? Mais le but de l'alliance était précisément de fermer le continent à tous ses produits, spécialement à ses produits coloniaux, qui, depuis la guerre, étaient devenus l'élément principal et comme le fond de son commerce. De la France? Mais la mer lui était interdite, et son commerce anéanti. Des neutres? Mais le gouvernement britannique, par les ordres du conseil, et la France, par ses décrets de Berlin et de Milan, avaient comme détruit le pavillon neutre. Il n'y avait plus que des Américains et des Suédois qui s'étaient mis au service du commerce anglais. D'ailleurs, l'Angleterre, par ses escadres et ses positions formidables, tenait dans ses mains les clés de la Baltique. Les portes du Sund ne s'ouvraient et ne se fermaient que selon son bon plaisir. Pas un bâtiment ne pouvait entrer dans cette mer, ni en sortir, sans essuyer la visite ou le feu de ses croisières. Aussi, était-ce sur ce point du globe qu'elle avait organisé cette immense contrebande dont la Suède était le vaste entrepôt, et dont Napoléon poursuivait la destruction avec une incroyable ardeur. Certes, elle n'eût toléré l'entrée dans la Baltique d'aucun navire qui n'eût été d'origine anglaise, ou qui n'eût navigué en tout ou en partie pour son propre compte. La Russie ne pouvait donc recevoir les denrées coloniales nécessaires à ses besoins que par la voie directe de l'Angleterre ou par sa permission. Aussi, en dépit de tous les engagemens pris à Tilsitt et à Erfurth, ne cessa-t-elle pas un seul jour d'entretenir avec l'ennemi commun, par l'intermédiaire des navires américains et suédois, des relations de commerce. Mais, nous le répétons, sauf les cas assez nombreux de contrebande, ces relations restèrent restreintes au commerce des denrées coloniales, et elles le furent dans la limite des besoins de la consommation indigène.

L'Angleterre se vengea des mesures prohibitives dont la Russie frappait ses marchandises manufacturées, en repoussant ses bois, ses chanvres, ses blés, ses pelleteries, tous objets d'un volume considérable, et sur lesquels la fraude n'avait point de prise, ce qui détruisit, au préjudice de la Russie, toute espèce de balance dans le commerce d'échange entre les deux puissances, amena la baisse rapide de son change, et répandit une extrême souffrance dans les fortunes de la noblesse, toutes fondées sur l'exploitation du sol. Les Anglais s'approvisionnèrent en Suède et dans l'Amérique du Nord des objets qu'ils avaient jusqu'alors tirés de la Russie.

Ainsi, le système continental n'avait reçu dans cet empire qu'une demi-exécution; il y avait été forcément tronqué et rapetissé aux mesquines propor-

tions d'un régime de douanes. C'était là une situation déterminée si impérieusement par la nature des choses, que, jusqu'aux derniers mois de l'année 1810, l'empereur Napoléon l'avait admise et respectée. Mais le moment vint enfin où, appuyé sur sa force prodigieuse, ne gardant plus de mesures, il résolut d'arracher à la Russie une décision qui devait lui livrer son ennemie. Après avoir successivement chassé le commerce anglais de la Hollande, des villes anséatiques, de l'Oldenbourg, de la Prusse, de la Poméranie, de la Suède enfin, il l'avait traqué, pour ainsi dire, au fond de la Baltique. Ses produits n'avaient plus qu'une seule issue pour pénétrer par le Nord sur les marchés du continent, c'était la Russie. Que l'empereur Alexandre consentît à la frapper à son tour, en interdisant à tous les neutres les ports de ses états, et il ne restait plus à l'Angleterre qu'à nous demander merci. Le 10 octobre 1810, le duc de Bassano écrit au duc de Vicence : « Pressez l'empereur Alexandre de confisquer ces navires prétendus neutres et de fait anglais qui vont aborder dans ses ports ; qu'il donne à l'Angleterre ce coup de grace, et elle est perdue, et la paix si désirée est conquise. Ils sont chargés de denrées coloniales ; cela seul doit être un titre de condamnation, toutes denrées coloniales se trouvant aujourd'hui, par la force des choses, marchandises anglaises, sous quelque pavillon qu'elles arrivent. Si la Russie les saisit, elle termine d'un seul coup la guerre, sinon elle l'éternise. »

Ainsi, l'empereur Alexandre tient dans ses mains les destinées de l'Angleterre, et avec elles l'avenir du monde. Jamais peut-être souverain ne fut appelé à prendre une décision aussi solennelle, d'une aussi vaste portée. Voici dans quels termes il répondit au duc de Vicence. Après avoir déclaré qu'il était aujourd'hui, comme après le traité de Tilsitt (8 novembre), l'implacable ennemi des Anglais, et que tout bâtiment qui ne pouvait fournir pour sa cargaison des certificats d'origine véritablement neutre était confisqué, il ajouta : « Mais je ne veux point confondre les innocens avec les coupables, je ne puis ni ne veux me faire un habit à votre taille. Vous dites que toute cargaison de bâtiment neutre est nécessairement de denrée anglaise ; mais personne ne sait ce que produisent de sucre et de coton les Etats-Unis. Saisir tous les bâtimens neutres, ce serait nuire et déclarer la guerre à des puissances amies. Enfin, si la Russie n'a pas de colonies, ce n'est pas une raison pour qu'elle se passe de denrées coloniales ; et si elle ne les reçoit point des neutres, qui lui en apportera ? Rien, continua-t-il, dans les traités, ne stipule ce que vous me demandez aujourd'hui ; je resterai l'ennemi inébranlable des Anglais, mais je suis non moins fermement résolu de ne pas aller au-delà de ce but. »

Ces paroles étaient bien graves ; elles allaient avoir un immense retentissement à Londres et à Paris, à Londres pour y fortifier les courages, à Paris pour y exciter la colère et la vengeance. Mieux que personne en Europe, Alexandre savait que tous ces navires américains qui abordaient dans ses ports étaient chargés de marchandises anglaises : s'il avait voulu rester fidèle à la lettre et à l'esprit du système continental, il leur eût interdit l'entrée de

son empire, et il se fût ensuite aisément entendu avec la France pour accorder au commerce de ses peuples, à l'exemple de Napoléon, l'usage des licences. Mais la question commerciale n'est plus pour lui que secondaire; il poursuit un tout autre but que le bien-être matériel de ses peuples: ce qu'il veut, c'est d'arracher l'Angleterre à la ruine qui la menace. D'un mot il peut la perdre, mais il aime mieux la sauver, et en la sauvant il abîme dans ses fondemens tout l'édifice du système continental.

Pour quiconque a suivi attentivement la marche des choses, de 1807 à 1810, cette décision ne saurait surprendre. Nous le répétons, l'alliance de Tilsitt n'existait plus; les évènemens, dans leur cours violent et forcé, l'avaient détruite sans retour. La France avait rompu toutes les digues qu'elle avait opposées à sa puissance. Tout ce qui, autour d'elle, avait fait obstacle à sa marche impétueuse, elle l'avait brisé ou subjugué. La réunion de la Hollande et des villes anséatiques à l'empire, celle toute récente du Valais, dont le but était de mettre la France en communication plus facile avec l'Italie (1), venaient de compléter son vaste système de domination dans l'Occident. Elle se dressait seule maintenant sur sa base immense comme un pouvoir gigantesque, dominateur, personnifiant en elle seule toute l'Europe occidentale. Au milieu de ce naufrage de tant de couronnes, de tant d'états qui, naguère encore, se mouvaient dans une sphère indépendante et libre, deux puissances restaient seules debout, l'Angleterre et la Russie: la première, immuable dans son opposition à toutes les conquêtes, même légitimes, qu'avait faites la France depuis vingt ans; la seconde qui, après avoir traversé toutes les épreuves d'une alliance avec cet empire, voyait s'approcher le moment où il n'y aurait plus pour elle d'autre alternative que le joug ou la guerre: le joug, elle était trop puissante pour le subir sans combattre; la guerre, elle la redoutait comme un péril immense, mais tôt ou tard inévitable. Au point d'élévation où était parvenue sa puissance, l'empereur Napoléon ne pouvait plus s'arrêter. Peut-être le pouvait-il encore à Tilsitt, et c'est pour cela qu'une alliance avait été possible entre lui et l'empereur Alexandre. Aujourd'hui le char était lancé: il fallait qu'il touchât le but ou qu'il s'y brisât, et le but, c'était la recomposition générale du système européen sur des bases toutes nouvelles et sous l'action de la dictature momentanée de l'empereur Napoléon. Le rétablissement de la Pologne devait être une des bases de cette nouvelle Europe. Déjà cet ancien royaume commençait à sortir de ses ruines et n'attendait plus qu'une dernière secousse pour compléter sa régénération. Certes, on devait être convaincu que Napoléon ne laisserait point son œuvre inachevée. Le rétablissement de la Pologne n'était plus pour lui qu'une question de temps et d'opportunité. Telle était l'idée fixe, dominante en Russie: l'empereur, ses ministres, la cour, la noblesse, tous la partageaient. Dans l'attente de cette crise terrible, la Russie pouvait-elle accorder à l'empereur Napoléon ce qu'il lui demandait aujourd'hui? Lui livrer l'Angleterre, n'était-ce

(1) En apprenant la réunion du Valais, Alexandre dit au duc de Vicence: « Voilà une belle acquisition, et qui vaut bien la Valachie. »

pas lui aplanir le chemin à la dictature de l'Europe? N'était-ce pas en quelque sorte lui livrer le monde? L'Angleterre, appuyée sur l'insurrection espagnole, était en ce moment la seule force qui empêchât la France de déborder sur le Nord. Plus tard, lorsque la Russie aurait à combattre toutes les forces de l'Occident, cette même Angleterre était destinée à devenir son plus ferme allié. Bien loin donc de hâter sa ruine, il était de l'intérêt de la Russie de raviver ses forces épuisées, et au lieu de précipiter le terme de la guerre maritime, de la prolonger indéfiniment. Mais cependant rien n'était prêt encore dans cet empire pour une guerre contre l'occident; l'état du continent lui laissait peu de chances d'y trouver des alliés. Il fallait donc qu'il tâchât d'ajourner à tout prix la lutte et d'endormir l'ardeur belliqueuse de son rival : c'est l'empereur Alexandre qui se chargea de ce rôle, rôle ingrat, et qu'il remplit avec une duplicité consommée. C'est, après tout, un triste spectacle que de voir le successeur de Pierre-le-Grand s'enfoncer dans le dédale des mensonges diplomatiques, feindre la confiance quand la crainte était dans son cœur, le dévouement au système de Napoléon quand il le démolissait depuis le faîte jusqu'à la base, l'inimitié à l'Angleterre quand il n'espérait plus qu'en elle, et que déjà il lui payait ses services futurs en la sauvant de l'abîme où la main de son ennemi allait la précipiter. Qu'on ne s'étonne plus du mot incisif du prisonnier de Sainte-Hélène : *Alexandre est un Grec du Bas-Empire.*

Le czar avait à faire à un génie trop pénétrant pour ne pas le deviner, et trop passionné, une fois qu'il l'avait jugé, pour le ménager. Son refus de fermer ses ports aux bâtimens neutres produisit sur Napoléon une de ces crises violentes qui remuent l'ame jusque dans ses profondeurs, et lui font prendre de ces décisions soudaines et terribles qui décident d'une vie tout entière. Depuis plusieurs mois, il avait comme ramassé toute sa puissance sur elle-même pour fondre sur son ennemi et l'écraser, et au moment où il croit saisir sa proie, la voilà qui lui échappe, et la main qui la lui arrache est la même qui, à Tilsitt, avait signé l'alliance destinée à la lui livrer! Un génie moins obstiné que le sien eût fléchi sous les difficultés qui semblaient renaître d'elles-mêmes : mais, entraîné par sa passion contre l'Angleterre, poursuivi par une idée fixe, la possiblité de la cerner dans son île et de l'y faire périr d'engorgement, il se raidit contre la fortune, il résolut de marcher en avant dans la voie qu'il s'était ouverte, dût cette voie le conduire au pied du Kremlin ou sur les bords de la Newa. A dater de ce moment, sa politique à l'égard de la Russie entra dans une phase nouvelle. Elle commença à se montrer menaçante. Sa conduite envers le duc d'Oldenbourg en fut comme le premier symptôme.

Le duché d'Oldenbourg était depuis long-temps un foyer de contrebande anglaise. Sa proximité du rocher d'Héligoland, dont l'Angleterre avait fait tout à la fois un riche entrepôt pour ses marchandises, un refuge pour les proscrits allemands fuyant notre domination, et un arsenal pour armer, dans l'occasion, contre nous les mécontens de l'Allemagne, faisait de ce petit duché un point très dangereux pour notre politique. Enclavé dans les pays récemment

soumis à l'empire, il fallait qu'il entrât de gré ou de force dans le système général qui avait déterminé les réunions. Mais le duc était oncle de l'empereur de Russie, et le duché, une donation de ce souverain. Alexandre avait formellement stipulé à Tilsitt la conservation de cet état. A tous ces titres, le duc d'Oldenbourg avait droit aux ménagemens de la France. Aussi, Napoléon lui avait-il d'abord laissé l'alternative d'accepter une indemnité à la place de son duché, ou de le conserver, à condition qu'il serait soumis à toutes les charges résultant de sa nouvelle situation. Mais le duc, trop prudent pour décider du sort de son duché sans l'assentiment de l'empereur Alexandre, commença par rejeter toute proposition de nature à altérer, en quoi que ce fût, l'indépendance de sa souveraineté. Napoléon apprit presque en même temps ce refus et celui d'Alexandre d'interdire ses ports aux bâtimens neutres. Décidé à ne plus garder de ménagemens vis-à-vis de la Russie, peut-être même heureux de pouvoir se venger des derniers torts d'Alexandre sur la personne de son oncle, il ordonna au général Compans (décembre 1810) d'occuper militairement le duché d'Oldenbourg, et cette occupation consommée, un décret impérial déclara le duché réuni à l'empire. Cette spoliation s'accomplit, il faut bien le dire, avec un déplorable mépris de toutes les convenances. La demeure du duc fut violée, nos soldats placés aux portes de son palais, et les scellés partout apposés. En réparation de tant de violences, l'empereur se borna à donner au duc une vague promesse d'indemnité.

Cette conduite affligea beaucoup l'empereur Alexandre. Sa dignité de souverain protecteur du duc d'Oldenbourg, son oncle, se trouvait gravement compromise. En fait d'égards et de procédés, ce prince exigeait beaucoup des autres parce que lui-même accordait beaucoup à leur amour-propre. Puis, il voyait avec une extrême douleur ses combinaisons de prudence et de ménagemens bouleversées par la politique impétueuse de son rival. Il voyait la guerre, que tous ses efforts tendaient à conjurer pour le moment, s'approcher à grands pas. Pendant plus de huit jours, les portes de son palais restèrent fermées à notre ambassadeur, auquel cependant il portait un attachement d'ami. Lorsque la première émotion eut été calmée (16 janvier 1811), il le fit venir, et il lui dit, avec une expression de tristesse profonde, que son allié venait d'attenter de la manière la plus flagrante au traité de Tilsitt, qui avait garanti positivement au duc d'Oldenbourg et sa principauté et son indépendance; qu'on ne pouvait voir dans cette spoliation qu'un dessein marqué de faire une chose offensante pour la Russie. « Quelle pouvait donc être la cause d'aussi étranges procédés? voulait-on le forcer à changer de route? On se trompait : d'autres circonstances aussi peu agréables pour son empire ne l'avaient pas fait dévier de ses principes; celles-ci ne le feraient pas changer davantage. Ce n'est point la perte d'un petit coin de terre, ajouta-t-il, qui me blesse, mais la forme qu'on y a mise : toute l'Europe a vu dans cette réunion un soufflet donné à une puissance amie. Il ne me reste plus qu'à protester contre cette violation des traités. » Puis, comme s'il eût craint d'avoir été trop

loin, il finit par ces mots : « Je le répète, ce ne sera pas moi qui manquerai en rien aux traités, qui dérogerai en rien au système continental. Si l'empereur Napoléon vient sur mes frontières, s'il veut faire la guerre à la Russie, il la fera, mais sans avoir un grief contre elle. Son premier coup de canon me trouvera aussi fidèle au système, aussi éloigné de l'Angleterre que je le suis aujourd'hui, que je l'ai été depuis trois ans. »

Ce discours, qui commençait par des plaintes amères et finissait par des protestations de dévouement, était l'expression fidèle de la politique russe, ulcérée au fond et disposée à la vengeance, mais, dans les formes, cauteleuse et amicale. L'acte de protestation auprès des cours de l'Europe portait, comme le discours, ce double caractère.

Toutefois là ne s'arrêta point l'expression du mécontentement d'Alexandre. Il rendit, le 15 janvier 1811 (1), un ukase calculé pour frapper le commerce français en Russie et favoriser l'importation, dans cet empire, des produits anglais. L'ukase prohibait nos objets de luxe et de mode et nos vins, et abaissait considérablement le tarif des droits sur les denrées coloniales, toutes nécessairement d'origine anglaise. En cas de fraude, les produits français étaient condamnés à être brûlés, et ceux d'Angleterre seulement à la saisie.

Napoléon ne pouvait se méprendre sur le véritable caractère de l'ukase : c'était un acte de représailles contre l'envahissement du duché d'Oldenbourg. Mais sa pénétration, au lieu de le guider dans les voies de la conciliation, ne lui arrache que des paroles de colère. « La haine seule, dit-il au prince Kourakin (février 1811), a pu conseiller l'ukase du 19 décembre. Nous croit-on donc insensibles à l'honneur? La nation française est fibreuse, ardente; elle se croira déshonorée lorsqu'elle apprendra que ses produits seront brûlés dans les ports russes, tandis que les produits anglais seront seulement confisqués. Je ne crains pas de vous le déclarer, monsieur l'ambassadeur, j'aimerais mieux recevoir un soufflet sur la joue que de voir brûler les produits de l'industrie et du travail de mes sujets. Quel plus grand mal la Russie peut-elle faire à la France? Ne pouvant envahir notre territoire, elle nous attaque dans notre commerce et dans notre industrie. »

Il donna l'ordre au duc de Vicence d'exiger du gouvernement russe le rappel de l'ukase, et il offrit en même temps d'indemniser le duc d'Oldenbourg avec la ville et le territoire d'Erfurth.

Le cabinet de Saint-Pétersbourg refusa de modifier l'ukase, prétendant que c'était une mesure générale, applicable à tous les produits du continent, un nouveau tarif protecteur de l'industrie nationale; et quant à l'offre d'Erfurth, il la rejeta comme une indemnité insuffisante.

Ainsi donc, divisées sur deux questions capitales, la question polonaise et la question maritime, les deux cours ne pouvaient s'accorder davantage sur les questions secondaires. Au point d'irritation où elles étaient arrivées, il était

(1) 19 décembre 1810 (style russe).

impossible que leurs prétentions ou leurs craintes ne s'exprimassent point par des dispositions militaires destinées elles-mêmes à compliquer une situation déjà si grave.

C'est la Russie qui fit les premiers pas dans la voie des armemens. Elle les commença au mois d'août 1810, après le refus de la France de signer la convention russe sur le grand-duché de Varsovie. Dans les derniers mois de l'année 1810, ils prirent un développement extraordinaire. Une activité prodigieuse se manifesta dans toutes les branches du service militaire : l'armée fut considérablement augmentée ; les corps, dispersés sur toutes les limites de ce vaste empire, se rapprochèrent par un mouvement concentrique de ses frontières occidentales. On fortifia les grandes communications conduisant de l'Allemagne au cœur de la Russie, et des travaux immenses furent entrepris sur la Dwina.

Quel était le but de ces armemens ? préparaient-ils la guerre offensive ou la simple défense ? Tout annonce qu'à cet égard Napoléon supposait à l'empereur Alexandre de simples vues défensives. Sa défection s'exprimait sous des formes si timides, ses protestations d'attachement à l'alliance et de haine contre l'Angleterre continuaient d'être si vives, que Napoléon put croire à son désir de rester en paix et à la possibilité de le ramener à lui. Du reste, quelle que fût la pensée réelle du czar, il armait ; c'était pour l'empereur une loi d'armer à son tour, lors même qu'il n'y eût pas été poussé par l'espoir d'effrayer son rival et de l'arrêter dans la voie où il venait d'entrer. Cent mille fusils et un convoi d'artillerie considérable furent dirigés sur Varsovie ; le gouvernement du grand-duché fut invité à faire de nouvelles levées, à créer de nouveaux bataillons, à redoubler d'ardeur dans les travaux des places. La garnison de Dantzick fut augmentée de six mille hommes, et son matériel porté à un grand développement. Enfin, nos masses d'infanterie et de cavalerie reçurent l'ordre de franchir le Rhin, et de se concentrer sur le Weser.

En apprenant tous ces faits, Alexandre parut troublé et surpris. Le 9 février 1811, il dit au duc de Vicence : « Vos mesures militaires prennent chaque jour un caractère plus hostile ; tout s'ébranle, et dans quel but ? Pour moi, je n'ai pas levé un homme de plus : les fortifications sur la Dwina sont purement défensives. L'empereur Napoléon veut-il la paix, l'alliance et le maintien du système ? Je suis à lui aujourd'hui comme je n'ai cessé de l'être depuis quatre ans ; mais il faut que ce soit l'Angleterre qu'il menace, et non pas ses alliés. S'il veut la guerre, il la fera sans motifs, et il sacrifiera une alliance qu'il aurait dû apprécier davantage ; s'il faut nous défendre contre lui, nous nous battrons à regret ; mais nous et tous les Russes, nous mourrons, s'il le faut, jusqu'au dernier, les armes à la main, pour défendre notre indépendance. »

Napoléon voulut répondre lui-même à ces plaintes. Le 28 février, il écrivit à l'empereur Alexandre une lettre que nous transcrivons presque en entier.

Après avoir protesté de son attachement à son alliance, il lui dit : « Je ne puis me dissimuler que votre majesté n'a plus d'amitié pour moi. Elle me fait faire des protestations et toute espèce de difficultés pour l'Oldenbourg, qui a été toujours le centre de la contrebande avec l'Angleterre. Le dernier ukase de votre majesté, dans le fond, mais surtout dans la forme, est spécialement dirigé contre la France. Dans d'autres temps, avant de prendre une telle mesure contre mon commerce, votre majesté me l'eût fait connaître. Notre alliance n'existe déjà plus dans l'opinion de l'Angleterre et de l'Europe. Que votre majesté me permette de le lui dire avec franchise, elle a oublié le bien qu'elle a retiré de l'alliance, et cependant, qu'elle voie ce qui s'est passé depuis Tilsitt. Par le traité de Tilsitt, elle devait restituer la Moldavie et la Valachie ; cependant, au lieu de les restituer, votre majesté les a réunies à son empire : la Valachie et la Moldavie font le tiers de la Turquie d'Europe. C'est une conquête immense qui, en appuyant le vaste empire de votre majesté sur le Danube, ôte toute force à la Turquie, et, on peut même le dire, anéantit cet empire.

« En Suède, tandis que je restituais les conquêtes que j'avais faites sur cette puissance, je consentais que votre majesté gardât la Finlande, qui fait le tiers de la Suède, et qui est une province si importante pour votre majesté, qu'on peut dire que, depuis cette réunion, il n'y a plus de Suède, puisque Stockholm est aux avant-postes du royaume; et cependant la Suède, malgré les fautes politiques de son roi, est un des plus anciens amis de la France.

« Pour récompense, votre majesté exclut mon commerce depuis la Moldavie jusqu'à la Finlande et m'inquiète sur ce que je fais en-deçà de l'Elbe. Des hommes insinuans, et suscités par l'Angleterre, fatiguent les oreilles de votre majesté, de propos calomnieux. Je veux, disent-ils, rétablir la Pologne. J'étais maître de le faire à Tilsitt; douze jours après Friedland, je pouvais être à Wilna. Si j'eusse voulu rétablir la Pologne, j'eusse désintéressé l'Autriche à Vienne; elle demandait à conserver ses anciennes provinces et ses communications avec la mer, en faisant porter ses sacrifices sur ses possessions de Pologne: je le pouvais en 1810, au moment où toutes vos troupes étaient engagées contre la Porte; je le pourrais dans ce moment encore. Puisque je ne l'ai fait dans aucune de ces circonstances, c'est donc que le rétablissement de la Pologne n'était pas dans mes intentions. Mais si je ne veux rien changer à l'état de la Pologne, j'ai le droit aussi d'exiger que personne ne se mêle de ce que je fais en-deçà de l'Elbe. Moi, je suis toujours le même; mais je suis frappé de l'évidence que votre majesté est toute disposée à s'arranger avec l'Angleterre, ce qui est la même chose que de mettre la guerre entre les deux empires. Votre majesté abandonnant l'alliance et brûlant la convention de Tilsitt, il serait évident que la guerre s'ensuivrait quelques mois plus tôt ou quelques mois plus tard. Le résultat de tout cela est de tendre les ressorts de nos empires pour nous mettre en mesure. Je prie votre majesté de lire cette lettre dans un bon esprit, de n'y rien voir qui ne soit

conciliant et propre à faire disparaître, de part et d'autre, toute espèce de méfiance et à rétablir les deux nations, sous tous les points de vue, dans l'intimité d'une alliance qui, depuis quatre ans, a été heureuse. »

Cette lettre était une démarche pleine d'habileté, car, d'une part, elle tendait à rassurer la Russie sur la question de Pologne, et de l'autre, sans faire précisément du refus d'Alexandre de fermer ses ports aux bâtimens neutres, un cas de rupture immédiate, elle lui laissait clairement entrevoir que, s'il persistait dans ses refus, la guerre deviendrait tôt ou tard inévitable.

IV.

Les choses en étaient à ce point, lorsque deux incidens graves, la dislocation de la grande armée russe du Danube et les armemens secrets de la Prusse, vinrent encore accroître les méfiances et l'irritation qui armaient l'un contre l'autre les empereurs de France et de Russie.

La journée de Batin avait été, comme nous l'avons dit, désastreuse pour la Turquie : elle lui avait coûté une belle armée, un matériel immense et les principales places du Danube; elle avait en quelque sorte décidé du sort de la Moldavie et de la Valachie, dont la réunion à l'empire russe semblait un fait désormais accompli. Cependant la Porte ne s'était point laissé abattre par un grand revers. Le sultan Mahmoud avait commencé à révéler, dans cette crise affreuse, cette mâle et puissante énergie qui, depuis, a marqué chaque phase de son règne, et qui, dirigée par un génie plus sûr ou favorisé par des circonstances plus heureuses, en eût fait un des plus illustres réformateurs de l'humanité. On le vit sortir des habitudes efféminées de ses prédécesseurs, s'arracher aux mollesses et à l'obscurité du sérail, se montrer en public, déclarer hautement qu'il ne consentirait jamais à la cession de la Moldavie et de la Valachie, vouer enfin à l'exécration publique tout musulman qui ne marcherait point à la défense de l'islamisme. Comme le trésor était vide, il donna lui-même l'exemple des sacrifices : il fit porter à la monnaie l'argenterie du sérail. En même temps, il appela ses peuples d'Asie à la défense de ses provinces d'Europe; par ses ordres, Tchappa-Oglou s'avança à la tête de 50,000 Asiatiques et fut dirigé sur le Danube. Une nouvelle armée fut ainsi réorganisée comme par enchantement. Les Russes, surpris dans l'ivresse de leurs succès par un ennemi sur l'indiscipline et l'indolence duquel ils avaient compté, n'eurent pas le temps de profiter de la victoire de Batin. Les opérations recommencèrent plus vives que jamais sur les rives du Danube; mais il était réservé à la Porte de se voir accabler dans cette campagne par une série non interrompue de désastres. Le 10 octobre 1810, les Russes et les Turcs se livrèrent, près de la ville de Routshouk, une bataille aussi sanglante et plus décisive encore que celle de Batin, car à Routshouk, la Porte perdit la seule armée qui lui restât. Les Balkans et Constantinople furent encore une fois à découvert : le sort de la Turquie était bien réellement cette fois dans les mains de la Russie.

Tandis que la destruction de ses armées la mettait à la merci de son ennemi, l'indiscipline et la révolte déchiraient son sein. Les janissaires commençaient à pénétrer le caractère du jeune prince qu'ils avaient laissé monter sur le trône après les deux révolutions qui en avaient précipité Sélim et Mustapha; ils devinaient la haine que leur portait le cousin et l'élève de Sélim; ils ne déguisaient point leur projet de l'arracher du trône comme ils en avaient déjà renversé son malheureux parent. En vain Mahmoud avait-il voulu délivrer la capitale de cette soldatesque indisciplinée, en l'envoyant combattre sur le Danube; elle avait ouvertement résisté à ses ordres, et, lorsqu'elle apprit le désastre de Routshouk, au lieu de voler à la défense des Balkans, elle ne sut que se mutiner de nouveau. Il fallut toute la fermeté de Mahmoud, qui fit exécuter tous les chefs du complot, pour sauver de la fureur des janissaires sa couronne et sa tête.

De leur côté, les pachas étaient presque partout en rébellion, ouverte ou cachée, contre le pouvoir du sultan; ils avaient profité de l'administration un peu molle de Sélim, et de l'anarchie qui avait suivi sa chute, pour préparer leur indépendance. L'unité de l'empire était comme brisée. Mahmoud, depuis son avénement au trône, avait déployé une incroyable vigueur pour maîtriser les pachas rebelles et reconstruire l'unité du pouvoir souverain. Ses efforts n'avaient pas été partout couronnés du même succès : les pachas de Bagdad, de Damas, et d'autres encore, avaient payé de leur tête leurs prétentions secrètes à l'indépendance; mais le puissant Ali, pacha de Janina, dont la domination embrassait la Grèce, la Macédoine et la Thessalie, suffisait pour mettre en échec le trône du sultan. Mahmoud, élevé dans la dissimulation du sérail, ajournait ses vengeances contre son redoutable sujet. Pour le moment, il l'entourait d'égards et cherchait à stimuler son ardeur pour la défense de l'islamisme; mais le désastre de Routshouk était si grand, il exposait à de tels périls la Turquie entière, qu'au milieu du trouble général on pouvait tout craindre de l'audace d'Ali-Pacha. Aussi la terreur était-elle générale dans le gouvernement ottoman : tous les courages étaient abattus; une passion unique s'était emparée de tous les esprits, celle de la paix, et de la paix à tout prix. La Russie, qui terrifiait le divan par ses victoires, le corrompait par son or; elle avait acheté presque toutes les voix de ce conseil, qui, fidèle à son contrat de lâcheté et de corruption, conjurait le sultan d'humilier sa fierté sous les décrets du ciel, en acceptant les nouvelles propositions de la Russie : elle persistait à demander la cession de la Moldavie et de la Valachie jusqu'au Thalweg du Danube, et l'indépendance de la Servie. Mahmoud lutta cette fois encore avec une admirable énergie contre tous les esprits lâches ou vendus qui l'entouraient, et il rejeta fièrement les conditions des Russes. Cependant les circonstances étaient tellement impérieuses, qu'elles l'eussent forcé à fléchir, si les affaires d'Occident ne lui en eussent épargné la honte.

D'abord l'attitude des Russes après la bataille de Routshouk ne fut pas celle d'un ennemi victorieux, résolu de tirer tout le parti possible de ses

succès. Ils restèrent enfermés dans leur camp du Danube. Une main invisible semblait les enchaîner sur les rives du fleuve, et leur ravir le fruit de leur victoire. Dès-lors, il parut évident qu'ils n'avaient vaincu que pour obtenir une paix immédiate, et que les affaires d'Orient ne tenaient plus qu'une place secondaire dans la politique de leur gouvernement. La Turquie était sauvée; mais pour elle, ce n'était pas assez. Elle voulait recouvrer la Moldavie et la Valachie, que les Russes occupaient et administraient depuis le commencement de la guerre, et dont ils avaient payé la conquête par cinq années des plus opiniâtres et des plus sanglans efforts. La Porte fut bientôt délivrée de ce dernier danger. Au mois de mars 1811, un ordre de Saint-Pétersbourg vint tout à coup dissoudre l'armée du Danube. De neuf divisions qui élevaient son effectif à près de 80,000 hommes, cinq durent abandonner les provinces grecques et se diriger sur les frontières du duché de Varsovie. Tout le poids de la guerre fut laissé aux quatre autres divisions, qui, fortes à peine de 30,000 hommes, et ne pouvant plus tenir la campagne, furent obligées d'abandonner l'offensive et de se renfermer dans les places du Danube.

La dislocation de l'armée du Danube, après une suite de triomphes qui semblaient lui livrer l'empire ottoman, produisit sur l'esprit de l'empereur Napoléon une impression profonde. Il savait quel prix immense Alexandre attachait à la possession de la Moldavie et de la Valachie, avec quelle ardeur il en poursuivait la réunion depuis cinq années; le but était maintenant atteint : les deux provinces étaient paisiblement occupées par ses armées, administrées par ses généraux; aucune force humaine ne semblait désormais capable de les lui arracher. La Turquie n'avait plus d'armée; ce n'était plus le sort de la Moldavie et de la Valachie qui était en question, mais l'existence même de l'empire; et voilà que la Russie se dessaisit de sa proie et qu'elle transporte ses forces du Danube sur les frontières du grand-duché. Cette décision parut à Napoléon la preuve, ou que cette puissance nous supposait l'intention de l'attaquer en 1811, ou qu'elle était elle-même décidée à prendre l'offensive et à fondre sur le grand-duché avant qu'un seul de nos bataillons eût passé l'Oder.

Tandis que la cour de Saint-Pétersbourg abandonnait l'Orient, la Prusse prenait une attitude militaire qui semblait trahir un plan secret d'invasion prochaine de l'Allemagne par les armées russes. Disons d'abord quels étaient les rapports de la France avec la cour de Berlin, depuis la paix de Vienne, 1809.

Cette cour s'était trouvé placée, après la dernière guerre d'Autriche, dans une des situations les plus déplorables que puisse connaître un état. Elle savait que Napoléon, à Tilsitt, avait voulu sa destruction complète; qu'après la paix, il l'avait voulue encore; que, si elle existait aujourd'hui, elle le devait uniquement à la protection de la Russie. La conduite qu'elle avait tenue pendant la guerre d'Autriche n'avait fait qu'accroître l'inimitié mêlée de mépris dont Napoléon la poursuivait depuis 1806. Les fautes qu'elle avait commises alors étaient de celles que pardonnait le moins le chef de la France.

Un ennemi franc et ouvert pouvait trouver grace devant cette nature forte et audacieuse, tandis qu'il n'éprouvait que colère et dégoût pour une cour où l'irrésolution et la faiblesse le disputaient à la haine et à la vengeance. Aussi, à peine eut-il signé la paix de Vienne, qu'il mit une précipitation vindicative à accabler la Prusse sous le poids de ses griefs récens. Dans ses discours au ministre prussien, à Paris, il lui rappela toutes ses fautes dans ce langage âpre et dur qu'il employait trop souvent lorsqu'il se plaisait à humilier ses ennemis en les démasquant. L'effroi fut extrême à Berlin. Cette cour infortunée crut sérieusement que c'en était fait d'elle, et que sa destruction était arrêtée dans la pensée de l'empereur. Elle n'avait plus de bras pour la défendre. L'amitié de la Russie, au lieu d'être une protection pour elle, était un péril de plus. Elle avait cette pénétration que donne le malheur; elle voyait l'alliance de Tilsitt minée dans ses bases, Napoléon aspirant à la dictature continentale, et la Russie réduite bientôt à l'alternative de subir ses lois ou de le combattre. Tremblante, obsédée des plus sombres pressentimens, la famille royale avait quitté Kœnigsberg, où elle s'était, pendant trois années, soustraite à notre surveillance, et elle était revenue s'établir à Berlin. Aux malheurs publics vinrent se joindre les douleurs domestiques. La mort remplit de deuil cette maison royale, sur laquelle la fortune semblait avoir épuisé ses traits les plus durs. La reine de Prusse succomba, le 19 juillet 1810, à une courte maladie, pendant un séjour qu'elle était allée faire à Mecklenbourg, au milieu de sa famille. Elle emporta dans la tombe les pleurs d'un peuple qui aimait tout en elle, ses belles et nobles qualités, et jusqu'à ses défauts. Cette mort, qui causa un si grand vide dans la vie intime du monarque, eut une influence marquée et heureuse sur les destinées politiques de la Prusse. La reine avait un esprit remarquable, une grande beauté, une grace plus séduisante encore, et, par tous ses charmes, elle exerçait sur le roi et sur toute la cour, un ascendant irrésistible, dont elle fit un usage funeste pour son pays. La nature l'avait créée pour plaire et non pour gouverner; en lui prodiguant toutes les graces de son sexe, elle lui en avait aussi donné l'organisation faible et mobile. Elle faisait de la politique avec ses passions de femme, parce qu'elle était dépourvue de cette raison ferme et puissante qui fit d'Élisabeth d'Angleterre et de Catherine II moins des femmes illustres que de grands rois : l'histoire doit la condamner comme l'auteur principal de la guerre insensée de 1806.

Lorsque sa mort eut laissé le roi livré aux inspirations de son jugement droit et sûr, la politique de son cabinet cessa d'être passionnée et capricieuse; elle fut, comme lui, timide, réservée, mais droite et loyale. Napoléon sut apprécier toute l'importance politique de cet évènement : à dater de ce moment, il commença à prendre plus de confiance dans les actes et les paroles de la cour de Berlin; il s'étudia même à la rassurer, en adoucissant, par des paroles bienveillantes, la dureté de ses derniers reproches. C'est peut-être à ce retour de confiance que la Prusse a dû de pouvoir traverser, sans périr, la crise de la guerre de Russie. Du reste, Napoléon n'en exigea pas moins d'elle le remboursement de sa dette militaire, qui s'elevait encore à cent millions

de francs, et son adhésion absolue aux derniers décrets contre le commerce anglais.

Cependant la grande lutte qui allait décider du sort de l'Europe s'approchait. Dans la situation où se trouvait la Prusse, il était impossible, une guerre éclatant entre la France et la Russie, qu'elle n'y fût pas enveloppée tout entière. Elle ne pouvait rester neutre : il fallait qu'elle servît de route militaire à l'une ou à l'autre, en attendant qu'elle leur servît de champ de bataille. Il fallait, en un mot, qu'elle fût russe ou française.

La France, par elle-même ou par ses alliés, l'étreignait de toutes parts ; elle l'avait démantelée sur tous les points : elle occupait encore trois de ses principales places et Dantzick. Elle lui avait ainsi enlevé jusqu'à la possibilité de défendre son territoire, si elle était tentée de l'envahir. Il fallait donc que la cour de Berlin, si elle s'unissait à la Russie, se transportât, au premier coup de canon, avec toutes ses forces disponibles, au-delà de la Vistule, qu'elle nous livrât tout le pays compris entre l'Oder et ce fleuve, et qu'elle ne rentrât sur son territoire qu'escortée de 300,000 Russes. Une semblable résolution était grande, audacieuse; la Prusse, en l'embrassant, restait dans la vérité de ses sentimens et de ses passions, et pour les états comme pour les individus, il n'existe de vraie grandeur que dans la vérité. Mais cette résolution, qui eût été admissible si la Russie avait pris l'offensive et ouvert ses bras à la Prusse, ne l'était plus, du moment que cette puissance voulait ajourner la lutte. Aussi, est-il certain que la cour de Berlin commença par s'offrir à la Russie, qui ne voulut point l'accepter comme alliée, de peur de précipiter la guerre qu'elle redoutait comme le plus grand des périls.

La Prusse n'avait donc pas la liberté du choix : la fatalité des circonstances l'enchaînait à sa plus grande ennemie. L'alliance de la France offrait d'ailleurs des avantages immédiats d'une haute importance; elle fixait, dans l'état présent de l'Europe, les destinées du pays : elle mettait un terme à ses anxiétés comme aux intrigues de nos ennemis. Elle ramenait la confiance dans l'opinion, le mouvement dans les affaires, le crédit dans les finances; elle ouvrait enfin, à cette monarchie, une perspective, non de grandeur, mais d'adoucissement à ses malheurs présens. A tous ces titres, l'alliance de la France était le seul parti qui convenait alors à la Prusse. Aussi le roi, ses ministres et l'opinion publique elle-même s'y rattachèrent comme à la seule chose qui pouvait les sauver. A peine la cour de Berlin commença-t-elle à entrevoir les indices d'une rupture entre les deux empires (24 mars 1811), qu'elle nous conjura, avec une ardeur pressante mêlée d'humilité, de lui accorder le bienfait de notre alliance. Ce fut, de sa part, comme une abdication, entre nos mains, de toute indépendance (16 avril 1811), une volonté exprimée sous mille formes, et chaque jour, de se livrer à nous sans partage, de nous servir de la tête et de l'épée en toutes occasions (16 mai 1811). La Prusse voulait vivre à tout prix, dût-elle vivre esclave et enchaînée, et, il faut bien le dire, cet amour de l'existence étouffait en elle toute dignité du malheur.

Lorsqu'elle commença à nous accabler de ses instances, l'année 1811 com-

mençait, et Napoléon ne désespérait point d'éviter la guerre. Ses armemens n'avaient point encore perdu leur caractère simplement menaçant pour devenir tout-à-fait offensifs, et ses actes diplomatiques portaient un cachet de prudence et de réserve extrêmes. Il n'opposa qu'un silence absolu aux prières de la cour de Berlin, et, comme s'il eût voulu soumettre sa résignation à des épreuves dernières et décisives, il lui demanda de lui ouvrir une route militaire de Stettin à Dantzick, afin d'être en mesure d'augmenter la garnison et le matériel de cette dernière place. C'était exiger de la Prusse qu'elle lui livrât une partie de son territoire. La mesure de nos exigences était comblée. Elle fléchit encore, et bientôt la nouvelle route militaire fut couverte de nos bataillons et de nos convois d'artillerie. En retour de tant d'humilité, le roi Frédéric-Guillaume ne demandait qu'une chose, c'était l'alliance; il l'implorait comme un gage de salut. Mais le moment n'était pas encore venu pour l'empereur de rompre son terrible silence. Alors on frémit de crainte à Berlin; on se persuada que toutes nos exigences n'avaient qu'un but, celui de pousser la Prusse à bout de patience et de résignation (12 juin 1811), de la jeter dans quelque mesure violente, afin d'avoir un prétexte pour fondre sur elle et la détruire. Au milieu de ces angoisses, la cour de Berlin prit une résolution désespérée (20 juillet 1811) : dussent ses armemens précipiter sa ruine (22 juillet 1811), elle envoya l'ordre secret à tous les soldats en semestre de rejoindre leurs corps, à toutes les places fortes de se mettre sur le pied de guerre, à tous les chefs militaires de former des camps, et, sous prétexte d'exercer les troupes, de les diriger sur la Vistule, comme pour se lier au mouvement des Russes, et protéger la fuite du roi et de la cour. A ces nouvelles, l'empereur Napoléon s'alarma et conçut à son tour des soupçons; il savait combien il était haï à Berlin. Dans des temps ordinaires, il eût ajouté foi aux protestations du roi; sa moralité eût été pour lui la meilleure de toutes les garanties. Mais aux situations extrêmes, les remèdes extrêmes. On pouvait tout craindre d'une cour placée dans d'aussi affreuses circonstances. Peut-être les offres du roi n'étaient-elles qu'une perfidie pour masquer une trame ourdie de longue main avec la cour de Saint-Pétersbourg. Ces armemens de la Prusse, qui coïncidaient si parfaitement avec la concentration des armées russes sur les frontières polonaises, et avec la dislocation de l'armée du Danube, n'étaient-ils pas les indices d'une invasion prochaine du grand-duché de Varsovie par les Russes? Dans le doute, Napoléon prend ses mesures comme si les armées d'Alexandre allaient déborder sur la Vistule, et se réunir aux Prussiens (août 1811). Les garnisons de Stettin et de Dantzick furent encore augmentées ; toute l'armée saxonne fut dirigée sur les frontières prussiennes; l'armée du prince d'Eckmulh fut portée à 100,000 hommes, en sorte que la Prusse fut cernée de toutes parts. Si un seul bataillon russe avait mis le pied sur le territoire du grand-duché de Varsovie, l'ordre était donné : de tous les points, nos armées et celles de nos alliés fondaient sur la Prusse et l'écrasaient.

Cependant Napoléon, qui veut réellement éviter la guerre s'il le peut, et,

si elle est inévitable, l'ajourner du moins à l'année 1812, Napoléon se décide à écrire (6 avril 1811) à l'empereur Alexandre, dans le but tout à la fois de le rassurer sur ses propres armemens, et de le faire s'expliquer sur les mouvemens des Russes et des Prussiens.

Après avoir protesté de ses intentions pacifiques, il ajoute : « On a tant dit à votre majesté que je lui en voulais, que sa confiance en a été ébranlée. Les Russes quittent une frontière où ils sont nécessaires pour se rendre sur un point où votre majesté n'a que des amis. Cependant j'ai dû penser aussi à mes propres affaires, et me mettre en mesure. Le contre-coup de mes préparatifs portera votre majesté à accroître les siens; ce qu'elle fera, retentissant ici, fera faire de nouvelles levées, et tout cela pour des fantômes. Ceci est la répétition de ce que j'ai vu en Prusse en 1806, et à Vienne en 1809. Pour moi, je resterai l'ami de la personne de votre majesté, même quand cette fatalité qui entraîne l'Europe, devrait un jour mettre les armes à la main à nos deux nations. Je ne me réglerai que sur ce que fera votre majesté; je n'attaquerai jamais; mes troupes ne s'avanceront que lorsque votre majesté aura déchiré le traité de Tilsitt. Je serai le premier à désarmer, si votre majesté veut revenir à la même confiance. A-t-elle jamais eu à se repentir de la confiance qu'elle m'a témoignée? »

Le désir de l'empereur d'éviter cette année une rupture s'exprime non moins vivement dans ses entretiens avec le prince Kourakin. « Que votre empereur précise ses vœux, lui dit-il; si ce qu'il désire est faisable, nous le ferons... Vous nous parlez de vos sentimens pacifiques, et les faits démentent vos paroles; au lieu de venir à nous un bâton blanc à la main, c'est le casque en tête que vous vous présentez. »

A toutes ces plaintes, Alexandre répond que ses sentimens pacifiques n'ont jamais changé : ses armemens n'ont qu'un caractère défensif; ils n'ont été que le contre-coup nécessaire de ceux de la France. « On me reproche, dit-il au duc de Vicence, de ne point m'expliquer; je l'ai fait depuis longtemps. C'est l'empereur Napoléon qui ne répond à rien de ce que je lui ai demandé. Je veux l'alliance, et comme empereur de Russie et comme homme. On m'accuse de vouloir la guerre; mais la guerre n'est-elle pas pour moi pleine de chances périlleuses, avec un rival tel que l'empereur Napoléon, et surtout dans l'état d'isolement de tous mes alliés naturels, où je me trouve par suite de ma fidélité à l'alliance ? Je demande qu'on réprime les passions soulevées du grand-duché de Varsovie, et que cet état désarme; qu'on rétablisse le duc d'Oldenbourg dans sa principauté, l'inconvénient d'être enclavé dans l'empire français étant mille fois moindre que celui de perdre son état. Erfurth n'est point une indemnité suffisante; qu'on m'en propose une convenable, et je l'accepterai. »

Les deux empereurs semblaient s'attacher, dans leurs lettres et leurs discours, à ne dire ni l'un ni l'autre le fond de leurs pensées, s'échauffant sur des intérêts secondaires qui n'étaient que des prétextes, et se taisant sur les griefs véritables, sachant bien qu'aborder de si brûlantes questions, c'était

trancher la question de la guerre. Le moment était prochain où de part et d'autre on allait enfin se dire la vérité tout entière.

Aux dernières mesures militaires de la Russie, la France avait répondu, comme nous l'avons dit, par des armemens extraordinaires. Elle avait augmenté considérablement le matériel et l'effectif des garnisons de Dantzick et de Stettin, dirigé sur Varsovie de nombreux convois d'artillerie et de munitions, porté à cent mille hommes l'armée du prince d'Eckmuhl, invité tous les princes de la confédération à rassembler leurs contingens et à se tenir prêts à marcher au premier signal. Le grand-duché, plus exposé que tout autre, fut aussi le point sur lequel Napoléon dirigea ses principales combinaisons. Toute sa population virile et jeune prit les armes; des camps furent établis à Sierost et à Modlin; nuit et jour des milliers de bras travaillaient à fabriquer des armes. Le grand-duché se trouva transformé en un vaste camp. Les passions à Varsovie ne pouvaient plus se contenir; elles appelaient la guerre comme la crise dernière qui devait compléter la régénération politique et nationale de la Pologne.

La Russie à son tour prenait une attitude formidable. Les travaux sur la Dwina étaient terminés; trois cent mille hommes avec huit cents pièces de canon occupaient, à la fin d'avril 1811, les gouvernemens de Minsk, de Courlande, de Witepsk et de Volhynie. Le système d'armemens de cet empire était achevé. L'empereur Alexandre était prêt à tout évènement, en mesure de commencer la guerre, si des circonstances favorables l'y excitaient, ou de la repousser, si elle venait le chercher. C'est alors que le cabinet de Saint-Pétersbourg déchira le premier le voile dont jusqu'ici il avait enveloppé sa pensée. Le 8 mai 1811, le chancelier comte de Romanzoff fit entendre au duc de Vicence ces graves et décisives paroles : « Tout ne se réduit point, monsieur le duc, à l'affaire d'Oldenbourg, ni à celle de l'ukase du 19 décembre 1810; il en est une autre bien plus importante à résoudre, c'est celle du grand-duché de Varsovie; *ce grand-duché ne peut rester constitué tel qu'il est.* » Bientôt notre ambassadeur pénètre la pensée tout entière du cabinet russe, pensée à laquelle s'associe, mais à un moindre degré d'énergie, l'empereur Alexandre. Cette pensée est celle-ci : La Russie ne peut rester désarmée en présence du duché de Varsovie constitué tel qu'il est; elle préfère la guerre, malgré ses chances périlleuses, à un pareil état de choses; elle demande que le grand-duché perde son nom, que sa constitution soit dénaturée, qu'il soit réuni, comme une simple province, au royaume de Saxe. Il est une combinaison qu'elle préférerait à tout. La France doit une indemnité au duc d'Oldenbourg; qu'elle consente à lui donner une partie du duché de Varsovie, ou simplement la ville et le territoire de Dantzick, et la Russie satisfaite s'empressera de désarmer. Ainsi, la politique de cette puissance s'est enhardie; elle, aussi, est entrée dans une phase nouvelle. De passive qu'elle était jusqu'alors, elle est devenue active, exigeante. Naguère encore, elle ne demandait d'autres garanties contre le rétablissement de la Pologne qu'une simple convention; aujourd'hui, elle veut davantage. Appuyée sur

une armée de trois cent mille hommes, elle exige que Napoléon renverse ce qu'il a fondé à Tilsitt, et ce qu'il a continué à Vienne en 1809.

Dans le moment où elle porte si haut ses prétentions, elle recueille le prix de ses facilités envers les neutres.

Le commerce britannique s'était précipité tout entier dans la voie de salut qu'elle lui avait ouverte. Tous les produits qu'il versait autrefois par mille canaux sur le continent, furent dirigés sur les ports de cet empire, en sorte qu'en peu de mois, la masse de produits coloniaux d'origine anglaise importés sur ce vaste marché devint si prodigieuse, qu'ils tombèrent à vil prix. Tout ce qui dépassa les besoins de la consommation russe fut exporté à l'étranger. La Prusse, l'Autriche, la Hongrie et l'Italie elle-même en furent inondées. Brody et Memel étaient les deux portes par lesquelles ces produits pénétraient en Allemagne et en Hongrie. La Russie devint ainsi la grande voie de transit des marchandises anglaises sur le continent; elle en eut le monopole exclusif; elle remplaça à elle seule tous les débouchés que s'était ouverts la contrebande anglaise depuis la publication des décrets de Berlin et de Milan, et que la main de Napoléon venait de lui fermer. De là pour elle des profits immenses qui l'indemnisèrent largement de toutes ses souffrances passées.

La même impulsion qui entraînait la Russie hors de notre sphère nous enlevait aussi la Suède. Ce n'est point par notre action personnelle que nous dominions cette puissance depuis 1807, mais par l'intermédiaire de la Russie, dont nous disposions à titre d'alliée. Le jour où l'empereur Alexandre abandonna notre système, l'arme avec laquelle nous pouvions l'atteindre et la frapper fut brisée. La question maritime résolue à Saint-Pétersbourg, le fut de même à Stockholm; et cette cour, rendue à la liberté de ses mouvemens, vint se replacer sous le patronage de l'Angleterre. Il se forma alors entre les Anglais, les Américains, les Suédois et la Russie, une véritable ligue commerciale contre le système continental, ligue dans laquelle chacune de ces puissances prit un rôle distinct. L'Angleterre était la source de tous les produits, tant coloniaux que manufacturés; les Américains se chargeaient de les transporter dans les mers d'Europe; la Suède leur servait d'entrepôt dans la Baltique; la Russie enfin leur ouvrait ses ports et ses routes pour les faire parvenir sur tous les marchés du continent. C'en était fait du système continental; il était anéanti jusque dans ses fondemens.

L'empereur Napoléon touche à la crise finale de son règne.

Deux faits principaux sont en présence qui résument les intérêts et les griefs réciproques des deux empires. D'une part, la Russie déclare à la France qu'elle ne peut vivre tranquille ni désarmée à côté du duché de Varsovie : elle lui en demande le sacrifice; de l'autre, la France exige de la Russie qu'elle interdise l'entrée de ses ports aux bâtimens neutres, tous chargés de marchandises anglaises Réduite à ces termes, la situation se simplifie sans rien perdre de sa gravité. Il est évident qu'elle n'offre plus que deux issues : la guerre et la guerre prochaine, ou l'abandon simultané fait par les deux puissances de leurs prétentions mutuelles. De la part de la Russie, sacrifice du commerce

anglais; de la part de la France, sacrifice du duché de Varsovie. Dans cette voie de concessions, c'était à la France de faire les premiers pas, parce que c'est elle dont la politique envahissante forçait sa rivale à se mettre en mesure de lui résister. Mais cette initiative, la situation de l'empereur Napoléon, sa dignité, lui permettent-elles de la prendre ? En 1809, lorsqu'il avait à prononcer dans le palais de Schœnbrünn sur les destinées de l'Autriche vaincue, il pouvait faire aux instances de l'empereur Alexandre le sacrifice de ses sympathies en faveur du duché de Varsovie. La liberté de ses décisions était alors entière. Tout l'excitait à fléchir. Le maintien de l'alliance russe contre l'Angleterre n'était possible qu'à ce prix. Tout lui commandait d'ensevelir dans les profondeurs de sa pensée ses vues sur la Pologne, et de maîtriser l'élan généreux qui l'entraînait à payer aux Galliciens le prix du sang qu'ils avaient versé pour sa cause. Cette politique froide, calculée, mais prévoyante et habile, il ne l'eut point, et cette faute d'un cœur noble et grand l'a perdu. Ce génie si mâle et si ferme, au coup d'œil si net et si profond, faillit par où succombent les esprits faibles et sans portée. En agrandissant de deux millions d'ames le duché de Varsovie, quand il n'en donnait que quatre cent mille à la Russie, il fit une chose déplorable, puisqu'il s'aliéna sans retour un allié nécessaire, sans constituer le grand-duché d'une manière assez forte pour lui rendre les mêmes services que l'empire russe. A dater de ce jour, son secret ne lui appartint plus; il fut livré au monde entier. Le rétablissement futur de la Pologne plana sur toute la Russie comme un péril immense et prochain : il n'y eut plus dans tout ce vaste empire qu'une pensée, celle de défendre l'œuvre de Catherine II et de se préparer à la lutte. En vain Napoléon s'efforça-t-il, après le traité de Vienne, de tenir assoupie et dans l'ombre la question polonaise; elle était devenue pour la cour de Saint-Pétersbourg la question vitale et présente. C'est le czar qui à son tour s'en empare, qui arrache les voiles dont Napoléon veut l'envelopper, et qui, d'une main ferme, en presse la solution. Mais il est évident que le chef de la France n'a plus le choix de l'alternative; il a enchaîné lui-même son avenir : détruire ou annihiler le duché de Varsovie, n'eût-ce pas été avouer au monde entier qu'il cédait aux menaces de la Russie, qu'il reculait devant ses armées, qu'il répudiait, par peur de la guerre, l'œuvre de sa pensée, de ses victoires et des sympathies de son peuple ? L'ame élevée et audacieuse de l'empereur repoussait un semblable rôle.

Aussi, à peine a-t-il connu la pensée d'Alexandre, qu'il se hâte de dissiper les espérances qu'il a pu concevoir (fin de mai 1811). Il dit au prince Kourakin : « Je sais que la Russie veut le grand-duché de Varsovie et Dantzick, c'est contre eux qu'elle agglomère ses forces; eh bien! moi, j'ai armé Dantzick contre elle, et j'ai invité le grand-duché à préparer ses moyens de défense. Je vous déclare, monsieur l'ambassadeur, que je me regarderais comme déshonoré si je sacrifiais cet état aux exigences de votre maître. »

Après des paroles aussi décisives, la Russie n'avait plus qu'à se maintenir dans l'attitude formidable qu'elle avait prise et à persévérer dans son système à l'égard des neutres. Céder aux exigences de Napoléon et frapper l'Angle-

terre quand Napoléon se croyait le droit de lui tout refuser, c'eût été, il faut en convenir, faire acte de soumission, s'avouer vaincu avant d'avoir combattu. Elle n'en était point réduite à s'humilier à ce point.

La guerre était donc inévitable entre la France et la Russie : elle était comme l'expression dernière de tout l'ensemble de leur situation. Au fond, malgré l'énergie de son ame et sa prodigieuse puissance, l'empereur Napoléon n'envisageait pas sans anxiété tous les périls d'une entreprise dont le but était à six cents lieues de sa capitale, sous un climat horrible, au sein d'un peuple courageux, résigné, endurci à toutes les misères de la vie, unissant la trempe vigoureuse du barbare à la discipline et aux combinaisons savantes de la science militaire; il s'inquiétait d'avoir à tracer une ligne militaire de cinq cents lieues à travers ces populations germaniques que d'éclatans et perpétuels triomphes pouvaient seuls maintenir silencieuses et soumises à sa domination. Aussi, avait-il un désir ardent d'échapper, au moins pour le moment, à la nécessité de cette guerre, et ce désir nourrit dans sa pensée de trompeuses espérances. Il crut intimider son rival par le déploiement de ses vastes armemens, l'épouvanter en lui montrant le midi, le centre et l'Orient conjurés contre lui, et lui arracher, par la peur et sans combat, ce qui ne pouvait être que le prix de la lutte, l'interdiction des ports de son empire aux marchandises anglaises. Cette espérance ne cessa de le dominer avant et pendant la guerre; sur le Niémen, à Wilna et jusque sur les débris fumans de Moscou, on retrouve cette illusion au fond de tous ses plans politiques et militaires. Ébloui par l'excès de ses prospérités, son génie, plus vaste et plus fécond encore que pénétrant, commençait peut-être à perdre un peu de la justesse de son coup d'œil dans son appréciation des hommes et des choses. Ainsi, les nuances du caractère d'Alexandre lui échappaient. Il le croyait faible, parce que ses manières étaient faciles; fasciné comme à Tilsitt, parce que son langage continuait d'être flatteur, ignorant que, sous ces formes douces et gracieuses et ces paroles adulatrices, régnaient une ambition ardente et une intelligence merveilleuse des intérêts de la Russie. Et puis, les évènemens, en marchant, avaient agrandi la pensée d'Alexandre, mûri son caractère; ce n'était plus le jeune homme des dernières années, partageant ses heures entre les affaires et la galanterie, se livrant aux premières par devoir, et à l'autre avec passion. C'était aujourd'hui le chef d'un grand empire absorbé par la crise terrible qui s'approchait, et mesurant de l'œil la profondeur des deux abîmes entre lesquels il se trouvait placé. Il savait que, si la Russie courait d'immenses périls dans une lutte corps à corps avec l'empire français, il y en avait d'imminens pour sa personne dans une paix honteuse. Des renseignemens secrets et fidèles lui montraient sa noblesse conjurée tout entière contre le système continental et prête à tout oser plutôt que de retomber sous ce joug odieux. La fin tragique du père disait assez au fils ce qu'il avait à faire dans la crise présente. C'est cette situation compliquée de périls de tous genres que ne voulut point reconnaître l'empereur Napoléon, et cette faute a été une des plus graves de son règne.

Lorsqu'au mois d'août 1811, il donna ses ordres pour compléter son vaste système d'armemens, ce fut autant pour effrayer le czar et le faire fléchir que pour se mettre en mesure de commencer la guerre au printemps de 1812, si toute possibilité de l'éviter était détruite. L'avenir restait encore à ses yeux vague et plein d'espérances. La levée de 1812 fut décrétée. Nos grandes masses d'infanterie et de cavalerie passèrent le Rhin et furent dirigées sur Erfurth et Magdebourg; les garnisons de Dantzick et de Stettin, et leur artillerie, furent encore augmentées; les armées du grand-duché de Varsovie et de la Saxe furent portées à leur plus haut développement, et mises sur le pied de guerre. Enfin tout en France se prépara pour l'entreprise la plus gigantesque des temps modernes.

Napoléon espérait beaucoup de l'impression qu'allaient produire en Russie ces grandes mesures. Elle fut en effet très vive, et, dans le premier moment, on put croire que la Russie épouvantée allait fléchir et s'humilier. Tant que la guerre avait été éloignée, la cour de Saint-Pétersbourg avait paru la braver; maintenant qu'elle approche, on en calcule avec effroi toutes les chances terribles : l'opinion en Russie s'agite et se trouble; les salons cessent de déclamer contre nous; les meilleures têtes de l'empire s'inquiètent d'une lutte dans laquelle les Russes vont avoir à combattre toutes les forces de l'Occident. La cour partage l'anxiété générale. Alexandre maîtrise les mouvemens de son orgueil : il veut, pour le moment, nous désarmer; et, pour y réussir, il se fait humble et suppliant. Le 30 janvier 1812, il vient d'apprendre la direction de nos masses sur Erfurth et le départ prochain de la garde impériale de Paris. Il dit avec l'accent d'une véritable douleur au comte de Lauriston, qui avait remplacé, dans l'ambassade de Saint-Pétersbourg, le duc de Vicence : « Voilà des faits et une conduite qui prouvent bien la résolution de me faire la guerre; dites cependant à votre maître que ma patience ne s'épuisera point : elle sera constante jusqu'au bout. Je le répète, il lui faudra venir me chercher, car je n'irai pas au-devant de lui : je n'ai eu aucune communication avec l'Angleterre depuis mon alliance avec la France. Répétez bien à l'empereur que je n'en aurai pas avant qu'il ne m'ait tiré un premier coup de canon. Je ne veux pas l'attaquer. Je sais quel est son génie, les ressources que lui offrent ses généraux et ses officiers, mais j'ai de bons soldats, et, s'il m'attaque, nous nous défendrons bien : il en coûtera bien du sang; mais du moins, je n'aurai pas une seule agression à me reprocher. Je n'ai fait aucune demande, je n'ai dépouillé personne. L'empereur Napoléon perdra en moi un ami, un bon allié : j'ignore ce qui arrivera; mais j'ai la satisfaction d'avoir tout fait pour éviter la guerre. » En disant ces dernières paroles, il était sérieusement affecté; sa figure était altérée.

La crainte de la guerre à Saint-Pétersbourg ne se manifestait pas seulement par des paroles, mais par des actes. Sur l'affaire d'Oldenbourg, le cabinet russe se montra aussi facile qu'il avait été jusqu'alors inflexible. Erfurth, d'abord dédaigné comme une indemnité insuffisante, fut jugé très convenable, pourvu qu'on y joignît quelques accessoires de peu d'importance, seu-

lement pour sauver la dignité du czar. Même facilité sur le duché de Varsovie. On cessa de demander son incorporation à la Saxe : on alla même jusqu'à déclarer que, si la France voulait donner une partie du duché ou Dantzick en indemnité au duc d'Oldenbourg, on le refuserait. Mais le point sur lequel on insista avec le plus d'ardeur fut le désarmement des deux empires. En témoignage de ses dispositions pacifiques, Alexandre renvoya sur le Danube deux des cinq divisions qu'il en avait retirées six mois auparavant. « Laissons dormir toutes les questions, disait le comte de Romanzoff au comte de Lauriston, rappelons nos armées au centre de nos empires, et ensuite nous traiterons amicalement. » Cependant toute cette humilité était plutôt dans la forme que dans le fond, parce qu'elle ne portait que sur des points secondaires. C'était sur la question maritime qu'il fallait céder pour désarmer la France, et, sur ce point, la Russie demeurait inébranlable dans son nouveau système. Ses ports, ses magasins, ses marchés, ses routes, continuaient de rester ouverts aux marchandises anglaises, qui y affluaient en quantités si énormes, que, sur les marchés mêmes de l'Allemagne, leur valeur était descendue au-dessous du cours ordinaire. Ce n'était plus seulement des navires américains qui se chargeaient de les apporter en Russie, mais des navires anglais, qui, pour conserver un reste d'apparence d'origine neutre, hissaient au haut de leur mât le pavillon américain ou brésilien. Les concessions d'Alexandre sur des questions insignifiantes n'avaient donc qu'un but, celui de gagner du temps et d'ajourner la guerre à une époque plus favorable pour son empire. Mais les mêmes causes qui lui faisaient craindre de la commencer alors étaient précisément pour nous des raisons déterminantes de l'entreprendre immédiatement. L'ajourner après la soumission de l'Espagne eût été une faute insensée. L'insurrection de ce pays, continuellement ravivée par l'or et les armées de l'Angleterre, ne pouvait être vaincue par les moyens ordinaires : nos plus habiles généraux, à la tête des meilleurs soldats de l'Europe, avaient échoué à la tâche. Pour la mener à une prompte et glorieuse fin, il fallait la présence de Napoléon, l'unité de son génie et de son commandement, et le concours d'une partie des forces qui alors étaient campées entre le Rhin et l'Oder. Certes, la Russie n'attendrait pas que l'insurrection espagnole fût vaincue, que le dernier soldat anglais fût chassé de la Péninsule pour se déclarer. Elle agirait comme l'Autriche en 1809. Napoléon à Madrid apprendrait bientôt l'entrée d'Alexandre à Varsovie. Aujourd'hui l'Autriche, la Prusse, toute l'Allemagne, venaient se grouper autour de notre drapeau : ajourner nos projets, dégarnir les rives de l'Oder et du Rhin, tourner ainsi le dos à l'Europe, c'était la livrer aux impulsions de la Russie, de l'Angleterre et de ses propres passions. La guerre offensive et immédiate nous portait comme un torrent sur la Vistule, entraînant avec nous toutes les force de l'Occident ; avec le système de défense et d'expectative, le torrent, au contraire, descendrait du Nord à l'Occident, emportant à son tour avec lui toute l'Allemagne. Quant à la guerre d'Espagne, le point capital en ce moment était moins de la terminer que de conserver

nos avantages dans la Péninsule. La Russie, une fois vaincue et soumise, l'Espagne ne tarderait pas à l'être. Pour contenir Wellington et les insurgés, nos forces actuelles suffisaient : ravivée par un renfort annuel de vingt-cinq mille hommes, cette belle et valeureuse armée, qui en comptait plus de trois cent mille, était en mesure de tenir tête à tous les évènemens.

La guerre était donc résolue dans la pensée de l'empereur, et il en avait fixé l'époque au printemps de 1812. On a dit qu'il avait reculé long-temps devant cette vaste entreprisse (1). On l'a montré en proie aux plus cruelles hésitations, consultant l'avis de ses grands officiers, rencontrant autour de lui de vives résistances et parvenant enfin à en triompher comme de ses propres incertitudes. Pour nous, nous ne pouvons admettre ces doutes dans un esprit aussi ferme : il savait bien qu'au point où en étaient arrivées les choses, aucune force humaine n'était plus capable d'empêcher la lutte. Le czar, en rentrant dans le système continental, l'eût sans doute ajournée, mais tôt ou tard il eût fallu de part et d'autre s'y résigner. La question maritime et celle même de la Pologne n'en étaient après tout que des causes immédiates, et en quelque sorte matérielles : les causes premières appartenaient à des faits d'un ordre plus élevé et plus général.

Cette guerre était, de la part de la France, le dernier terme de ce vaste système de conquêtes et de prééminence, qui a son point de départ dans le traité de Campo-Formio, qui fut reproduit plus tard dans celui de Lunéville; expression puissante des passions et des volontés de la nation française, système que Napoléon n'a point fondé, mais qu'il a mis sa gloire et son génie à faire triompher, vengeance éclatante et terrible par laquelle la révolution a répondu à l'Europe monarchique conjurée pour la détruire, et qui devait finir par la défaite et l'abaissement de la France, ou la réforme, sous son influence dictatoriale, de l'organisation politique et sociale de l'Europe.

Il y a un fait capital qui n'a pas été assez remarqué dans l'histoire de cette fameuse lutte, c'est que la paix qui a suivi les victoires de Marengo et de Hohenlinden a été pour la France et pour ses ennemis un moment décisif. Alors, et seulement alors, il était possible de fonder un état de choses solide et permanent. Ce que la convention et le directoire n'avaient pu faire, le consulat pouvait l'accomplir. La mission des pouvoirs révolutionnaires était une mission de guerre. Le traité de Campo-Formio fut, comme tout ce qu'ils créèrent, une œuvre de guerre. La mission du premier consul était une mission de paix : clore la révolution à l'intérieur, et à l'extérieur, réconcilier la république avec l'Europe, tel fut son programme politique après le 18 brumaire. Il remplit avec un merveilleux génie d'organisation la première partie de sa tâche et ne prit aucun soin de remplir la seconde. Il débuta, dans ses rapports avec l'Europe, par lui imposer le traité de Lunéville, qui était un droit créé par la victoire, mais non un acte de conciliation et de durée; cette première transaction décida de toute la vie du premier consul. Les

(1) M. le comte Philippe de Ségur.

traités de Campo-Formio et de Lunéville, en donnant Anvers à la France, en plaçant sous sa main les républiques batave, suisse et cisalpine, organisèrent en quelque sorte une guerre interminable entre la France d'une part, et l'Autriche et l'Angleterre de l'autre. Dans la condition où l'Europe se trouvait alors, l'Angleterre et l'Autriche devaient finir par entraîner la Prusse et la Russie, ce qui mettait la France dans l'impérieuse nécessité d'être à elle seule plus forte que les quatre grandes monarchies ensemble, ou de subir leur loi. La raison politique nous conseillait de désarmer la cour de Vienne ou celle de Londres. Le sacrifice à faire à Lunéville était indiqué par la nature des choses; c'était celui de nos conquêtes italiennes, mieux valait pour nous posséder Anvers que Milan. Le vainqueur de Marengo, en admettant, que sa fierté se fût résignée à abaisser volontairement la France au-dessous du point de grandeur où l'avait placée le directoire, aurait-il pu, sans compromettre sa popularité et sa fortune, sans soulever contre lui les clameurs de la France entière, signer à Lunéville l'abandon de cette Italie que son épée avait deux fois conquise? Il est permis d'en douter, et ce doute, que l'histoire doit admettre, l'absout de presque tous les torts tant reprochés à son ambition. La France adopta comme une œuvre de gloire et de puissance nationale le traité de Lunéville; et si cette grande faute a fini par la perdre elle et son chef, en jetant l'un sur le rocher de Sainte-Hélène, et en resserrant l'autre dans les étroites limites de l'ancienne monarchie, elle n'a pas le droit d'en accuser l'ambition de Napoléon, car elle est devenue sa complice : elle a été solidaire de ses fautes comme de sa gloire et de ses malheurs.

Dès que Napoléon se fut convaincu qu'entre la France, telle que l'avait constituée le traité de Lunéville, et les grandes monarchies, il n'y avait pas de pacification possible, la guerre, dans ses redoutables mains, changea de caractère. Elle ne fut plus un moyen pour maintenir la France au point de grandeur où l'avaient élevée les victoires de la république, il en fit une arme de destruction contre tous ses ennemis; et comme ses ennemis formaient toute la vieille Europe monarchique, c'est l'Europe tout entière qu'il résolut d'attaquer dans ses fondemens, pour ensuite la réorganiser sur des bases nouvelles plus en harmonie avec les intérêts sociaux et extérieurs de la France.

Afin d'accomplir cette œuvre immense de destruction et de recomposition, il avait à choisir entre deux systèmes. Il pouvait imiter la politique de la convention et du directoire, ajouter à la force de ses armées et de son génie celle du levier révolutionnaire, au lieu de relever le trône de Louis XIV et de s'y asseoir, consacrer sa force à les ébranler tous, rester le soldat de l'égalité et de la liberté, et ne briguer d'autre gloire que celle d'être le héros de la réforme européenne. Mais l'homme qui organisait si puissamment le pouvoir en France, eût été inhabile à fonder la liberté en Europe. Dompter la révolution dans l'intérieur et la déchaîner sur le continent étaient deux tâches contradictoires. Napoléon se dessaisit donc volontairement d'une arme terrible avec laquelle il aurait pu soulever le monde et en changer la face; il mit les

masses hors de cause et réduisit ses moyens d'action à des forces purement matérielles. Il transporta le peuple, des clubs et de la place publique, sur les champs de bataille du continent; et, pour l'occuper, il lui livra l'Europe, non plus à révolutionner, mais à conquérir. La lutte des principes cessa pour faire place à une guerre d'ambition purement territoriale. A la place de l'amour de la liberté et de l'égalité, qui avait fait faire de si grandes choses, il mit dans les ames celui de l'ambition personnelle, qui lui a donné des armées admirables de discipline et de dévouement, des fonctionnaires zélés et intelligens, mais qui a fini par briser le ressort moral du pays et par l'isoler lui-même de la nation. A l'alliance des peuples contre les trônes, il substitua le système des alliances. La politique fédérative, telle que l'avaient pratiquée Richelieu et Louis XIV, succéda à la politique de propagande du directoire. Napoléon n'admit plus en Europe que des gouvernemens amis ou ennemis. Les premiers, il les récompensa magnifiquement : il leur livra les dépouilles des vaincus et fit de leurs princes, la plupart ducs ou simples électeurs, de puissans rois. Ses ennemis, il les traita sans pitié, ici morcelant leurs territoires, les ruinant par ses exigences, les réduisant à la condition de vassaux ; là portant la main jusque sur les trônes, découronnant de vieilles dynasties et leur substituant ses frères.

C'est ainsi que, sous sa puissante action, tout l'ancien édifice européen s'écroula, et que sur ses débris s'en éleva un autre construit avec des élémens tout nouveaux. En 1812, il avait achevé une partie de son œuvre. L'Italie, l'Allemagne, la Suisse, faisaient partie intégrante de sa politique fédérative. Il lui restait maintenant à organiser le Nord. La Russie, telle que l'avait faite Catherine II, occupait dans cette partie de l'Europe une place trop prépondérante pour entrer comme élément docile et passif dans son système, et dès-lors elle lui faisait obstacle. C'étaient deux forces nécessairement hostiles : il fallait que l'une des deux détruisît l'autre ou qu'elle en fût détruite. Si le premier but de la guerre était de forcer la Russie à rentrer dans le système continental, son but définitif et capital, quel que fût le moment où il serait atteint, devait être de rejeter cet empire dans ses anciennes limites et de rétablir la Pologne. Défendu par une armée nationale de deux cent mille hommes et au besoin par nos propres forces, appuyé sur la Turquie et la Suède remises elles-mêmes en possession de tout ce que leur avait enlevé la Russie depuis cent ans, cet ancien royaume deviendrait la base de notre puissance fédérative dans le Nord. Nous devant son existence, enchaîné à nos destinées, il serait entre nos mains un levier redoutable avec lequel nous parviendrions à maîtriser tous nos ennemis. La civilisation occidentale n'aurait plus à redouter les invasions de la barbarie moscovite. Le boulevard que l'ambitieuse Catherine avait renversé, se trouverait relevé : cette fois du moins, nos armes allaient servir la cause d'un noble peuple, dont les malheurs avaient remué les sympathies du monde entier, et cette gloire valait bien celle de faire ou défaire des rois et de reculer les limites d'un empire déjà trop vaste.

V.

La guerre une fois résolue dans la pensée de l'empereur, il ne lui restait plus qu'à organiser un vaste système d'alliances qui lui permît d'attaquer son ennemi par tous les points à la fois. L'Autriche et la Prusse entraient en première ligne dans l'ordre de ces alliances.

Le rôle de l'Autriche lui était tellement commandé par sa situation, que toute hésitation de sa part semblait impossible. Cependant, au moment de se prononcer, il y eut à Vienne comme un cri sourd et douloureux de l'opinion contre la nécessité affreuse de coopérer à l'asservissement de la seule puissance restée libre encore sur le continent. La haine qu'on nous portait dans ce pays, contenue par l'alliance de famille plutôt qu'assoupie, se déchaîna de nouveau. Les coteries jusqu'alors disséminées de la noblesse se coalisèrent contre le comte de Metternich et le système français. Leurs chefs étaient le comte de Stadion, qui, dans le triomphe de ses principes, cherchait le triomphe de son ambition; Bardacci, esprit ardent et habile, aimé de l'empereur dont il était le secrétaire intime; Rasumowski, ancien ambassadeur de Russie à Vienne, maintenant fixé dans cette capitale, où il se faisait remarquer entre tous par sa haine fougueuse contre la France et l'éclat de son faste; quelques-uns des archiducs, l'archiduchesse Béatrix, et cette fois, à la tête de tous, l'impératrice. Elle avait vu s'accomplir le mariage de sa belle-fille avec un dépit secret que le temps n'avait fait qu'augmenter; sa vanité souffrait de voir briller sur le front de Marie-Louise la plus belle couronne du monde, tandis qu'elle-même n'avait en partage qu'une couronne flétrie par les revers, un époux assiégé de dégoûts et d'ennuis, une cour enfin que les derniers malheurs avaient remplie de tristesse et d'amertume. Elle avait une aversion prononcée pour le comte de Metternich qu'elle accusait de ce mariage détesté; et quoique la nature l'eût douée d'un jugement sain, ses passions de femme subjuguaient cette fois sa raison, et elle prêtait ouvertement son appui aux ennemis de la France. L'empereur François était le but principal de leurs efforts et de leurs intrigues. Ils s'adressaient à ses préjugés et aux tendances naturelles de son esprit, tâchaient d'effrayer son ame timorée en lui répétant sans cesse que l'homme auquel il avait donné sa fille, ne tendait qu'à la dictature du continent, au renversement ou au vasselage de toutes les anciennes dynasties, et que, dans ses vues de destruction, il ne se laisserait point arrêter par des scrupules de famille. De leur côté, l'Angleterre et la Russie lui offraient, l'une ses subsides, l'autre l'appui de ses armées, s'engageant à ne poser les armes que lorsque l'Autriche aurait recouvré tout ce qu'elle avait perdu dans les dernières guerres. Les chefs du parti anglo-russe avaient un plan tracé d'avance : contracter dès aujourd'hui des engagemens secrets avec les cours de Londres et de Pétersbourg, feindre vis-à-vis de nous une neutralité toute passive, nous offrir même, pour mieux nous tromper, des garanties, nous laisser nous engager dans les steppes de la Russie, se déclarer alors, ne point attendre les arrêts

de la fortune, mais la maîtriser, s'élancer avec toutes les forces de la monarchie sur les derrières de nos troupes, donner les mains aux peuples allemands, briser les fers de la Prusse, et enfermer nos armées dans un cercle d'ennemis sur une terre ennemie; tel était l'ensemble de leur plan.

Ainsi, deux impulsions contraires agissaient sur l'empereur François: l'une, hardie et violente, toute sympathique avec ses propres penchans, c'était celle d'une partie de sa noblesse; l'autre, prévoyante et habile, expression triste, mais vraie, de la situation du pays, c'était celle du comte de Metternich. Faible, irrésolu, l'empereur faillit plus d'une fois, en dépit de ses instances redoublées pour obtenir notre alliance, s'abandonner au parti anglo-russe; mais la main ferme de son ministre le retint sur les bords de l'abîme, car la neutralité la plus complète n'eût point satisfait l'empereur Napoléon. Avant de marcher sur le Niémen, il eût posé à la cour de Vienne l'alternative d'accepter son alliance ou la guerre, et la guerre, c'eût été le démembrement de la monarchie. Elle n'avait donc pas réellement le choix entre deux systèmes; il fallait qu'elle devînt notre alliée par la seule raison qu'il lui était impossible d'être autre chose.

Aux circonstances extérieures qui faisaient de cette alliance une nécessité étaient venus se joindre de graves embarras intérieurs. Comme si aucune condition de l'extrême infortune ne devait manquer à cet empire, le faisceau qui unissait ses provinces était menacé de se rompre. Une lutte violente venait d'éclater entre la cour et la Hongrie. Au milieu des coalitions de l'Europe contre la révolution française, les Hongrois étaient toujours demeurés fidèles à leurs traditions de liberté et d'indépendance nationale, et jamais ils n'avaient dissimulé leurs sympathies pour cette révolution que leur gouvernement s'était acharné à détruire. Les plus grands désastres de la monarchie les avaient trouvés froids et indifférens, et il était visible qu'ils voulaient tracer une ligne profonde entre leurs intérêts et ceux du reste de l'empire. Après la guerre de 1809, il commença à se manifester dans les classes élevées de ce peuple un sentiment vif et exalté de ses forces et un désir extrême de sortir de son rôle secondaire pour prendre la haute main dans les affaires générales de la monarchie. On ne voulait plus recevoir la loi de Vienne, mais la donner. Ainsi, tandis que la Russie minait sourdement par ses intrigues religieuses l'attachement des Grecs de Hongrie pour le gouvernement autrichien, l'esprit de liberté et d'indépendance produisait les mêmes résultats dans les diverses classes de la noblesse.

La dernière guerre avait ruiné en Autriche le crédit public par l'abus effroyable qui avait été fait du papier-monnaie, qui, après la paix, était tombé au-dessous du dixième de sa valeur nominale. Voulant rétablir l'équilibre entre ce papier et le prix des espèces métalliques, le gouvernement décréta, le 20 février 1811, qu'à dater du 31 janvier 1812, les billets de banque de Vienne ne seraient plus reçus que pour un cinquième de leur valeur nominale. C'était une banqueroute déguisée. La cour de Vienne résolut de n'admettre ni exception ni remontrance à l'égard de cette grande mesure finan-

cière, de l'étendre à toute la monarchie, à la Hongrie aussi bien qu'à la plus chétive de ses provinces. Mais le décret provoqua au sein de ce royaume une indignation générale. Il fut jugé comme un attentat flagrant à sa constitution politique. La haute noblesse, presque tout entière endettée et que cette mesure atteignait directement, fit, cette fois, cause commune avec la noblesse équestre, bien plus ardente et audacieuse dans ses attaques contre la cour. C'est au milieu de cette exaspération générale que le gouvernement convoqua la diète (juillet 1811), dans le but de lui faire accepter son décret. La session qui s'ouvrit alors ne fut qu'un long et opiniâtre combat entre la cour et cette assemblée, l'une pour imposer, l'autre pour rejeter la patente du 20 février. L'attitude de la seconde chambre dans cette session mémorable fut noble, ferme, digne en tout d'un peuple mûr pour l'indépendance et la liberté pratique. On la vit défendre pied à pied, avec beaucoup d'énergie et d'éloquence et une grande intelligence de la tactique parlementaire, les priviléges de la constitution, qui défendait expressément au roi d'augmenter les impôts sans le consentement des états. Quant au gouvernement, il commença par affecter des prétentions superbes. « Quelques régimens allemands, dit le comte de Wallis, feront bonne et prompte justice de tous ces esprits rebelles; » parole imprudente à laquelle la diète répondit par ce fier défi : « On dit que l'empereur veut tirer l'épée contre nous, s'écria un député aux acclamations unanimes de l'assemblée; soit : à notre tour, nous tirerons la nôtre; nous ne souffrirons pas qu'on emploie la force pour nous soumettre; nous nous donnerons plutôt à l'empereur Napoléon, qui nous gouvernera mieux. » La cour, d'abord menaçante, ne tarda pas à modifier son attitude et à adoucir son langage. Elle protesta de sa fidélité aux constitutions et aux libertés du royaume, cessa d'exiger au nom de ses droits souverains, mais seulement de l'intérêt général et à titre de secours indispensable dans la crise actuelle de l'Europe, le consentement des états au décret du 20 février. Ce changement dans la conduite du gouvernement impérial n'en amena aucun dans les dispositions de la diète hongroise : elle continua de repousser le décret avec la résistance la plus opiniâtre, et l'on ne peut prévoir quelle eût été l'issue de cette lutte violente, si la guerre de Russie et l'alliance avec la France ne fussent venues lui faire diversion. C'est la guerre de 1812 qui a peut-être sauvé l'Autriche d'une révolution en Hongrie. Autant ce projet de guerre soulevait de répugnances à Vienne, autant il remuait de sympathies chez les Hongrois. Ce peuple avait vu tomber la Pologne avec douleur, et il ne pouvait qu'applaudir à une entreprise dont le but devait être de la relever sur ses anciennes bases. Ce fut là la véritable cause qui détermina ses représentans à céder aux demandes de la cour. La diète non-seulement accepta la patente légèrement modifiée, mais, de plus, elle vota un impôt extraordinaire.

L'alliance entre la France et l'Autriche fut signée à Paris le 14 mars 1812, après une courte négociation dont les discussions ne portèrent que sur l'article 8 du traité secret.

Le traité patent se bornait à stipuler l'alliance des deux empires, applicable seulement à une guerre contre la Russie.

Le véritable traité existe dans la convention secrète dont voici les principales dispositions.

L'Autriche s'engageait (article II) à fournir à la France un corps de 24,000 hommes d'infanterie, de 6,000 hommes de cavalerie et de 60 pièces de canon.

Article IV. Ce corps sera commandé par un général nommé par l'empereur d'Autriche, mais aux ordres directs de l'empereur des Français ; il ne pourra être ni divisé ni amalgamé avec les autres corps de l'armée française.

Article VII (*textuel*). Le rétablissement du royaume de Pologne sera proclamé sous la garantie des deux hautes parties contractantes; néanmoins la possession de la Gallicie occidentale est spécialement garantie à S. M. l'empereur d'Autriche.

Article VIII (*textuel*). Si, cependant, il était à la convenance des deux hautes parties contractantes qu'une portion de ladite province fût réunie au royaume de Pologne, soit pour l'établissement des frontières dudit royaume, soit pour tout autre motif quelconque, S. M. l'empereur des Français s'engage dès à présent à céder les provinces Illyriennes en échange de ladite portion de la Gallicie, dont la valeur comparative serait établie sur la base combinée de la population, de l'étendue et du revenu.

L'Autriche avait demandé la cession immédiate des îles Illyriennes sans condition, comme le prix de l'alliance et comme moyen de la nationaliser dans l'esprit de ses peuples. La France repoussa cette prétention, mais consentit à l'article IX, qui établissait que, dans le cas d'une heureuse issue de la guerre contre la Russie, et lors même qu'il n'y aurait pas lieu à un échange contre une partie de la Gallicie, les provinces Illyriennes seraient cédées à l'empereur d'Autriche.

Par l'article XI, les deux puissances garantissaient l'intégrité de l'empire ottoman, dans le cas où la Porte, rompant les négociations de Bucharest, continuerait la guerre contre la Russie.

L'empereur d'Autriche s'engageait formellement, par l'article XII, à n'écouter aucune proposition de paix, trêve ou autre arrangement quelconque, sans en prévenir S. M. l'empereur des Français; de son côté, l'empereur des Français prenait le même engagement vis-à-vis de son allié.

L'alliance de l'Autriche contre la Russie était au fond bien plutôt encore politique que militaire : il ne pouvait en être ainsi de celle de la Prusse. Sa position géographique la condamnait à nous servir, pendant toute la durée de la guerre, de route militaire. Il fallait que nous pussions disposer de toutes les ressources de son territoire comme s'il nous eût appartenu. Ce point admis, il restait à l'empereur à décider quel était le meilleur système pour arriver au but, de l'alliance ou de la possession violente. Ce dernier parti offrait un avantage incontestable, celui de nous garantir contre les funestes consé-

quences d'un revers possible. Une haine implacable fermentait dans tous les cœurs prussiens contre notre domination : une logique cruelle pouvait donc nous conseiller d'enlever à des populations ennemies l'appui et l'autorité d'un pouvoir central et organisé, et d'anéantir un gouvernement que la terreur seule amenait à nos pieds, que nos succès désespéreraient, et qui, si la fortune nous trahissait, pouvait compromettre le salut de notre retraite. Mais ce parti, à côté de ses avantages, présentait d'immenses inconvéniens : c'était d'abord un acte d'une insigne violence qui, au lieu de comprimer la population de la Prusse, pouvait la pousser à un soulèvement. Puis c'était donner le signal de la rupture avec la Russie, et l'empereur, qui voulait sauver le grand-duché de Varsovie, attachait une importance immense à prévenir les Russes sur la Vistule et à faire de ce fleuve, peut-être même du Niémen, la base et le point de départ de ses opérations. Enfin, l'occupation forcée de la Prusse exigerait 100,000 hommes qui diminueraient d'autant nos forces disponibles contre la Russie. L'alliance au contraire, l'alliance absolue, sans réserve, s'adaptait merveilleusement au plan militaire de l'empereur. Elle faisait arriver sa formidable armée sur le Niémen avec la rapidité d'un torrent, transportait immédiatement la guerre sur le territoire de son ennemi, et lui valait, indépendamment de toutes les ressources d'un pays allié, un renfort de vingt-cinq mille hommes d'excellentes troupes. Entre ces deux systèmes, Napoléon hésita long-temps ; il était préoccupé de l'idée que la cour de Berlin le trompait, et qu'elle était liée, par des engagemens secrets, avec la Russie. Nous l'avons vu adopter, au mois de juillet 1811, sous l'influence de ce soupçon, les mesures les plus menaçantes contre la Prusse, l'envelopper de toutes parts dans le réseau de ses armées, prêt à l'envahir et à l'accabler au moindre symptôme d'intelligence de cette puissance avec la cour de Saint-Pétersbourg. Ces craintes, du reste, étaient sans fondement. Il est bien vrai que Frédéric Guillaume, épouvanté par l'approche d'une tourmente qui menaçait de l'envelopper et de briser sa frêle monarchie, s'était adressé à l'empereur Alexandre, non point pour se livrer à lui, mais pour le conjurer de se montrer pacifique et de prévenir la guerre par des concessions faites à propos. On conçoit que de semblables conseils, faits pour attendrir le czar sur le sort de son ancien et malheureux allié, ne pouvaient le déterminer à modifier en quoi que ce fût sa politique. Les dernières mesures de Napoléon avaient achevé de porter la terreur et la désolation à Berlin. Le 26 août 1811, le comte de Hardenberg avait dit au comte de Saint-Marsan, notre ministre dans cette cour : « Le roi ne vous demande qu'une chose, la confiance et l'amitié de l'empereur Napoléon. Si malheureusement la guerre doit éclater, il se met tout entier à sa disposition ; mais je suis chargé de vous le déclarer, monsieur le comte, s'il ne peut obtenir cette confiance, si, en cas de guerre, il voit son pays envahi, il se regardera comme déshonoré aux yeux de l'Europe. Alors, n'eût-il aucun espoir de succès, il aimera mieux s'exposer à périr les armes à la main : c'est pourquoi il a résolu de se mettre en mesure ; il a donné l'ordre de

mettre toutes ses forteresses sur le pied de guerre; les régimens vont être portés au grand complet.»

Cette démarche était un coup de désespoir qui ne laissait à Napoléon d'autre alternative que d'envahir la Prusse ou de lui accorder son alliance. Il se décida pour ce dernier parti. Néanmoins des doutes lui restaient encore: peut-être les paroles du ministre prussien étaient-elles une dernière ruse pour prévenir l'invasion des Français et donner aux Russes le temps de s'approcher. Il arrête ses résolutions pour cette double hypothèse. D'une part, il promet formellement son alliance à la Prusse: « s'il n'a pas accueilli ses offres plus tôt, c'est par la seule crainte de donner des ombrages à la Russie (1); » tel est le langage que le comte de Saint-Marsan doit tenir à la cour de Berlin. Mais, en même temps, ce ministre doit exiger impérieusement, au nom de son souverain, le désarmement immédiat de la Prusse. Si trois jours après cette déclaration, elle n'a pas révoqué tous ses ordres, le ministre de France devra quitter Berlin, après avoir écrit au prince d'Eckmulh de marcher sur cette capitale avec cent cinquante mille hommes, et au roi de Saxe, d'envahir la Silésie.

Cette déclaration calma les angoisses du roi: quelque dure et violente que fût la forme sous laquelle Napoléon lui accordait son alliance, c'était l'alliance enfin; et pour son pays, l'alliance, c'était la vie. Cependant l'empereur tardait encore à la conclure. Ces délais lui étaient commandés par tout l'ensemble de son système de guerre. Le sort du duché de Varsovie préoccupait au plus haut point sa pensée, et il voulait, à tout prix, le sauver d'une invasion russe. Pour obtenir ce grand résultat, il fallait qu'il arrivât sur la Vistule avant que les hostilités fussent commencées. De là sa résolution de ne conclure ses alliances qu'au moment définitif d'agir. Nous croyons qu'à cet égard ses précautions étaient superflues. Si son plan de guerre était tracé d'avance, celui d'Alexandre l'était aussi, et ce plan, auquel avaient travaillé les meilleurs généraux de l'empire, était de ne point venir nous combattre en Allemagne au milieu de toutes nos ressources, mais au contraire de nous attendre derrière les lignes de la Dwina, de nous attirer d'abord dans les marais de la Lithuanie, et puis ensuite dans les steppes de la Vieille-Russie, de tout détruire sur notre passage, de créer ainsi autour de nous la solitude des déserts, et de nous décimer par la triple action des batailles, de la famine et du climat. Cette grande combinaison ne fut pas, comme on l'a dit, l'œuvre fortuite des premières opérations militaires; elle avait été mûrie long-temps et elle date de 1811. Notre ambassadeur, le comte de Lauriston, peu de mois après son arrivée à Saint-Pétersbourg, s'était procuré à cet égard les documens les plus précieux et les plus circonstanciés: il les adressa à l'empereur, sur l'esprit duquel il ne semble pas qu'ils aient produit une vive impression. On doit du moins le présumer quand on le voit apporter dans la conclusion

(1) Dépêche de Compiègne, 13 novembre 1811.

de ses alliances des délais qui pouvaient lui devenir si funestes, et qui contribuèrent à lui faire perdre l'appui de la Turquie.

Sa lenteur étudiée à conclure avec la Prusse fut mal interprétée à Berlin; on voulut y voir l'intention secrète d'en finir, par un coup de main décisif, avec cette monarchie : aussi le désarmement fut-il d'abord incomplet. Les travaux des places de Colberg, de Pilsen et de Graudentz, un moment suspendus, furent repris avec une nouvelle ardeur. De là, dans l'esprit de l'empereur, de nouveaux soupçons accompagnés de la plus vive irritation. Si le comte de Saint-Marsan avait partagé ses méfiances, c'en était fait de la Prusse : elle était envahie et écrasée; ce ministre fut, pendant trois semaines, l'arbitre des destinées de ce pays. Il n'y avait qu'un traité d'alliance signé et ratifié qui pût mettre un terme à une situation aussi violente, et d'où naissaient, de tous côtés, la méfiance et l'anxiété.

Ce traité fut enfin signé le 24 février 1812. Les deux cours furent promptement d'accord sur les bases de l'alliance, il n'y eut de discussions entre elles que sur deux points. La Prusse exprimait le vœu que les forteresses de l'Oder fussent complètement évacuées par nos troupes; elle demandait aussi à être affranchie de l'humiliante condition du traité de Tilsitt, qui fixait à 42,000 hommes l'effectif de son armée. La France s'étaya des circonstances extraordinaires où allait la placer la guerre de Russie pour rejeter ces demandes.

D'après le traité d'alliance, l'armée prussienne restait fixée à 43,190 hommes; le contingent fourni par la Prusse à la France devait être de 20,000 hommes; les garnisons de Colberg et de Graudentz ne devaient se composer, la première, que de 3,800 hommes, la seconde de 3,200. La Prusse livrait à la France, sans restriction, le passage de son territoire, et se chargeait de l'entretien de nos armées jusqu'à la concurrence de 60,000,000 de francs qu'elle nous devait encore. Tout ce qui dépasserait cette somme serait à la charge de la France.

Le traité ne fut ratifié à Berlin que le 5 mars, et ce jour-là même, l'avant-garde de la grande armée, commandée par le prince d'Eckhmuhl, s'ébranla pour entrer sur le territoire prussien et marcher sur la Vistule.

VI.

L'alliance de l'Autriche et celle de la Prusse donnaient à Napoléon les moyens d'attaquer son ennemi au centre; mais ce n'était pas assez, il lui fallait encore le concours de la Suède et de la Turquie : ces deux puissances devaient former comme ses deux ailes. Bernadotte pénétrant en Finlande et menaçant Wibourg, à la tête de 50,000 Suédois; 100,000 Turcs passant le Dniester, tandis que lui-même, à la tête des armées de l'Occident, s'avancerait sur le Niémen, tel est le vaste plan de guerre qu'avait rêvé son génie, et dont il crut un moment l'exécution possible. Il semblait que la Suède et la Porte ne dussent point lui faire défaut dans une entreprise au succès de laquelle ces deux puissances avaient un intérêt éminemment national. N'a-

vaient-elles pas l'une et l'autre un siècle d'injures et de malheurs à venger contre la Russie? à recouvrer, l'une la Crimée, la Tartarie, la Bessarabie; l'autre la Fionie et la Finlande? Le partage de la Pologne n'avait-il pas été pour toutes les deux une déplorable calamité, et la politique la plus vulgaire ne leur disait-elle pas que le moment était venu pour elles de faire un effort immense, et d'unir leurs armes à celles de l'Occident, pour relever autour de la Russie les digues puissantes que l'Europe n'aurait jamais dû lui permettre de franchir? Cependant elles faillirent toutes les deux dans cette grande et unique occasion; elles refusèrent leur appui à une cause qui était la leur plus encore que celle de la France, qui pouvait seule réparer leurs malheurs passés et garantir leur avenir. Nous allons dire par quel enchaînement de circonstances fatales la Suède et la Turquie sortirent de notre sphère d'action, pour tomber dans celle de nos ennemis. Parlons d'abord de la Suède.

Nous avons déjà expliqué comment cette puissance avait suivi la Russie dans sa défection du système continental; ce changement s'était accompli presque immédiatement après l'élection de Bernadotte, en sorte que la cause pour laquelle la Suède était allée le chercher dans les rangs de nos maréchaux, cessa d'exister au moment où il vint prendre possession de sa nouvelle grandeur. La mission qu'elle lui réservait avait perdu tout son à-propos et n'était plus applicable aux circonstances. Il n'avait plus à obtenir de son ancien souverain qu'il adoucît ses rigueurs commerciales envers sa nouvelle patrie; qu'importait maintenant à la Suède la haine ou l'amitié de l'empereur Napoléon? Protégée par la mer, par les escadres anglaises, par l'exemple et les conseils de la Russie, vulnérable seulement par la Poméranie, province endettée et onéreuse, elle était désormais en mesure de braver ses menaces et sa colère; ses fers étaient brisés : elle était rendue à toute la liberté de ses mouvemens.

Bernadotte n'avait en Suède ni appui ni crédit personnel : l'amitié présumée de l'empereur l'avait seule porté sur les degrés du trône; cette cause de son élévation cessant d'agir, sa position devenait singulièrement fausse et difficile. La noblesse et le commerce le virent d'abord d'un œil de défiance, comme le représentant d'un système qu'ils ne sentaient plus le besoin de ménager, et le sénat, tout puissant dans le pays, incertain sur des dispositions et un caractère qu'il n'avait point encore éprouvés, commença par le tenir soigneusement écarté des affaires. Cette situation n'était pas supportable : il fallait que le prince choisît entre un de ces deux partis, renoncer à la couronne de Suède et consacrer de nouveau son épée et son sang à la gloire et à la grandeur de la France, ou accepter, dans toute leur rigueur, avec toutes leurs conséquences, les devoirs de prince royal. La pénétration dans l'esprit, l'audace dans le caractère, la ruse cachée sous les dehors de la franchise, l'ambition surtout, caractérisent Bernadotte. Il n'hésita pas un moment sur le parti qu'il avait à prendre; il dépouilla le vieil homme, et il s'incorpora à la Suède, à la Suède que tous ses intérêts rapprochaient

des ennemis de sa premiere patrie. Cette résolution, du reste, lui coûta d'autant moins, qu'il y était poussé par la haine secrète qu'il nourrissait contre Napoléon. Bientôt il donna à la Suède un gage éclatant de sa conversion politique. Deux mois s'étaient à peine écoulés depuis son arrivée à Stockholm (19 décembre 1810), qu'il proposa en son nom à la cour de Copenhague, une série de dispositions dont le but était de soustraire la navigation entière de la Baltique et de la mer du Nord à la législation du système continental. En allié fidèle de la France, le roi de Danemark non-seulement repoussa ces offres, mais s'empressa de les communiquer à l'empereur. En même temps que Bernadotte s'efforçait de nous enlever nos alliés, il se livrait dans ses discours à une critique amère de la politique de Napoléon, accusant hautement ses exigences, et affectant de dire que c'était un devoir pour la Suède de savoir lui résister. Les torts de ce prince dans cette occasion sont inexcusables; si, pour le fond même des choses, il était le jouet et en quelque sorte la proie des évènemens, la forme du moins lui restait, et c'est par la forme qu'il aurait dû sauver, à lui la honte, et à son bienfaiteur l'amertume d'un changement auquel il semblait s'attacher à donner tous les signes d'une ingrate défection.

L'offense appelle l'offense; sans doute, il y aurait eu de la grandeur dans Napoléon, placé si haut, à savoir pardonner les fautes de son ancien lieutenant, et de l'habileté à dissimuler son mécontentement; car Bernadotte n'était plus son sujet, mais un prince qu'il avait un intérêt extrême à ménager. Il n'eut point cette modération : les souvenirs de ses anciens griefs contre le maréchal Bernadotte se réveillèrent; à dater de ce moment, il lui retira toute espèce de marque d'amitié et de confiance, et sembla même s'étudier à le blesser au vif. Il commença par lui appliquer, dans sa rigueur, la loi qui privait de ses dotations tout Français passant au service d'une puissance étrangère. Le prince était sans fortune, et le coup dut lui être sensible. On lui ôta la faculté de conserver près de sa personne ses anciens aides-de-camp qu'il aimait beaucoup, et qui étaient comme un dernier lien qui le rattachait à sa première patrie : ils reçurent tous l'ordre de le quitter et de revenir en France. Enfin l'empereur n'opposa, pendant plusieurs mois, qu'un silence dédaigneux à toutes les lettres que le prince lui écrivait de Stockholm. Cependant ce dernier lui ayant demandé un subside de 20 millions pour aider la Suède à supporter ses pertes et à faire des armemens, l'empereur se décida à rompre le silence, et il lui répondit le 8 mars 1811 : au lieu d'un subside, il se bornait à lui offrir pour 20 millions de denrées coloniales qui étaient à Hambourg, en échange de 20 millions de fers. Il lui disait dans cette lettre : « Chassez les contrebandiers anglais de la rade de Gothenbourg; chassez-les « de vos côtes où ils trafiquent librement; je vous donne ma parole que, de « mon côté, je garderai scrupuleusement les conditions des traités avec la « Suède. Je m'opposerai à ce que vos voisins s'approprient vos possessions « continentales; si vous manquez à vos engagemens, je me croirai dégagé

« des miens ; je désire m'entendre toujours amicalement avec votre altesse « royale. »

Telles étaient les relations, déjà pleines d'aigreur et de fiel, de l'empereur Napoléon avec le prince royal de Suède, lorsque éclatèrent les symptômes de la guerre de Russie.

La Suède se trouvait placée par sa position géographique en dehors du cercle immense que cette guerre allait tracer dans son cours. Elle était du très petit nombre d'états européens qui pouvaient, dans cette grande lutte, se tenir à l'écart et conserver leur neutralité; mais il est évident que tous ses intérêts lui interdisaient le rôle obscur et sans profit de puissance neutre. La France et la Russie s'étaient réunies après la paix de Tilsitt pour accabler sa faiblesse, et l'Angleterre l'avait laissé opprimer avec un égoïsme plein d'ingratitude. Le moment était venu pour elle de prendre sa revanche et de chercher à réparer ses derniers malheurs, en vendant son alliance au plus offrant. La Suède ne pouvait s'agrandir avec avantage que sur deux points, en Norwége et en Finlande. La perte de la Finlande avait été pour elle une affreuse calamité. Elle l'avait vu s'accomplir avec un véritable désespoir, et dans les emportemens de sa douleur, elle avait détrôné son roi qu'elle accusait des malheurs publics, dont les vrais auteurs étaient la Russie, la France et l'Angleterre. La perte de la Finlande était le dernier et le plus grand de ces longs désastres que la fortune lui avait infligés en développant, à côté de sa frêle puissance, le colosse russe. Cette perte la plaçait sous la main de son redoutable voisin, qui n'avait plus qu'à monter sur ses vaisseaux pour venir la frapper dans sa capitale découverte. Elle avait donc un intérêt immense à recouvrer une province qui formait autrefois le tiers de sa puissance, et qui était pour elle un boulevard indispensable. D'un autre côté, l'acquisition de la Norwége offrait aussi de grands avantages : la nature semblait avoir destiné les deux pays à vivre sous les mêmes lois, car elle les avait attachés l'un à l'autre par le plus irrésistible de tous les liens, le lien géographique. La Norwége se recommandait d'ailleurs par d'admirables développemens de côtes, par des pêcheries excellentes, par des forêts merveilleusement riches en bois de construction et d'une exportation facile, enfin par une population peu nombreuse, mais aisée, et renommée par la douceur de ses mœurs. A tout prendre, si la Suède avait eu la liberté absolue de son choix, elle n'eût point hésité entre ces deux provinces ; elle eût préféré la Finlande, qui, sous tous les rapports, était pour elle d'une bien autre importance que la Norwége. Mais ici la question politique se trouvait compliquée d'une question de géographie militaire. Pour que la Suède rentrât en possession de la Finlande, il fallait qu'elle l'arrachât par les armes des mains de la Russie, et elle ne le pouvait qu'en embrassant ouvertement l'alliance de la France. S'allier à la France, c'était rompre, non plus d'une manière factice, mais réelle, avec l'Angleterre, s'exposer à ses coups, livrer à ses vengeances sa capitale, et à sa cupidité les forteresses maritimes, les vaisseaux et le commerce du royaume.

Puis, une expédition en Finlande par mer, sous le feu des flottes anglaises et russes, était impossible; elle n'était praticable que l'hiver, par terre, en tournant le golfe de Bothnie à Tornéo. Dans cette saison, les lacs et les rivières qui couvrent le pays se glacent et peuvent porter une armée; mais cette entreprise, exécutée pour ainsi dire sous le pôle, exigeait d'énormes dépenses, des soldats intrépides et des corps de fer. D'ailleurs, pour que l'armée suédoise remplît sa destination dans une alliance avec la France, il fallait qu'elle pût agir contre la Russie pendant l'été, et non pas dans la saison des glaces. La conquête de la Norwége, au contraire, était une conquête de plain-pied : la Suède n'avait qu'à s'avancer pour s'en emparer. Enfin une circonstance décisive trancha la question. L'Angleterre et la Russie proposèrent à la cour de Stockholm de la lui garantir, si, la guerre éclatant dans le Nord, elle voulait faire cause commune avec elles contre la France. La Russie fit plus : elle lui offrit de s'engager, dans le cas où elle serait vaincue, à faire porter tout le poids de ses sacrifices, dans les négociations de la paix, sur la Finlande, et à la restituer à la Suède. Ainsi, tandis que l'alliance de la France n'offrait à ce royaume qu'une conquête difficile et des dangers de tous genres, l'alliance de l'Angleterre et de la Russie lui assurait des avantages pour toutes les chances : victorieuses, ces deux puissances lui livraient la Norwége; en cas de défaite de la Russie, elle rentrait en possession de la Finlande. Entre ces deux systèmes, la balance n'était point égale; aussi la cour, le sénat, la noblesse, le commerce, avaient-ils un penchant prononcé pour s'unir à l'Angleterre et à la Russie, tandis que les classes moyennes et le peuple, fidèles encore aux vieilles sympathies nationales pour la France, fiers d'avoir à leur tête un des illustres frères d'armes du grand empereur, hostiles à l'influence russe, dominés surtout par le désir de recouvrer la Finlande, ambitionnaient l'alliance de Napoléon.

Quant au prince royal, dont la position était compliquée d'intérêts et de devoirs opposés, son rôle était fort difficile. Il avait récemment trop bien donné la mesure de son peu d'attachement à son ancien maître pour qu'on pût le croire maîtrisé dans sa conduite par des scrupules de reconnaissance; mais il craignait de prendre le rôle d'ennemi personnel de l'empereur Napoléon. Ce grand homme qu'il haïssait déjà mortellement, était encore à ses yeux, comme aux yeux de tous, le monarque le plus puissant, et peut-être bientôt le dictateur de l'Europe. S'il sortait vainqueur de cette dernière lutte, quel sort réserverait-il à son ancien lieutenant déserteur de sa cause? Si un reflet de sa gloire avait suffi pour faire monter Bernadotte sur les degrés d'un trône, certes son bras aurait bien la force de l'en faire descendre. Le prince royal était donc dominé par deux craintes opposées, l'une de compromettre son avenir de roi en se déclarant contre l'empereur, l'autre de faire violence aux opinions des principaux corps de l'état et de la noblesse, et de perdre leur appui en s'unissant à la France.

Un évènement prévu depuis long-temps venait de faire tomber dans ses mains la haute direction des affaires. Le roi Charles XIII, frappé d'apoplexie,

se trouva dans l'impossibilité de gouverner par lui-même; il remit les rênes du gouvernement au prince royal, qui ne les quitta plus. Son règne véritable date de ce moment. Le premier usage qu'il fit de son pouvoir fut de tenter une combinaison qui pût concilier la délicatesse de sa position vis-à-vis de l'empereur avec les exigences du commerce suédois et la politique timide du sénat. Le 7 février 1811, il fit venir le ministre de France, et l'entretint long-temps dans ce langage verbeux et à effet qui le caractérise : « Je vais vous dire franchement, monsieur, ce qui bouleverse ici toutes les têtes. On se rappelle que, pour les intérêts de sa politique, l'empereur a sacrifié la Suède, en autorisant la conquête de la Finlande et des îles d'Aland. Lorsque les états me choisirent, ils ne furent déterminés que par l'espérance de plaire à l'empereur et d'obtenir, comme le premier effet du retour de ses bontés et de sa protection, le recouvrement de cette province, de sorte qu'à mon arrivée, cette idée folle occupait toutes les têtes. On se croyait tellement sûr de la France, que le bruit courait déjà que j'allais conduire l'armée suédoise en Finlande. Cette exaltation durait encore, lorsqu'au nom de l'empereur, vous forçâtes le roi à déclarer la guerre aux Anglais, et à faire des réglemens prohibitifs, mesures qui contrarièrent l'intérêt réciproque des commerçans, des nobles et des grands propriétaires. Dès-lors on jugea que mon avènement n'était point un gage de l'appui de l'empereur, et que la Suède était entraînée passivement dans la politique de ce monarque. L'opinion, qui était toute française, varia subitement; elle s'est fortement détériorée, et je ne saurais même calculer quels peuvent être ses effets; mais il est hors de mon pouvoir de la rectifier, si l'empereur ne vient pas à mon secours, s'il ne prend pas sur ce pays un grand ascendant par ses bienfaits, s'il ne lui donne pas une possession qui la console de la perte de la Finlande, et une frontière qui nous manque.—Voyez, dit-il au baron Alquier en lui montrant une carte générale développée à dessein; voyez ce qui nous convient. — Je vois, répondit le ministre, la Suède arrondie de toutes parts, excepté du côté de la Norwége. Est-ce donc de la Norwége que votre altesse veut parler? — Eh bien! oui, répliqua le prince, c'est de la Norwége, qui veut se donner à nous (1), qui nous tend les bras, et que nous calmons en ce moment. Nous pourrions, je vous en préviens, l'obtenir d'une autre puissance que de la France. — Peut-être de l'Angleterre? répliqua Alquier. — Eh bien! oui, de l'Angleterre; mais quant à moi, je proteste que je ne veux la tenir que de l'empereur; que sa majesté nous la donne, que la nation puisse croire que j'ai obtenu pour elle cette marque de protection : alors je deviens fort, je commanderai sous le nom du roi, et je suis aux ordres de l'empereur. Je lui promets cinquante mille hommes parfaitement équipés à la fin du mois de mai, et dix mille de plus au commencement de juillet. Je les porterai partout où il voudra; j'exécuterai tous les mouvemens qu'il ordonnera. Voyez cette pointe de la Norwége, elle n'est séparée de l'Angleterre que par une navigation de vingt-quatre

(1) Bernadotte nous trompait. Il savait mieux que personne que le fond de la population norwégienne était opposé à une réunion à la Suède.

heures, avec un vent qui ne varie presque jamais; j'irai là, s'il le veut. L'empereur est assez puissant pour qu'il dédommage le Danemarck; ne peut-il pas lui donner à l'instant même le Mecklenbourg et la Poméranie? Si je ne suis plus gêné par le conseil d'état, si la constitution qui anéantit l'autorité du roi et dont on m'écrit que l'empereur rit si justement aux Tuileries, est modifiée, si je deviens le maître enfin, je jure sur mon honneur de fermer ce royaume au commerce anglais... Dites à l'empereur que je n'oublierai jamais qu'il a été mon souverain et mon bienfaiteur, que je me regarde ici comme une émanation de sa puissance, et que mon vœu le plus ardent est de mettre à sa disposition tous les moyens de la Suède, qui sont plus importans qu'on ne le pense, et qui peuvent être d'une grande utilité pour la France. Je ne mets aux offres que je fais à l'empereur que deux restrictions : la première, que les troupes suédoises ne seront jamais portées au-delà du Rhin; la seconde, que je les commanderai toujours en personne. »

La réponse de l'empereur aux offres de Bernadotte ne pouvait être douteuse : sacrifier le plus fidèle de ses alliés à la Suède, qui avait concouru de tous ses efforts à la ruine du système continental, c'eût été tout à la fois une faute politique et une lâcheté. Son ministre à Stockholm eut l'ordre de répondre aux propositions du prince (dépêche du 26 février 1811) que « si une guerre venait à éclater entre la France et la Russie, la France était assez puissante pour se suffire à elle-même; que d'ailleurs il n'entrait pas dans les habitudes de l'empereur de sacrifier ses fidèles alliés et de les dépouiller pour satisfaire l'ambition de leurs voisins; qu'aussi long-temps que le Danemarck serait son allié, il ne souffrirait pas qu'il fût porté la moindre atteinte à sa puissance. » C'était là un digne et noble langage.

Cependant l'empereur, qui voulait ménager Bernadotte sans prendre avec lui des engagemens immédiats, donna l'ordre au baron Alquier de le sonder et de s'assurer des conditions définitives dont il ferait dépendre son alliance avec la France. Cette démarche, faite en avril 1811, était au fond une insinuation tendant à déterminer la Suède à modifier ses dernières demandes. Mais Bernadotte et le cabinet de Stockholm se montrèrent immuables : ils continuèrent d'exiger la Norwége. Il fut alors évident pour Napoléon que la Suède avait pris son parti, et que ce n'était point à la conquête de la Finlande, mais à celle de la Norwége, qu'elle avait résolu de consacrer ses forces. Or, l'alliance de cette puissance contre la Russie ne pouvait lui être précieuse qu'autant qu'elle prendrait l'engagement de conquérir elle-même la Finlande et de menacer Wibourg. Tout autre emploi de ses armées lui devenait onéreux ou inutile. La proposition du prince d'aller descendre à la tête de 50,000 Suédois sur les côtes d'Angleterre était un luxe d'audace que, par respect pour le génie de son ancien maître et pour lui-même, il aurait dû s'épargner. Napoléon sentait bien qu'un abîme le séparait de son ancien lieutenant; il se résigna donc, et il abandonna la Suède et son prince royal à leurs destinées, sauf à tenter un dernier effort, au moment décisif, pour le rattacher à lui. Jusque-là il se renferma dans un silence absolu qui portait tous les

caractères d'un dédain superbe. Cette conduite exaspéra Bernadotte : il avait fait à l'empereur des offres peut-être inacceptables, mais il les avait faites de bonne foi. Il est douteux que, dans la situation fatale où se trouvait son pays d'adoption, il lui fût possible d'en faire d'autres. Sa vanité se révolta contre un refus et un silence qui semblaient trahir un dessein prémédité de le mortifier et de le perdre aux yeux de la Suède entière. Alors l'esprit de vengeance pénétra dans son cœur; sa tête irascible et ardente s'exalta. Tandis que la France le dédaignait, les cours de Londres et de Saint-Pétersbourg l'accablaient d'offres brillantes, recouraient pour le fasciner aux flatteries les plus insinuantes, se prosternaient devant ses talens militaires, lui attribuaient des victoires dont il n'avait été que l'instrument secondaire, l'entouraient enfin, lui prince sorti des rangs obscurs de la bourgeoisie, naguère républicain fougueux de la société du Manége, des mêmes respects qu'ils eussent montrés pour un descendant de Gustave-Adolphe.

Une ame moins subjuguée que celle de Bernadotte par une ambition vaniteuse eût succombé à tant de séductions. Il s'y livra tout entier. Il se jeta avec emportement dans les bras de l'Angleterre et de la Russie. Vis-à-vis de la France, il ne garda plus de mesures, s'abandonnant à des paroles d'envie et de colère contre l'empereur, disant hautement que c'était un génie sans frein et incapable de modération, poussant la hardiesse jusqu'à prédire qu'il se perdrait par l'abus qu'il faisait de sa force et de la faiblesse des autres. De l'offense dans les paroles, il passa bientôt à l'hostilité dans les actes. On le vit déchirer les derniers voiles qui déguisaient, au moins dans la forme, l'intimité de ses rapports avec l'Angleterre. Le pavillon suédois vint publiquement se placer sous la protection du pavillon anglais. Les navires des deux nations furent convoyés par des vaisseaux de guerre anglais et se livrèrent de concert au commerce des marchandises de guerre avec les ports de l'Espagne et du Portugal. Enfin la Suède fit des armemens extraordinaires qui, dans l'état de ses rapports avec la France, semblaient dirigés contre elle. Auprès de torts aussi graves, ceux de la Russie n'étaient que des fautes légères. Alors l'empereur Napoléon résolut à son tour de ne plus garder de ménagemens vis-à-vis d'une puissance qui en conservait si peu avec lui. Par ses ordres, les navires suédois furent assimilés aux navires anglais, et leur cargaison saisie; sans occuper militairement la Poméranie suédoise, il fit saisir et confisquer, au profit de la France, toutes les denrées coloniales qui s'y trouvaient entreposées. A cette nouvelle, Bernadotte furieux fait venir le baron Alquier, et l'apostrophe en ces termes : « Je voudrais bien savoir, monsieur, de quel droit l'empereur a pu donner des ordres dans un pays où le roi de Suède est seul souverain et indépendant? » Alquier lui ayant répondu en lui traçant le tableau des griefs de la France contre lui et en lui demandant ce qu'il avait fait pour elle, le prince reprit vivement : « Je vous déclare que je ne ferai rien pour la France, tant que je ne saurai pas ce que l'empereur veut faire pour moi, et je n'adopterai ouvertement son parti que lorsqu'il sera lié ouvertement avec la Suède par un traité d'alliance; alors je ferai mon devoir... » Il

ajouta qu'il trouvait sa satisfaction dans l'amour des Suédois, qui, dans son dernier voyage, avaient dételé ses chevaux. « J'ai vu, dit-il avec l'intention marquée de blesser l'empereur et dans ce style emphatique naturel aux méridionaux, j'ai vu des troupes invincibles dont les *hourras* s'élevaient jusqu'aux nues, qui exécutaient leurs manœuvres avec une précision et une célérité bien supérieures à celles des régimens français, des troupes avec lesquelles je ne serai pas obligé de tirer un coup de fusil, auxquelles je n'aurai qu'à dire : En avant, marche; des masses, des colosses qui culbuteront tout devant eux. — Ah ! c'en est trop, dit le représentant de la France; si jamais ces troupes-là sont devant les troupes françaises, il faudra bien qu'elles leur fassent l'honneur de tirer des coups de fusil. — Je sais fort bien ce que je dis, reprit le prince; je ferai des Suédois ce que j'ai fait des Saxons, qui, commandés par moi, sont devenus les meilleurs soldats de la dernière guerre. » Alquier ayant alors insinué que les derniers armemens de la Suède étaient inutiles, le prince s'écria avec véhémence : « Je suis plus décidé que jamais à lever de nouvelles troupes; le Danemark a cent mille hommes, et je ne sais s'il n'a pas quelque dessein contre moi. D'ailleurs, je dois me prémunir contre l'exécution du projet entamé par l'empereur aux conférences d'Erfurth, pour le partage de la Suède entre la Russie et le Danemark. Vous pouvez dire à l'empereur que j'en suis informé, mais que je saurai me défendre, et il me connaît assez pour savoir que j'en ai les moyens. Personne ici ne me fera la loi. Les Anglais ont voulu se montrer exigeans envers moi; eh bien ! je les ai menacés de mettre cent corsaires en mer, et ils ont baissé le ton. Au surplus, ajouta-t-il, quels que soient mes sujets de plaintes contre la France, je n'en suis pas moins disposé à faire tout pour elle dans l'occasion, quoique les peuples que je viens de voir ne m'aient demandé que de *conserver la paix à quelque prix que ce fût, de rejeter tout motif de guerre, fût-ce même pour recouvrer la Finlande, dont ils m'ont déclaré qu'ils ne voulaient pas.* Mais, monsieur, qu'on ne m'avilisse pas : je ne veux pas être avili; j'aimerais mieux aller chercher la mort à la tête de mes grenadiers, me plonger un poignard dans le sein, ou plutôt me mettre à cheval sur un baril de poudre et me faire sauter en l'air. » En prononçant ces dernières paroles, le prince était en proie à l'émotion la plus violente; ses yeux étaient en feu et ses lèvres tremblantes. Alquier, embarrassé et confus, voulait se retirer lorsque le prince l'arrêta par le bras avec un mouvement convulsif et lui dit : « J'exige de vous une promesse, c'est que vous rendiez compte exactement de cette conversation à l'empereur. »

D'un état de choses aussi violent à une rupture complète, il n'y avait plus qu'un pas, et ce pas, c'est la Suède qui le fit; elle déclara qu'elle n'admettrait plus d'autre législation maritime que celle qui consacrait l'indépendance du pavillon neutre couvrant la marchandise. Dans l'état actuel de l'Europe, ce principe était d'une application impossible, et au lieu d'être une garantie contre la législation tyrannique des Anglais, il lui prêtait force et appui; il devenait un acte d'hostilité manifeste contre la France. Napoléon y répondit (fin février 1812) en envahissant la Poméranie, et en donnant à son ministre

l'ordre de quitter Stockholm, sans prendre congé du prince ni de la cour. Ainsi, non-seulement toutes relations d'amitié entre la France et la Suède se trouvaient rompues au commencement de février 1812; mais on peut dire qu'elles étaient passées de l'état de paix à l'état d'hostilités ouvertes.

Cependant l'empereur venait de conclure ses alliances avec l'Autriche et la Prusse : ses ordres pour la marche de ses armées étaient donnés : tout s'ébranlait : nos grandes masses d'infanterie et de cavalerie s'avançaient de l'Oder sur la Vistule : la guerre était presque déclarée : Napoléon était sur le point de quitter sa capitale et de se rendre à Dresde, lorsqu'un dernier effort fut tenté pour rapprocher la France et la Suède et les unir par un traité d'alliance.

Laquelle des deux puissances prit l'initiative dans la négociation qui s'ouvrit alors entre elles? C'est là un point d'histoire qui reste encore enveloppé de mystères. Ce qui est hors de doute, c'est que l'épouse de Bernadotte se trouvait à Paris dans les premiers mois de 1812, et que ce fut par son intermédiaire que l'empereur fit connaître au prince royal ses propositions. Tout porte à croire que ce ne fut point accidentellement que cette princesse se trouva chargée d'un rôle dans la négociation qui s'ouvrit alors, et que son voyage en France n'y fut point étranger. Le 6 mars, elle écrivit, sous la dictée du duc de Bassano, les propositions suivantes :

L'empereur consentait à offrir son alliance à la Suède aux conditions qu'elle attaquerait la Finlande avec 30,000 hommes, et qu'elle déclarerait la guerre aux Anglais. La France, de son côté, prendrait l'engagement de ne point signer la paix qu'elle n'eût fait restituer la Finlande à la Suède. Entraînée à des dépenses immenses, il lui était impossible de lui donner des subsides en argent; mais elle consentirait à recevoir à Lubeck et à Dantzick pour 20,000,000 de denrées coloniales appartenant à ce royaume.

Bernadotte rejeta ces offres. Dans une lettre qu'il écrivit à la princesse, le 28 mars, il insista sur les difficultés pour la Suède de débarquer une armée en Finlande, ayant devant elle des escadres anglaises, comme d'envoyer cinquante vaisseaux dans les ports d'Allemagne pour y porter les 20,000,000 de denrées coloniales que la France lui offrait d'acheter.

Sans doute, ce prince n'attendait que le dernier mot de l'empereur pour prendre un parti, car les offres de Napoléon portent la date du 6 mars, et le 24 du même mois, il signa avec la Russie et l'Angleterre un traité d'alliance par lequel elles lui garantirent la Norwège. Sa lettre à la princesse du 28 du même mois fut certainement écrite sous l'influence de cette décision. La négociation avec la France n'en continua pas moins, soit que le prince se crût libre encore et qu'il eût voulu tenter un dernier effort pour se rattacher à sa première patrie, soit qu'il trompât tout le monde, et qu'il espérât se faire acheter plus chèrement par la France qu'il ne l'était déjà par l'Angleterre et la Russie: en mai 1812, M. Signeul, consul suédois en France, fut chargé de porter à l'empereur ses dernières conditions :

La France autoriserait la Suède à s'emparer de la Norwège. Le Danemark

recevrait en indemnité la Poméranie suédoise et telle autre possession non désignée appartenant actuellement à la Suède. La France avancerait à la cour de Stockholm vingt millions de francs qui lui seraient remboursés après la paix. La restitution de la Finlande serait une des conditions imposées par la France à la Russie. Si l'empereur agréait ces propositions, le prince royal se mettait tout entier à ses ordres ; il avait en ce moment 50,000 hommes disponibles qu'il conduirait contre la Russie ; il ne voyait aucune difficulté à l'occupation des îles d'Aland avec des bateaux plats, ni même, ajoutait-il cette fois, à celle de la Finlande.

M. Signeul, porteur de ces conditions, arriva trop tard à Dresde : Napoléon venait de quitter cette ville pour se rendre à la tête de ses armées. Le duc de Bassano se hâta de lui transmettre les offres du prince royal, et elles lui parvinrent à Posen ; elles ne firent que l'irriter. « Quoi ! dit-il, quand la Prusse et l'Autriche recherchent mon alliance, Bernadotte ose la marchander ! il me traite à la turque ; il me rançonne. L'argent ne sera jamais un moyen dans ma politique ; je ne veux pas de ces amis qu'on ne garde qu'en les payant. D'ailleurs l'Angleterre ne serait-elle pas toujours là pour enchérir sur moi ? La demande de la Norwège est une autre impertinence.... Certes, je n'irai pas dépouiller le Danemark parce que Bernadotte s'est mis cette idée en tête. Qu'est-ce au surplus que la Norwège et quelques misérables millions, dans ce moment où la Suède peut avoir Saint-Pétersbourg à sa discrétion ! — Répondez à M. Signeul, écrivit-il au duc de Bassano, que je n'achèterai point un allié douteux aux dépens d'un allié fidèle. »

Ce refus coupa court à toutes relations politiques avec la Suède ; notre chargé d'affaires, M. de Cabre, reçut l'ordre de quitter Stockholm, et Bernadotte se livra tout entier à l'alliance anglo-russe.

VII.

Si les intérêts généraux de la Suède l'entraînaient du côté de nos ennemis, il en était tout autrement de la Turquie. Nos relations d'amitié naturelle avec cette puissance étaient nettes et précises. L'ennemi contre lequel elle luttait avec tant de peine depuis six ans, dont l'ambition visait hautement à la chasser de l'Europe, qui l'avait successivement dépouillée de la Tartarie, de la Crimée, de la Bessarabie, qui dans ce moment même voulait lui ravir la Moldavie et la Valachie, cet implacable ennemi était le même auquel nous allions déclarer la guerre à la tête de toutes les forces de l'Occident. Dans cette réaction violente du Midi contre le Nord, la Turquie avait donc un beau rôle à remplir. Tout lui imposait la loi d'unir ses armes aux nôtres et de coopérer de toutes ses forces au triomphe d'une cause qui était la sienne propre, plus que celle d'aucune autre puissance. Envisagée sous le point de vue militaire, l'alliance de la Turquie était pour nous d'une importance majeure. Cependant, jusqu'au mois de janvier 1812, l'empereur affecta de se tenir vis-à-vis de cette puissance dans une attitude fort réservée, évitant toutes démonstrations trop

engageantes, faisant des insinuations plutôt que des offres réelles d'alliance, et se bornant à entretenir ses dispositions amicales en lui répétant sans cesse, par l'organe de son chargé d'affaires, que la France n'armait contre la Russie que pour la forcer à lâcher prise en Orient et dégager la Turquie. Cette réserve excessive à l'égard d'un état qu'il avait un intérêt si capital à fixer dans son système, prouve à quel point il craignait de précipiter une rupture avec Alexandre avant qu'il n'eût transporté son armée sur la Vistule. Ce ne fut qu'à la fin de janvier 1812, dans le moment où il traitait avec l'Autriche et la Prusse, qu'il se décida à proposer formellement son alliance à la Porte. Voici ses conditions :

En cas de guerre entre la France et la Russie, le grand-seigneur marcherait lui-même à la tête de cent mille hommes contre cette dernière puissance. La France non-seulement lui garantissait l'intégrité de son empire, mais elle s'engageait à lui faire restituer la Crimée, la Tartarie et toutes les provinces que la Turquie avait perdues depuis quarante ans. La Pologne, dont la destruction avait été si fatale à ses intérêts, serait rétablie. La Porte mettrait au service de la France, pendant toute la durée de cette guerre, un corps de cavalerie turque dont le chiffre serait fixé ultérieurement.

Proposées six mois plus tôt, ces offres eussent été accueillies par la Porte avec des transports de joie ; maintenant, elles ne rencontrèrent de sa part que des dispositions répulsives. C'est que, pendant ces six derniers mois, de nouveaux désastres étaient venus accabler l'empire et paralyser son action.

La dislocation de la grande armée russe du Danube, au mois de mars 1811, avait d'abord amélioré beaucoup la situation militaire de la Turquie. Le sultan avait compris que c'était pour elle une occasion décisive de réparer ses défaites et de reprendre l'offensive sur tous les points. Un dernier effort fut alors tenté par cet empire débile et mourant pour recréer une armée et se mettre en mesure d'arracher des mains des Russes la Moldavie et la Valachie. Mais c'est avec une peine infinie que le grand-visir put rassembler et conduire sur les bords du Danube une armée de quarante mille hommes. Elle débuta, du reste, par des succès : elle reprit aux Russes la plupart des places du Danube, dont ils s'étaient emparés, principalement celle de Routshouk, et reportant la guerre en Valachie, elle s'avança pour délivrer les deux provinces grecques. Ces heureuses nouvelles avaient ranimé le courage à Constantinople et réduit au silence les partisans de la paix, lorsqu'un nouveau revers vint détruire les dernières espérances de la Porte. Le général russe Kamenskoi était mort et avait été remplacé par un vieux guerrier dont l'âge avait blanchi la tête, mais non refroidi l'ardeur. Kutusoff reçut, avec le commandement de l'armée du Danube, l'ordre de sa cour de vaincre à tout prix, afin de dicter la paix au plus tôt et de se trouver disponible pour le moment où commencerait la guerre contre la France. Afin d'accélérer ses succès, l'empereur Alexandre rendit à son armée d'Orient trois des cinq divisions qu'il en avait retirées au mois de mars, en sorte que le nouveau général se trouva en force, non seulement pour se maintenir dans les deux provinces grecques, mais même pour reporter la

guerre sur la rive droite du Danube. La fortune favorisa ses combinaisons. Il profita habilement d'une fausse manœuvre du grand-visir, qui, opérant sur les deux rives du fleuve, avait divisé son armée en deux corps. Il fondit à l'improviste (fin d'octobre 1811) avec toutes ses forces sur l'un de ces corps et le détruisit complètement. L'armée turque, réduite à quelques milliers d'hommes démoralisés, se trouva hors d'état de tenir tête aux Russes; la campagne était achevée, et cette fois encore à la honte des Turcs et à la gloire de leurs ennemis. A peine Kutusoff eut-il vaincu (8 novembre), qu'il se hâta d'offrir la paix au grand-vizir, et il l'offrit à des conditions bien moins onéreuses que toutes les précédentes. Au lieu de demander la limite du Danube, il se contenta d'exiger la cession de la Moldavie jusqu'à la rivière de Siresth; l'indépendance de la Servie, la cession du territoire turc de l'est de la mer Noire jusqu'au cours du Phase, et 20,000,000 de piastres. Ces conditions furent envoyées aussitôt au sultan, qui, sans les accepter, consentit à ce qu'elles devinssent la matière d'une négociation (janvier et février 1812). Un armistice fut conclu entre Kutusoff et le grand-visir, et la négociation s'ouvrit à Bucharest.

C'est dans le moment même où la guerre était suspendue sur le Danube, que nos armées se disposaient à franchir l'Oder, et que l'empereur proposait son alliance à la Porte.

Au fond, bien que les choses prissent à Constantinople une tournure fâcheuse, tout cependant n'était point désespéré pour nous. Le sultan Mahmoud voulait personnellement notre alliance, et il la voulait avec ardeur, avec passion. Signer la paix au moment où l'empereur Napoléon lui donnait la main pour abaisser l'implacable ennemi de son pays, lui semblait une honte et une absurdité; mais tout était conjuré pour faire ployer son énergie et lui arracher la paix. La détresse de l'armée et celle des finances étaient réellement affreuses; les caisses de l'état étaient vides; toutes les ressources avaient été épuisées, jusqu'à l'argenterie du sérail; les ressorts de l'administration militaire étaient brisés; canons, magasins, tentes, cavalerie, équipemens, tout était à recréer. L'armée organisée ne s'élevait pas à plus de 15,000 hommes. Les populations, surtout celles de la Turquie d'Europe, ruinées et décimées par une guerre de six années, imploraient la paix comme le terme de leurs misères. Il ne restait quelque étincelle d'énergie que dans les rangs des janissaires et parmi les pachas, mais c'était une énergie malfaisante: car chez les uns, elle tournait en révolte ouverte, et chez les autres, en efforts secrets et coupables pour se rendre indépendans. Le grand-visir et la plupart des chefs du camp étaient à la tête du parti de la paix.

A ces causes de découragement se joignait la crainte de compliquer, par de nouveaux périls, une situation déjà si malheureuse. L'Angleterre déclara à la Porte que, si elle osait s'unir à la France, elle lui ferait une guerre terrible, que rien ne pourrait arrêter le cours de ses vengeances; que, dût-elle y employer la moitié de ses flottes, elle forcerait les Dardanelles, livrerait le sérail aux flammes, et affamerait la capitale. Puis elle remit sous les yeux

du gouvernement ottoman tous nos torts envers lui, réveilla les souvenirs amers de Tilsitt et d'Erfurth, lui montra les empereurs de France et de Russie également irrésolus, dominés par un ardent désir d'éviter la guerre, et disposés peut-être à sceller, comme à Tilsitt, leur réconciliation par un démembrement complet de la Turquie d'Europe. La fermeté d'ame de Mahmoud venait se briser contre tant de difficultés; tout ce qui l'entourait était vendu aux Anglais ou découragé par les malheurs publics.

Un homme se chargea, dans cette déplorable crise, du plus infame de tous les rôles. Le premier drogman de la Porte, Moruzzi, Grec d'origine, dévoué à l'Angleterre et à la Russie qui l'avaient acheté à prix d'or, se chargea de semer la corruption ou le découragement dans le sein du divan, ainsi que parmi les ministres et les chefs du camp. Ce fut lui qui, tenant dans ses mains tous les fils des négociations de la Porte avec les cours de l'Europe, abusa de sa haute position pour tromper la confiance de son maître, égarer son esprit, défigurer à ses yeux la vérité, et ne lui laisser d'autre refuge qu'une paix déshonorante. C'est Moruzzi qui fut le véritable auteur de la paix de Bucharest.

Cependant, avant de s'y résoudre, Mahmoud voulut connaître l'opinion des grands de l'état : il convoqua un divan extraordinaire où furent appelés les chefs de la loi, les agas des janissaires et tous les ministres, et il lui soumit la grande question de la paix ou de la guerre. Sur cinquante-quatre membres qui composaient ce conseil, cinquante opinèrent pour la paix, et quatre seulement pour la continuation de la guerre. La corruption, l'ignorance et la lâcheté dictèrent cet arrêt solennel. Mahmoud céda enfin : tout ce que son énergie put arracher à l'esprit timoré de ses ministres, ce fut d'obtenir d'importantes modifications aux dernières conditions de Kutusoff. Il exigea qu'au lieu de la rivière du Siresth, ce fût la rivière du Pruth qui servît de limite en Europe aux deux empires; que le port d'Ocana, demandé par la Russie, restât à la Turquie; que la Servie, dont ils réclamaient l'indépendance, continuât de vivre sous les lois de la Porte; enfin qu'ils renonçassent aux vingt millions de piastres par eux exigés. La cour de Saint-Pétersbourg n'était point en situation de se montrer difficile : l'important pour elle n'était point de conclure avec la Turquie une paix glorieuse, mais de faire la paix. Elle consentit aux changemens réclamés par les plénipotentiaires ottomans, et la paix fut signée le 28 mai 1812.

A peine le sultan eut-il signé cette déplorable paix, qu'il en eut comme un cruel remords. Notre ambassadeur, le général Andréossy, était parvenu à lui faire connaître les criminelles intrigues de Moruzzi. La paix, une fois signée, devenait un fait accompli; mais Mahmoud voulut du moins se venger sur son infidèle sujet : il fit tomber la tête du premier drogman et celle de son frère, qui avait trempé dans ses crimes, et confisqua leurs immenses richesses, fruit de leur trahison.

Cependant l'empereur Napoléon avait pris de longue main ses mesures pour que la marche de ses armées sur la Vistule commençât immédiatement

après la conclusion de son alliance avec la Prusse. Ce traité fut ratifié le 5 mars, et le même jour, tous ses corps échelonnés entre le Weser et l'Oder se mirent en mouvement et débordèrent sur la Prusse. Dans cet instant décisif, le grand-duché de Varsovie se trouva exposé à d'immenses périls. Les corps d'avant-garde des Russes bordaient la lisière de cet état : il était à craindre qu'à la première nouvelle de l'entrée de nos armées sur le territoire prussien, ils ne fondissent sur le grand-duché et n'en fissent un champ de ruines et de dévastations, sauf ensuite, conformément à leur plan de guerre, à se replier derrière les lignes du Niémen et de la Dwina. Napoléon, comme nous l'avons déjà dit, voulait sauver à tout prix la Pologne, qui était sa tête d'avant-garde contre la Russie, qu'il entourait de ses prédilections, et où sa prévoyance avait, depuis deux ans, amassé de grandes ressources. Il fallait donc qu'il gagnât le temps nécessaire pour transporter son armée de l'Oder sur la Vistule avant que le premier coup de canon fût tiré. Dans cette vue, il fait appeler le colonel Czemicheff, aide-de-camp de l'empereur Alexandre, et qui, depuis 1809, était resté en France, et, par son intermédiaire, il entame avec l'empereur Alexandre une dernière négociation. C'est le 25 février, le lendemain même du jour où le traité avec la Prusse avait été signé, qu'il se décide à cette démarche. Il commence par lui avouer son traité avec la cour de Berlin. « Dans la position où votre attitude m'a placé depuis quelque temps, lui dit-il, je devais m'assurer de la Prusse par un traité ou par un coup de main. Le désarmement était un parti trop violent pour ne pas déterminer aussitôt une rupture. Au contraire l'alliance n'est qu'une précaution toute simple de ma part, mais qui laisse intacte entre nous la grande question de la paix ou de la guerre. Plus j'y réfléchis au surplus, moins je m'accoutume à l'idée que la guerre puisse éclater entre l'empereur Alexandre et moi; car, enfin, de quoi s'agit-il? » Alors Napoléon et Czemicheff abordent les questions qui divisent les deux empereurs. Chacun énonce ses griefs; sur la question polonaise, Napoléon est prêt aujourd'hui, comme il y a deux ans, à déclarer qu'il ne favorisera point le rétablissement de la Pologne. Sur l'affaire d'Oldenbourg, il refuse d'indemniser le duc dépossédé par la cession de Dantzick. Pour la dernière fois, il offre Erfurth et son territoire. Abordant ensuite la question des neutres, il dévoile enfin tout le fond de sa pensée. Il dit que la Russie a déchiré le traité de Tilsitt, puisqu'il est notoire aux yeux du monde entier qu'elle a renoué toutes ses relations commerciales avec l'Angleterre, par l'intermédiaire de prétendus neutres qui n'ont de neutre que la couleur du pavillon, dont les cargaisons, les équipages et jusqu'aux navires sont d'origine anglaise. L'empereur demande que la Russie rentre dans les conditions du traité de Tilsitt, qu'elle mette en vigueur dans ses ports le décret de Milan : comme elle ne peut se passer de denrées coloniales, il admet qu'elle s'en procure par un usage modéré des licences. Enfin il insiste pour la conclusion d'un traité de commerce entre les deux empires, qui modifie l'ukase du 19 décembre 1810. Il termine

cette conférence par ces mots : « Aucun de ces débats, colonel Czemicheff, ne vaut un coup de canon; retournez auprès de l'empereur Alexandre : vous lui remettrez cette lettre; dites-lui bien surtout que je le prie de ne pas différer davantage la négociation qui doit mettre fin à tous ces malentendus. »

Ainsi l'empereur Napoléon semble tenter un dernier effort pour éviter la guerre; il se montre, dans cet entretien avec l'aide-de-camp de l'empereur Alexandre, animé des dispositions les plus pacifiques; mais ces dispositions ne sont qu'apparentes. La démarche qu'il vient de faire est un acte mélangé de bonne foi et de ruse, visant à un double but. Il dit franchement sa pensée lorsqu'il pose les conditions dont il fait dépendre le maintien de la paix : ces conditions sont bien réellement son *ultimatum*, quoiqu'il évite de leur donner ce nom, et il désire ardemment que le czar les accepte, ou plutôt qu'il les subisse avec l'humilité du faible qui reçoit la loi du plus fort. Sa démarche est un piége tendu à son ennemi, en ce sens qu'il veut, à la faveur d'une dernière négociation toute pacifique, enchaîner son bras, gagner deux mois, et arriver à temps sur la Vistule pour sauver le duché de Varsovie.

Cette pensée se manifeste dans les instructions que reçoit notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg. « Il faut faire comprendre au cabinet russe, lui écrit le duc de Bassano (dépêches du 18 février), que rassembler 400,000 hommes sur l'Oder et la Vistule, ce n'est pas commencer la guerre, mais sortir d'une position humiliante, rétablir l'équilibre entre les deux forces rivales, et se mettre en mesure de discuter sur un pied d'égalité. Il faut absolument, ajoute le ministre, éviter une rupture pour le moment et gagner du temps. » Dans ce but, notre ambassadeur doit commencer par nier tous mouvemens de nos troupes sur l'Oder; puis, lorsqu'il ne sera plus possible de les dissimuler, déclarer qu'elles ne franchiront point ce fleuve; enfin, lorsqu'elles s'avanceront de l'Oder sur la Vistule, il dira que ce mouvement n'est point hostile, que S. M. veut être à même de négocier avec tous ses avantages, et de protéger ses alliés menacés. Il proposera, comme de lui-même, une entrevue ou congrès entre le Niémen et la Vistule. Si un seul cosaque entre sur le territoire du grand-duché, Lauriston quittera Saint-Pétersbourg et annoncera la guerre déclarée.

La ruse de Napoléon eut un succès complet. Le chancelier Romanzoff et une partie du conseil d'Alexandre prirent au sérieux la mission dont avait été chargé Czemicheff, et espérèrent de bonne foi que, lorsque les armées et les empereurs se trouveraient en présence, tout pourrait s'arranger par la voie des négociations. Alexandre ne partageait point la confiance de Romanzoff. La sagacité de son esprit lui montrait un piége là où son ministre s'obstinait à voir un effort sincère de la part de son rival pour négocier. Aussi ce prince inclinait-il visiblement à adopter l'opinion de quelques-uns de ses généraux, principalement du général Beningsen, qui regardaient l'entrée d'un soldat français sur le territoire prussien comme une véritable déclaration de guerre à la Russie, et qui demandaient que 200,000 Russes pénétrassent aus-

sitôt dans le grand-duché de Varsovie et y portassent la ruine et la destruction. Mais comme tout espoir d'arrangemens pacifiques n'était pas sans doute éteint dans son cœur, il demeura passif en présence du débordement de nos armées sur la Vistule. Le duché de Varsovie fut sauvé.

Cependant l'empereur de Russie veut s'expliquer lui-même avec notre ambassadeur sur les dernières propositions de la France, apportées par son aide-de-camp Czemicheff. Le 11 avril, peu de jours avant de partir pour Wilna, il fait appeler le comte Lauriston et l'entretient long-temps. Il commence par lui dire qu'il ne voit plus aucun moyen de conserver la paix, puisque l'empereur Napoléon veut le forcer à mettre en vigueur dans ses ports le décret de Milan. « Vous voyez donc bien, ajoute-t-il, que l'empereur veut interdire à la Russie tout commerce, même avec les neutres. Est-ce là cependant l'esprit du traité de Tilsitt, de la convention d'Erfurth ? Ai-je pris l'engagement de ne point commercer avec les neutres ? Lorsque l'empereur Napoléon a fait le décret de Milan, a-t-il pris des arrangemens avec moi ? Suis-je dans l'obligation d'obéir à tous les décrets qu'il croit devoir faire ? M'en a-t-il parlé seulement à Erfurth ? Il y a trois ans, pourquoi ne pas m'en avoir parlé ? C'est depuis un an seulement qu'il élève cette difficulté. Mais encore une fois, où sont mes engagemens de ne pas admettre les neutres ?... Les engagemens que j'ai pris à Tilsitt et à Erfurth, je les ai fidèlement suivis, et je veux toujours les tenir. Je ne souhaite pas la guerre, et ne la ferai qu'avec la plus grande peine ; le meilleur moyen que pouvait employer l'empereur Napoléon pour abattre l'Angleterre était de faire durer notre alliance, et même de la resserrer. Certes, en ce moment, la joie de l'Angleterre doit être bien grande de voir que deux empires qui avaient été aussi unis sont sur le point d'en venir aux mains, et cependant pour des intérêts qui ne sont pas les leurs. Je le déclare, je ne veux point faire le commerce avec l'Angleterre ; mais je veux le faire avec les neutres. Exiger le contraire, c'est fermer absolument les ports de la Russie et lui ôter les moyens d'exister. » Il finit en annonçant à notre ambassadeur son prochain départ. « J'ai besoin, dit-il, dans les circonstances présentes, de voir mes troupes ; j'espère revenir à Saint-Pétersbourg ; mais que je sois ici, que je sois sur la frontière ou à Tobolsk, partout l'empereur Napoléon me trouvera, s'il le veut, bon ami, fidèle allié, prêt à resserrer les liens qui ne seront point contraires à l'honneur ; dites-le-lui bien. » Puis il embrassa Lauriston et le quitta profondément ému ; des larmes accompagnèrent ses dernières paroles.

C'étaient là des paroles d'adieu ; peu de jours après cet entretien, il partit de Saint-Pétersbourg et se rendit à Wilna au milieu de ses armées. Son discours, qui peint si bien ses anxiétés et sa pensée politique sur la question des neutres, était sa véritable réponse aux dernières propositions de Napoléon. Dans le fait, cette question tranchait la question de la guerre, et ce qui prouve qu'à la fin d'avril il avait perdu toute espérance de paix, c'est l'ultimatum qu'il avait déjà donné l'ordre à son ambassadeur à Paris de soumettre à l'empereur (21 et 30 avril). Par cet ultimatum, la Russie exigeait, comme mesure préalable

à toute négociation, que la France évacuât la Prusse et les places de l'Oder, ainsi que la Poméranie suédoise; qu'elle prît avec la Suède des arrangemens qui la satisfissent; la Russie continuerait de recevoir les neutres comme par le passé; elle modifierait l'ukase de décembre 1810; enfin elle accepterait les indemnités fixées par la France pour le duc d'Oldenbourg et retirerait sa protestation.

Exiger de Napoléon qu'il évacuât tout d'abord la Prusse et les places de l'Oder, c'était lui imposer une condition qu'une suite de victoires éclatantes eussent à peine justifiées; preuve évidente qu'Alexandre avait pris son parti, et que de part et d'autre l'épée était tirée du fourreau.

L'empereur ne répondit point à l'ultimatum russe, car sa dignité ne lui permettait point d'en faire même la matière d'une discussion. Il lui eût fallu le rejeter tout entier, et le rejeter, c'était déclarer la guerre. Or, il voulait se réserver l'initiative des hostilités et gagner encore assez de temps pour arriver avec toutes ses forces sur le Niémen. Il ordonna au duc de Bassano d'éviter toute communication avec l'ambassadeur de Russie. Poussé à bout, Kourakin finit par écrire au ministre que si les propositions de l'empereur son maître n'étaient point admises immédiatement, sans modifications, il regarderait ce refus comme une option pour la guerre, et demanderait ses passeports. La déclaration était embarrassante. Le duc de Bassano lui répondit en lui demandant s'il avait des pleins pouvoirs pour signer immédiatement un arrangement définitif. Le prince Kourakin répliqua qu'il se croyait sans doute autorisé à signer une convention sujette, dans tous les cas, à ratification.

Les démarches pressantes de l'ambassadeur russe déterminèrent Napoléon à hâter son départ : il quitta Paris le 9 mai avec l'impératrice pour se rendre à Dresde, où l'attendaient les hommages et les adulations des rois, ses alliés. Les fonctions de Kourakin cessèrent par le départ de l'empereur, et il se retira à la campagne, attendant chaque jour ses passeports, que le duc de Bassano avait ordre de ne lui expédier que lorsque les hostilités seraient sur le point de commencer.

Le 1er mai, la grande armée française couvrait les rives de la Vistule.

ARMAND LEFEBVRE.

DE L'ÉTAT

DES

PERSONNES ET DES TERRES

EN FRANCE

avant l'établissement des communes.

Rien de plus divers, rien de plus discordant, de plus hétérogène, que les populations, les états, les intérêts, les institutions dont se composait la société, en France, pendant les quatre premiers siècles de la monarchie. Il y avait d'abord des peuples conquérans et des peuples conquis : il y avait des Saliens, des Ripuaires, des Bourguignons, des Allemands, des Visigoths et des Gaulois ou des Romains; il y avait ensuite des hommes libres, des colons et des serfs; il y avait en outre plusieurs degrés dans la liberté et dans la servitude. L'inégalité se reproduisait pareillement sur le sol : selon que les terres étaient franches, dépendantes ou en servitude, elles composaient des alleus, des bénéfices ou des tenures; de plus elles avaient chacune des coutumes et des usages particuliers, suivant les maîtres et suivant les pays.

Il y avait donc partout diversité et inégalité; et comme nulle part rien n'était réglé, ni contenu, ni définitif, il y avait lutte et guerre partout. Enfin, et c'est ce qui rendait la position plus pénible, il n'y avait, dans tout ce que je viens de nommer ici, rien qui ne fût corrompu, dégénéré, usé; rien qui présentât un principe de vie, d'ordre et de durée : c'étaient tous des élémens de barbarie et de destruction. Les peuples que la Germanie vomit sur la Gaule ne sont plus les peuples décrits par Tacite (1); leurs vertus, s'ils en eurent, ils les

(1) Si je distingue ici les Germains de Tacite de ceux qui conquirent la Gaule, je n'ai pas pour

laissèrent de l'autre côté du Rhin. De même les Gaulois, qu'ils assujettirent, étaient des peuples dégénérés : de cette merveilleuse civilisation enfantée par Athènes et par Rome, il ne subsistait plus que des mœurs dissolues et des institutions énervées. Ainsi, de part et d'autre, chez les vainqueurs et chez les vaincus, tout était en décadence, tout était en désorganisation. Il ne restait plus aux uns que les instincts grossiers et malfaisans des peuples barbares, aux autres que la corruption des peuples civilisés : c'était ce qui valait le moins dans la barbarie comme dans la civilisation. Aussi, lorsqu'ils furent réunis, n'eurent-ils guère à mettre en commun, pour fonder une société nouvelle, que des ruines et des vices. Mais, il faut le dire, la part apportée par les conquérans était de beaucoup la plus mauvaise des deux. L'esprit d'indépendance qui les animait, n'était autre qu'un penchant irrésistible à se livrer sans règle et sans frein à leurs passions farouches et à leurs appétits brutaux. La liberté qu'ils connaissaient, la liberté qui leur était chère et pour laquelle ils bravaient les dangers, était la liberté de faire le mal. Du reste, avides de posséder quelque chose, ils s'efforçaient à tout prix d'acquérir davantage; et lorsqu'ils affrontaient la mort, c'était moins par dédain pour la vie, que par amour pour le butin. C'est en vain que la poésie et l'esprit de système prennent à tâche d'exalter les Germains, de grandir et d'ennoblir leur caractère, et de les peindre comme ayant, par leur mélange avec les Romains, retrempé l'état social; lorsqu'on recherche avec soin ce que la civilisation doit aux conquérans de l'empire d'Occident, on est fort en peine de trouver quelque bien dont on puisse leur faire honneur. Le plus profond et le plus vrai des historiens de nos jours nous a déjà déchargés de la plupart de nos prétendues obligations envers eux, et leur a retranché grand nombre de vertus qui ne leur appartenaient pas et dont ils avaient été ornés gratuitement. Toutefois il me semble qu'il ne les a pas encore

cela des premiers une opinion très favorable; je suis même persuadé qu'ils ne valaient guère mieux que les Germains de Grégoire de Tours. Les uns et les autres étaient des peuples féroces et bien peu ressemblans aux peuples de l'Allemagne actuelle. La cause qu'ils soutinrent contre les Romains, et qu'ils gagnèrent à la fin, était, si j'ose le dire en présence des écrivains de l'opposition historique et germanique, la cause de la barbarie, la mauvaise cause. Aussi, tandis qu'en lisant l'histoire, les écrivains dont je parle font des vœux pour un Hermann (Arminius), ou pour un autre héros de la Germanie en guerre avec Rome, je fais, je l'avoue, des vœux tout différens. Les victoires qui les réjouissent, je les déplore. Elles sont, à mes yeux, la défaite des lettres, des arts, des sciences, la ruine de la civilisation, le malheur de l'humanité. Tout corrompus qu'étaient les Romains, je les préfère à leurs ennemis; le régime qu'ils apportaient avec eux était bien meilleur que celui qu'ils trouvaient établi dans les forêts d'outre-Rhin, et dont la loi salique, le chef-d'œuvre des institutions germaniques, peut nous donner une idée. Les dissensions, les guerres et les déplacemens continuels des Germains déposent, même dans Tacite, de la vie misérable qu'ils menaient. C'est pourquoi je ne doute pas que s'ils avaient subi le joug de Rome, ils n'eussent été et meilleurs et plus heureux.

assez dégradés, et que, tout en se préservant des opinions et des doctrines historiques les plus populaires de nos jours, tout en les combattant le premier et presque le seul, il a peut-être fait ici des concessions à la nouvelle école et n'a pas assez résisté sur quelques points à l'entraînement général. Toujours est-il qu'il a réduit toutes nos dettes envers les Germains à une seule. Mais cette dette unique il l'a reconnue, il l'a proclamée de la manière la plus expresse. « L'idée fondamentale de la liberté, dans l'Europe moderne, lui vient, dit-il, de ses conquérans : l'esprit de liberté individuelle, le besoin, la passion de l'indépendance, de l'individualité, voilà ce que les Germains ont surtout apporté dans le monde romain. » Serait-il donc vrai que ces peuples nous eussent fait un pareil présent? Cette part qu'on leur réserve tout entière, n'est-elle pas encore trop forte, quoique très restreinte; et ne doit-elle pas encore leur échapper? Non, on ne saurait la leur attribuer légitimement. Non, l'amour de l'indépendance individuelle ne vivait pas dans le cœur des Germains, ou du moins ne faisait ni le fond, ni le propre de leur caractère national. Et ici je ne parle pas du respect que chacun aurait porté à l'indépendance d'autrui pour assurer la sienne propre, ce qui assurément aurait été une qualité bien précieuse et bien étonnante chez des barbares; je veux parler de l'indépendance personnelle considérée en soi, et prise, si je puis m'exprimer ainsi, dans le sens le plus égoïste de la chose : certes on ne voit pas qu'un sentiment de cette nature ait dominé les habitans de la Germanie plus que tout autre peuple, quoique chez eux il se fût très bien accommodé avec leurs autres mauvaises qualités, et qu'il eût parfaitement servi leur penchant au mal. Que l'on considère en effet le barbare d'outre-Rhin : paraît-il se complaire dans la liberté absolue de ses actions, avoir confiance en sa force individuelle, et s'en reposer pour son salut, pour la possession et pour la jouissance de ses biens, sur lui-même et sur lui seul? En aucune façon, et bien au contraire, il s'empresse de mettre sa vie sous la protection d'une force supérieure, et sa liberté avec sa fierté au service d'un patron ou d'un chef puissant. Là, dans ses bois, le Germain se voue au Germain, et l'individu est dans la dépendance de l'individu; là est la terre des obligations et des services personnels; c'est là qu'est né le vasselage; c'est là qu'on reconnaît un seigneur, qu'on a recours à lui plutôt qu'à la loi, et qu'on promet fidélité à l'homme plutôt qu'au pays ou au souverain (1).

(1) La constitution elle-même accorde à l'antrustion une composition beaucoup plus forte.

Il est certain que les Francs s'étant emparés de la Gaule, leurs institutions et leurs mœurs ont fait invasion dans la société romaine; mais la part du bien qu'on pourrait leur attribuer est très petite, tandis que celle du mal est immense. Si l'on suit la marche de la civilisation dans notre Occident, on verra qu'après avoir succombé sous les coups des peuples du Nord, elle ne s'est relevée peu à peu qu'au fur et à mesure que nous nous sommes purgés de ce que nous avions de germanique; et, enfin qu'aujourd'hui, s'il est rien que la Germanie puisse encore revendiquer dans notre état social, ce sera le duel ou quelque chose de ce genre, dont nous cherchons encore à nous débarrasser. Ainsi, loin d'avoir contribué à restaurer la société, les Germains n'ont fait que la corrompre davantage et qu'en rendre la restauration plus difficile. Tant que leur esprit domina, on ne connut en France ni liberté individuelle ou publique, ni intérêt commun. La société, plutôt que de se gouverner par une loi générale, ne se soutenait qu'avec un système de lois et d'obligations particulières. En l'absence d'une force publique, il était nécessaire que toutes les forces privées fussent équilibrées entre elles: de là les commendises et les associations (*comitatus*, *arimannia*, *gasindi*); de là pour le faible, l'obligation de se mettre sous la protection du fort, ou de se réunir avec ses parens et ses égaux en petites sociétés ou ligues, capables de se défendre et de se faire justice elles-mêmes. Alors il n'y eut plus de patrie, et ce nom, tout puissant dans l'antiquité, fut sans vertu et sans signification. L'état politique, l'état civil, l'état moral, l'état intellectuel, tout déclina dans la Gaule depuis Clovis jusqu'à la fin de sa race. Ce fut une période de décadence et non de progrès. Le progrès continu et indéfini de la civilisation est d'ailleurs, à mes yeux, une erreur et un sophisme. Au lieu de passer toujours, et constamment, du mieux au mieux, la civilisation va souvent du bien au mal; tantôt elle avance, tantôt elle recule; c'est un mouvement irrégulier et perpétuel de va et vient, comme tout ce qui tient à la nature de l'homme, dont la loi éternelle est de croître et de décliner. Il n'y eut donc, sous la première race, de progrès que vers la barbarie. Les Mérovingiens régnèrent, ou plutôt dominèrent, moins sur le pays et sur les peuples de la Gaule que sur les bandes armées de toute espèce qui l'occupaient ou qui la parcouraient dans tous les sens en pillant également amis et ennemis. Le roi lui-même avait sa bande armée: c'était la plus nombreuse, la plus riche et la plus forte; car, du moment que la bande du maire du palais l'emporta sur la bande royale, ce fut le maire du

palais qui fut roi. La domination mérovingienne a pour caractère particulier d'être surtout personnelle; et jusqu'à l'avènement d'une autre dynastie, c'est à peine si l'on aperçoit dans l'empire des Francs aucun système régulier d'administration territoriale. Après que Pépin-le-Bref eut recueilli en héritage, avec la mairie du palais, la gloire et l'autorité que deux grands hommes, Charles Martel, son père, et son aïeul Pépin d'Héristal, petit-fils de Pépin de Landen, avaient attachées à leur maison par leur génie, par leur prudence, par leur valeur, le maire, élevé au-dessus du souverain, n'eut pas de difficulté non-seulement à renverser du trône un simulacre de roi, mais encore à s'établir solidement à sa place. Alors il n'y eut pour le moment de changé que les personnes, et la constitution politique resta quelque temps la même, à cela près de l'hérédité des bénéfices qui semble avoir un peu prévalu depuis cette époque (1). Mais le changement dans les personnes présagea et bientôt amena un changement dans les choses. A des souverains appauvris et sans gloire, dégénérés ou malheureux, tenus en tutelle ou en interdit, à des enfans qui n'excitaient que le mépris ou la pitié, succédèrent des hommes énergiques et ambitieux, des princes redoutables et populaires, regorgeant de biens et de vassaux; des capitaines illustres et victorieux, capables de concevoir de grands desseins et de les exécuter. Les Mérovingiens avaient enlevé la Gaule aux Romains; il fallait maintenant l'enlever aux chefs de bande. Par la première conquête, le pays presque entier avait été réduit au pouvoir d'un seul peuple; par la seconde, le pouvoir fut réduit dans les mains d'un seul homme; d'abord fut fondé le royaume, ensuite l'autorité du roi. A l'avènement de Pépin, les beaux jours de Charlemagne étaient préparés.

De tout ce mélange et ce pêle-mêle, dont j'ai parlé, de races, de chefs de bandes ou de chefs de cantons, et d'hommes attachés à des institutions, à des usages, à des seigneurs différens, Charlemagne fit autant de sujets, et d'une foule de petits peuples il s'efforça de composer une grande nation. Il sut s'emparer des ambitions et des passions personnelles; il sut réunir, diriger et maîtriser les forces particulières et opposées, bâtir des villes et accomplir des merveilles avec des instrumens de destruction. On le vit assigner et assurer à chacun sa place, imposer et maintenir l'obéissance, et créer à tous une communauté d'intérêts. L'ennemi qu'il attaqua hors des frontières devint l'ennemi commun; les assemblées qu'il tint chaque année, il les rendit

(1) La charge de maire du palais fut héréditaire, au moins de fait, dans la famille même des Pépin.

nationales; la juridiction de ses commissaires s'étendit sur tous les habitans et sur toutes les parties de ses états; il reconstitua l'unité du pouvoir et le gouvernement central. Il recueillit les restes de la civilisation, et les anima d'une vie nouvelle; et lorsqu'il eut consacré son siècle à l'admiration de la postérité, il descendit dans la tombe en souverain, laissant à son héritier la paix avec un empire immense, florissant et calme, dont tous les peuples concouraient ensemble vers le but qu'il avait marqué.

Louis-le-Débonnaire, fils malheureux, mais indigne, mais coupable, de ce grand prince, renversa de fond en comble l'édifice majestueux élevé par son père; il remit la division partout, dans les hommes comme dans le territoire, et rendit par la faiblesse et l'inconstance de son esprit, par son manque de foi et de prudence, tout individuel et local, comme anciennement. Il eut un règne si funeste, qu'après avoir hérité d'un pouvoir qui s'étendait depuis la Catalogne jusque au-delà de l'Elbe, et qui n'avait pas de contrepoids en Europe, il transmit à ses fils, avec la discorde et la guerre, des royaumes qui tombèrent en épouvante et en péril à l'approche de quelques bandes d'aventuriers. Bientôt disparurent pour long-temps la tranquillité publique et la sécurité personnelle, l'autorité royale, les institutions et les lois. La confusion devint générale et le droit fut remis à la force. Fallait-il donc passer par cette anarchie pour arriver à la Renaissance, et la route qu'avait tracée Charlemagne n'y conduisait-elle pas d'une manière plus prompte et plus sûre?

Au milieu des troubles et des secousses de la société, il s'éleva de toutes parts des hommes nouveaux, sous le règne de Charles-le-Chauve (1). De petits vassaux s'érigèrent en grands feudataires, et les officiers publics du royaume en seigneurs presque indépendans. Leurs honneurs et bénéfices, c'est-à-dire leurs emplois et les territoires de leur ressort, furent convertis en propriétés, et les pays dont ils étaient les magistrats descendirent entre leurs mains au rang de fiefs héréditaires. Mais pendant ces violences, à l'exemple et en vertu même de ces violences, il s'en commit d'autres qui furent la contrepartie des premières, et qui n'ont pas encore été remarquées, au moins à ma connaissance, autant qu'elles méritaient de l'être. Je veux dire que les usurpations des grands furent imitées par les petits, et que l'appropriation se fit en bas aussi bien qu'en haut. Si les vassaux agirent contre leurs suzerains, les colons et les serfs réagirent contre

(1) Tempore enim Caroli Calvi, complures novi atque innobiles, bono et honesto nobilibus potiores, clari et magni effecti sunt. *Gest. consul. Andegav.* c. 2.

les vassaux, leurs maîtres. L'autorité souveraine étant sans force, toute autre autorité légitime ou tout autre droit acquis fut attaqué ou fut à la veille de l'être. La tenure s'insurgea contre le bénéfice ou contre l'alleu, et devint aussi héréditaire. Tel colon qui ne possédait qu'à titre de fermier, ou qu'en vertu d'un titre plus précaire encore, devint propriétaire, et transmit son bien à sa postérité. De plus, tel intendant ayant un office rural ou domestique, et remplissant des fonctions d'un ordre servile et privé, s'érigea en une espèce d'officier public, de sorte que les *majores* et les *jurati* du IXe siècle devinrent, au XIe, des maires et des espèces de magistrats municipaux. En peu de temps, la possession fit place à la propriété, et la propriété conduisit à une sorte de magistrature. Elle ne fut pas libre et franche, elle fut même bien des siècles encore à le devenir; mais enfin le droit fut reconnu, soit entre les mains d'un seigneur, soit entre celles d'un vilain, qui fut moins alors un esclave qu'un vassal du plus bas degré.

Ce n'est pas que l'alleu ait repris faveur : au contraire, après s'être dénaturé de plus en plus, il finit par disparaître presque entièrement; déjà difficile à conserver à la fin de la première race, il ne fut pas tenable au milieu des violences de la seconde. Pour n'avoir point de seigneur, le maître de la terre avait une multitude d'ennemis; et s'il ne servait personne, personne non plus ne le protégeait. Seul contre tous, il se vit forcé, pour échapper à la spoliation, de se recommander à quelqu'un de puissant, et de convertir son bien libre en fief perpétuel. Alors la terre servit la terre, de même que la personne servit la personne; tout tomba dans le servage; et noble ou non noble, on naquit l'homme de quelqu'un. On était placé, non pas à côté, mais au-dessus ou au-dessous de son voisin; et le lien social, en se ramifiant à l'infini, attachait les hommes les uns à la suite des autres, au lieu de les unir chacun immédiatement à un centre commun.

Les institutions de Charlemagne, après avoir lutté deux siècles, furent emportées par l'anarchie, et la Gaule romaine se retira devant la France féodale.

A cette époque on entre dans un ordre de choses tout nouveau. La propriété, en se fixant dans les mains des seigneurs, des vassaux et des plus petits possesseurs, rendit territorial ce qui n'était que personnel auparavant, et détruisit, pour ainsi dire, la personnalité. Les anciennes lois des peuples, qui toutes étaient personnelles et héréditaires, tombèrent en désuétude; les races qu'elles représentaient se mélangèrent, se confondirent, et vinrent à se dissoudre avant que la

dissolution de l'empire de Charlemagne ne fût consommée (1). En même temps disparurent les distinctions qui s'étaient observées entre les diverses classes de personnes de condition servile. Il n'y eut plus de colons, plus de lides, plus d'esclaves, de même qu'il n'y eut plus de Saliens, de Ripuaires, de Visigoths. Les limites des conditions furent effacées comme celles des lois. La féodalité ramenait, par quelques endroits, à l'uniformité. Le système mobile et passager des obligations personnelles, qui convenait à des aventuriers, était en effet devenu insuffisant et impropre à des hommes fixés au sol. Le seigneur ne devait plus demander son salut ni sa force à la bande, il fallait qu'il la demandât au territoire. Il ne s'agissait plus pour lui de fortifier sa personne, mais sa demeure. Les châteaux allaient succéder aux associations. Ce fut le temps où chacun, afin de pourvoir à sa sûreté, se cantonna et se retrancha du mieux qu'il put. Les lieux escarpés ou inaccessibles furent occupés et habités; les hauteurs se couronnèrent de tours et de forts. Les murs des habitations furent garnis de tourelles, hérissés de créneaux, percés de meurtrières. On creusa des fossés, on suspendit des ponts-levis. Les passages des rivières et les défilés furent gardés et défendus; les chemins furent barrés et les communications interceptées. Bientôt les lieux d'abri devinrent des lieux d'offense. Aposté chez soi comme un oiseau de proie dans son aire, on fondait sur la campagne d'alentour, on attaquait son ennemi, son voisin, le voyageur ou le passant. A la fin du xe siècle, chacun avait pris définitivement sa place et son poste; la France était couverte de fortifications et de repaires féodaux; partout la société faisait le guet et se tenait, pour ainsi dire, en embuscade.

A peine les seigneuries furent-elles constituées que les communes vinrent à paraître. Les associations, qui s'étaient jadis formées aux sommités de la société, se reformèrent maintenant à sa base. Dans les villes et dans les campagnes, les hommes livrés au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, se réunirent et se liguèrent, soit pour résister à l'oppression des seigneurs, soit pour se soustraire aux obligations trop onéreuses de leur propre condition. Serait-ce, comme on le dit, le sentiment de la dignité humaine qui, se réveillant enfin dans leur cœur, les aurait excités à l'indépendance? Non, je le crois, rien ne justifie une pareille opinion.

L'insurrection communale, quelque légitime qu'elle soit dans son

(1) J'ai démontré ailleurs que les races avaient eu peu d'influence sur le démembrement de l'empire de Charlemagne, et que les lois particulières, qui distinguaient les races, s'étaient réunies dans les localités, et non pas les localités dans les lois.

principe, n'a pas ce caractère de noblesse et de générosité avec lequel on la représente. Je ne vois presque rien de commun, au moins dans les causes, entre la révolte des citoyens libres de l'antiquité contre la tyrannie, et le soulèvement des serfs et des mercenaires du moyen-âge contre leurs seigneurs. L'amour de la liberté et de la patrie est l'ame des premiers; la misère seule n'a que trop souvent suscité les seconds. Là, on combattait surtout pour les droits politiques, pour les droits du citoyen; ici, pour les droits naturels et pour la propriété. Dans la plupart des plus anciennes chartes de communes, les intérêts purement matériels sont les seuls sentis et réclamés par les révoltés: pourvu que ceux-ci obtiennent de vivre à l'abri des extorsions et des mauvais traitemens, ils feront bon marché du reste. Leurs traités ou pactes avec leurs seigneurs, sont des espèces d'abonnemens, d'après lesquels ils abandonnent une part de leur avoir et de leurs droits pour mettre l'autre part en sûreté. Quant au côté politique ou moral de leur cause, ils ne l'aperçoivent même pas; ils respectent partout les prérogatives de la noblesse comme une chose naturelle et sacrée, et subissent de bon cœur des conditions qui nous paraissent dégradantes, et qui sont autant de témoignages du sentiment qu'ils avaient alors, non-seulement de l'inégalité de leurs droits et de leur infériorité sociale, mais encore de leur abjection en présence de l'habitant du château. Il y a donc une grande différence entre les institutions municipales qui remontent aux Romains, et les institutions communales qui ne datent que des successeurs de Hugues Capet. Les premières sont vraiment romaines et les secondes purement féodales; les unes rappellent la cité, et les autres le fief. D'un côté nous voyons des serfs émancipés, mais soumis à des obligations entachées d'une origine et d'un caractère servile; de l'autre, nous voyons des hommes, des citoyens libres, et, quoique souvent écrasés par les impôts, ne supportant d'autres charges que celles de l'état, et ne devant d'autres services que des services publics. Cette question de la formation des communes ne semble pas avoir été bien comprise, même par des écrivains très distingués. Nous venons de dire qu'en principe, ce ne fut ni une question de liberté pour le peuple, ni une question de restauration municipale pour les villes; nous devons ajouter que ce ne fut pas davantage une affaire d'argent pour les rois. En effet, par cela seul qu'il accordait ou confirmait une charte de commune, le souverain reconnaissait l'existence et les statuts d'une association composée de la réunion des habitans d'une ville ou d'une paroisse, et couvrait celle-ci de la protection royale. La nouvelle so-

ciété passait du fief dans l'état, et jouissait des avantages réservés, je ne dirais pas encore aux sujets, mais aux hommes du roi. Elle devait par conséquent avoir sa part des charges publiques. Aurait-il été naturel et juste que la couronne employât gratuitement la fortune et les bras de ses vassaux et le service de ses officiers à la défense et au profit des communes? Sans doute que des communes ont payé de fortes sommes au roi; mais on doit faire attention qu'en ce temps-là le trésor royal n'était autre que le trésor public, et que, dans les cas dont je parle, l'argent qu'on pouvait y verser était d'ordinaire, pour le souverain, le prix légitime, la juste indemnité de sa protection, plutôt que le produit de ses extorsions, de ses rapines ou de sa vénalité.

On ne serait pas mieux autorisé à disputer à Louis-le-Gros le titre de fondateur des communes en France, attendu que, si plusieurs communes s'étaient déjà formées lorsqu'il monta sur le trône, aucune n'avait alors pour elle la sanction du temps ni celle de l'autorité royale. Toutes n'existaient que de fait, et d'une manière très précaire, c'est-à-dire sous la condition d'avoir constamment la force de leur côté. Leur état propre était un état violent, un état de guerre, et présentait dans la France une espèce de monstruosité politique. Ce fut Louis-le-Gros qui leur donna la stabilité et la légitimité; ce fut lui qui éleva le premier la commune au rang d'institution publique, qui lui fit une belle et grande place dans la constitution de la monarchie, et qui lui concéda ou reconnut des droits que chacun dans le royaume fut désormais tenu de respecter. Il faut être juste envers les rois comme envers les peuples, et ne pas trop se presser de condamner aujourd'hui ce qui était approuvé généralement depuis plusieurs siècles. Ayons plus de confiance dans la raison et dans la justice de nos pères, et ne soyons pas si prompts à réformer leurs opinions et leurs jugemens. Souvent, à vouloir présenter les choses sous un jour nouveau, on court le risque de les présenter sous un jour faux, et l'on tombe d'ordinaire dans le mensonge à force de viser à l'originalité.

Mais ce qui frappe le plus dans les révolutions du moyen-âge, c'est l'action de la religion et de l'église. Le dogme d'une origine et d'une destinée communes à tous les mortels, proclamé par la voix puissante des évêques et des prédicateurs, fut un appel continuel à l'émancipation du peuple (1); il rapprocha toutes les conditions, et

(1) His et cæterorum divinorum eloquiorum sententiis potentes et divites edocti, agnoscant et servos suos et pauperes sibi natura æquales. Si igitur servi dominis natura æquales sunt, utique quia sunt, non se putent impune domini laturos, dum turbida indignatione et concitanti animi furore adversus errata servorum inflammati, circa eos aut in sævissimis verberibus cædendo, aut in membrorum amputatione debilitando, nimii existunt, quoniam unum Deum

précipita la marche de la civilisation moderne. Quoique oppresseurs les uns des autres, les hommes se regardèrent comme membres de la même famille, et furent conduits par l'égalité religieuse à l'égalité civile; de frères qu'ils étaient devant Dieu, ils devinrent égaux devant la loi; et de chrétiens, citoyens.

Cette transformation de la société s'opéra lentement, graduellement, comme une chose nécessaire et infaillible, par l'affranchissement continuel et simultané des personnes et des terres. Tant que la propriété fut incertaine ou imparfaite, la liberté personnelle le fut pareillement. Mais aussitôt que la terre se fut fixée dans les mains qui la cultivaient, la liberté civile s'enracinant dans la propriété, la condition de l'homme s'améliora, la société s'affermit, et la civilisation prit son essor.

Suivons les progrès du peuple dans les états formés des ruines de l'empire d'Occident. Ce peuple que dans l'origine (au moment où le paganisme en se retirant le remit aux mains de la religion chrétienne) nous trouvons presque tout entier esclave, passe de la servitude au servage; puis il s'élève du servage à la main-morte, et de la main-morte à la liberté. D'abord l'esclave ne possède que sa vie, et ne la possède-t-il que d'une manière précaire : c'est moins le pouvoir public que l'intérêt privé, moins la loi que la charité ou la pitié, qui la lui garantissent, garantie insuffisante, bien faible pour des siècles aussi cruels. Puis l'esclave devient colon ou fermier; il cultive, il travaille pour son compte, moyennant des redevances et des services déterminés; au demeurant, il pourra, en cédant une partie de ses revenus, de son temps et de ses forces, jouir du reste à sa guise et nourrir sa famille avec une certaine sécurité, autant qu'en permettent les troubles et la guerre. Mais enfin son champ ne lui sera pas enlevé, ou plutôt il ne sera pas enlevé à son champ, auquel lui et ses descendans appartiendront à perpétuité.

Ensuite le fermier se change en propriétaire; ce qu'il possède est à lui; à l'exception de quelques obligations ou charges qu'il supporte encore et qui deviendront de plus en plus légères, il use et jouit en maître, achetant, vendant comme il lui plaît, et allant où il veut. Entré dans la commune, il est bientôt admis dans l'assemblée de la province, et de là aux états du royaume. Telle est donc la destinée du peuple dans la société moderne : il commence par la servitude et finit par la souveraineté.

BENJAMIN GUÉRARD.

habent in cœlis. Eos vero quos in hoc sæculo infirmos abjectosque cultu, et cute, et opibus se impares conspiciunt, natura pares, et æquales sibi esse prorsus agnoscant. Ainsi s'exprimait, au IXe siècle, Jonas, évêque d'Orléans, *De instit. laic.*, II, 22.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 avril 1838.

Nous entendons beaucoup de gens, à la vue de ce qui se passe, désespérer du gouvernement représentatif. Nous sommes loin de juger le mal aussi grand. On dit qu'il y a de quoi douter de l'excellence d'une forme de gouvernement dont quelques hommes de talent peuvent arrêter tout le mécanisme à leur gré. Ces hommes de talent, dont l'ambition est impatiente et inquiète, ont existé dans tous les temps et sous tous les régimes, et il vaut mieux que ces ambitions s'exhalent dans les journaux, au pied de la tribune, et dans les bureaux de la chambre, qu'en secret, comme dans les monarchies absolues, ou sur la place publique, comme nous le voyons dans les républiques dont on a doté le Nouveau-Monde. Quel excellent régime, en effet, que celui où les grandes et ardentes opinions politiques peuvent se répandre si facilement, et s'écouler en résultats tels que le refus de quelques lois politiques ou d'intérêt matériel, dont quelques-unes seront adoptées sans doute l'année suivante! Est-ce là un mal à comparer à l'émeute, aux associations, à la justice secrète ou exceptionnelle qui s'ensuit infailliblement? Assurément si le gouvernement constitutionnel doit se consolider en France, c'est par l'exemple que nous avons sous les yeux aujourd'hui. L'enseignement que donnera cette session aura mûri la chambre en peu de mois, et elle doit rendre cette justice à des gens qui se disent ses maîtres, qu'ils lui épargnent un apprentissage qui, sans eux, eût été sans doute beaucoup plus long.

On s'étonne que M. Guizot, M. Thiers, M. Duchâtel, M. Passy, s'impatientent de ne pas être au pouvoir et s'efforcent de renverser le ministère. Nous ne saurions partager cette surprise. Qu'ils se réunissent, qu'ils viennent les uns aux autres de bien loin, et, en quelque sorte, des deux extrémités du monde politique, rien ne nous paraît plus simple et plus naturel. Qui veut la fin veut les moyens. Or, pour abattre une administration qui n'a d'autre tort que celui d'être en place, et qui peut étaler quelques titres glorieux, quoi qu'on fasse pour les contester, il faut bien quelques efforts. La coalition n'a même à se justifier en ce moment que d'un seul tort, pour lequel nous ne pourrions lui en vouloir : c'est de n'être pas assez nombreuse, et de se trouver encore à l'état de minorité.

Dans cette coalition, d'ailleurs, personne n'a fait, ce nous semble, le sacrifice de ses opinions. M. Guizot n'a pas encore déclaré, que nous sachions, qu'il renonce, en faveur de ses nouveaux amis de l'extrême gauche, à son éternel système d'intimidation. La mauvaise presse, comme il l'appelait autrefois, est toujours pour lui la mauvaise presse; les mauvaises passions qui suscitaient du trouble dans l'état pour se frayer la route au pouvoir à travers le désordre, ne lui paraissent certainement pas meilleures; et, s'il se rapproche à présent de la *queue de la révolution*, c'est sans doute pour la voir de plus près, l'examiner d'un œil plus attentif, et mieux juger de ses défauts. De son côté, M. Thiers et le petit nombre d'amis qui marchent avec lui à cette heure, n'ont composé avec le parti doctrinaire sur aucune question. Le principe de l'intervention en Espagne n'a pas faibli dans ce rapprochement. Il est bien convenu, de ce côté de la chambre, qu'en ouvrant ses rangs au parti opposé, on ne lui permet d'apporter avec lui que ses passions et non pas ses principes, et qu'on reçoit *les hommes sans les choses*. Ainsi faite, la coalition n'a rien qui choque les idées constitutionnelles. C'est un élément de destruction, rien de plus, une de ces hardies prises d'armes du temps passé, où l'on n'apportait que des armes offensives. Ceux qui courent cette aventure n'en font eux-mêmes pas plus de cas qu'elle ne vaut. Si l'on échoue, on se séparera, et l'on ira attendre, chacun de son côté, quelque meilleure chance. Si l'on réussit, on se séparera encore, pour se battre entre vainqueurs. Jusque-là rien n'empêche qu'on marche ensemble, car tous les auxiliaires sont propres à une œuvre de destruction. Les répugnances, les haines, les dédains mutuels, sont aussi vifs que jamais, et malheureusement la fraternité n'est qu'apparente. Nous disons malheureusement, car ce serait un beau spectacle que l'union de M. Guizot, de M. Arago, de M. Duvergier de Hauranne, de M. Barrot, non dans leurs intérêts si divers, mais dans l'intérêt de la France.

Le caractère de l'association se révèle dans tous ses actes. On ne voit pas ses membres essayer d'améliorer les lois qu'ils examinent. Leur sentence est toujours le rejet. Il ne se sont donné que la mission d'arrêter, dans la chambre, la marche des affaires, et dans la presse de tout nier. C'est un pacte tout négatif, où la première condition pour les hommes éloquens qui y figurent est de se clore la bouche, et de ne pas monter à la tribune, et pour les hommes spéciaux de ne pas faire usage de leurs connaissances.

M. Piscatory a dit, dans la discussion des armes spéciales, quand il réclamait pour son ami, M. Jaubert, le privilége de s'écarter de la question, qu'à voir les précautions dont on entourait les orateurs, on pouvait se croire dans la chambre d'un malade, où personne n'osait parler haut. A ce sujet, nous nous écrierons, comme fit M Guizot : *C'est cela!* Nous dirons même : C'est mieux que cela, et la chambre, telle que l'a faite la coalition, ressemble, selon nous, à voir quelques-uns de ses bancs, à une salle d'hôpital, où gisent, avec la fièvre, des orgueils meurtris et des ambitions malades. C'est là qu'on ne saurait parler haut sans danger, et sans irriter tant de plaies si faciles à envenimer! M. Molé, s'adressant à M. de Broglie, le sommait de préciser ses accusations; un pareil défi, porté au chef de la coalition, serait sans danger

pour le ministère. Pour entraîner une assemblée, comme l'ont fait souvent M. Thiers et M. Guizot, il ne faut pas seulement le talent, il faut une situation franche et une conviction profonde. L'esprit peut briller sans le concours de ces deux choses, mais l'éloquence se tait, ou du moins se montre stérile.

D'un autre côté, les journaux des deux partis extrêmes, opposés à l'existence même du gouvernement, se plaisent à signaler, dans cet état de choses, ce que le gouvernement de Charles X nommait un refus de concours! Nous concevons parfaitement leur désir d'aggraver le fait actuel; mais on y attachera moins d'importance, en songeant d'abord que ce refus de concours vient d'une minorité; puis, que nous vivons sous un gouvernement qui ne s'écartera pas de la constitution, même quand ses adversaires en sortiraient pour le combattre. Si donc le parti qui refuse tout concours, et paralyse les affaires, devenait une majorité, ce serait à lui de prendre le pouvoir, et alors, naturellement, son refus de concours cesserait. Ainsi, qu'on se rassure, la coalition de la droite, de l'extrême gauche et de quelques membres du centre gauche, ne nous menace pas d'une révolution, mais seulement d'un cabinet fondé sur le principe de l'ambition personnelle satisfaite, et livré d'avance à toutes les divisions qu'amènerait inévitablement une réunion d'amours-propres superbes et de principes contraires.

Nous ne craignons pas encore ce résultat. La violence et la passion réussissent mal dans ce temps de modération et de calme. Seulement, il est affligeant de voir des hommes d'une valeur réelle donner ainsi publiquement le spectacle de quelques faiblesses. On parle de capacité. On dit que les plus hautes capacités du pays (c'est ainsi qu'on s'intitule) ne peuvent rester en dehors des affaires; que leur place est au pouvoir, et on veut briser les portes pour y rentrer. Il nous semblait jusqu'à ce jour que le gouvernement représentatif était celui des majorités, et non pas absolument des capacités. Il y a, en France, nombre de capacités qui n'ont pas accès aux affaires. C'est que la majorité leur a manqué dans les colléges électoraux, ou bien que ces capacités n'ont pas rempli quelques autres conditions du régime constitutionnel. Ces capacités tiennent exactement, depuis vingt ans, le même langage que les capacités de la coalition. Depuis huit ans, surtout, elles ont paru plusieurs fois sur la place publique, pour revendiquer leurs droits. Là on les a traitées, et justement, en rebelles. Depuis, quand elles se plaignaient dans la presse, ou par quelque voie légale que ce fût, les chefs de l'opposition actuelle les refoulaient dédaigneusement en leur demandant qu'elles s'appuyassent sur une majorité. Contre qui ont été faites les lois de septembre, sinon contre les capacités qui voudraient se rendre justice elles-mêmes et s'adjuger le pouvoir de leurs propres mains?

Personne n'avait douté que la révolution de juillet n'eût des capacités à son service; mais on se demandait si, du milieu de ces capacités, il sortirait quelque homme d'état. Le 13 mars, le 11 octobre, semblaient avoir répondu à cette question. Les hommes qui ont été bien inspirés par le péril du pays à cette époque, auraient-ils perdu, avec le danger de la situation, le mobile qui les soutenait en ce temps-là? Serait-il vrai, comme le disent les ennemis de

nos institutions, que l'esprit révolutionnaire nous ait rendus impropres à la paix et au repos? Qu'on y prenne garde. La vivacité, la violence même qu'on passait à de jeunes écrivains qui ignoraient encore les secrets et les difficultés du gouvernement, seraient jugées sévèrement par les esprits élevés, si on les retrouvait tout à coup dans des hommes d'état que doit avoir mûris pendant huit ans le maniement des plus hautes affaires. Eh quoi! des hommes se seront élevés par leur mérite aux premiers rangs de la société, et ils ne sauront pas donner, à ceux qui sont restés au-dessous d'eux, l'exemple du respect et des égards qu'on se doit les uns aux autres! Leur langage, leurs idées ne se seront pas élevés dans la sphère où ils vivent? Au contraire, on sera réduit à rechercher dans les feuilles populaires leurs anciens écrits, ou à recourir aux paroles qu'ils prononçaient dans la plus modeste chaire, pour leur trouver des vues d'hommes d'état et des formes de langage nobles et dignes! A qui s'en prendre de cette triste déception? Au pouvoir qu'il faudrait accuser alors de diminuer le mérite et de rétrécir l'esprit, ou aux hommes eux-mêmes qui ne se seraient pas mis au niveau d'une situation où Colbert, Pombal, Canning, avaient su agrandir encore le cercle de leurs pensées?

Si la coalition ne parvient pas au but qu'elle se proposait, la leçon profitera à tout le monde. En perdant l'espoir d'imposer à leur gré leurs volontés au pays, quelques hommes de talent qui y figurent, prendront une meilleure route, et se résigneront, comme font les hommes d'état les plus éminens en Angleterre, à attendre que le jour de mettre leurs principes en pratique soit venu. M. Thiers a fondé lui-même son ministère futur sur la question d'Espagne. Tant que la session durera, il sera facile de consulter la chambre sur cette question. On peut la présenter chaque jour, à toute heure, à propos du budget, de la rente, des chemins de fer; on pouvait même l'élever à propos de la loi du cadre de l'état-major, qu'on discutait hier Assurément, ce n'est pas le ministère qui s'opposera à un ordre du jour motivé sur cette question. L'Espagne est sous nos yeux, d'ailleurs. Si, au lieu de déclarer que le cabinet français remplit les conditions du traité de la quadruple alliance, comme l'a fait récemment à la tribune le chef du ministère espagnol, le cabinet de Madrid se plaignait de l'abandon de la France; si le gouvernement de la reine avait échoué dans son emprunt et que don Carlos eût accompli le sien à la face de l'Europe, il serait sans doute opportun de demander aux chambres si elles consentent à envoyer nos soldats et la réserve de notre trésor en Espagne. En l'absence des chambres, la nécessité, pendant la session le vœu de la majorité, décideront toujours de cette question, et, en conséquence, du moment précis où le côté gauche de la coalition entrera aux affaires. Pourquoi donc tant s'agiter? Dans quel but tout ce bruit et cette ardente opposition? pourquoi cette levée de boucliers contre le pouvoir, quand on ne pourrait le garder pour soi?

Est-ce pour l'offrir à M. Guizot et à ses amis? Mais, quelques efforts que l'on fasse, le pays est encore tranquille, les lois s'exécutent partout. Que ferait-on, dans cet état de choses, du système de répression et d'intimidation, qui est toute la politique de M. Guizot? Est-ce le temps, est-ce l'heure de ces

remèdes héroïques? Dans la discussion des fonds secrets, à la chambre des pairs, M. Villemain accusait M. Molé d'avoir pris sa part des lois de disjonction et de dénonciation, ce qui n'est vrai qu'à demi. Mais il n'importe : M. Molé a fort bien répondu que les mêmes mesures ne peuvent servir à tous les temps, et qu'il avait pu croire à la nécessité d'une loi de rigueur à une époque où se montraient les assassins, où éclataient les complots, et devenir partisan d'un acte de clémence et d'une politique de douceur, en voyant disparaître peu à peu ces funestes symptômes. L'opposition de M. Guizot et de ses amis contre le ministère actuel prouve assez qu'ils n'ont pas adopté sa politique, et qu'ils ont gardé la leur. Qu'ils attendent donc au moins un premier symptôme de trouble, la plus petite émeute, un complot quelconque, un désordre, pour appliquer ces idées de répression et ces lois de rigueur que M. Guizot a portées avec lui partout depuis 1815. L'émeute et le désordre ne se manifestent pas sans quelque bruit et sans éclat. Le jour où les doctrinaires pourront se présenter aux chambres comme une nécessité, sera donc bien facile à reconnaître. En attendant, il est permis à ceux qui aiment le calme et l'ordre de désirer que ce jour n'arrive pas de long-temps.

On se plaint de voir la confusion s'introduire partout; nous pensons, au contraire, que les positions des partis sont très nettes. Elles nous apparaissent ainsi, du moins à travers la coalition, et nous pensons que cette netteté des situations fait la force du ministère. On s'écrie que chacun renie ses principes, nous venons de prouver le contraire; et, le voulût-on, on ne se débarrasse pas d'un principe qu'on a arboré, à l'heure même où ce principe incommode. Il en est de cela comme des réputations qu'on a beaucoup de peine à se faire, et plus de peine à perdre encore. Ainsi on a beau mêler les rangs, se tendre les mains, se donner des accolades, les nuances d'opinion ne s'effacent pas un instant, et nous voyons une réunion toute politique, telle que la coalition, ne se soutenir qu'autant qu'on s'abstient d'entrer à fond dans la discussion des affaires.

C'est là ce qui explique la nature de l'opposition qui se fait en ce moment contre le ministère, opposition qui manque de foi en elle-même et qui cherche à déguiser son peu d'ensemble et de réalité, sous la violence des attaques. Au lieu de demander au ministère compte de ses actes et de les attaquer, on a nié d'abord qu'il fût un ministère politique. Ne pouvant faire passer le ministère qui a fait l'amnistie et les élections pour une simple administration intérimaire entre la politique de M. Guizot et celle de M. Thiers, on a voulu lui prouver alors qu'il n'était pas capable de faire les affaires. Le ministère a répondu par l'expédition de Constantine, par le traité d'Haïti, et d'autres actes que l'opposition seule a déjà oubliés. On s'est attaché, dès-lors, à l'empêcher de faire les affaires intérieures, on a proposé le rejet de toutes ses lois, en regardant, comme des lois rejetées, celles qui n'étaient encore qu'à l'examen des commissions. A entendre les organes de la coalition, le ministère aurait dû déjà se retirer, rien que devant le vœu des commissions de la chambre des députés.

Le vote de la chambre dans la discussion des armes spéciales a prouvé

que les commissions n'expriment pas toujours la pensée de la chambre, et qu'en appelant souvent dans les commissions des hommes spéciaux, mais hostiles au ministère, et connus pour tels, la chambre n'entend pas se laisser lier aveuglément par leurs décisions. L'état normal du gouvernement représentatif serait, il nous semble, celui où les chambres chercheraient de bonne foi avec un ministère les moyens d'améliorer les lois, et ce n'est pas ce que fait l'opposition aujourd'hui. Il se peut qu'elle réussisse à faire rejeter quelques projets de loi, mais il n'en restera pas moins établi que les trois principales questions soulevées jusqu'à ce jour, l'adresse, les fonds secrets, la loi sur les armes spéciales, qu'on peut appeler une loi de sûreté pour le pays, ont été résolues en faveur du ministère. Quant aux échecs qu'on lui prépare, nous mettrons encore plus la chambre à son aise que ne fait l'opposition, en lui traçant ici un court exposé des refus qu'on peut faire essuyer à un cabinet sans le renverser, et même sans compromettre son importance politique.

Nous citerons un ministère que les chefs de l'opposition n'ont pas le droit de dédaigner. En fait de lois politiques, d'abord le projet de loi de l'état de siége, annoncé dans le discours de la couronne, mal accueilli par l'opinion et la chambre des pairs, fut tellement dénaturé par la commission, qu'après trois séances, renvoyé de nouveau à la commission, il alla mourir dans les cartons de la chambre.

En 1833, la garantie de l'emprunt grec ne fut accordée au ministère, qui en avait fait une question de cabinet, qu'à une faible majorité, qu'on n'obtint qu'après avoir été forcé de donner communication de tous les documens relatifs à cette affaire. En cette même année, les fonds secrets furent réduits de 300,000 francs, malgré l'opposition très vive du ministère Le ministère ne se retira point cependant, quoique la chambre lui eût refusé ce vote de confiance.

En 1834, le projet de loi sur l'effectif de la gendarmerie dans l'Ouest ne fut voté qu'à une majorité de douze voix : c'était cependant une question capitale, puisque le ministère déclarait ne pas répondre de la tranquillité de cette partie de la France, si on ne votait son projet de loi. Le ministère, réduit à cette faible majorité, ne se retira pas.

Veut-on savoir ce qui s'est passé depuis 1832 jusqu'à 1837, entre les chambres et les différens ministères, au sujet des lois administratives touchant à des questions politiques? En 1833, le ministère fut forcé de retirer, par ordonnance royale, le projet de loi relatif à l'organisation municipale, auquel on reprochait d'empiéter sur les libertés publiques.

Un projet de loi sur les attributions municipales, présenté en 1832, fut discuté en mai 1833. M. Thiers, ministre du commerce, était chargé de l'administration des communes. Le rapport de M. Prunelle et les amendemens de la commission bouleversèrent toute la loi. M. Thiers eut à soutenir des luttes très vives, notamment contre M. Barbet et M. Prunelle, sur l'article 7, qui consacrait presque l'indépendance des grandes villes. M. Thiers défendit la centralité avec un admirable talent, mais il succomba. Le ministère ne fit pas discuter la loi à la chambre des pairs, tant il la trouva contraire à ses vœux, telle qu'elle avait été adoptée; mais il ne se retira pas.

En 1834, un nouveau projet de loi fut présenté à la chambre des députés. La discussion ne tourna pas toujours à l'avantage du ministère, et la chambre maintint plusieurs dispositions qu'elle avait adoptées un an auparavant. Aussi le ministre, en la présentant à la chambre des pairs, déclara que les changemens introduits par la chambre des députés n'avaient pas son assentiment. La chambre des pairs comprit ce vœu, et la loi, abandonnée, ne fut pas même l'objet d'un rapport. Enfin cette loi n'a été adoptée définitivement que le 6 juillet 1837, sous le ministère actuel, qui a réparé ainsi un long échec du ministère du 11 octobre.

La loi sur l'organisation départementale, adoptée en 1833, fut entièrement modifiée, et dans ses points les plus importans. On fait aujourd'hui grand bruit de la réduction du nombre des maréchaux, en temps de paix, prononcée hier par la chambre, mais dans cette question départementale, la question d'éligibilité fut changée en dépit des efforts du ministère, et la chambre adopta le cens de 200 francs, au lieu du cens de 300 francs, fixé par le ministère. Or, l'augmentation du nombre des électeurs a une bien autre importance, dans un gouvernement d'élection, que la réduction du nombre des maréchaux de France. La chambre des pairs fit encore de grands changemens, contrairement aux vues du ministère. Cet échec dans les deux chambres ne lui sembla pas cependant assez décisif pour se retirer.

Le projet des attributions départementales, présenté en 1831, repris en 1833, en 1834, n'a été discuté qu'en 1838 à la chambre des députés, où M. de Montalivet est parvenu à faire repousser les amendemens proposés par la commission et non consentis par le gouvernement. Encore un cas où la chambre n'a pas adopté le vœu d'une commission et s'est rangée à l'avis du ministère.

En 1833, dans la discussion de la loi sur l'instruction primaire, M. Guizot se trouva en opposition avec la commission, qui refusait d'admettre les curés dans les comités de surveillance. La chambre fut de l'avis de la commission contre le ministre, qui fit rejeter l'amendement par la chambre des pairs. De guerre lasse, et se trouvant à la fin d'une session, la chambre l'adopta.— Dans cette même session, la chambre fit subir d'importantes réductions au budget de l'instruction publique. M. Guizot ne se crut pas obligé de se retirer. Le budget de la justice fut aussi soumis à de grandes réductions. Un projet de loi pour la fondation d'une école d'artillerie, à Lyon et à Bourges, fut repoussé, malgré les instances du maréchal Soult et de M. Jaubert. Les siéges épiscopaux furent réduits, malgré la plus vive opposition du ministère, et c'était là une réduction non moins sensible que celle des maréchaux de France. L'adoption de cet amendement de M. Eschassériaux contraria tellement le gouvernement, que le ministre des finances, en présentant le budget à la chambre des pairs, déclara que le gouvernement n'en demandait pas l'annulation, parce qu'il fallait bien avoir le budget, mais qu'il protestait au nom de tout le ministère contre cet amendement.

Le ministère ne put empêcher non plus, quelques jours après, une réduction sur le personnel des bureaux de la guerre, et il eut beau s'opposer, dans

la même séance, à une réduction de 3,328,000 fr. sur les achats des armes portatives, il échoua devant la majorité. On alla jusqu'à rejeter une dépense faite, de 3,500 fr. d'ameublement, au ministère de la guerre. Ce rejet fut si sensible au maréchal Soult, qu'il s'écria en colère : *Qui paiera donc?* mais le maréchal ne se retira pas. L'année suivante, même demande pour obtenir un *quitus*, même refus. A l'heure qu'il est, nous ne pourrions pas encore dire au maréchal Soult qui a payé.

En 1833, refus des pensions pour les veuves des généraux Daumesnil et Gérard, refus des pensions pour les veuves des savans Abel Rémusat, de Chezy et Saint-Martin. Mort dans les bureaux de la chambre, du projet de loi sur les fortifications de Paris. Refus de deux millions pour ces fortifications projetées.

Dans cette même session, M. Laffitte, ayant déposé une proposition relative à l'amortissement, le ministre des finances présenta de son côté un projet de loi dont les bases étaient différentes. La commission à laquelle on avait renvoyé la proposition de M. Laffitte et le projet de loi du gouvernement, n'adopta aucun de ces deux plans. M. Gouin, rapporteur, annonça que le travail de la commission avait pour objet de suppléer aux lacunes du projet de loi. On ne cria pas à l'incapacité du ministère, quoique ses vues eussent été écartées, et la loi, complétée, amendée par la commission, fut adoptée par la chambre.

Le projet de loi par lequel on demandait un crédit de 100,000,000 fr. pour travaux publics, dont l'exécution a provoqué depuis de si grandes accusations de la part de M. Jaubert contre M. Thiers, ce projet fut aussi fortement amendé. La commission, dont M. de Bérigny était rapporteur, retrancha 7 millions sur 24, que M. Thiers demandait pour les monumens de la ville de Paris. Le crédit de 18 millions demandé par le même ministre pour l'achèvement du Louvre, lui fut refusé en termes rigoureux. Le rejet du dernier article, vainement défendu par M. Thiers et par M. Duchâtel, fut regardé comme un échec ministériel. On voit que le ministère avait essuyé un grand nombre d'échecs dans cette session. Nous n'avons pas entendu dire qu'il eût alors donné sa démission.

Passerons-nous maintenant à l'histoire des échecs administratifs en 1834? Immédiatement après le vote de l'adresse, M. Ganneron développa une proposition tendant à la reprise du projet de loi d'organisation départementale de la Seine, présenté dès le mois d'octobre 1832. Le ministre de l'intérieur eut beau demander l'ajournement, et déclarer qu'il verrait dans cette adoption un empiètement sur la prérogative royale, la chambre adopta la demande de M. Ganneron.

La commission chargée d'examiner le budget pour 1835 se trouva composée, comme la commission des chemins de fer en 1838, d'un certain nombre de membres de l'opposition, parmi lesquels figuraient MM. Odilon Barrot, Salverte, Eschassériaux, Auguis, Baude, etc. Ces nominations causèrent de grandes inquiétudes au ministère. Il se rendit en masse dans le bureau de la commission, et déclara qu'il était prêt à transiger sur des

questions administratives, mais que des votes négatifs sur certaines parties du budget entraîneraient sa retraite. Malgré cette déclaration comminatoire, qu'elle trouva insolite, la commission ne se montra pas disposée à fléchir, et elle proposa à la chambre la réduction énorme de 2,036,347 francs sur le seul budget de l'intérieur. La chambre retrancha 1,636,347 francs, et le ministère voulut bien se montrer satisfait.

Ce ne fut pas tout. 68,000 francs pour dépenses secrètes, demandés comme vote de confiance, furent retranchés par la chambre sur le budget de la guerre. 22,000,000, tel est le chiffre des réductions qui furent adoptées par la chambre dans cette session! L'opposition du ministère fut grande, et pourtant, malgré ses déclarations devant la commission du budget, il ne crut pas devoir se retirer.

Les pensions des veuves Daumesnil et Gérard furent encore refusées.

En 1835, refus d'une demande d'indemnité aux victimes des évènemens de Lyon, demande appuyée par le ministre de l'intérieur, M. Thiers.

Refus d'un projet de loi pour construction d'une salle des séances de la chambre des pairs.

Réduction à cinq ans d'une demande de monopole des tabacs par le gouvernement. M. Thiers se proposait de donner sa démission, mais il resta, à la prière de la réunion Fulchiron

Poursuivrons-nous encore dans les discussions d'intérêt tout-à-fait matériel cette série des échecs ministériels d'une époque dont on ne cesse d'opposer les succès et les principes au ministère actuel? Nous verrons que la chambre des pairs fut obligée de refaire en entier un projet de loi relatif à l'état des officiers. La loi des douanes reçut les plus importantes modifications dans la chambre des députés; le chemin de fer de Paris à Roanne fut rejeté; la loi relative à l'établissement royal de Charenton fut retirée, à cause des mauvaises dispositions de la chambre; enfin toutes les autres lois furent amendées, refaites, rejetées ou retirées. Qu'on nous parle maintenant des échecs de 1838!

Cependant nous sommes loin de contester, tout en énumérant les disgraces des ministres d'alors, les services qu'ils ont rendus. Ce n'est pas leur moindre mérite que d'avoir compris qu'il fallait rester au ministère, malgré tous leurs échecs et en dépit des clameurs qui les sommaient chaque jour de quitter leurs places, et de la céder à des hommes mieux au courant des besoins du pays. Le ministère n'en fit rien, et s'il n'eût pas été livré à ses divisions intérieures, sa durée eût été plus longue. Le ministère actuel a aussi ses défaites, moins nombreuses sans nul doute. Comme les ministères auxquels il a succédé, il a rempli sa tâche en travaillant à maintenir l'ordre et en soutenant au dehors les intérêts de la France; mais son principal mérite, sa force, consistent dans l'exemple du bon accord qu'il a donné. On peut dire que, moins uni, il ne se trouverait pas avoir affaire à la coalition qui l'attaque aujourd'hui. Les partis se sont alliés contre lui en perdant l'espoir de l'entamer et de porter le désaccord dans son sein. Il y a aujourd'hui un an que M. Molé et ses collègues ont pris le maniement des affaires, et pour la première fois depuis l'établissement de la monarchie de juillet, une année s'est

passée sans qu'on entendît parler des discordes ministérielles. Les membres de la coalition qui s'entendent si bien, à condition d'être hors des affaires, et de n'avoir entre eux aucune discussion sérieuse, ont-ils donné un pareil exemple à la France, et ne sont-ils pas déjà divisés sur le petit nombre de questions qu'ils ont à traiter ensemble? Sans doute on s'efforce de jeter un voile sur ces dissentimens; mais ne sait-on pas que M. Thiers et M. Odilon Barrot sont loin de s'entendre sur la question des chemins de fer, et que le rapport de M. Arago, tout brillant qu'il sera sans doute, ne couvrira pas ce défaut d'unité qui se produira sans doute dans la discussion.

Quant à la question des rentes, les uns approuvent la conservation de l'amortissement, les autres le trouvent incompatible avec la mesure. Le ministère, qui est loin de s'opposer à la conversion, et qui a une trop haute opinion des ressources de la France, pour ne pas la croire en état de supporter une si grave opération, même en temps inopportun, fera ce qu'il a fait jusqu'à présent. Il cherchera de bonne foi à se mettre d'accord avec la chambre, sans abandonner ce qu'il regarde comme les véritables intérêts du pays, et nous croyons qu'il y réussira. Dans la discussion des armes spéciales, la chambre a prouvé qu'elle comprend toute l'importance de sa responsabilité, et que ni la crainte d'une dépense, ni l'appât d'une économie hâtive, ne la feront passer outre, quand elle pourra entrevoir que sa décision pourrait causer des embarras au pays. Le ministère dira ses raisons, et la chambre s'en fera juge. Heureusement, tous les députés n'ont pas, comme M. Mauguin, la prétention de mieux connaître la situation de l'Europe que le ministre des affaires étrangères, et n'ont pas, ainsi que cet honorable avocat, la poche pleine de documens inexacts, de chiffres faux et de protocoles apocryphes. Nous savons que le ministère se propose de demander lui-même la fixation d'une époque pour la réduction de la rente. Quant à ses conditions et à ses vues à cet égard, nous ne saurions les dire, mais il y a lieu de croire que des propositions de la commission, de celles du ministère, et d'un autre projet élaboré, dit-on, par un ancien ministre, il pourrait bien sortir quelque loi, née de la discussion, et due à tout le monde, comme grand nombre de ces lois de 1833 et de 1834, que nous citions tout à l'heure, sans les donner comme de grands échecs essuyés par les précédens ministères.

Revenant aux projets de lois des chemins de fer et des canaux que deux commissions de la chambre proposent tout simplement d'anéantir, ou qu'elles condamnent à un ajournement indéfini, nous espérons que la chambre en appellera à elle-même de ce jugement. Comme fit autrefois le ministère près de la commission du budget pour 1835, le ministère actuel a proposé des transactions à la commission des chemins de fer; mais il a trouvé MM. Thiers, Guizot, Jaubert et Arago, moins faciles encore que ne le furent, en 1834, MM. Odilon Barrot, Salverte, Baude, Auguis, etc. La commission a conclu au rejet. Il restera donc au ministère à proposer ses modifications à la chambre. La concession de deux grandes lignes à l'état, et le reste aux compagnies particulières, telle serait, selon nous, la meilleure transaction. Mais nous pensons que la chambre modifiera une partie du plan ministériel tout-

à-fait défectueux, disons le, sous le rapport de la célérité dans l'exécution. Pour les entreprises de ce genre, c'est le temps qui est le plus précieux des capitaux, et si l'état ne doit pas procéder rapidement aux travaux, il y aura, sans nul doute, avantage à les confier aux compagnies. Perdre un an encore sans prendre de résolution, c'est compromettre tout l'avenir du pays; c'est, nous le répétons, jeter la Belgique dans les bras de la Prusse, et étendre jusqu'à la Suisse le cercle des douanes allemandes.

Les journaux de la coalition diront encore que nous accusons la commission de la chambre. Si l'accusation existe, elle est dans les faits suivans et non dans nos paroles. On a déjà couvert, en Allemagne, une souscription pour un chemin de fer, partant des frontières du nord de la Bavière, et qui se dirigera en ligne directe à travers la vallée de la Werra sur le Hanovre, Bremen, Hambourg et Lubeck. Cette ligne, qu'on désigne sous le nom de ligne allemande centrale anséatique, n'est pas la seule qui se prépare au moyen de souscriptions remplies avec une rapidité étonnante. Francfort, qui avait été taxé à 1,000,000 de florins dans cette souscription du chemin de la Bavière à Hambourg, a fourni 3,298,000 florins en quelques heures. La petite ville de Hildburghausen souscrivait pour 500,000 florins, Cobourg pour une somme pareille. Les états du pays souscrivent dans chaque localité, et on ne peut se figurer l'empressement avec lequel les gouvernemens et les peuples de l'Allemagne contribuent à l'exécution des cinq lignes du chemin de fer central, qui portera les marchandises des villes anséatiques et de la mer du Nord, dans l'Allemagne méridionale, et jusqu'aux frontières de la Suisse. Par le projet ministériel, par la construction (si elle était plus prompte que ne le propose le ministère) d'un canal qui se rendrait au Rhin, et d'autres canaux qui lieraient nos principaux fleuves, par la confection des lignes de chemin de fer, les travaux de l'Allemagne n'aboutiraient qu'à faire de la France l'entrepôt et le lieu de transit du nord au midi de l'Europe. Si, au contraire, la commission l'emporte, cet ajournement nous sera fatal, et nous verrons arriver à nos frontières des concurrens nouveaux, dont les produits, au lieu de traverser le Rhin, suivront la rive droite, et nous fermeront d'importans débouchés. Assurément si une chose nous étonne, c'est de voir qu'une commission composée d'hommes si distingués n'ait pas com- l'opposition d'une autre manière, et qu'au lieu de tout entraver, elle n'ait pas dépassé le ministère en lui reprochant l'insuffisance des moyens qu'il propose, et en le poussant activement, hostilement, si l'on veut, dans une voie où il entre avec une timidité que nous n'hésitons pas à blâmer. C'était là un rôle habile et tout-à-fait digne de la réputation européenne de M. Arago, réputation scientifique et industrielle que son rapport tout politique va, dit-on, compromettre un peu.

F. Buloz.